

■ Dans « aden » :
tout le cinéma
et une sélection
de sorties
Demandez notre supplément

Jacques Chirac réclame au gouvernement des réformes pour l'« année utile »

RECEVANT, mercredi 3 janvier, les vœux du gouvernement, le président de la République a renouvelé son souhait que 2001 soit « une année utile », sans « vaines querelles ». « Les Français attendent que des réponses soient apportées aux préoccupations constantes ou qui se renouvellent, de notre temps, a déclaré Jacques Chirac devant Lionel Jospin. Les attentes sont grandes, comme toujours, qu'il s'agisse de la sécurité, de l'éducation, de l'emploi, du pouvoir d'achat, des retraites, de l'environnement, de la qualité de la vie. » Le premier ministre n'a pas souhaité répondre à la critique présidentielle. Le Parlement ne dispose plus guère de temps utiles avant les campagnes électorales de 2002. Le gouvernement sait qu'il devra se défendre de l'accusation d'« immobilisme ».

Lire page 6

Israël-Palestine : le document Clinton

- « Le Monde » publie le texte détaillé du plan de paix élaboré par le président américain
- Bill Clinton prévient que ses propositions « partiront avec lui » lorsqu'il quittera ses fonctions
- Les Palestiniens réaffirment leur droit au retour « dans les foyers d'où ils ont été chassés »

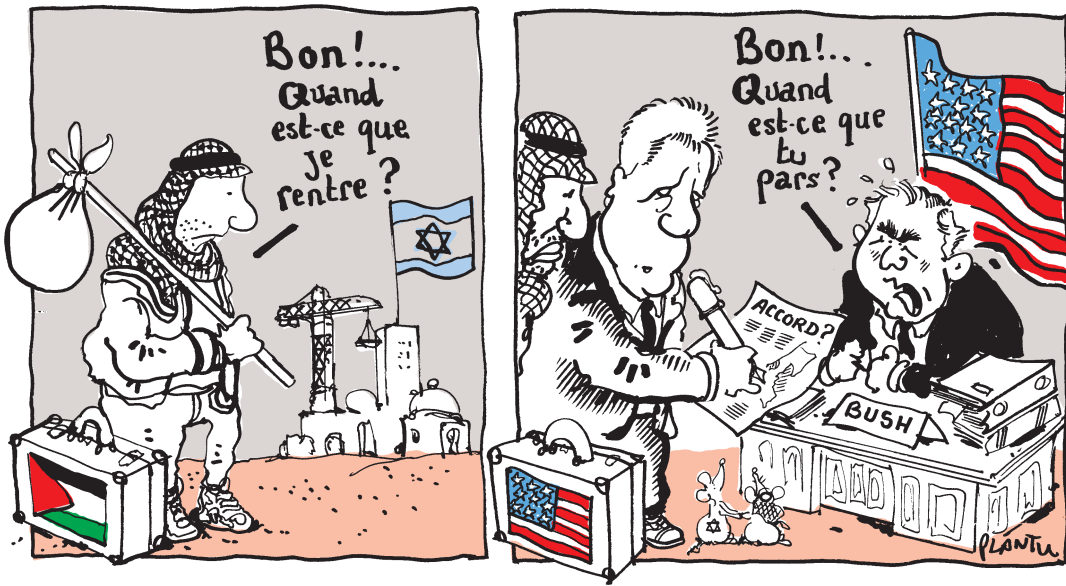
LE MONDE publie l'intégralité d'un document dans lequel le président Bill Clinton formule ses propositions de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne. Ce texte, révélé par *The Financial Times* et

par *Newsweek*, a été établi à partir de notes prises par les négociateurs israéliens et palestiniens lors de leur dernier entretien avec Bill Clinton, le 23 décembre à la Maison Blanche. Le président américain

estime qu'une solution territoriale « juste » se situerait « autour de 95 % de la Cisjordanie pour l'Etat palestinien ». S'agissant de Jérusalem, il propose comme principe que « ce qui est arabe devrait

être palestinien et ce qui est juif israélien. Ceci s'appliquera également à la Vieille Ville ». A propos des réfugiés, le principal point de désaccord entre les deux parties, il soutient globalement la position israélienne : « L'Etat de Palestine comme patrie pour le peuple palestinien et l'Etat d'Israël comme patrie pour le peuple juif. L'Etat de Palestine sera le point focal pour les Palestiniens qui ont choisi de revenir dans la région, sans que soit exclue l'acceptation par Israël de certains de ces réfugiés. » Bill Clinton affirme en conclusion : « C'est le mieux que [je] puisse faire. » Il ajoute que si ses propositions étaient refusées elles « partiront avec lui » lors de son départ de la Maison Blanche. En complément de ce document, nous publions les objections des négociateurs palestiniens, notamment sur le « droit au retour » des réfugiés « dans les foyers d'où ils ont été chassés ».

Lire pages 2 et 3, le point de vue d'Elie Barnavi page 15 et notre éditorial page 16



MICHEL EULER/AP
JEAN-CHRISTOPHE MITTERRAND

Libre contre 5 millions

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a ordonné, mardi 2 janvier, la remise en liberté de Jean-Christophe Mitterrand. Celui-ci demeurerait toutefois incarcéré à la prison de la Santé, mercredi 3 janvier, faute de pouvoir réunir les 5 millions de francs de caution exigés par la justice. Le fils de l'ancien président de la République est en détention provisoire depuis le 21 décembre, dans le cadre d'une affaire de trafic d'armes avec l'Angola. p. 8

Les « trois E » de la Suède

CONSIDÉRÉE comme la nation la plus eurosceptique, avec la Grande-Bretagne, la Suède a pris pour six mois, au 1^{er} janvier, la présidence tournante de l'Union européenne. La tâche sera délicate pour ce pays, membre depuis 1995 seulement, dont la population reste méfiante envers les technocrates de Bruxelles. Stockholm s'est fixé trois priorités : l'élargissement, l'emploi et l'environnement. La Suède souhaite obtenir des progrès sur ces « trois E », notamment sur l'élargissement. De cette manière, le gouvernement social-démocrate de Göran Persson espère renforcer l'adhésion de son pays à l'Union européenne, même si les Suédois restent hostiles à la monnaie unique.

Lire page 4

Islam, réalisme économique et dates du repos hebdomadaire en Algérie

UN NOUVEAU débat divise l'Algérie. Il oppose les partisans et les adversaires d'un retour au week-end du samedi et du dimanche. A l'image de la plupart des pays du Proche-Orient, mais à l'inverse du Maroc et de la Tunisie, les Algériens se reposent le jeudi et le vendredi, jour de la grande prière pour les musulmans. La tradition est récente. Elle date de 1976. Jusqu'à cette année-là, les Algériens avaient conservé le week-end « universel » légué par le colonisateur français. Ironie de l'Histoire, ils doivent cette modification du repos hebdomadaire à Houari Boumediène, un président pourtant considéré comme « progressiste » quand il n'était pas qualifié de « communiste » par certains de ses adversaires du monde arabe. A l'époque, son ministre des affaires étrangères n'était autre qu'Abdelaziz Bouteflika, l'actuel chef de l'Etat.

En modifiant les jours du week-end, Boumediène souhaitait renouer avec ce que l'on appelait alors « les valeurs civilisationnelles » de l'Algérie. En réalité, il s'agissait, en cette année de débat sur la Charte nationale, de donner satisfaction à un sentiment religieux qui allait

grandir au fil des années. Il est vrai que le repos du vendredi satisfait les Algériens pratiquants. Ils peuvent accomplir la « grande toilette » dans le courant de la matinée et se préparer pour la prière (*salat el-joumou'a*) qui a lieu dans les mosquées entre 13 et 14 heures. Elle est obligatoire pour tout bon musulman, et trois absences successives et volontaires sont une faute grave, même si, en Algérie, il n'y a pas de police religieuse pour la sanctionner. Mais aucune obligation religieuse n'impose de faire du vendredi une journée fériée. C'est affaire de choix politique.

En Algérie, où l'islam est depuis l'indépendance la « religion de l'Etat », le débat est récurrent. Mais il a pris, cette fois, une tournure différente avec une intervention de poids, celle de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), la puissante centrale syndicale proche du pouvoir. L'UGTA n'y va pas par quatre chemins. Dans son organe officiel, *Révolution et travail*, la centrale assure que « le jeudi et le vendredi retenus comme journées de repos hebdomadaire constituent un véritable désastre économique, financier, commercial et culturel (...)

impossible à mesurer. Travailler, communiquer, coopérer, faire du commerce ou des affaires durant trois jours avec le monde extérieur puis s'enfermer chez soi durant quatre autres jours, c'est démentiel », ajoute l'UGTA, qui s'interroge : « A-t-on intérêt à faire perdurer le désastre ? »

Les partis laïques membres de la coalition gouvernementale se sont rangés sous la bannière du syndicat, ainsi que l'essentiel de la presse francophone. En optant pour l'économie de marché, « tout en maintenant le repos hebdomadaire du jeudi et du vendredi, l'Algérie s'est retrouvée dans une situation qui ne travaille nullement pour ses intérêts », commente ainsi *Le Quotidien d'Oran*. Mais le journal ajoute que le ministre du travail et de la protection sociale, Bouguerra Soltani, un islamiste, ne veut pas de la réforme du calendrier. Une solution de compromis, suggérée par certains, consisterait à faire du vendredi et du samedi les jours de repos hebdomadaires. La journée du jeudi ne serait donc plus perdue et l'Algérie se rapprocherait du modèle « universel ».

Jean-Pierre Tuquoï



CIRCULATION Les bouchons de l'A6b

Chaque jour, cent mille véhicules empruntent la bretelle d'autoroute A6b, l'un des deux grands axes qui alimentent le sud de Paris. Or l'A6b va être fermée pour travaux pendant trois semaines, à partir du 4 janvier, entre la porte d'Italie et Arcueil. Et les autorités prévoient un « bouchon continu » entre la Francilienne et le périphérique. Patience ! p. 11

Le marathonien de J.-S. Bach



JOHN ELIOT GARDINER

LE chef d'orchestre britannique John Eliot Gardiner a achevé à New York une tournée marathon d'un an : quatre-vingt-treize concerts dans douze pays pour les cent quatre-vingt-dix-huit cantates de Bach. « Ce fut une année lourde, mais aussi une immense joie », dit-il.

Lire page 25

Offre spéciale jusqu'au 31 janvier 2001

REPRISE jusqu'à 35.000 F ttc*

REPRISE de votre véhicule 35.000 F ttc* quels que soient l'état, la marque et beaucoup plus si son état le justifie pour l'achat d'une Citroën récente XM, 25.000 F ttc* pour l'achat d'une Citroën récente XANTIA ou EVASION, 10.000 F ttc* pour l'achat d'une Citroën récente XSARA, 8.000 F ttc* pour l'achat d'une SAXO ou BERLINGO.

CITROËN FÉLIX FAURE, moi j'aime
Fournisseur officiel en bonnes affaires

• FAIBLE KILOMÉTRAGE • PRIX ATTRACTIF • GARANTIE 1 AN PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE • FINANCEMENT À LA CARTE

Paris 15 ^e	10, Place Etienne Pernet	01 53 68 15 15
Paris 14 ^e	50, boulevard Jourdan	01 45 89 47 47
Coignières (78)	74, RN 10	01 30 66 37 27
Bezons (95)	30, rue E. Zola	01 39 61 05 42
Thiais (94)	273, av. de Fontainebleau - RN7	01 46 86 41 23
Limay (78)	266, rte de la Nouë-Port Autonome	01 34 78 73 48
Nantes (44)	7, bd des Martyrs Nantais - le Beauclieu	02 40 89 21 21
Corbas (69)	ZI Corbas Mont-Martin, rue M. Méneux	04 78 20 67 77
Vitrolles (13)	Av. Joseph Cugnot - Zac des Cadesteaux	04 42 78 77 37

*Offre non cumulable avec d'autres promotions, réservée aux particuliers, dans la limite des stocks disponibles.

La nouvelle économie survivra-t-elle à 2001 ?

COMME toutes les bulles boursières spéculatives de l'Histoire, celle de l'Internet a fini par éclater. Après avoir atteint des cours sans rapport avec leurs perspectives de développement et de rentabilité, les titres de la nouvelle économie se sont effondrés. Le sauve-qui-peut a pris de l'ampleur au cours des dernières semaines, et les exemples ne manquent pas de sociétés ayant perdu la quasi-totalité de leur valeur. Un emblème comme Amazon.com, le site le plus célèbre de commerce en ligne, a vu son cours passer de 91,5 dollars au début de l'année 2000 à 13,8 dollars le 2 janvier. Près de 500 dot-com (« point-com ») ont licencié sur la Côte ouest des Etats-Unis plus de 40 000 de leurs salariés entre décembre 1999 et décembre 2000. Des fortunes et des empires se sont bâtis et effondrés en quelques mois.

Les dommages liés à ce krach sont pour l'instant limités à quelques milliers de start-up à court de trésorerie et à quelques centaines d'autres menacées de faillite. Même si 4 000 milliards de dollars de richesse virtuelle sont partis en fumée en six mois sur le Nasdaq, la Bourse américaine des valeurs de haute technologie, les économies des Etats-Unis et de l'Europe sont suffisamment robustes pour encaisser le choc. Mais, à en

croire les spécialistes, la correction est loin d'être arrivée à son terme. « Les profits des entreprises du secteur risquent d'être décevants, et pendant de nombreuses années », estime Bob Prince, directeur de recherche de Bridgewater Associates, un gestionnaire de fonds de pension. Il faudra du temps pour que revienne la confiance des épargnants dans les valeurs technologiques. La chute de 39 % du Nasdaq l'an dernier comme celle de 7 % le 2 janvier ne se comparent dans l'histoire financière récente qu'à l'effondrement de 52 % de l'indice Dow Jones en 1931.

Les plus pessimistes parient sur la disparition de la plupart des sites de commerce électronique. « L'une des erreurs du secteur a été de croire que les entreprises de l'Internet étaient différentes et fonctionnaient selon un autre modèle », explique Michael Wolff, chroniqueur réputé de la nouvelle économie, à San Francisco, sur le site Wired News. « Ces sociétés ont convaincu un temps les investisseurs qu'il y avait une valeur attachée à cette différence, ce mythe a vécu », ajoute-t-il.

Eric Leser

Lire la suite page 16 et nos informations page 17

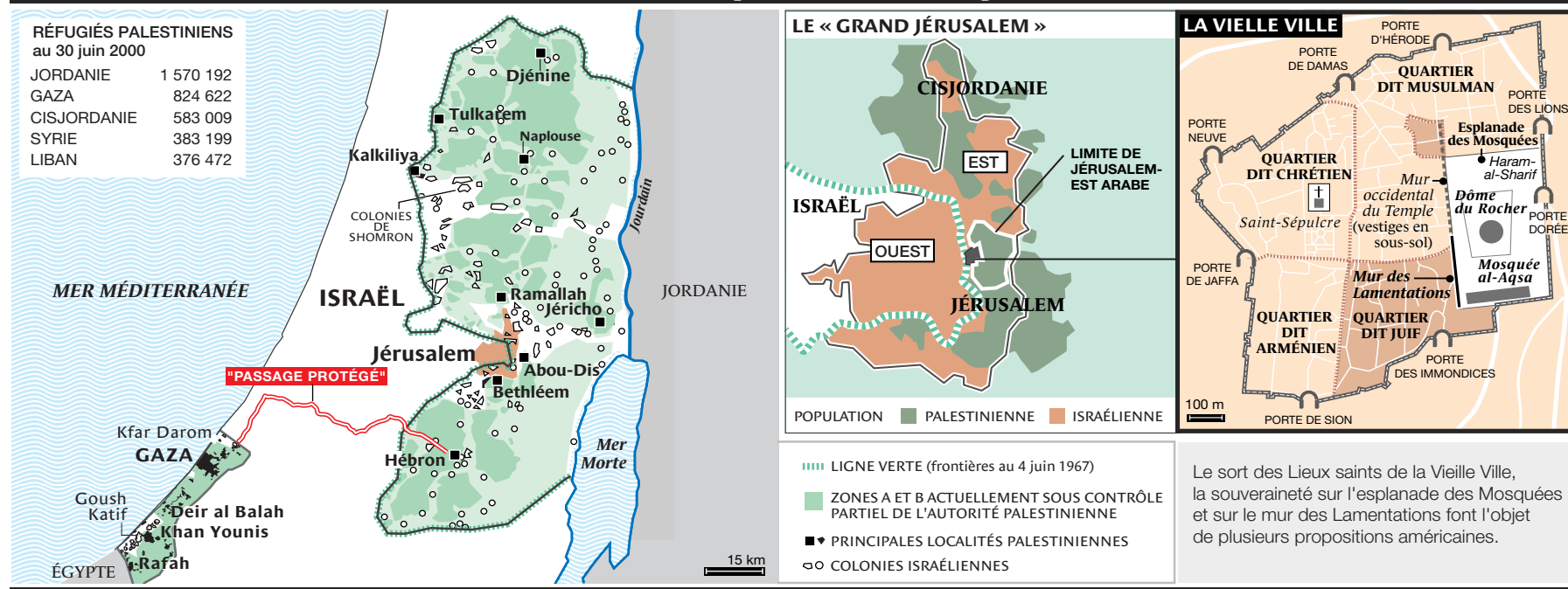


VOYAGES Rodrigues, l'île solitaire

Un point volcanique sur une carte au milieu de l'océan Indien. Rodrigues, à quatre-vingt-dix minutes d'avion de la touristique Maurice, demeure une terre sauvage. Au cœur de ce « paysage du refus, paysage hautain et impénétrable », ainsi que le décrit J.M.G. Le Clézio, les Rodrigues cultivent le sens de la fête et de l'accueil. p. 22 et 23

International.....	2	Tableau de bord.....	18
France.....	6	Aujourd'hui.....	21
Société.....	8	Météorologie-Jeux.....	24
Régions.....	11	Culture.....	25
Légion d'honneur..	12-13	Guide culturel.....	27
Carnet.....	13	Kiosque.....	28
Horizons.....	14	Abonnements.....	28
Entreprises.....	17	Radio-Télévision.....	29

Les contours encore imprécis du futur Etat palestinien



Les propositions de Bill Clinton aux négociateurs palestiniens et israéliens

L'hebdomadaire américain *Newsweek* et le quotidien britannique *The Financial Times* ont publié sur leur site Internet les propositions faites par le président Bill Clinton – qui n'évoque pas spécifiquement la bande de Gaza – aux Palestiniens et aux Israéliens le 23 décembre. Les deux textes, établis semble-t-il à partir de notes prises par des négociateurs israéliens et palestiniens, sont les mêmes, presque mot pour mot. En voici l'intégralité.

LE TERRITOIRE

Le président Clinton, compte tenu de ce qu'il a entendu, estime qu'une solution juste se situerait autour de 95 %, soit entre 94 % et 96 % de la Cisjordanie pour l'Etat palestinien.

La terre annexée par Israël devrait être compensée par un échange de terres de 1 % à 3 %, en sus des arrangements pour le « passage protégé permanent » [qui relie la Cisjordanie à la bande de Gaza]. Les parties devraient également envisager un échange de terres louées pour satisfaire leurs besoins respectifs. Il y a des façons créatives de le faire.

Les parties devraient élaborer une carte qui tienne compte des critères suivants : 80 % des colons rassemblés dans des blocs de colonies, la continuité [territoriale], le minimum d'annexion de territoire à Israël, le minimum de Palestiniens affectés par cette annexion.

LA SÉCURITÉ

La clé réside dans une présence internationale qui ne se retirerait que par consentement mutuel. Cette présence vérifierait également l'application de l'accord par les deux parties.

Le retrait israélien devrait s'échelonner sur 36 mois, tandis que la force internationale se déploierait progressivement dans la région.

A la fin de cette période, une petite présence israélienne serait maintenue sur des sites militaires spécifiques dans la vallée du Jourdain, sous l'autorité de la force in-

ternationale pendant une nouvelle période de 36 mois. Ce délai pourrait être réduit en cas de développements régionaux favorables qui réduiraient la menace pesant sur Israël.

Les stations d'alerte avancées : Israël maintiendrait trois installations en Cisjordanie, en liaison avec une présence [un organisme] palestinienne de liaison. Le maintien de ces stations pourrait être révisé au terme d'une période de 10 ans, tout changement de statut devant être mutuellement agréé.

Les zones de déploiement d'urgence : les parties doivent encore élaborer des cartes de ces zones et des itinéraires. L'urgence désigne une menace imminente et manifeste contre la sécurité nationale d'Israël, de nature militaire, et qui requiert la déclaration de l'état d'urgence. La force internationale devra en être avertie.

Espace aérien : l'Etat de Palestine devrait être souverain dans son espace aérien, mais les deux Etats devraient préparer des arrangements spécifiques pour les besoins opérationnels et d'entraînement d'Israël.

Le président a compris que la position israélienne est que la Palestine devrait être « démilitarisée », alors que les Palestiniens proposent un « Etat disposant d'un armement limité ». Le président propose une formule de compromis : « Etat non militarisé », compte tenu du fait que la force internationale, s'ajoutant à une forte force de sécurité palestinienne, aura en charge la sécurité des frontières et la dissuasion.

JÉRUSALEM ET LES RÉFUGIÉS : VISION GÉNÉRALE

Le président pense que les fossés qui continuent d'exister relèvent plus d'une question de formulation que de problèmes pratiques.

I- Jérusalem

Ce qui est arabe devrait être palestinien et ce qui est juif israélien. Cela s'appliquera également à la vieille ville.

Le président invite les parties à

travailler sur des cartes qui assureraient la plus grande contiguïté [territoriale] pour les deux parties.

Le Noble Sanctuaire [l'esplanade des Mosquées]-Mont du Temple : le fossé ne découle pas de problèmes pratiques d'administration mais des questions symboliques de souveraineté, et sur le moyen de concilier les croyances religieuses des deux parties.

Le président sait que les parties ont discuté diverses formules. Il veut en suggérer deux autres, pour formaliser le contrôle palestinien de facto du Noble Sanctuaire tout en respectant les convictions du peuple juif, un contrôle international devant être assuré dans les deux cas.

1) Souveraineté palestinienne sur le Noble Sanctuaire et souveraineté palestinienne sur le Mur occidental a) et l'espace sacré pour les juifs dont il fait partie ; ou b) et le Saint des Saints dont il fait partie.

2) Souveraineté palestinienne sur le Noble Sanctuaire et souveraineté israélienne sur le Mur occidental, plus une souveraineté fonctionnelle sur la question des excavations sous le Noble Sanctuaire ou derrière le Mur. De cette manière, un consentement mutuel serait requis avant tout travail d'excavation.

II- Les réfugiés

Israël est disposé à reconnaître les souffrances morales et matérielles qu'ont subies les Palestiniens comme conséquence de la guerre de 1948 et la nécessité de participer à l'effort de la communauté internationale pour traiter ce problème.

Une commission internationale pour appliquer tout ce qui découlera de l'accord : compensation, réinstallation, réhabilitation, etc. Les Etats-Unis sont disposés à conduire un effort international pour aider les réfugiés.

Le fossé fondamental : comment traiter le droit au retour (DAR). Le président connaît l'histoire de cette question et combien il est difficile pour la direction palestinienne d'avoir l'air de renoncer à ce principe. Dans le même temps, la partie israélienne ne pouvait ac-

cepter aucune référence au DAR, qui impliquerait un droit à immigrer en Israël au mépris de la politique souveraine israélienne sur l'admission, ou qui menacerait le caractère juif de l'Etat.

Toute solution doit tenir compte des besoins des deux parties et être en conformité avec l'approche de [l'existence de] deux Etats, qu'elles ont acceptée comme un moyen de mettre fin au conflit israélo-palestinien : l'Etat de Palestine comme patrie pour le peuple palestinien et l'Etat d'Israël comme patrie pour le peuple juif.

Dans [le cadre de] la solution de deux Etats, l'Etat de Palestine sera le point focal pour les Palestiniens qui ont choisi de revenir dans la région, sans que soit exclue l'acceptation par Israël de certains de ces réfugiés.

Le président estime que les parties doivent adopter une formulation à propos du DAR qui dise clairement qu'il n'y a pas de DAR spécifique en Israël même, mais qui ne nie pas les aspirations du peuple palestinien à revenir dans la région.

A la lumière de cela, le président suggère le choix entre deux options :

1) Les deux parties reconnaissent la lutte des réfugiés palestiniens pour retourner dans la Palestine historique.

2) Les deux parties reconnaissent le droit des réfugiés palestiniens de retourner dans leur patrie.

L'accord définirait l'application de ce droit général d'une manière qui corresponde à la solution de deux Etats. Il énumérerait les cinq possibles « points de chute » [homes] définitifs des réfugiés : l'Etat de Palestine, les régions d'Israël qui seraient transférées à la Palestine dans un échange de territoires, la réhabilitation dans les pays d'accueil, une réinstallation dans des pays tiers, l'admission en Israël.

L'accord préciserait que le retour en Cisjordanie et à Gaza, ou dans les zones acquises par l'échange de territoires, serait un droit de tous les réfugiés palestiniens, tandis que la réhabilitation

dans les pays d'accueil et la réinstallation dans des pays tiers, ou l'admission en Israël, dépendraient des politiques de ces pays.

Israël pourrait indiquer dans l'accord qu'il a l'intention d'adopter une politique qui permette à certains réfugiés d'être admis en Israël conformément à la décision souveraine d'Israël.

Le président estime que la priorité devrait être donnée aux réfugiés du Liban.

Les parties conviendraient que ceci est l'application de la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies.

FIN DU CONFLIT

Le président propose que l'accord marque clairement la fin du conflit et que son application mette fin à toutes les revendications. Ceci pourrait être exprimé par l'intermédiaire du Conseil de sécurité des Nations unies, qui noterait que les résolutions 242 et 338 ont été appliquées, et par la libération des prisonniers palestiniens.

Le président estime que ce sont là les grandes lignes d'un accord juste et durable. Il donne aux Palestiniens la possibilité de déterminer leur avenir sur leur propre terre, un Etat palestinien souverain et viable reconnu par la Communauté internationale, El Qods [Jérusalem] étant sa capitale, la souveraineté sur le Noble Sanctuaire et une nouvelle vie pour les réfugiés.

Cela assure au peuple d'Israël une véritable fin du conflit, une sécurité réelle, la sauvegarde des liens religieux sacrés, l'incorporation de 80 % des colons en Israël et la Jérusalem historiquement la plus large possible reconnue par tous comme votre capitale.

COMMENTAIRES FINAUX

C'est le mieux que le président puisse faire. Informez-en les dirigeants et voyez s'ils sont disposés à venir discuter sur la base de ces idées. Si elles ne sont pas acceptées, elles ne disparaissent pas seulement de la table des négociations, elles partiront avec lui lorsqu'il quittera ses fonctions.

George W. Bush réussit à faire entrer un démocrate dans son cabinet

WASHINGTON

de notre correspondant

En rendant public, mardi 2 janvier, le nom des derniers membres de son cabinet, George W. Bush a rempli les engagements qu'il s'était fixés : il a complété son équipe avant la fin de la première semaine de janvier et enfin réussi à trouver un démocrate prêt à travailler avec lui. Pas un des moindres puisqu'il s'agit de l'actuel secrétaire au commerce, Norman Mineta, qui sera chargé des transports. L'ex-sénateur du Michigan Spencer Abraham devient secrétaire à l'énergie et Linda Chavez au travail. Tous trois sont membres de minorités ethniques, M. Mineta est fils d'immigrants japonais, M^{me} Chavez hispanique et M. Abraham d'ascendance arabe (libanaise). Ce cabinet est dominé par des personnalités venues du monde des affaires.

Nul ne symbolise mieux la volonté affichée de diversité du président élu que Norman Mineta (69 ans). Premier Américain d'origine asiatique nommé au gouvernement, benjamin du cabinet Clinton – il avait été nommé l'été dernier pour remplacer William Daley, devenu chef de campagne d'Al Gore –, c'est un vrai démocrate « avec un petit "d" comme avec un grand "D" ». Et j'ai été fier de soutenir mon parti » et Al Gore pendant la campagne, a-t-il déclaré après sa nomination. « Il n'y a pas de routes démocrates ou républicaines », a ajouté cet ancien congressiste de Californie choisi pour son origine ethnique et politique comme pour sa compétence : il a dirigé la commission des transports à la Chambre. Mais cet homme, qui a été interné avec ses parents pendant la seconde guerre mondiale, s'est aussi battu pour que les Américains d'origine nipponne reçoivent une compensation pour la discrimination dont ils ont souffert.

Deux conservateurs

Confronté à un Congrès contrôlé par l'opposition, Bill Clinton avait en 1997 nommé un républicain à son cabinet : il avait offert le poste de secrétaire à la défense au sénateur William Cohen. Mais la nomination par « W » de M. Mineta à un poste technique est plus que compensée par celle de deux conservateurs. M. Abraham (48 ans), qui s'est battu au Sénat pour la baisse des taxes sur les carburants et le développement de la prospection pétrolière sur le territoire américain, en particulier dans les réserves naturelles de l'Alaska, sera chargé de la « sécurité » énergétique, « cruciale » pour le pays. Connaissant les liens du président élu avec le lobby pétrolier, les écologistes auront du mal à être convaincus par le nouveau secrétaire qu'exploitation des hydrocarbures et protection de l'environnement peuvent aller de pair.

Linda Chavez (53 ans) est une personnalité controversée, tout comme John Ashcroft (attorney general) et Gale Norton (intérieur) et le débat au Sénat sur leur confirmation risque d'être animé. Cette ancienne démocrate devenue républicaine avait été choisie par Ronald Reagan comme directrice de la Commission sur les droits civiques. Son cabinet nommé, George W. Bush va pouvoir participer au « sommet » économique qu'il a convoqué à Austin mercredi et jeudi. Mercredi est aussi le jour de la prestation de serment des nouveaux élus. La foule des grands jours sera là pour assister à celle de Hillary Clinton, en présence de son président de mari.

Mais le Congrès reste le champ clos des rivalités partisans que tente de dissimuler « W » dans son équipe. Sénateurs et représentants regardent déjà vers les élections de 2002 ; en particulier les démocrates, qui espèrent reprendre la majorité au Sénat et à la Chambre. En attendant, la voix prépondérante du vice-président Al Gore leur permettra de contrôler jusqu'au 20 janvier un Sénat divisé également 50-50. Après, les républicains reprendront l'avantage grâce à Dick Cheney.

Patrice de Beer

Les « remarques et questions » de l'Organisation de libération de la Palestine

Sur son site Web, l'OLP a publié les « remarques et questions des négociateurs palestiniens ». En voici l'essentiel :

LE TERRITOIRE

DE L'ÉTAT PALESTINIEN

En l'absence de carte, et parce que la totalité de la zone sur la base de laquelle les pourcentages ont été calculés n'est pas définie, il est difficile d'imaginer comment les pourcentages proposés par les Etats-Unis pourraient être conciliés avec l'objectif de continuité (territoriale) palestinienne. Israël au demeurant continue d'affirmer – ce que les Etats-Unis n'ont jamais remis en question – que Jérusalem tel qu'il le définit, le « no man's land » et la Mer Morte ne font pas partie du total de la zone sur la base de laquelle les pourcentages ont été calculés.

L'« échange de terres louées ». La partie palestinienne n'a pas de besoins territoriaux en Israël, hormis un corridor reliant la Cisjordanie à la bande de Gaza, qui sera assuré par un échange de terres. Cette proposition, associée à la carte présentée par la partie israélienne lors de la dernière série de négociations, rend l'Etat palestinien non viable, et privé d'accès direct aux frontières internationales.

Sans une carte clarifiant ces ambiguïtés, les propositions américaines n'empêchent pas Israël de revenir aux propositions de Camp David, qui laissent 10 % de la Cisjordanie sous souveraineté israélienne, et 10 % de plus relatifs à des arrangements de sécurité mal définis. Il est important de souligner que toutes les colonies de peuplement en Cisjordanie occupent actuellement approximativement 2 % de ce territoire.

Le principe directeur des « blocs de colonies » subordonne les intérêts des Palestiniens, la continuité de leur Etat et le contrôle de leurs ressources naturelles aux intérêts israéliens relatifs à la continuité des colonies, considérées comme illégales par la communauté internationale. Il contredit également le critère de réduction au minimum des zones annexées et du nombre de Palestiniens affectés.

Il est impossible d'approuver une proposition qui punit les Palestiniens tout en récompensant la politique israélienne de colonisation. Une proposition prévoyant l'annexion de 4 à 6 % (sans parler des 10 %) de la terre nuirait inévitablement aux intérêts palestiniens vitaux. Un certain nombre de villages palestiniens seraient annexés

à Israël, augmentant le nombre de Palestiniens déplacés.

Une grande partie de terres non colonisées, dans des zones de développement clefs telles que Jérusalem et Bethléem, seront également annexées à Israël, détruisant ainsi la contiguïté de l'Etat de Palestine.

Toute terre annexée doit être compensée par une terre égale en dimension et en valeur. Toutes les propositions israéliennes et américaines font référence à des terres à proximité de la bande de Gaza, en échange de propriétés immobilières de valeur en Cisjordanie. Outre le fait qu'il s'agit de zones désertiques, les terres proposées près de Gaza sont aujourd'hui utilisées par Israël pour enterrer des déchets toxiques.

JÉRUSALEM

Les propositions américaines semblent reconnaître une souveraineté israélienne sous le Noble Sanctuaire, puisqu'elles impliquent qu'Israël a le droit, qu'il a volontairement abandonné, de procéder à des excavations derrière le Mur occidental. Qui plus est, le Mur occidental s'étend à des zones au-delà du mur des Lamentations, incluant le tunnel ouvert en 1996 par l'ancien premier ministre Benya-

min Nétanyahou.

La formule selon laquelle « les zones arabes sont palestiniennes et les juives israéliennes » sera impossible à concilier avec « le maximum de contiguïté pour les deux parties ». Elle aboutira plutôt à des îlots palestiniens à l'intérieur de la ville, séparés les uns des autres.

Israël a des exigences de souveraineté sur un nombre géographiquement non défini de « sites religieux » à Jérusalem. Les Palestiniens ne peuvent donner leur accord qu'à une formule qui garantisse la continuité des zones palestiniennes à l'intérieur de la ville aussi bien que la continuité de Jérusalem avec le reste de la Palestine. L'élément clef de la position palestinienne sur Jérusalem est son statut de ville ouverte avec libre accès pour tous.

LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS

Il est important de rappeler que la résolution 194, considérée comme la base d'un règlement juste du problème des réfugiés, demande le retour des réfugiés palestiniens à « leurs foyers » où qu'il soient et non à « leur patrie » ou dans « la Palestine historique ».

L'essence du droit au retour est le choix : les Palestiniens doivent pouvoir choisir où ils s'ins-

tallent, y compris le retour dans les foyers d'où ils ont été chassés. Il n'existe pas de précédent historique d'un peuple ayant renoncé à son droit fondamental à revenir dans ses foyers, qu'il ait été forcé d'en partir ou qu'il ait fui. Nous ne serons pas le premier peuple à l'accepter. La reconnaissance du droit au retour et l'offre d'un choix aux réfugiés est une pré-condition de la fin du conflit. Les Palestiniens sont disposés à réfléchir de manière flexible et créative sur les mécanismes de mise en application de ce droit.

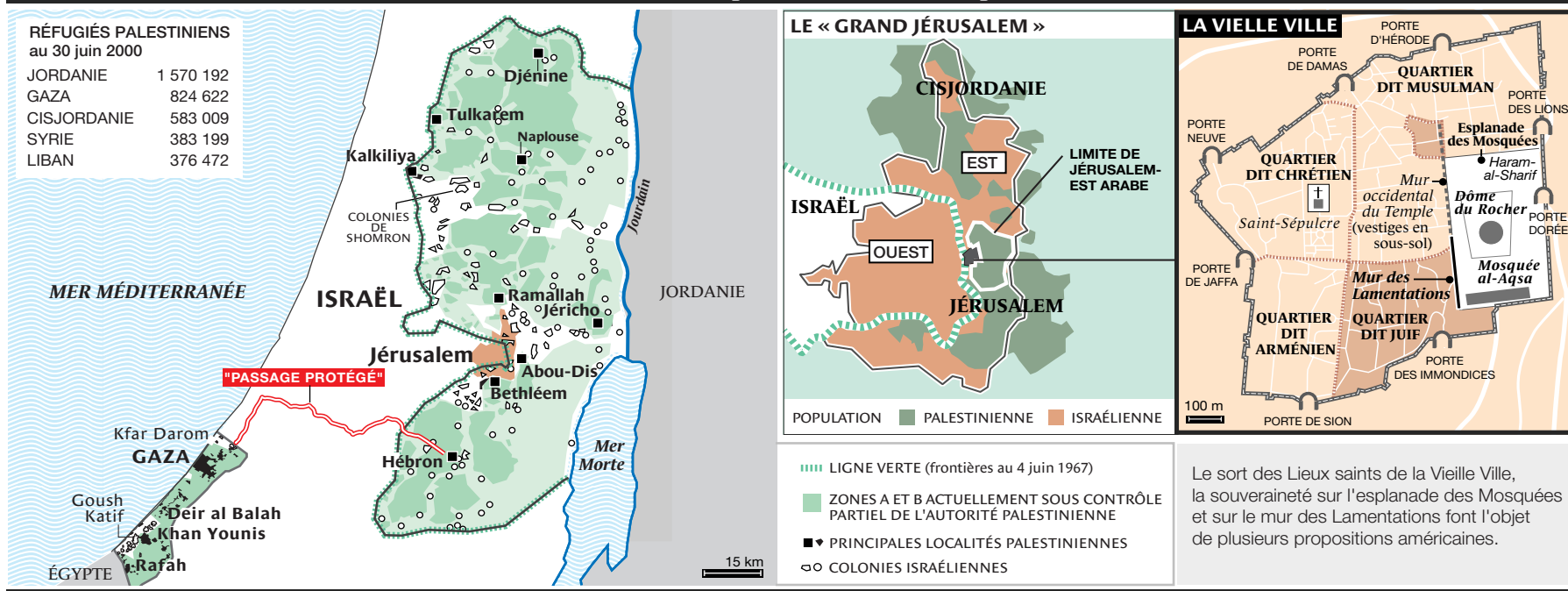
LA SÉCURITÉ

Rien ne justifie que le retrait israélien de la Cisjordanie et de la bande de Gaza s'étale sur trois ans. Israël ayant réinstallé plus d'un million d'immigrants de l'ancienne Union soviétique en l'espace de quelques années, une seule année est plus que suffisante pour réinstaller 60 000 colons.

Israël doit expliquer pourquoi il a besoin soit d'une force dans la Vallée du Jourdain, soit de droits de déploiement d'urgence, voire des deux, d'autant que des forces internationales seront présentes.

Le risque existe qu'Israël veuille utiliser l'espace aérien palestinien pour des manœuvres militaires.

Les contours encore imprécis du futur Etat palestinien



Les propositions de Bill Clinton aux négociateurs palestiniens et israéliens

L'hebdomadaire américain *Newsweek* et le quotidien britannique *The Financial Times* ont publié sur leur site Internet les propositions faites par le président Bill Clinton – qui n'évoque pas spécifiquement la bande de Gaza – aux Palestiniens et aux Israéliens le 23 décembre. Les deux textes, établis semble-t-il à partir de notes prises par des négociateurs israéliens et palestiniens, sont les mêmes, presque mot pour mot. En voici l'intégralité.

LE TERRITOIRE

Le président Clinton, compte tenu de ce qu'il a entendu, estime qu'une solution juste se situerait autour de 95 %, soit entre 94 % et 96 % de la Cisjordanie pour l'Etat palestinien.

La terre annexée par Israël devrait être compensée par un échange de terres de 1 % à 3 %, en sus des arrangements pour le « passage protégé permanent » [qui relie la Cisjordanie à la bande de Gaza]. Les parties devraient également envisager un échange de terres louées pour satisfaire leurs besoins respectifs. Il y a des façons créatives de le faire.

Les parties devraient élaborer une carte qui tienne compte des critères suivants : 80 % des colons rassemblés dans des blocs de colonies, la continuité [territoriale], le minimum d'annexion de territoire à Israël, le minimum de Palestiniens affectés par cette annexion.

LA SÉCURITÉ

La clé réside dans une présence internationale qui ne se retirerait que par consentement mutuel. Cette présence vérifierait également l'application de l'accord par les deux parties.

Le retrait israélien devrait s'échelonner sur 36 mois, tandis que la force internationale se déploierait progressivement dans la région.

A la fin de cette période, une petite présence israélienne serait maintenue sur des sites militaires spécifiques dans la vallée du Jourdain, sous l'autorité de la force in-

ternationale pendant une nouvelle période de 36 mois. Ce délai pourrait être réduit en cas de développements régionaux favorables qui réduiraient la menace pesant sur Israël.

Les stations d'alerte avancées : Israël maintiendrait trois installations en Cisjordanie, en liaison avec une présence [un organisme] palestinienne de liaison. Le maintien de ces stations pourrait être révisé au terme d'une période de 10 ans, tout changement de statut devant être mutuellement agréé.

Les zones de déploiement d'urgence : les parties doivent encore élaborer des cartes de ces zones et des itinéraires. L'urgence désigne une menace imminente et manifeste contre la sécurité nationale d'Israël, de nature militaire, et qui requiert la déclaration de l'état d'urgence. La force internationale devra en être avertie.

Espace aérien : l'Etat de Palestine devrait être souverain dans son espace aérien, mais les deux Etats devraient préparer des arrangements spécifiques pour les besoins opérationnels et d'entraînement d'Israël.

Le président a compris que la position israélienne est que la Palestine devrait être « démilitarisée », alors que les Palestiniens proposent un « Etat disposant d'un armement limité ». Le président propose une formule de compromis : « Etat non militarisé », compte tenu du fait que la force internationale, s'ajoutant à une forte force de sécurité palestinienne, aura en charge la sécurité des frontières et la dissuasion.

JÉRUSALEM ET LES RÉFUGIÉS : VISION GÉNÉRALE

Le président pense que les fossés qui continuent d'exister relèvent plus d'une question de formulation que de problèmes pratiques.

I- Jérusalem

Ce qui est arabe devrait être palestinien et ce qui est juif israélien. Cela s'appliquera également à la vieille ville.

Le président invite les parties à

travailler sur des cartes qui assureraient la plus grande contiguïté [territoriale] pour les deux parties.

Le Noble Sanctuaire [l'esplanade des Mosquées]-Mont du Temple : le fossé ne découle pas de problèmes pratiques d'administration mais des questions symboliques de souveraineté, et sur le moyen de concilier les croyances religieuses des deux parties.

Le président sait que les parties ont discuté diverses formules. Il veut en suggérer deux autres, pour formaliser le contrôle palestinien de facto du Noble Sanctuaire tout en respectant les convictions du peuple juif, un contrôle international devant être assuré dans les deux cas.

1) Souveraineté palestinienne sur le Noble Sanctuaire et souveraineté palestinienne sur le Mur occidental a) et l'espace sacré pour les juifs dont il fait partie ; ou b) et le Saint des Saints dont il fait partie.

2) Souveraineté palestinienne sur le Noble Sanctuaire et souveraineté israélienne sur le Mur occidental, plus une souveraineté fonctionnelle sur la question des excavations sous le Noble Sanctuaire ou derrière le Mur. De cette manière, un consentement mutuel serait requis avant tout travail d'excavation.

II- Les réfugiés

Israël est disposé à reconnaître les souffrances morales et matérielles qu'ont subies les Palestiniens comme conséquence de la guerre de 1948 et la nécessité de participer à l'effort de la communauté internationale pour traiter ce problème.

Une commission internationale pour appliquer tout ce qui découlerait de l'accord : compensation, réinstallation, réhabilitation, etc. Les Etats-Unis sont disposés à conduire un effort international pour aider les réfugiés.

Le fossé fondamental : comment traiter le droit au retour (DAR). Le président connaît l'histoire de cette question et combien il est difficile pour la direction palestinienne d'avoir l'air de renoncer à ce principe. Dans le même temps, la partie israélienne ne pouvait ac-

cepter aucune référence au DAR, qui impliquerait un droit à immigrer en Israël au mépris de la politique souveraine israélienne sur l'admission, ou qui menacerait le caractère juif de l'Etat.

Toute solution doit tenir compte des besoins des deux parties et être en conformité avec l'approche de [l'existence de] deux Etats, qu'elles ont acceptée comme un moyen de mettre fin au conflit israélo-palestinien : l'Etat de Palestine comme patrie pour le peuple palestinien et l'Etat d'Israël comme patrie pour le peuple juif.

Dans [le cadre de] la solution de deux Etats, l'Etat de Palestine sera le point focal pour les Palestiniens qui ont choisi de revenir dans la région, sans que soit exclue l'acceptation par Israël de certains de ces réfugiés.

Le président estime que les parties doivent adopter une formulation à propos du DAR qui dise clairement qu'il n'y a pas de DAR spécifique en Israël même, mais qui ne nie pas les aspirations du peuple palestinien à revenir dans la région.

A la lumière de cela, le président suggère le choix entre deux options :

1) Les deux parties reconnaissent la lutte des réfugiés palestiniens pour retourner dans la Palestine historique.

2) Les deux parties reconnaissent le droit des réfugiés palestiniens de retourner dans leur patrie.

L'accord définirait l'application de ce droit général d'une manière qui corresponde à la solution de deux Etats. Il énumérerait les cinq possibles « points de chute » [homes] définitifs des réfugiés : l'Etat de Palestine, les régions d'Israël qui seraient transférées à la Palestine dans un échange de territoires, la réhabilitation dans les pays d'accueil, une réinstallation dans des pays tiers, l'admission en Israël.

L'accord préciserait que le retour en Cisjordanie et à Gaza, ou dans les zones acquises par l'échange de territoires, serait un droit de tous les réfugiés palestiniens, tandis que la réhabilitation

dans les pays d'accueil et la réinstallation dans des pays tiers, ou l'admission en Israël, dépendraient des politiques de ces pays.

Israël pourrait indiquer dans l'accord qu'il a l'intention d'adopter une politique qui permette à certains réfugiés d'être admis en Israël conformément à la décision souveraine d'Israël.

Le président estime que la priorité devrait être donnée aux réfugiés du Liban.

Les parties conviendraient que ceci est l'application de la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies.

FIN DU CONFLIT

Le président propose que l'accord marque clairement la fin du conflit et que son application mette fin à toutes les revendications. Ceci pourrait être exprimé par l'intermédiaire du Conseil de sécurité des Nations unies, qui noterait que les résolutions 242 et 338 ont été appliquées, et par la libération des prisonniers palestiniens.

Le président estime que ce sont là les grandes lignes d'un accord juste et durable. Il donne aux Palestiniens la possibilité de déterminer leur avenir sur leur propre terre, un Etat palestinien souverain et viable reconnu par la Communauté internationale, El Qods [Jérusalem] étant sa capitale, la souveraineté sur le Noble Sanctuaire et une nouvelle vie pour les réfugiés.

Cela assure au peuple d'Israël une véritable fin du conflit, une sécurité réelle, la sauvegarde des liens religieux sacrés, l'incorporation de 80 % des colons en Israël et la Jérusalem historiquement la plus large possible reconnue par tous comme votre capitale.

COMMENTAIRES FINAUX

C'est le mieux que le président puisse faire. Informez-en les dirigeants et voyez s'ils sont disposés à venir discuter sur la base de ces idées. Si elles ne sont pas acceptées, elles ne disparaissent pas seulement de la table des négociations, elles partiront avec lui lorsqu'il quittera ses fonctions.

George W. Bush réussit à faire entrer un démocrate dans son cabinet

WASHINGTON

de notre correspondant

En rendant public, mardi 2 janvier, le nom des derniers membres de son cabinet, George W. Bush a rempli les engagements qu'il s'était fixés : il a complété son équipe avant la fin de la première semaine de janvier et enfin réussi à trouver un démocrate prêt à travailler avec lui. Pas un des moindres puisqu'il s'agit de l'actuel secrétaire au commerce, Norman Mineta, qui sera chargé des transports. L'ex-sénateur du Michigan Spencer Abraham devient secrétaire à l'énergie et Linda Chavez au travail. Tous trois sont membres de minorités ethniques, M. Mineta est fils d'immigrants japonais, M^{me} Chavez hispanique et M. Abraham d'ascendance arabe (libanaise). Ce cabinet est dominé par des personnalités venues du monde des affaires.

Nul ne symbolise mieux la volonté affichée de diversité du président élu que Norman Mineta (69 ans). Premier Américain d'origine asiatique nommé au gouvernement, benjamin du cabinet Clinton – il avait été nommé l'été dernier pour remplacer William Daley, devenu chef de campagne d'Al Gore –, c'est un vrai démocrate « avec un petit "d" comme avec un grand "D" ». Et j'ai été fier de soutenir mon parti » et Al Gore pendant la campagne, a-t-il déclaré après sa nomination. « Il n'y a pas de routes démocrates ou républicaines », a ajouté cet ancien congressiste de Californie choisi pour son origine ethnique et politique comme pour sa compétence : il a dirigé la commission des transports à la Chambre. Mais cet homme, qui a été interné avec ses parents pendant la seconde guerre mondiale, s'est aussi battu pour que les Américains d'origine nipponne reçoivent une compensation pour la discrimination dont ils ont souffert.

Confronté à un Congrès contrôlé par l'opposition, Bill Clinton avait en 1997 nommé un républicain à son cabinet : il avait offert le poste de secrétaire à la défense au sénateur William Cohen. Mais la nomination par "W" de M. Mineta à un poste technique est plus que compensée par celle de deux conservateurs. M. Abraham (48 ans), qui s'est battu au Sénat pour la baisse des taxes sur les carburants et le développement de la prospection pétrolière sur le territoire américain, en particulier dans les réserves naturelles de l'Alaska, sera chargé de la « sécurité » énergétique, « cruciale » pour le pays. Connaissant les liens du président élu avec le lobby pétrolier, les écologistes auront du mal à être convaincus par le nouveau secrétaire qu'exploitation des hydrocarbures et protection de l'environnement peuvent aller de pair.

Linda Chavez (53 ans) est une personnalité controversée, tout comme John Ashcroft (attorney general) et Gale Norton (intérieur) et le débat au Sénat sur leur confirmation risque d'être animé. Cette ancienne démocrate devenue républicaine avait été choisie par Ronald Reagan comme directrice de la Commission sur les droits civiques.

Son cabinet nommé, George W. Bush va pouvoir participer au « sommet » économique qu'il a convoqué à Austin mercredi et jeudi. Mercredi est aussi le jour de la prestation de serment des nouveaux élus. La foule des grands jours sera là pour assister à celle de Hillary Clinton, en présence de son président de mari.

DEUX CONSERVATEURS

Mais le Congrès reste le champ clos des rivalités partisans que tente de dissimuler « W » dans son équipe. Sénateurs et représentants regardent déjà vers les élections de 2002 ; en particulier les démocrates, qui espèrent reprendre la majorité au Sénat et à la Chambre. En attendant, la voix prépondérante du vice-président Al Gore leur permettra de contrôler jusqu'au 20 janvier un Sénat divisé également 50-50. Après, les républicains reprendront l'avantage grâce à Dick Cheney.

Patrice de Beer

Les « remarques et questions » de l'Organisation de libération de la Palestine

Sur son site Web, l'OLP a publié les « remarques et questions des négociateurs palestiniens ». En voici l'essentiel :

LE TERRITOIRE

DE L'ÉTAT PALESTINIEN

En l'absence de carte, et parce que la totalité de la zone sur la base de laquelle les pourcentages ont été calculés n'est pas définie, il est difficile d'imaginer comment les pourcentages proposés par les Etats-Unis pourraient être conciliés avec l'objectif de continuité (territoriale) palestinienne. Israël au demeurant continue d'affirmer – ce que les Etats-Unis n'ont jamais remis en question – que Jérusalem tel qu'il le définit, le « no man's land » et la Mer Morte ne font pas partie du total de la zone sur la base de laquelle les pourcentages ont été calculés.

L'« échange de terres louées ». La partie palestinienne n'a pas de besoins territoriaux en Israël, hormis un corridor reliant la Cisjordanie à la bande de Gaza, qui sera assuré par un échange de terres. Cette proposition, associée à la carte présentée par la partie israélienne lors de la dernière série de négociations, rend l'Etat palestinien non viable, et privé d'accès direct aux frontières internationales.

Sans une carte clarifiant ces ambiguïtés, les propositions américaines n'empêchent pas Israël de revenir aux propositions de Camp David, qui laissent 10 % de la Cisjordanie sous souveraineté israélienne, et 10 % de plus relatifs à des arrangements de sécurité mal définis. Il est important de souligner que toutes les colonies de peuplement en Cisjordanie occupent actuellement approximativement 2 % de ce territoire.

Le principe directeur des « blocs de colonies » subordonne les intérêts des Palestiniens, la continuité de leur Etat et le contrôle de leurs ressources naturelles aux intérêts israéliens relatifs à la continuité des colonies, considérées comme illégales par la communauté internationale. Il contredit également le critère de réduction au minimum des zones annexées et du nombre de Palestiniens affectés.

Il est impossible d'approuver une proposition qui punit les Palestiniens tout en récompensant la politique israélienne de colonisation. Une proposition prévoyant l'annexion de 4 à 6 % (sans parler des 10 %) de la terre nuirait inévitablement aux intérêts palestiniens vitaux. Un certain nombre de villages palestiniens seraient annexés

à Israël, augmentant le nombre de Palestiniens déplacés.

Une grande partie de terres non colonisées, dans des zones de développement clefs telles que Jérusalem et Bethléem, seront également annexées à Israël, détruisant ainsi la contiguïté de l'Etat de Palestine.

Toute terre annexée doit être compensée par une terre égale en dimension et en valeur. Toutes les propositions israéliennes et américaines font référence à des terres à proximité de la bande de Gaza, en échange de propriétés immobilières de valeur en Cisjordanie. Outre le fait qu'il s'agit de zones désertiques, les terres proposées près de Gaza sont aujourd'hui utilisées par Israël pour enterrer des déchets toxiques.

JÉRUSALEM

Les propositions américaines semblent reconnaître une souveraineté israélienne sous le Noble Sanctuaire, puisqu'elles impliquent qu'Israël a le droit, qu'il a volontairement abandonné, de procéder à des excavations derrière le Mur occidental. Qui plus est, le Mur occidental s'étend à des zones au-delà du mur des Lamentations, incluant le tunnel ouvert en 1996 par l'ancien premier ministre Benya-

min Nétanyahou.

La formule selon laquelle « les zones arabes sont palestiniennes et les juives israéliennes » sera impossible à concilier avec « le maximum de contiguïté pour les deux parties ». Elle aboutira plutôt à des îlots palestiniens à l'intérieur de la ville, séparés les uns des autres.

Israël a des exigences de souveraineté sur un nombre géographique non défini de « sites religieux » à Jérusalem. Les Palestiniens ne peuvent donner leur accord qu'à une formule qui garantisse la continuité des zones palestiniennes à l'intérieur de la ville aussi bien que la continuité de Jérusalem avec le reste de la Palestine. L'élément clef de la position palestinienne sur Jérusalem est son statut de ville ouverte avec libre accès pour tous.

LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS

Il est important de rappeler que la résolution 194, considérée comme la base d'un règlement juste du problème des réfugiés, demande le retour des réfugiés palestiniens à « leurs foyers » où qu'il soient et non à « leur patrie » ou dans « la Palestine historique ».

L'essence du droit au retour est le choix : les Palestiniens doivent pouvoir choisir où ils s'ins-

tallent, y compris le retour dans les foyers d'où ils ont été chassés. Il n'existe pas de précédent historique d'un peuple ayant renoncé à son droit fondamental à revenir dans ses foyers, qu'il ait été forcé d'en partir ou qu'il ait fui. Nous ne serons pas le premier peuple à l'accepter. La reconnaissance du droit au retour et l'offre d'un choix aux réfugiés est une pré-condition de la fin du conflit. Les Palestiniens sont disposés à réfléchir de manière flexible et créative sur les mécanismes de mise en application de ce droit.

LA SÉCURITÉ

Rien ne justifie que le retrait israélien de la Cisjordanie et de la bande de Gaza s'étale sur trois ans. Israël ayant réinstallé plus d'un million d'immigrants de l'ancienne Union soviétique en l'espace de quelques années, une seule année est plus que suffisante pour réinstaller 60 000 colons.

Israël doit expliquer pourquoi il a besoin soit d'une force dans la Vallée du Jourdain, soit de droits de déploiement d'urgence, voire des deux, d'autant que des forces internationales seront présentes.

Le risque existe qu'Israël veuille utiliser l'espace aérien palestinien pour des manœuvres militaires.

La Suède veut œuvrer en faveur d'un élargissement rapide de l'Europe

En prenant pour la première fois la présidence de l'Union européenne, Stockholm souhaite réduire l'eurosepticisme des Suédois et travailler à l'intégration des nouvelles démocraties d'Europe centrale et de l'Est

La Suède a entamé, le 1^{er} janvier, son premier semestre à la tête de l'Union européenne depuis l'adhésion du royaume en 1995. Le gouvernement social-démocrate s'est fixé trois priorités, appelées les « trois

E », à savoir l'élargissement, l'emploi et l'environnement. La première de ces priorités est sans doute celle qui tient le plus à cœur aux dirigeants du royaume. Une majorité de Suédois sont en effet favorables à

l'adhésion des anciens pays du bloc de l'Est envers lesquels les peuples nordiques se sentent une responsabilité. Si des avancées sont réalisées sur ce terrain et dans les deux autres domaines, le gouvernement

de Stockholm espère que l'eurosepticisme latent de la population sera réduit. Pour faire prendre conscience à la nation qu'elle fait bien partie de l'Union, les 80 réunions prévues se tiendront dans 44 sites diffé-

rents. Mais certains ont déjà tiqué en découvrant le montant alloué par l'Etat pour financer la présidence. Sous ces latitudes, l'UE a la réputation d'être trop dépensière et minée par la corruption...

STOCKHOLM

de notre correspondant

Lors de la tournée des capitales européennes effectuée par Jacques Chirac, en vue de préparer le sommet de Nice, on expliquait dans l'entourage présidentiel que Stockholm constituait l'une des étapes les plus délicates du périple. « *Le problème avec les Suédois, c'est qu'ils n'ont pas encore acquis de véritable "culture" de l'Union européenne* », pouvait-on entendre dans la délégation tricolore. Ce sont ces quasi-néophytes des grandes manœuvres communautaires qui ont pris le relais des Français, le 1^{er} janvier, pour assurer la présidence tournante de l'UE. Pendant un semestre, le royaume scandinave coordonnera l'action des Quinze. Une première depuis son adhésion à l'Union, en janvier 1995.

Les dirigeants suédois sont dans leurs petits souliers. Leur envie de bien faire n'a d'égale que leur hantise d'échouer dans cette tâche nouvelle, sous le regard méfiant d'une population toujours majoritairement euroseptique. L'objectif officieux de Stockholm est de parvenir à un résultat au moins aussi positif que celui enregistré par la Finlande - voisine et rivale - au terme de « sa » première présidence, au second semestre 1999. Aussi est-ce avec soulagement que le gouvernement suédois a accueilli le dénouement du sommet de Nice qui a mis fin à la conférence intergouvernementale chargée de réformer les institutions européennes.

« *Un succès* », a cru pouvoir clamer Göran Persson, le premier ministre social-démocrate, sitôt rentré de la Côte d'Azur. Car, précisa-t-il, la voie vers l'élargissement de l'Union est désormais déblayée. Or c'est là la priorité numéro un de Stockholm. Nul doute que M. Persson avait aussi à l'esprit, ce jour-là, les inconvénients majeurs pour son pays qu'un

et environnement ». La première est celle qui lui tient le plus à cœur. Les pays baltes sont à environ une heure d'avion de Stockholm, la Pologne n'est pas loin. Comme les autres Nordiques, les Suédois se sentent une responsabilité vis-à-vis des nouvelles démocraties d'Europe centrale et de l'Est. Leur intégration à l'UE est « *une mission historique* », car « *l'Europe ne doit*

Cette volonté paraît ancrée dans l'opinion publique : 58 % des Suédois sont favorables à l'adhésion des douze candidats. Les chefs d'entreprise du royaume aussi, qui, pragmatiques, recherchent de nouveaux marchés. Si le gouvernement a pris garde, dans son programme « présidentiel », de ne pas fixer de dates à l'entrée des candidats, Anna Lindh, la ministre des affaires étrangères, a mentionné 2003 pour les plus rapides. Stockholm devrait également attirer l'attention sur le problème que posera l'enclave russe de Kaliningrad, lorsque ses deux voisins directs, la Pologne et la Lituanie, appartiendront à l'UE.

L'emploi et l'environnement, par ailleurs, sont perçus par le gouvernement comme des moyens de démontrer aux euroseptiques que l'UE peut aussi agir dans des domaines concrets de la vie quotidienne des citoyens. Pays à la fibre sociale développée, la Suède aura à cœur de présenter la recette qui lui a permis de réduire son taux de chômage officiel à près de 4 % (plus de 6 % en réalité). Un sommet sera consacré à ce chapitre, en mars à Stockholm, où les Quinze feront un premier point sur leurs efforts respectifs un an après s'être fixé pour but le plein emploi. Enfourchant un traditionnel cheval de bataille scandinave, la Suède compte enfin développer l'action visant à « *intégrer les exigences environnementales dans tous les domaines de la coopération européenne* ». Le sommet clôturant sa présidence, les 15 et 16 juin à Göteborg (sud-ouest), devrait s'y atteler.

Des avancées dans ces trois domaines prioritaires permettraient au gouvernement minoritaire d'esquiver les piques anti-européennes de ses petits alliés au Parlement, le Parti de gauche (ex-communiste) et les Verts. L'eurosepticisme débordé largement l'électorat de ces deux formations. Six ans après l'adhésion, environ un Suédois sur deux ne s'est pas encore fait à cette réalité, même si elle s'impose peu à peu.

L'Eurogroupe, l'enceinte de coordination des ministres des finances de la zone euro. La Belgique s'en chargera, avant de succéder à la Suède à la tête de l'UE, en juillet. Une particularité qui ne semble pas gêner outre mesure le ministre suédois concerné, Bosse Ringholm. D'aucuns, en revanche, redoutent que cette absence n'affaiblisse la position du royaume pendant son mandat.

Les dirigeants suédois espèrent que les six mois à venir feront prendre conscience à la population qu'elle fait désormais partie intégrante de l'UE. La tenue, en 44 points différents du territoire, de 80 réunions européennes devrait y contribuer. Avec toutefois certains risques. Ayant horreur des passe-droits, les Suédois, nourris dans le culte de l'égalité sociale, pourraient mal vivre l'arrivée massive de berlines officielles escortées, sirènes hurlantes, par une police omniprésente. Certains ont déjà tiqué en découvrant le montant alloué par l'Etat pour financer la présidence : 835 millions de couronnes, soit 95 millions d'euros.

L'UE a la réputation, sous ces latitudes, d'être trop dépensière et minée par la corruption. Une affaire de fausses factures à la représentation de la Commission européenne à Stockholm n'a rien fait pour corriger cette image. D'autres, plus rares, trouvent scandaleux que l'on aille à l'encontre des coutumes locales en servant du vin lors des repas en marge des réunions européennes...

Antoine Jacob

Le premier ministre accusé d'être « pro-israélien »

Le dossier du Proche-Orient suscite des remous dans le royaume. Göran Persson, le premier ministre social-démocrate, a notamment été accusé de mener une « *politique pro-israélienne* ». Alors que la France a condamné « *l'usage excessif de la force par les soldats israéliens contre les manifestants palestiniens, « on peut s'interroger sur le silence frappant des officiels suédois » à cet égard, a commenté Carl Lidbom, ancien ministre social-démocrate et proche d'Olof Palme, le premier ministre assassiné en 1986 et vieil ami des Palestiniens. M. Lidbom a reproché au gouvernement actuel de s'être abstenu lors d'un vote à l'Assemblée générale de l'ONU destiné à dénoncer l'attitude israélienne.*

La ministre suédoise des affaires étrangères, Anna Lindh, a répliqué en soulignant que Stockholm avait tout simplement « *de bonnes relations avec Israël, surtout lorsqu'il possède un gouvernement intéressé par les négociations de paix* ». Au printemps dernier, des pourparlers israélo-palestiniens s'étaient déroulés discrètement sur le territoire suédois. Sans résultat. - (Corresp.)

échec total du sommet de Nice n'aurait pas manqué d'engendrer.

Même si elle est consciente de la faible marge de manœuvre accordée généralement au pays assurant la présidence tournante de l'UE - surtout s'il fait partie des « petits » membres -, la Suède affiche trois priorités pour son mandat. Elle les a baptisées « *les trois E* », pour « élargissement, emploi

plus jamais être divisée », arguement M. Persson dans un récent article présentant sa vision du « *futur de l'UE* ». Retarder l'élargissement et y « *opposer de nouveaux obstacles fait courir un risque d'importantes convulsions dans les pays candidats* », met-il en garde, à l'adresse de ceux qui, parmi les Quinze, souhaitent freiner le processus.

Göran Persson et Anna Lindh, un tandem qui pratique le compromis à la suédoise

STOCKHOLM

de notre correspondant

Göran Persson confiait récemment avoir toujours adopté « *un profil très bas* » à chaque nouvelle étape de sa carrière : « *Le temps de trouver mes marques* ». Mais, une fois dans son élément, le premier ministre suédois semble habité d'une confiance à toute épreuve qui, vue de l'extérieur, frise parfois l'arrogance. Celui à qui incombera la tâche de mener les sommets européens de Göteborg (mars) et de Stockholm (juin) ne porte pas pour rien le surnom de « *HSB* », abréviation de l'expression suédoise signifiant « *celui qui décide* ». Une réputation acquise au fil des années, d'abord dans la petite commune de Katrineholm, dont il fut le maire, puis dans différents cabinets sociaux-démocrates, en tant que ministre de l'éducation puis des finances.

Devenu chef du gouvernement en mars 1996, après la défection de plusieurs candidats potentiels, cet homme à l'imposante silhouette n'a pas su, depuis, se défaire de cette image de dominateur, voire un brin macho. Une critique qui revient régulièrement, y compris dans son propre parti. Pas assez toutefois pour menacer sa position de leader de la principale formation politique du royaume, en dépit de l'érosion de son électorat. Nombreux sont ceux qui se disent lassés par « *la politique de droite* » du gouvernement Persson.

Admirateur du style Tony Blair, ce dirigeant de cinquante et un ans n'a pas ménagé ses efforts, ces derniers temps, pour apparaître plus accessible et proche du peuple. Difficile, lorsque l'on personifie, pour beaucoup, le plan d'austérité mis sur pied par les sociaux-démocrates à leur retour au pouvoir en 1994. L'objectif était de

sortir le pays d'une des plus graves crises économiques de son histoire. Il fut atteint, au prix de coupes sévères dans le généreux système de protection sociale.

Bon orateur, d'allure joviale, M. Persson se lance volontiers dans des discours sans notes qui prennent vite la tournure de prêches vibrants où l'affectif le dispute souvent au rationnel. A ses côtés, Anna Lindh, sa jeune ministre des affaires étrangères, peut paraître froide, presque sèche. Du haut de son mètre soixante, elle a néanmoins réussi à imposer son style efficace à une fonction que M. Persson aurait pourtant tendance à vouloir annexer.

La cohabitation entre ces deux fortes personnalités ne se déroule pas sans grincements. A plus d'une reprise, M. Persson est revenu publiquement sur les propos de sa ministre pour en corriger la portée. Sur le Proche-Orient, notamment. « *Cela*

s'explique par le fait que nous ne nous exprimons pas de la même façon, décrypte M^{me} Lindh, mais nous pouvons aussi avoir différents points de vue et, dans ce cas, nous cherchons à trouver une solution en commun accord. »

L'éternel compromis à la suédoise : une recette qui a fonctionné jusqu'à présent et à laquelle le tandem pourrait avoir souvent recours durant son semestre à la tête de l'Union européenne.

UNE ANCIENNE EUROSEPTIQUE

A quarante-quatre ans, M^{me} Lindh, épouse de préfet et mère de deux garçons, a réalisé un parcours pratiquement sans faute. Entrée très tôt en politique, elle dirigea les jeunesses sociales-démocrates, tendance rose foncé. Après un passage au conseil municipal de Stockholm, elle entra au gouvernement en 1994 pour s'occuper

de l'environnement. Quatre ans plus tard, M. Persson créa la surprise en lui confiant les affaires étrangères. Elle, une ancienne euroseptique ! Peu à peu, l'UE lui était apparue fréquentable. Jusqu'à ce que la ministre devienne, à son contact direct, « *vraiment enthousiaste* » à l'égard de cette organisation.

La presse suédoise n'a pas tardé à hisser M^{me} Lindh au rang de dauphine de M. Persson. L'intéressée balaie l'idée d'un revers. « *En tant que premier ministre, on perd tant de liberté personnelle, dont il me reste déjà peu. Je ne veux pas vivre comme ça* », assure-t-elle aujourd'hui. Avant d'accepter ce poste, il y a près de cinq ans, M. Persson avait lui aussi répété à maintes reprises que, pour rien au monde, il n'en voudrait.

A. J.

Stockholm met en veilleuse le concept de neutralité dans les conflits

STOCKHOLM

de notre correspondant

Toute allusion à la neutralité, concept sur lequel repose la politique militaire et de sécurité de la Suède depuis près de deux siècles, devrait disparaître de la rhétorique officielle. C'est du moins le souhait de Göran Persson, le premier ministre social-démocrate. Sur le papier, le changement préconisé peut paraître anodin : il s'agit d'une modification du programme du Parti social-démocrate, au pouvoir quasiment sans interruption depuis soixante-dix ans. La politique de sécurité du royaume, peut-on lire dans la nouvelle version du document, « *continuera à être fondée sur la non-alliance militaire* ». Jusque-là rien de neuf. Mais la formule en vigueur depuis 1992, expli-

quant que ladite non-alliance permet à la Suède d'« *être neutre en cas de guerre dans notre voisinage* », n'apparaît plus dans le texte.

« *Depuis la fin de la guerre froide et l'adhésion de la Suède à l'Union européenne, en 1995, la notion de neutralité n'a plus de raison d'être*, explique-t-on désormais au cabinet du premier ministre. *C'est très difficile d'imaginer aujourd'hui que la Suède puisse rester strictement neutre en cas de conflit dans la région.* » Entendez par là, en cas de conflit à l'Est, du côté de la Russie et des pays baltes. En revanche, ajoute-t-on, la non-alliance militaire demeure d'actualité.

Le gouvernement ne voit aucune contradiction entre ce principe et sa participation à la construction

d'une Europe de la défense, dont il devra s'occuper durant son semestre à la tête de l'UE. Il lui reviendra notamment, selon son programme, de « *mettre en place des structures permanentes* » pour cette nouvelle entité et de « *renforcer la capacité militaire et civile de gestion de crise de l'Union* ».

« SOLIDARITÉ POLITIQUE »

Le fait de contribuer - à hauteur de près de deux mille hommes - à la création d'une force européenne de quelque 60 000 soldats ne signifie pas pour autant, selon Stockholm, qu'il lui faille participer à toutes ses missions. « *Il s'agit surtout de faire preuve de solidarité politique* », précise-t-on dans l'entourage de M. Persson. En outre, on insiste sur le fait qu'il n'existe pas,

au sein de l'UE, de garanties réciproques de sécurité obligeant tous ses membres à se porter mutuelle assistance en cas d'agression extérieure.

C'est le discours qui sera tenu, dans les mois à venir, par la direction du Parti social-démocrate à ses adhérents, pour tenter de les convaincre. La proposition sera mise au vote lors du congrès de cette formation, à l'automne. La question est sensible. Début 1999, M. Persson avait préféré renoncer, in extremis, à proposer un tel changement de doctrine, estimant que « *l'opinion publique n'était sans doute pas prête* », rappelle-t-on de même source.

Il existe, certes, un courant pragmatique dans le pays estimant qu'il est temps de jeter aux orties un

concept qui, dans les faits, n'a pas été respecté à la lettre depuis des décennies. Mais pour nombre de Suédois, la neutralité reste une « *vache sacrée* » à laquelle il serait dangereux de toucher. Cela n'a pas empêché le pays de participer à des manœuvres de l'OTAN - via le Partenariat pour la paix (PPP) dont il est membre - et à des opérations de maintien de la paix sous commandement de l'Alliance atlantique, comme en Bosnie et au Kosovo.

Face à la nouvelle donne, le commandant en chef des armées, Johan Hederstedt, estime que le maintien du principe de non-alliance militaire risque de gêner les troupes suédoises dans l'exercice des missions de gestion de crises qu'elles seront en principe appe-

lées à effectuer au sein de la force européenne. « *Je veux des règles claires* », a-t-il lancé le 21 novembre. Le lendemain, il était convoqué au ministère de la défense pour s'expliquer.

Même si certains le redoutent, rien n'indique, dans la démarche de M. Persson, qu'il ait l'intention de conduire son pays dans l'OTAN. Du moins dans un futur prévisible, le gouvernement ayant toujours pris la précaution de « *ne jamais rien exclure à l'avenir* ». Ce qui pourrait l'amener à changer de position serait l'entrée des pays baltes, voire de la Finlande, dans l'Alliance atlantique et un revirement de l'opinion publique suédoise. On en est encore loin.

A. J.

La Caraïbe de François Maspéro

Près de Cuba, loin de Cuba, l'écrivain a posé son regard de promeneur engagé sur Porto-Rico la travestie, Saint-Domingue la stupéfiante, Haïti où rien ne marche. Il a vu la frontière qui sépare richesse et misère...

du jeudi 4 au samedi 6 janvier

Le Monde
à partir du
daté 5

L'austérité budgétaire n'entame pas le soutien des Autrichiens au gouvernement Schüssel

Le chancelier conservateur continue de ménager ses alliés populistes du FPÖ de Jörg Haider

Afin d'atteindre « le déficit zéro » en 2002, le gouvernement autrichien a imposé une série de mesures de restriction et d'augmentation des tarifs

du secteur public. En dépit de ce tour de vis, l'opinion publique continue de soutenir largement l'action du chancelier Wolfgang Schüssel notam-

ment 84 % des partisans de Jörg Haider. L'archevêque de Vienne, Cristof Schönborn a demandé des adoucissements de la politique d'immigration.

VIENNE

de notre correspondante

Après une fin d'année sous le signe de l'insouciance, janvier ramène les Autrichiens aux dures réalités de l'austérité budgétaire. Nombre des mesures « d'assainissement » décidées ces derniers mois par la coalition de droite, afin d'atteindre l'objectif proclamé d'un « déficit zéro » en 2002, viennent en effet d'entrer en vigueur, sans entamer pourtant la relative confiance dont jouit le gouvernement du chancelier Wolfgang Schüssel. Outre les habituelles augmentations de tarifs des services publics, postes et chemin de fer, une longue liste de petits ou gros sacrifices sont exigés d'une population longtemps choyée par l'Etat-providence.

Les contribuables paieront ainsi deux fois plus cher la vignette automobile, qui permet en Autriche d'utiliser les autoroutes toute l'année. Elle passe à 1 000 schillings (environ 500 francs) au lieu de 550 schillings. Tandis que les étudiants, après trente ans d'accès gratuit à l'université, doivent désormais acquitter chaque semestre des droits d'inscription de 5 000 schillings (2 500 francs). Cette ponction financière doit permettre d'améliorer la qualité des études mais également de réduire leur durée moyenne, l'une des plus longues d'Europe. Quant aux étudiants étrangers, ils paieront le double de leurs condisciples autrichiens. Ce qui va sans doute décourager nombre de candidats africains ou asiatiques.

C'est surtout dans le domaine de la sécurité sociale que le gouvernement serre la vis : hausse des cotisations salariales, augmentation du tiers payant pour les consultations médicales, les médicaments et les traitements à l'hôpital, limitation à un an des congés longue maladie, plafonnement des pensions d'invalidité. Depuis novembre, l'âge légal de la retraite anticipée s'élève régulièrement



chaque trimestre et ceux qui veulent quand même se retirer de la vie professionnelle avant l'heure paieront des cotisations nettement plus élevées.

C'est surtout dans le domaine de la sécurité sociale que le gouvernement serre la vis

Enfin la coalition des chrétiens conservateurs et de la droite populiste, décidée à encourager la natalité « nationale » avec le Kindergeld, un salaire maternel versé pendant au moins deux ans (le FPÖ de Jörg Haider veut même garantir une troisième année), a supprimé l'assurance sociale gratuite dont bénéficiaient jusqu'alors les conjoints ou les concubins sans activité professionnelle - en

grande majorité des femmes au foyer - sauf s'ils ont des enfants. L'opposition socialiste et écologiste ne s'est pas privée de critiquer cette décision qui favorise les mères de familles des couches aisées au détriment des femmes issues de milieux modestes notamment dans les communautés immigrées.

Pourtant, en dépit de ce catalogue peu réjouissant, une majorité de la population semble approuver l'action du gouvernement ou du moins se résigner sans protestation à cette phase d'austérité. Selon un sondage réalisé fin décembre pour le quotidien libéral *Standard*, 54 % des Autrichiens pensent que leur pays se trouve « sur la bonne voie », et seulement 35 % (en majorité des sympathisants du SPÖ, le parti socialiste) sont d'avis contraire. Dans l'ordre des priorités pour l'année 2001, 73 % citent en premier lieu l'arrêt de la centrale nucléaire de Temelin, en République tchèque (un thème sur lequel le gouvernement a mobilisé l'opinion grâce à un

large battage médiatique) et 31 % la nécessité d'atténuer les handicaps sociaux. Plus instructif encore est un autre sondage mené pour le magazine *Format* selon lequel 63 % des « leaders d'opinion » et 55 % de l'ensemble de la population jugent souhaitable que Wolfgang Schüssel reste chancelier après les élections prévues en 2003.

L'approbation est nette non seulement parmi les électeurs du parti conservateur ÖVP, mais, de façon plus intéressante encore, parmi les partisans de la droite populiste. 84 % des admirateurs de Jörg Haider se déclarent satisfaits de l'action de M. Schüssel, alors même que le FPÖ a perdu des voix lors des deux scrutins régionaux en Styrie et dans le Burgenland, depuis le « tournant à droite » consommé en février 2000.

Il est vrai que le chancelier conservateur a beaucoup ménagé ses partenaires populistes, notamment en matière d'immigration, l'un des thèmes d'agitation favoris du FPÖ. Au point que le président de l'Union des industriels, Peter Mitterbauer, vient de critiquer verbalement les récentes prises de position du chef de l'ÖVP, qui exige - comme le chancelier allemand Gerhard Schröder - une phase de transition d'au moins sept ans avant d'admettre sur le marché autrichien des travailleurs venus des anciens pays de l'Est. Il a invité les entrepreneurs à recruter de préférence dans les pays de l'Union européenne.

Autre critique indirecte de la politique protectionniste du gouvernement, qui trouve un large appui dans le mouvement syndical : la « prière » de Noël adressée au chancelier par l'archevêque de Vienne, le cardinal Christof Schönborn, qui a demandé que soient tout au moins exclus des quotas d'immigration les regroupements familiaux, comme c'est l'usage dans le reste de l'Union.

Joëlle Stolz

Gigantesque panne d'électricité dans le nord de l'Inde

NEW-DELHI. Plus de 220 millions d'Indiens, dont tous les habitants de New-Delhi, ont été privés d'électricité pendant treize heures mardi 2 janvier. Cette gigantesque panne, qui a affecté le réseau électrique du nord de l'Inde, a gravement perturbé les services de trains, d'avions, les hôpitaux et stoppé le travail dans la plupart des usines et bureaux des sept Etats affectés. La panne, qui serait due à la vétusté des équipements, a remis en évidence le mauvais état du réseau et le manque drastique d'électricité. En souffrent de nombreuses régions de l'Inde, en particulier la capitale, New-Delhi, où rien n'a été fait depuis de nombreuses années pour répondre à l'augmentation de consommation d'électricité due à la croissance de la population d'environ 400 000 personnes par an. - (Corresp.)

Le Salvador rejoint les Etats

« dollarisés » d'Amérique latine

SALVADOR. Le petit Etat d'Amérique centrale vient d'adopter à son tour le dollar américain comme nouvelle monnaie. Le billet vert circule à présent parallèlement à la monnaie nationale, le colon. Cette décision marque une nouvelle avancée de la « dollarisation » en Amérique latine. Le Salvador est le troisième pays de la région à adopter le dollar comme moyen de paiement sur son territoire, après l'Equateur, qui a abandonné en septembre 2000 sa monnaie nationale, le sucre, au profit du dollar, et le Panama, qui a adopté le dollar dès 1904, tout en continuant à utiliser sa monnaie nationale, le balboa. Au Costa-Rica, le président Miguel Angel Rodríguez a accepté de discuter de la dollarisation proposée par le président de la Banque centrale. Le Congrès du Guatemala a, pour sa part, adopté une loi qui permettra notamment l'ouverture de comptes et le paiement de salaires en dollars. - (AFP)

Les Allemandes sont autorisées

à combattre dans les armées

BERLIN. Quelque 250 femmes ont fait leur entrée, mardi 2 janvier, dans toutes les armes et tous les services de la Bundeswehr, y compris ses unités combattantes. Jusqu'à présent, les femmes allemandes étaient cantonnées dans le service de santé et les musiques militaires. L'article 12 de la Loi fondamentale de 1949 stipulait que « les femmes ne doivent, en aucun cas, être employées à un service armé ». Ce texte a été modifié en décembre 2000 par le Bundestag, suite à un arrêt de la Cour internationale de justice, qui a considéré que cette interdiction, faite aux Allemandes de prendre les armes, était contraire à une directive européenne de 1976 sur l'égalité de traitement entre femmes et hommes. A long terme, le ministère allemand de la défense estime que les femmes pourraient représenter 10 % des effectifs. - (AFP, Reuters, AP)

80 000 jeunes ont fêté les 60 ans

de la communauté de Taizé

BARCELONE. Quatre vingt mille jeunes chrétiens de toutes confessions ont participé à la 23^e Rencontre européenne de Taizé, du 28 décembre 2000 au 1^{er} janvier 2001, à Barcelone. Trente-cinq mille venaient des pays de l'Est, notamment de Pologne, de Russie, d'Ukraine et de Yougoslavie, où les jeunes, orthodoxes pour la plupart, étaient venus pour la première fois aussi nombreux. Cette rencontre coïncidait avec le 60^e anniversaire de l'installation à Taizé (Saône-et-Loire) du jeune pasteur suisse Roger Schutz pour fonder une communauté symbolisant la réconciliation entre les confessions et les pays européens. La communauté de Taizé rassemble aujourd'hui plus de 100 religieux de 25 pays. A Barcelone, des messages ont été envoyés par le pape, le patriarche de Constantinople, le patriarche de Moscou et l'archevêque de Canterbury, ainsi que par Kofi Annan. Dans sa lettre aux jeunes pour cette rencontre, Frère Roger écrit : « Le deuxième millénaire a été celui où beaucoup de chrétiens se sont séparés. Nous engageons-nous dès maintenant (...) à tout accomplir pour vivre en communion et pour construire la paix dans le monde ? »

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS : le procès de quatre membres présumés du réseau terroriste d'Oussama Ben Laden** s'ouvre mercredi 3 janvier à New York sous haute surveillance. Les quatre prévenus, un Américain d'origine libanaise, un Jordanien, un Saoudien et un Tanzanien, doivent répondre devant des jurés de la cour fédérale de Manhattan de leur implication présumée dans les attentats de Nairobi (Kenya) et Dar es-Salaam (Tanzanie) le 7 août 1998. - (AFP)

■ **Un malade mental a tenté de passer les menottes à l'archevêque de New York**, Mgr Edward Egan, pendant une messe, mardi 2 janvier, dans la cathédrale Saint-Patrick, avant d'être maîtrisé par des fidèles. Timothy Byrne, trente-huit ans, avait déjà tenté de faire des procès à l'Eglise, à qui il reproche de colporter des mensonges à propos de la vie de Jésus. - (AFP)

Au Chili, Augusto Pinochet va être soumis à des examens de santé mentale

L'EX-DICTATEUR chilien Augusto Pinochet doit être interrogé le 9 janvier par le juge Juan Guzman, qui instruit les 202 plaintes déposées contre lui au Chili, a-t-on appris mardi 2 janvier à Santiago de sources judiciaires. La date de l'audition a été fixée après que le magistrat eut décidé de soumettre, les 7 et 8 janvier, l'ex-président à des examens neurologiques et de santé mentale pour déterminer s'il est éventuellement en mesure de passer devant les tribunaux.

Par ailleurs, c'est également mardi que le président du Chili, Ricardo Lagos, a réuni le Conseil de sécurité nationale, qui comprend notamment les chefs des forces armées. Cette réunion du conseil

avait été demandée par l'état-major des forces armées le 2 décembre, au lendemain de l'inculpation et de l'assignation à résidence du général Pinochet. Selon un communiqué officiel, la rencontre, qui a duré trois heures, a consacré le soutien du conseil au président socialiste dans sa recherche de formules destinées à réconcilier et unifier le pays.

De leur côté, les avocats du général Pinochet ont affirmé que la présence de leur client à l'interrogatoire du juge Guzman était à l'étude. Ils affirment que la mauvaise santé du général, qui est âgé de quatre-vingt-cinq ans et souffre notamment de problèmes cardiovasculaires et de diabète, l'em-

pêche de pouvoir bénéficier d'un procès équitable comme le prévoit la Constitution chilienne.

DERNIÈRE CARTE

Les examens médicaux font figure de dernière carte pour les défenseurs du général Pinochet. En accord avec le code chilien de procédure pénale, si un contrôle médical démontre des symptômes de démence ou de folie, le général Pinochet n'aura pas à répondre de sa responsabilité dans les crimes commis sous son régime.

Le général Pinochet a été inculqué et assigné à résidence le 1^{er} décembre par le juge Guzman pour 75 enlèvements et assassinats de détenus politiques commis en

octobre 1973 par une unité militaire connue sous le nom de « Caravane de la mort ». Mais l'ordre d'inculpation et d'assignation à résidence a été annulé le 20 décembre par la Cour suprême.

L'offensive judiciaire chilienne contre l'ex-chef de la junte militaire avait été entamée début mars 1999, au lendemain de son retour à Santiago, après 503 jours de détention à Londres. Le 8 août, dans une décision historique, la Cour suprême l'avait privé de son immunité parlementaire de sénateur à vie. La Cour suprême faisait état de « soupçons fondés » quant à sa responsabilité dans les exécutions sommaires des départs de sa dictature. - (AFP)

COHABITATION En recevant, mercredi 3 janvier les vœux du gouvernement, le président de la République a renouvelé son souhait que 2001 soit « une année utile ». Le pre-

mier ministre, Lionel Jospin, n'avait, pour sa part, pas souhaité répliquer à cette occasion à la critique présidentielle. ● **LES RÉFORMES** réclamées par le président de la Républi-

que pour 2001 portent sur des sujets embarrassants pour le gouvernement – retraites, éducation, décentralisation, notamment –, mais sur lesquels la droite ne fait pas davanta-

ge de propositions solides. ● **LE PARLEMENT** ne dispose plus guère de temps « utile » avant les campagnes électorales de 2002. Non seulement l'actuelle session sera écourtée par

les élections municipales de mars 2001, mais l'ordre du jour de l'année est déjà très chargé. Matignon sait qu'il devra se défendre de l'accusation d'« immobilisme ».

Jacques Chirac insiste pour « une année utile » et sans « vaines querelles »

En recevant, mercredi 3 janvier, les vœux du gouvernement à l'Élysée, le président de la République a décliné, comme il l'avait fait le 31 décembre, le catalogue des réformes qui lui paraissent nécessaires : éducation, retraites, décentralisation et sécurité

LE PROTOCOLE républicain est cruel : en ces premiers jours de janvier, il exige du premier ministre qu'il assiste sans broncher à la litanie des vœux à l'Élysée – aux ambassadeurs, aux corps constitués, aux dignitaires religieux, aux « forces vives » – dont le chef de l'État use régulièrement pour critiquer point par point l'action gouvernementale. Protocole ironique, aussi, qui ouvre, mercredi 3 janvier, les cérémonies des vœux au président par ceux... du gouvernement. « Nous venons présenter les vœux du gouvernement conformément à la tradition républicaine et avec beaucoup de plaisir », a déclaré le premier ministre, en traversant à pied les quelques mètres qui séparent la place Beauvau du Palais de l'Élysée. Interrogé sur ce qu'était, pour lui, « une année utile », selon la formule lancée par Jacques Chirac dans son allocution télévisée du 31 décembre 2000, M. Jospin a répondu : « Vous regardez les trois années et demie qui viennent de se passer. » A Matignon, on indiquait mercredi matin que les vœux du premier ministre n'étaient pas, cette année, destinés à être rendus publics.

Le président de la République lui, n'a pas laissé passer l'occasion de la répétition. Après avoir écou-

té M. Jospin, il a observé : « J'ai dit mon souhait que 2001 soit une année utile. Il y a, ici et là, nous le savons, des tentations de toutes sortes. Il importe que personne n'y cède et que chacun reste concentré sur l'essentiel, refusant de se laisser entraîner par les polémiques et les vaines querelles », a-t-il souligné devant l'ensemble du gouvernement, dans une allusion implicite aux polémiques sur les « affaires », dont il demande ainsi la trêve. « Les Français attendent que des réponses soient apportées aux préoccupations constantes ou qui se renouvellent, de notre temps. Les attentes sont grandes, comme toujours, qu'il s'agisse de la sécurité, de l'éducation, de l'emploi, du pouvoir d'achat, des retraites, de l'environnement, de la qualité de la vie », a-t-il insisté en reprenant le catalogue décliné le 31 décembre (lire ci-dessous).

« **LE SOUCI DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL** » M. Chirac a ajouté que « les Françaises et les Français attendent de leurs dirigeants qu'ils accomplissent leur mission dans le respect de la Constitution et des valeurs de notre démocratie, en ayant toujours à l'esprit le souci de l'intérêt général et de la dignité du dialogue démocratique. Je resterai pour ma



part attentif, a prévenu le chef de l'État, au bon fonctionnement des institutions de la République, soucieux de l'autonomie de l'action du gouvernement et vigilant quand il s'agit de garantir les intérêts fondamentaux de nos compatriotes et de veiller à l'avenir de la nation ».

L'« année utile » voit donc déjà sa fortune assurée. Une formule

de plus. Une de ces petites phrases présidentielles qui, à Matignon, suscitent d'abord un haussement d'épaules, provoquent ensuite un agacement, puis finissent par imposer une réplique. L'histoire de la cohabitation est déjà riche de ces formules qui, régulièrement, lancent une polémique politique et semblent prendre de

court le gouvernement. Comme la « cagnotte » évoquée par M. Chirac le 14 juillet 1999, qui avait empoisonné le gouvernement – et particulièrement son ministre de l'économie et des finances, Christian Sautter – tout au long du premier trimestre de l'année 2000. Comme, ensuite, la critique sur le « pouvoir d'achat », le 14 juillet 2000, qui avait entraîné une réplique virulente de M. Jospin et de certains des poids lourds du gouvernement, autorisés explicitement à répondre par Matignon.

« IL FAUT LE BANALISER »

« La responsabilité, avait observé le premier ministre à Avignon le 17 juillet, c'est de partir de ce qu'on a voulu faire, de faire ce qu'on a proposé et considérer que l'on a un devoir de le mettre en œuvre et d'en rendre compte. Ce n'est pas de bondir d'un discours à un discours, d'une promesse à une promesse, sans jamais penser que c'est dans le bilan qu'on crédibilise un projet. » Comme, enfin, l'offensive présidentielle sur l'interdiction des farines animales à l'automne, qui, en dépit des attaques renouvelées de M. Jospin, des ministres et du PS sur la « démagogie » et l'« irresponsabilité » du chef de l'État, n'ont pas

touché le président, renforcé quelques semaines plus tard par les décisions prises en ce sens dans les autres pays européens.

Le temps paraît déjà loin où chaque esquisse de critique venue de l'Élysée, encore traumatisée par la dissolution ratée, suscitait une sévère reprise de volée de Matignon, comme lorsqu'en novembre 1997, au congrès de Brest, M. Jospin avait retourné à M. Chirac ses « expérimentations hasardeuses ».

En refusant de polémiquer, dès le 3 janvier, avec M. Chirac, M. Jospin semble être tenté de ne pas accorder trop d'importance aux propos présidentiels. « Il faut le banaliser, l'enfermer dans son rôle de commentateur de la vie politique », indiquait-on ces derniers mois à Matignon et au PS. Une fois de plus, pourtant, la critique présidentielle risque de faire mouche dans l'opinion. A Matignon, on n'ignore pas que le principal danger pour M. Jospin en 2001, réside dans l'accusation d'immobilisme qui pèse sur le gouvernement, a fortiori avant l'élection présidentielle. Cela n'a pas échappé au « premier des opposants ».

Raphaëlle Bacqué et Pascale Robert-Diard

Cinq sujets sur lesquels la droite n'est pas en avance par rapport à la gauche

Les réflexions de l'opposition restent timides et limitées par ses divisions

« **UNE ANNÉE UTILE** » : le thème et la formule, concernant 2001, avaient été inaugurés par Jacques Chirac, le 14 décembre 2000, dans l'entretien qu'il avait accordé à TF 1 et dont le sujet-vedette était le financement du RPR lorsqu'il le présidait. Le chef de l'État a fait de cette idée, deux semaines plus tard, le fil conducteur de ses vœux télévisés du 31 décembre. Il tente ainsi de prendre à contre-pied Lionel Jospin. En lançant, fin octobre, son offensive pour inverser le calendrier électoral de 2002, le premier ministre s'est situé clairement dans la perspective de sa propre candidature à la présidence de la République. Le titulaire de la fonction oppose à cette impatience supposée l'attitude responsable de celui qui, conscient des problèmes à résoudre et des progrès à accomplir dans l'année à venir, refuse de la laisser gaspiller dans une vaine et intempêtive agitation préélectorale.

Partant du fait que, si le chômage recule – élément essentiel du bilan gouvernemental –, il demeure néanmoins, « pour beaucoup de familles, une réalité ou une menace », M. Chirac a rattaché à cette préoccupation centrale plusieurs domaines de réforme, à propos desquels il reproche implicitement au gouvernement de temporiser.

● **Éducation.** Citée en tête de liste par M. Chirac, le 31 décembre, l'éducation figurait parmi ses priorités lors de l'élection présidentielle de 1995. La popularité qu'a conservée Claude Allègre, en dépit – ou à cause – de l'hostilité qu'il a rencontrée chez une grande partie des enseignants, incite l'opposition à s'affirmer plus capable que la gauche de mener à bien la modernisation voulue par l'ancien ministre. Les « rencontres nationales » consacrées à ce sujet par le RPR, le 2 décembre 2000, ont évoqué « une grande loi scolaire ».

● **Retraites.** Après la réforme Balladur-Veil de 1993, allongeant

de 37,5 à 40 annuités la durée de cotisation nécessaire aux salariés pour bénéficier de la retraite au taux plein, Alain Juppé s'était attaqué, en 1995, à certains régimes spéciaux des fonctionnaires et agents des services publics. La grande grève provoquée par cette initiative a, depuis, dissuadé la gauche, au pouvoir, et la droite, dans l'opposition, de s'engager trop clairement sur ce terrain.

● **Fiscalité.** Les baisses d'impôts annoncées par le gouvernement en 2000 ont enlevé à la droite un de ses principaux chevaux de bataille. L'opposition plaide pour une réduction plus rapide de l'en-

semble des prélèvements obligatoires et de la dépense publique, en mettant en cause, notamment, le coût des aides aux 35 heures ; son combat contre l'extension de l'écotaxe a reçu la consécration du Conseil constitutionnel ; ses divisions l'empêchent, cependant, de définir ce que pourrait être une réforme globale de la fiscalité.

● **État et libertés locales.** M. Chirac avait prononcé à Rennes, le 4 décembre 1998, un grand discours consacré à la décentralisation et à la réforme administrative. Il y est revenu lors de sa conversion au quinquennat, en juin 2000, et, le 31 décembre, il a affirmé : « La participation de chacun à la vie de la cité est trop restreinte. Il faut l'ouvrir à tous. »

● **Sécurité.** Divisée, comme l'est aussi la gauche, au sujet des pouvoirs des maires et des polices municipales, la droite n'a pas défini, à ce jour, de politique de sécurité qui s'oppose à celle du gouvernement.

Si elle doit être « utile » pour la majorité, l'année 2001 apparaît donc, aussi, comme une vaste friche pour une opposition – et un chef de l'État – à ce jour dépourvue de projet clairement identifiable.

Patrick Jarreau

M. Blondel interpelle le premier ministre sur les retraites

« Si le premier ministre considère que la retraite à soixante ans n'est plus de mise et qu'elle doit être jetée aux orties, qu'il le dise ! », a lancé, mardi 2 janvier, sur LCI, le secrétaire général de FO. « S'il revient sur un engagement politique, c'est son problème, et les gens jugeront. Mais nous n'allons pas faire le travail à la place du premier ministre », a expliqué Marc Blondel. « Ce que j'attends de Lionel Jospin, c'est qu'il prenne ses responsabilités. Ce que je n'attends surtout pas de lui, c'est qu'il se mette à négocier à notre place comme il l'a fait sur l'assurance-chômage », a-t-il ajouté.

Concernant les négociations sur les retraites complémentaires en cours entre les partenaires sociaux, M. Blondel estime que le Medef, « veut casser le système par répartition parce que c'est un système de solidarité. Il veut aller vers des systèmes plus individualisés ». Une réunion de l'ensemble des organisations syndicales doit se tenir à ce sujet vendredi 5 janvier.

L'« instinct » politique présidentiel assisté par ordinateur

SES AMIS appellent cela l'« instinct de l'animal politique ». Les plus enthousiastes jurent que « Chirac parcourt depuis si longtemps le pays qu'il connaît profondément les désirs des Français ». Les mieux avertis savent seulement que le président possède tous les moyens d'être ce qu'ils appellent « un pro ».

Lorsque Jacques Chirac prend la parole devant les Français ; lorsqu'il insiste – comme peu de hauts responsables politiques français l'ont fait jusqu'ici – sur la nécessité de sauvegarder « notre planète » et de « ménager nos ressources naturelles » ; lorsqu'il évoque « certaines peurs vécues au quotidien » par « beaucoup de nos compatriotes », il colle très exactement aux préoccupations de ses concitoyens. Ce ne sont pas ses visites « sur le terrain » qui lui permettent de s'en faire une idée. Le président sort peu de l'Élysée, ne serait-ce que pour ces balades à pied dans Paris qu'aimait François Mitterrand. S'il consacre toujours deux heures, lors de ses voyages en province, à une « séance de travail » auprès d'élèves, de travailleurs sociaux, d'exploitants agricoles, ces rencontres sont trop sectorielles pour lui permettre de sai-

sir ce qui constituera ensuite une attente collective et un mouvement d'opinion.

Ce ne sont pas, non plus, les seuls sondages, décortiqués attentivement par l'Élysée, qui apportent une information suffisante. Certes, presque chaque jour, le conseiller du chef de l'État Frédéric de Saint-Sernin fait parvenir au bureau du président une note sur les enquêtes d'opinion réalisées par les grands instituts de sondages pour le compte d'autres clients (journaux, entreprises, institutions publiques), comme le conseiller du premier ministre Gérard Le Gall le fait pour Lionel Jospin. Mais la petite cellule « communication-presse-opinion » de l'Élysée, dirigée par la fille du président, Claude Chirac, s'attache surtout à capter l'« air du temps » et à y rester – ce que les adversaires de M. Chirac appellent plus prosaïquement la « démagogie ». La chose n'est pas nouvelle.

Valéry Giscard d'Estaing étudiait avec attention les études réalisées par la Cofremca à partir de « groupes de parole ». François Mitterrand avait fourni à son tour d'importants moyens à ses spécialistes de l'opinion, Gérard Collé et Jacques Pilhan. L'Élysée utilise encore,

largement, ces études « qualitatives », censées fournir une analyse moins statistique, mais plus subtile et plus juste, des attentes des Français. C'est ainsi que le président a mis l'accent, depuis un peu plus d'un an, sur l'écologie et la protection de l'environnement. C'est ainsi, aussi, que M. Chirac a associé à sa thématique de la « fracture sociale » celle de la « fracture numérique ».

L'équipe présidentielle mise également sur une observation assidue de la télévision et une lecture très attentive de la presse, des magazines féminins, jugés plus « sociétaux », à la « Voix express », réalisée chaque jour par Le Parisien auprès de cinq personnes interrogées au hasard dans la rue. La « Voix express » spéciale du 1^{er} janvier, recueillie auprès de 250 lecteurs du quotidien, a d'ailleurs été reçue à l'Élysée comme une confirmation de la « justesse » du discours présidentiel. Les lecteurs y évoquaient d'abord leur souci pour l'environnement et leur inquiétude devant la violence quotidienne dans les transports, les écoles, les cités.

Raphaëlle Bacqué

Le Parlement ne dispose plus guère de temps « utile » avant 2002

LE COURS de la session parlementaire reprendra le 9 janvier, mais le temps « utile » restant à la disposition de Lionel Jospin pour faire voter des projets dont certains sont en chantier depuis 1997 lui est désormais chichement compté. Pour des raisons de calendrier, d'abord. Les élections municipales des 11 et 18 mars amputeront substantiellement le temps de travail des députés et des sénateurs puisque la session sera suspendue du 11 février au 25 mars pour leur permettre, le cas échéant, de faire campagne. La reprise des travaux sera de courte durée : le 8 avril, commenceront les congés parlementaires de Pâques, qui dureront une semaine. Le mois de mai est traditionnellement allégé par ses ponts (le 1^{er} et le 8 tombent un mardi) et il y a fort à parier que le gouvernement tiendra, avec le mois de juin, la dernière occasion de faire passer des réformes un tant soit peu substantielles. A partir de la rentrée parlementaire, au début du mois d'octobre, les dernières énergies seront accaparées par l'examen du budget et du financement de la Sécurité sociale en 2002, puis à la présidentielle.

Le gouvernement devra d'autant plus habilement tirer parti de ce calendrier exigeant qu'il a encore dans ses cartons plusieurs projets importants. A l'évidence, le plus sensible d'entre eux est le futur statut de la Corse. Les oppositions d'ores et déjà soulevées à droite comme à gauche par les orientations du « processus » de Matignon laissent entrevoir un débat long, âpre et délicat à gérer dans la majorité, lors de l'examen en première lecture qui doit avoir lieu avant l'été. Enfin, en détaillant ses réserves sur les transferts de pouvoirs législatif et réglementaire et sur l'enseignement de la langue corse, le 14 décembre, Jacques Chirac a fait entrer ce débat dans le champ de la cohabitation conflictuelle.

Il faut s'attendre à ce que le duel entre les deux têtes de l'exécutif s'invite aussi au Sénat, lors de l'examen du projet de loi organique sur le report des législatives après la présidentielle, en 2002. La majorité sénatoriale, de droite, a déjà entrepris une course de lenteur contre le gouvernement, en tentant de retarder l'inscription de ce texte à son ordre du jour. Le gouvernement a

dû faire usage d'arguments d'autorité pour fixer le débat aux 16 et 17 janvier. Bien qu'elle ne soit pas de nature à donner lieu à un affrontement manichéen entre l'opposition et la majorité, la révision des lois bioéthiques de 1994 n'en occupera pas moins longuement les parlementaires, si tant est que ce projet, très attendu par les milieux de la recherche médicale, soit inscrit à l'ordre du jour. L'expérience du débat de 1994 démontre que l'examen de ces textes complexes ne pourra être fait à la sauvette.

Plusieurs textes sociaux, attendus depuis de nombreux mois, sont également au programme théorique de 2001. C'est le cas du projet dit de « modernisation sociale ». Celui-ci, qui comporte notamment un volet sur la lutte contre la précarité et les licenciement et un autre sur la formation profession-

Jacques Chirac a fait entrer le débat sur la Corse dans le champ de la cohabitation conflictuelle

nelle, viendra en séance dès le 9 janvier. Il reste encore, sur la liste d'attente, le projet instituant une prestation autonomie pour les personnes âgées dépendantes, lui aussi en souffrance ; l'important texte sur le renforcement des droits des malades ; le projet de loi réformant les tribunaux de commerce, dont une commission d'enquête parlementaire avait démontré l'urgence. Cette énumération ne comporte pas les textes qui ont déjà fait l'objet d'une lecture comme celui sur les nouvelles régulations économiques, l'épargne salariale ou la réforme de l'avortement. Elle ne comprend pas non plus, et ce n'est pas le moindre des dossiers, le mécanisme de remplacement de la partie du plan Fabius de baisse des impôts (remboursement de CSG pour les bas revenus) annulée par le Conseil constitutionnel, et celui sur l'écotaxe, partiellement censurée.

Cécile Chambraud

Pour les municipales, le maire de Toulon est confronté à l'émiettement de l'extrême droite

L'isolement de M. Le Chevallier est accentué par ses ennuis judiciaires

Jean-Marie Le Chevallier se veut optimiste à l'approche des élections de mars. Mais le maire sortant de la seule ville de plus de 100 000 habi-

tants conquise par l'extrême droite en 1995 doit affronter une liste du Front national, une autre du MNR ainsi que la concurrence du RPF Jean-

Charles Marchiani. Il est, en outre, mis en examen par la justice dans de nombreuses affaires liées à la gestion de la ville.

TOULON

de notre correspondant

Le maire de Toulon le confiait sans ambages au *Monde*, récemment : « *Le Front national fonctionne comme une secte. Dès qu'on en est sorti, ceux qui y restent vous tirent dessus...* » Transfuge du FN, Jean-Marie Le Chevallier se positionnait alors au Centre national des indépendants (CNI), précisant que c'est « *une famille d'origine à laquelle ont appartenu également Le Pen et Giscard d'Estaing* ». Quelques jours plus tard, il acceptait le soutien de Bruno Mégret, dont la liste toulonnaise s'était éteinte faute de pouvoir réunir un nombre suffisant de candidats. Aujourd'hui, « *à force de reniements et de ralliements, il perd sa crédibilité en même temps que ses marques* », estime l'un de ses proches collaborateurs, décontenancé par son parcours depuis sa démission du FN, en mars 1999.

MAJORITÉ ÉCARTÉE

M. Le Chevallier comptait, par ce geste, s'imposer comme leader d'une majorité écartelée entre MM. Le Pen et Mégret. Il en a précipité la fragmentation, privant certains élus de sa majorité de leurs délégations, avant de les leur rendre, puis de les leur reprendre, et finalement d'indisposer tout le monde. Au gré des conseils municipaux, des groupes éphémères se sont formés et la cohésion a volé en éclats dans ce qui fut, après les municipales de 1995, la vitrine la plus prestigieuse de l'extrême droite municipale. En février 2000, le budget primitif sera voté de justesse, et le budget supplémentaire sera adopté en quatrième lecture. Aussi cri-

tiques que les élus de l'opposition, les anciens amis du maire forment désormais quatre groupes : 14 au FN, 4 au sein des « droites toulonnaises », 8 dans le groupe des « Toulonnais d'abord », conduit par le maire, 3 dans le groupe « national républicain » et 13 hors groupe. Une seule décision leur aura permis de retrouver la belle harmonie d'antan : celle de donner, le 21 décembre 2000, à un carrefour de la

l'électorat FN de 1995. Au cours de son meeting du 4 décembre 2000 à Toulon, Jean-Marie Le Pen n'est parvenu à remplir que la moitié d'un Opéra municipal qui affichait complet lors des précédentes prestations de ce type.

En outre, le maire sortant doit faire face à ce qu'il qualifie d'« *acharnement judiciaire* » à son encontre. Le 1^{er} décembre 2000, le procureur adjoint du tribunal correctionnel de Toulon a requis

jours plus tard, M. Le Chevallier devra répondre des accusations du FN, qui lui reproche d'avoir encaissé quatre chèques de 215 000 francs destinés à la fédération varoise du FN et qu'il dit avoir utilisé pour couvrir des « *frais de déplacement* ».

SUBORNATION DE TÉMOINS

Le 16 février, il comparaitra dans une affaire de subornation de témoins relative à l'enquête sur la mort, en août 1995, de son adjoint et directeur de cabinet, Jean-Claude Poulet-Dachary. Sans compter deux mises en examen supplémentaires : la première dans le cadre de l'attribution du marché des cantines scolaires de la ville, la seconde dans un dossier de location de salle au palais des congrès.

Face à cet agenda judiciaire encombré, M. Le Chevallier affiche un optimisme déboussaillé et mise sur une popularité pourtant passablement écornée. Avec la grande déchirure frontiste, ses anciens élus prennent conscience de leur isolement. Chacun cherche son chef. Beaucoup hésitent. D'aucuns, qui souhaitent sauvegarder leur mandat de conseiller régional ou général, courent d'une réunion à l'autre. A l'instar de Patrice Mourichon, adjoint toujours proche du maire, qui a quitté le FN pour réintégrer le CNI, et qui fait les yeux doux à Dominique Michel et siège au conseil régional comme apparenté MNR. Ce sera sans compter sur la liste de Jean-Charles Marchiani (RPF), qui peut séduire bon nombre d'égarés d'un Front passablement ridé.

José Lenzini

Ralliements RPR à la liste Marchiani

Louis Fiori, responsable de la première circonscription RPR à Toulon (regroupant 350 des 480 militants), a décidé de rejoindre Jean-Charles Marchiani (RPF) « *avec une cinquantaine d'autres gaullistes, qui en ont marre d'être soumis au diktat de l'ancien Parti républicain, qui n'a pas perdu ses habitudes en devenant Démocratie libérale* ». Dès novembre 2000, M. Fiori avait dénoncé les « *conditions de l'équilibre politique entre la famille gaulliste et les autres composantes de l'opposition* ». L'avertissement était adressé à Hubert Falco (DL), sénateur et président du conseil général du Var. Celui-ci n'a pas souhaité retrouver sur sa liste pour les municipales les membres du RPR - jadis proches de Maurice Arreckx - qui avaient participé, en 1995, à l'échec de l'ancien maire, François Trucy, en présentant contre lui une liste conduite par Louis Colombani (DL). M. Fiori prend donc le « *risque d'une exclusion* » du RPR. Mais, dépité de n'avoir pas été retenu sur la liste de droite, il « *trouve en Marchiani un authentique gaulliste* ».

haute ville le nom du général Salan. Tout un symbole !

Mais le maire ne gère plus ses troupes. L'amiral Guy Nachin, premier adjoint, a rejoint Dominique Michel, adjoint à l'urbanisme, qui, après avoir lancé le MNR dans le Var et en avoir été exclu quelques mois plus tard, mènera une liste des « droites toulonnaises » pour les élections municipales de mars. Cette liste s'ajoute à celle du FN, conduite par Jean-Michel Bougureau, qui aura du mal à retrouver

deux ans de prison avec sursis et deux ans d'inéligibilité contre Jean-Marie Le Chevallier et son épouse et sixième adjointe, Cendrène. Tous deux comparaissent pour détournements de fonds publics et complicité d'abus de confiance dans la gestion de l'association Jeunesse toulonnaise, mise en liquidation en mars 1999 (quatre ans après sa création) avec un déficit de 15 millions de francs. Le jugement a été mis en délibéré le 19 janvier. Quatre

Alain Richard passe 31 milliards de francs de commandes aux industriels de l'armement

LE MINISTRE de la défense, Alain Richard, aura joué au Père Noël, fin décembre, auprès des industriels français de l'armement. En moins de trois semaines, il a distribué une manne de 31 milliards de francs (4,8 milliards d'euros) de contrats d'armes - dont l'exécution s'étalera sur plusieurs années - pour les seules forces françaises. Cette série de commandes, relativement impressionnante puisqu'elle représente plus du tiers du budget global d'équipement militaire adopté par le Parlement en 2000, est intervenue entre le 8 et le 29 décembre 2000. Elle est tous azimuts.

Première salve pour la marine : la commande, annoncée le 8 décembre, de deux navires amphibies de 18 000 tonnes chacun, baptisés *Mistral* et *Tonnerre*, qui, une fois livrés en 2004 et 2005, serviront à transporter des troupes, leurs blindés, leurs hélicoptères et des moyens de commandement adaptés à une action extérieure. Coût : 3,5 milliards de francs (530 millions d'euros).

Les salves suivantes seront plus

rapprochées. Le 22 décembre, c'est au tour de l'armée de terre d'être autorisée à rénover 300 de ses véhicules blindés à roues AMX-10 RC, moyennant 1,4 milliard de francs (220 millions d'euros).

Les 28 et 29 décembre, c'est un festival. Coup sur coup, le ministère de la défense annonce qu'il passe commande à EADS, notamment à certaines de ses filiales spécialisées, du missile nucléaire à longue portée M51, qui devra armer les sous-marins stratégiques de la classe *Triomphant*, pour une somme de 18,7 milliards de francs (2,85 milliards d'euros) ; du missile d'interception et de défense aérienne MICA, destiné au Mirage 2000-5 et au Rafale, pour un montant de 5,9 milliards de francs (900 millions d'euros) ; et, enfin, du missile nucléaire aéroporté ASMP-A (amélioré), voué à équiper le Mirage 2000-N et le Rafale, pour un premier investissement évalué à 1,5 milliard de francs (230 millions d'euros).

La plupart de ces contrats étaient inscrits au budget 2000.

Jacques Isnard

Les réservistes entre Valmy et le patrimoine

COMBIEN étaient-ils exactement ? Nul ne l'a jamais véritablement su tant le système des réservistes dans les armées françaises est, à la longue, devenu inadapte et quasi virtuel. 200 000 ayant effectivement une affectation dans l'armée de terre ? 250 000 dans la marine ? 105 000 dans l'armée de l'air ? 233 000 dans la gendarmerie ? Ces chiffres étaient peu vraisemblables. Par manque de crédits, les armées en étaient arrivées à ne plus les convoquer, pour des périodes d'entraînement de plus en plus fictives. Aujourd'hui, depuis une loi de 1999, une nouvelle réserve militaire est en gestation, forte de 100 000 hommes et femmes, dont 50 000 dans la seule gendarmerie, pour accompagner efficacement l'armée professionnelle en 2002.

Pour autant, rien n'est gagné d'avance, même si le nouveau système fait appel en priorité aux « anciens » qui viennent de quitter les armées. La mise en place d'un volontariat soulève quelques difficultés au sein des générations montantes qui ne connaîtront plus le service militaire. Un autre obstacle tient au fait que les trois quarts des réservistes sont des salariés du secteur privé et que leur disponibilité va dépendre de la conviction de leurs

employeurs qu'ils sont utiles à la défense du pays. C'est l'une des raisons qui a incité le gouvernement à créer en 2001 une Journée des réservistes, consacrée à la promotion du système, en accord avec les collectivités locales, à commencer par les mairies. Le dossier relève du secrétaire d'Etat à la défense, Jean-Pierre Masseret, chargé des anciens combattants, avec l'Association des maires de France.

Le projet est d'organiser une telle manifestation autour de la date de la bataille de Valmy, le 20 septembre 1792, remportée par une armée révolutionnaire de recrues volontaires. Seulement, voilà, c'est aussi, depuis qu'elle a été instituée par Jack Lang en 1984, la date de la Journée du patrimoine, à laquelle tiennent tant les Français si l'on en juge par l'affluence, ce jour-là, devant les monuments à visiter. Difficile, dans ces conditions, d'honorer en même temps les réservistes de l'armée de la nation et les amoureux des palais de la République.

La Journée du patrimoine ayant pour elle l'antériorité, celle des réservistes pourrait être reportée au tout début du mois d'octobre.

J. I.

Une majorité de Corses favorables au futur statut

LA MOITIÉ des Corses (50 %) auraient voté pour l'avant-projet de loi donnant un nouveau statut à l'île, s'ils avaient siégé à l'Assemblée territoriale, et 19 % s'y seraient opposés, selon un sondage Louis Harris publié mercredi 3 janvier dans le mensuel *Corsica*. 24 % des personnes interrogées se seraient abstenues et 7 % ne se sont pas prononcées. Les élus de l'Assemblée territoriale de Corse avaient approuvé, le 9 décembre 2000, par 42 voix sur 51, le texte de l'avant-projet de loi présenté par le gouvernement, en l'accompagnant de propositions d'amendements.

Toutefois, pour 45 % des personnes interrogées, l'avant-projet de loi est de nature à remettre en question l'appartenance de la Corse à la nation française, contre 47 % qui estiment l'inverse (8 % ne se prononcent pas). Dans leur grande majorité (63 %), les personnes interrogées indiquent qu'elles tiendront compte aux élections municipales, les 11 et 18 mars, des positions des élus corses sur le sujet. Ce sondage a été réalisé par téléphone, les 13 et 14 décembre 2000, selon la méthode des quotas, auprès d'un échantillon représentatif de 600 personnes.

L'épargne salariale concerne moins d'un salarié sur quatre

LA DERNIÈRE enquête de l'Insee sur le patrimoine, rendue publique le 4 janvier, révèle qu'en 1997 22 % des salariés du privé et des entreprises publiques, soit près de trois millions de personnes, détenaient de l'épargne placée en entreprise. Les salariés à hauts revenus (plus de 40 % gagnent au moins 12 000 francs net par mois), titulaires d'un contrat à durée indéterminée et en poste depuis quelques années, sont les principaux bénéficiaires de cette épargne, moins répandue que d'autres produits d'épargne longue comme l'assurance-vie. Les montants des placements sont assez faibles, près de la moitié des salariés concernés déclarant moins de 10 000 francs d'épargne salariale. Dans six cas sur dix, celle-ci est placée sur un plan d'épargne d'entreprise. Et un salarié sur cinq, seulement, y effectue des versements volontaires.

DÉPÊCHES

■ **INÉLIGIBILITÉ** : à la suite de l'arrêt de la Cour de cassation du 18 octobre rendant le sénateur Xavier Dugoin (ex-RPR) inéligible pour deux ans, le préfet de l'Essonne a pris un arrêté mettant fin au mandat de maire de Menecy de l'intéressé. Compte tenu de la vacance de quatre sièges au conseil municipal, des élections anticipées devraient être organisées à Menecy, le 28 janvier ou le 4 février, avant le renouvellement général des 11 et 18 mars. - (Corresp.).

■ **SUSPENSION** : les maires de communes de Bias et de Pissos, dans les Landes, ont été suspendus pour une durée d'un mois par arrêté ministériel, pour avoir refusé, pour des raisons locales, d'organiser le référendum du 24 septembre 2000 sur la réduction du mandat présidentiel.

■ **RPF** : l'ancien député (RPR) de Moselle, Jean Kiffer, conseiller régional de Lorraine et maire d'Amnéville-les-Thermes, s'en prend vigoureusement, dans un communiqué, à la « *trahison absurde* » de Philippe de Villiers à l'encontre de Charles Pasqua et annonce son adhésion au RPF.



En exclusivité pour
les lecteurs du *Monde*

Week-end New York

5 jours/3 nuits

4390 F*

Quatre jours pour (re)découvrir New York en toute liberté et participer à une rencontre avec l'un des correspondants du Monde aux Etats-Unis.

COMPRENANT Le vol aller/retour direct sur Delta Airlines au départ de Paris, Lyon et Nice • Les transferts aéroport-hôtel aller/retour • 3 nuits à l'hôtel Park central 3***, hôtel rénové des années 30 en face du Carnegie Hall, chambre double • Les taxes internationales d'aéroport 500F • Les frais d'émission • L'assistance rapatriement.

11 DATES PROPOSEES
du jeudi 18 janvier au jeudi 29 mars 2001
Départ jeudi 10h40, arrivée NYC (aéroport JFK) à 13h00
Retour dimanche 19h40, arrivée Paris à 8h40

* 500 places disponibles. Offre valable au départ de Paris, Lyon et Nice.

Coordination : JFD System





Renseignements et inscriptions **VOYAGEURS AUX ETATS-UNIS**
Lioré ZEITOUN ☎ 01 42 86 17 09 / Lori ETOURNEAU ☎ 01 42 86 16 78
ameriquenord@vdm.com - Programme sur le www.vdm.com Lic. 075950346

AFFAIRES La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a ordonné, mardi 2 janvier, la remise en liberté de Jean-Christophe Mitterrand. Pour quitter la prison de la

Santé, où il est en détention provisoire depuis le 21 décembre, le fils de l'ancien président de la République doit verser, dans le cadre de son contrôle judiciaire, une caution de 5 mil-

lions de francs. ● LA CHAMBRE n'a pas suivi les réquisitions du parquet général qui avait demandé le maintien en détention de M. Mitterrand, mis en examen dans le cadre d'une

affaire de trafic d'armes avec l'Afrique. ● L'AVOCAT de M. Mitterrand, M^e Versini-Campinchi, a attaqué, au cours de l'audience, la régularité de la procédure, plusieurs pièces rédi-

gées par le juge Philippe Courroye, en charge du dossier, paraissant avoir été antidatées. ● CETTE QUESTION sera examinée le 12 janvier par la cour d'appel de Paris.

La libération de M. Mitterrand suspendue au versement d'une caution

La chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris a ordonné la remise en liberté de Jean-Christophe Mitterrand, en détention provisoire dans le cadre d'une affaire de trafic d'armes. Celui-ci reste toutefois incarcéré, faute de pouvoir réunir immédiatement les 5 millions de francs exigés par la justice

LA CHAMBRE de l'instruction de la cour d'appel de Paris a ordonné, mardi 2 janvier au soir, la remise en liberté sous contrôle judiciaire de Jean-Christophe Mitterrand. Le défenseur de ce dernier, M^e Jean-Pierre Versini-Campinchi, a indiqué qu'il restait pour le moment en prison « parce qu'il n'a pas l'argent pour payer la caution de 5 millions de francs réclamée par la cour d'appel ». « Il pense qu'il lui reste [sur son compte en Suisse] au maximum entre 1 et 1,4 millions de francs, il n'a rien d'autre pour vivre », a ajouté M^e Versini-Campinchi.

La présidente de la chambre de l'instruction, Sylvie Darbeda, a précisé que M. Mitterrand avait pour interdiction de quitter la France et de rencontrer les protagonistes de l'affaire, qu'ils aient été mis en examen ou entendus comme témoins – tels Charles Pasqua, Jacques Attali ou le député européen Jean-Charles Marchiani.

M. Mitterrand, qui n'avait pas souhaité être extrait de sa cellule pour assister à l'audience – dont les débats ont été ouverts au public –, devra également, une fois remis en liberté, pointer une fois par semaine à la gendarmerie. La décision de la cour d'appel « signifie que le droit a prévalu », a déclaré M^e Versini-Campinchi, assurant que le fils de l'ancien président « n'aurait jamais dû aller en prison ».

Une première demande de mise en liberté, examinée en référé, avait été repoussée le 27 décembre (*Le Monde* du 28 décembre). La chambre de l'instruction n'a pas suivi, mardi, les réquisitions du parquet général de la cour d'appel, représenté à l'audience par l'avocate générale Dominique Planquelle. Celle-ci avait requis le maintien en détention de Jean-Christophe Mitterrand, mis en examen pour « complicité de commerce d'armes illicite, trafic d'influence par une personne investie d'une mission de service public, recel d'abus de biens sociaux, recel d'abus de confiance et trafic d'influence aggravé » et incarcéré à la maison d'arrêt de la Santé, le 21 décembre, par les juges d'instruction Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez.

« NÉCESSITÉS DE L'ENQUÊTE »

La représentante du ministère public avait invoqué, pour demander le maintien en détention, les « nécessités de l'enquête » et le souhait d'« éviter les pressions et concertations » ainsi que l'éventuelle disparition de preuves. « Il y a dans cette affaire des aspects extrêmement confidentiels et plusieurs personnes que l'on n'a pas encore entendues », a déclaré la magistrate, indiquant notamment qu'une commission rogatoire internationale était en cours en Suisse afin « de bloquer

les comptes et [de] faire des vérifications supplémentaires ».

Les juges Courroye et Prévost-Desprez ont, de fait, découvert que M. Mitterrand avait perçu, en 1997 et 1998, sur un compte numéroté ouvert à la banque Darier, à Genève, quelque 1,8 million de dollars –

Brenco est soupçonnée d'avoir organisé des ventes d'armes illégales à destination de pays d'Afrique, et notamment en Angola. Les enquêteurs semblent convaincus que Jean-Christophe Mitterrand, qui a occupé le poste de « conseiller pour les affaires africaines et malga-

La publicité relative des débats judiciaires

Les audiences de la chambre de l'instruction – qui remplace désormais l'ancienne chambre d'accusation – de la cour d'appel « se déroulent en séance publique » dès lors que la personne mise en examen en forme la demande à l'ouverture des débats. La loi du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence, en vigueur depuis le 1^{er} janvier, pose ce principe dans l'article 199 du nouveau code de procédure pénale, en prévoyant que la juridiction peut s'y opposer pour des motifs tenant aux nécessités de l'enquête ou à la dignité des personnes concernées. Les défenseurs de Jean-Christophe Mitterrand en ayant sollicité l'application, la chambre de l'instruction a ouvert ses débats au public, mardi 2 janvier, mais l'exiguïté de la salle a empêché non seulement une grande partie des journalistes mais également nombre d'avocats d'y assister. Après l'entrée d'une quinzaine de représentants de la presse, la porte a été fermée et les gendarmes ont interdit l'accès à l'audience pour des « raisons de sécurité ».

un peu plus de 13 millions de francs – de la société Brenco Trading International Limited (*Le Monde* du 23 décembre). « Des sommes extrêmement importantes pour une contrepartie qu'on cerne très mal », a estimé l'avocate générale. Dirigée par Pierre Falcone, mis en examen et écroué le 1^{er} décembre, la société

ches » à l'Élysée de 1986 à 1992, sous la présidence de son père, aurait fait profiter la société de M. Falcone de ses introductions en Angola. Devant la chambre de l'instruction, l'avocat de M. Mitterrand a tenté de démonter cette thèse.

M^e Versini-Campinchi a ainsi assuré que les faits de trafic d'in-

fluence reprochés à son client « n'apparaissent pas à la lecture du dossier ». L'avocat de M. Mitterrand a également affirmé que le délit d'« abus de biens sociaux » retenu à son encontre n'apparaissait pas constitué. « Il est établi que les virements reprochés à M. Mitterrand ont été effectués par une société basée sur l'île de Man [Brenco Trading International Limited] sur un compte en Suisse, a expliqué M^e Versini-Campinchi. Or l'abus de bien social n'est un délit que s'il est constitué aux dépens d'une société française ». « Nulle part la France n'est intéressée dans ce dossier », a-t-il conclu.

« UN PROBLÈME ÉVIDENT »

Concernant le commerce d'armes illicite, l'avocat a réaffirmé que son client y était totalement étranger et que rien dans le dossier ne prouvait qu'il ait été informé d'éventuelles transactions de cette nature entre la société de M. Falcone et l'Angola.

Lors de son audition par la police judiciaire, le 21 décembre, Jean-Christophe Mitterrand avait expliqué qu'une partie – 700 000 dollars – des sommes découvertes sur son compte bancaire helvétique ne provenait pas « directement » de Brenco. A l'en croire, l'autre partie correspondait à des rémunérations obtenues en échange de « con-

seils » donnés à cette société afin de permettre au régime angolais d'obtenir des crédits auprès de la communauté bancaire internationale.

Devant la chambre de l'instruction, mardi, M^e Versini-Campinchi a aussi attaqué la régularité de la procédure, reprenant les contestations émises contre une ordonnance de soit-communicé signée par le juge Courroye et un réquisitoire supplétif délivré par la substitut du procureur Anne-Marie Beauguion, qui paraissent avoir été antidatés (*Le Monde* du 2 janvier). « Il y a un problème évident, il n'est pas possible que cela soit une erreur matérielle », a plaidé l'avocat. « Est-il imaginable, a-t-il interrogé, de maintenir en détention quelqu'un alors que cette incarcération a été décidée par un juge qui a commis un faux ? »

A l'évocation de ce point, M^e Versini-Campinchi s'est fait rabrouer par la présidente de la chambre de l'instruction, qui lui a rappelé que la question serait examinée le 12 janvier par la cour d'appel, saisie des requêtes en annulation de la procédure déposées par deux autres avocats, M^e Guillaume Weill-Raynal et M^e Michel Konitz, à l'origine de la découverte des pièces controversées. A cette date, M. Mitterrand aura sans doute recouvré la liberté.

Fabrice Lhomme

Les conditions confuses du passage d'un fait divers à une affaire d'État

L'ENQUÊTE des juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez fait l'objet de plusieurs recours en annulation qui en menacent la poursuite. Outre la controverse sur une ordonnance antidatée, la chambre de l'instruction étudiera, le 12 janvier, la régularité de la saisie, par les juges, du dossier de l'homme d'affaires Pierre Falcone, lors d'une perquisition au cabinet de son avocat, M^e Allain Guilloux, le 7 juillet 2000. Après examen d'une requête formée sur ce point par le défenseur de Me Guilloux, Me Michel Konitz, le parquet général a d'ores et déjà requis qu'« à ce stade de l'enquête, aucun élément du dossier ne justifiait la consultation du dossier client Falcone » et que « les pièces qui en avaient été extraites [...] l'ont été hors de la saisine du magistrat instructeur ».

Si la chambre de l'instruction suit ces réquisitions, plusieurs pièces essentielles pourraient être annulées, entravant la conduite d'une procédure qui, avant de prendre des allures d'affaire d'État, était partie d'un simple fait divers. En septembre 1998, la Brigade de répression du banditisme (BRB) interpellait, sur commission rogatoire du juge Roger Le Loire, une équipe de malfaiteurs soupçonnés dans une affaire d'extorsion de fonds. Les suspects, considérés par les policiers comme des « saucissonneurs » parce qu'ils ont l'habitude de ligoter leurs victimes, auraient extorqué quelque 4 millions de francs à un ancien

commerçant du Sentier, Henri Benhamou. Ce dernier, visiblement apeuré, déclare pourtant n'avoir été volé que d'environ 300 000 francs. Les enquêteurs découvriront bientôt pourquoi il n'avait pas déposé plainte.

« BLANCHIMENT D'ARGENT »

En interrogeant les « saucissonneurs », ils apprennent que ces derniers, après des mois de filatures, avaient acquis la conviction que M. Benhamou blanchissait de l'argent issu du trafic de drogue. Ils auraient décidé de le piéger en se déguisant en policiers, afin de lui extorquer d'importantes sommes d'argent liquide. Lors d'une perquisition chez l'un des voleurs, les enquêteurs découvrent le livre de comptes de M. Benhamou, que ses agresseurs lui avaient dérobé. Sa lecture semble convaincre le juge Le Loire que M. Benhamou et l'un de ses principaux partenaires en affaires, Steve O'Hana, ont réalisé des opérations de change illicites entre la France et le Maroc. En novembre 1998, le parquet confie à M. Le Loire une instruction distincte pour « blanchiment d'argent ». Après plusieurs mois d'investigations, les deux hommes sont mis en examen pour « blanchiment aggravé en bande organisée ». C'est ce dossier qui est transmis, en novembre 1999, au pôle financier du tribunal de Paris, où il est confié aux juges Courroye et Prévost-Desprez.

L'enquête sur le patrimoine de M. Benhamou atteste que ce dernier a racheté pour 3,5 millions de francs à son avocat, M^e Guilloux, un appartement de 250 m², rue Marguerite (17^e arrondissement de Paris). La transaction a été réalisée par le biais d'une société panaméenne domiciliée à Genève, « Calvipan », et pensent y déceler une opération de blanchiment. Le vendredi 30 juin, le juge Courroye prend connaissance d'un rapport de la brigade financière d'où il ressort que l'achat de l'appartement a été partiellement financé par un prêt de 1,5 million de francs accordé à M. Benhamou par son frère.

Désireux d'éclaircir ce montage, le juge perquisitionne, le lundi 3 juillet, au domicile et au cabinet de Me Guilloux. Le même jour, la substitut du procureur Anne-Marie Beauguion délivre un réquisitoire supplétif énonçant la saisine des juges aux conditions du prêt consenti par son frère à M. Benhamou. Mais l'ordonnance du juge, elle aussi datée du 3 juillet, n'aurait été signée par lui que le 6 juillet. Pour plusieurs avocats, cette pièce antidatée pourrait fonder des poursuites pour « faux » et entraîner l'annulation de la procédure. Plusieurs sources judiciaires contestent cette interprétation, observant que la pièce principale, par laquelle les juges étaient saisis de « faits nouveaux », a bien été versée au dossier le 3 juillet. Elle figure d'ailleurs

dans les faits visés lors de l'interrogatoire de première comparution de M. Guilloux, le 5 juillet. D'autre part, deux commissions rogatoires délivrées à la brigade financière les 3 et 4 juillet mentionnent explicitement le réquisitoire du 3 juillet.

Au cours de sa garde à vue, le 3 juillet au soir, Me Guilloux est interrogé sur l'appartement qu'il occupe, avenue Raymond Poincaré (16^e arrondissement). Il déclare que le véritable propriétaire est une société immobilière, la SCI Point Carré, qui lui prête l'appartement à titre gracieux. Le juge Courroye perquisitionne une nouvelle fois à son cabinet, le 4 juillet, afin d'y saisir les documents concernant la SCI. Le 5 juillet, il rédige une autre ordonnance de soit-communicé invoquant de nouveaux faits de « faux et usage et abus de confiance » au détriment de la SCI. Le parquet délivre, quelques heures plus tard, un autre supplétif visant ces incriminations. Le même jour, M. Guilloux est mis en examen pour « blanchiment, faux et usage et abus de confiance », en vertu des réquisitoires supplétifs des 3 et 5 juillet.

Lors de son interrogatoire de première comparution, l'avocat cite le nom de M. Gaydamak, qui serait le véritable propriétaire de la SCI Point-Carré. Cette déclaration motive une nouvelle perquisition au cabinet Guilloux, le 7 juillet. En présence d'un représentant de l'ordre des avocats, les enquê-

teurs saisissent le dossier d'Arcadi Gaydamak. Le juge consulte aussi le dossier de M. Falcone, que les documents présentent comme l'associé de M. Gaydamak. Le 10 juillet, le parquet de Paris délivre un nouveau réquisitoire visant des faits de fraude fiscale visant MM. Falcone et Gaydamak ainsi que la société de vente d'armes ZTS Ozos, maison-mère de Brenco.

Le même jour, le parquet verse dans le dossier des juges le contenu de deux enquêtes préliminaires concernant MM. Falcone et Gaydamak. Le fisc s'intéresse à M. Gaydamak depuis quatre ans. Une première enquête avait été ouverte en 1996 et valu, en décembre de cette année-là, des perquisitions au siège parisien, de Brenco international – dirigée par Pierre Falcone. Le 24 décembre 1998, la commission des infractions fiscales (CIF) est saisie par la direction générale des impôts qui souhaite saisir la justice du cas Gaydamak, qui aurait dissimulé des revenus pour les années 1994 et 1995. Le 15 avril 1999, la CIF autorise le dépôt d'une plainte pénale. Le 19 avril 1999, une enquête préliminaire est ouverte par le parquet de Paris. Au printemps 2000, l'administration fiscale porte à la connaissance du parquet de nouveaux éléments susceptibles de mettre en cause M. Gaydamak.

F. Lh.

Gilbert Mitterrand demande des poursuites

contre le juge Courroye

Le frère de Jean-Christophe Mitterrand, Gilbert Mitterrand, député (PS) de la Gironde, a écrit au procureur de Paris pour l'interroger sur les suites qu'il entend donner aux informations faisant état d'un acte de procédure qu'aurait antidaté le juge d'instruction Philippe Courroye. « Sans préjuger d'une qualification juridique qu'il vous appartient de donner, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer à quelle date votre parquet a ouvert une information judiciaire sur ce fait, ou entend le faire », écrit-il dans une lettre qu'il a rendue publique mardi 2 janvier. « En qualité de frère de celui qu'à grand fracas l'institution judiciaire a mis en détention », Gilbert Mitterrand demande notamment au procureur « les mesures de sécurité qui ont été requises par [son] parquet afin d'éviter (...) toute destruction de preuves et toutes pressions sur les témoins », de tels risques ayant été invoqués pour justifier la détention de son frère.

Pierre Falcone, marchand d'armes prospère aux relations diverses et haut placées

C'ÉTAIT un lieu de parfaite cohabitation. Avant même de quitter, l'été 1992, la « cellule afri-

PORTRAIT

Un hyperactif qui menait grand train : amateur de bonnes tables et de belles voitures

caine » de l'Élysée, qu'il dirigeait en tant que conseiller de son père pour le continent noir, Jean-Christophe Mitterrand fréquentait déjà avec assiduité les bureaux de Pierre Falcone, sis à l'époque au dernier étage du 56, avenue Montaigne, dans le 8^e arrondissement de Paris. L'homme d'affaires, à la tête d'une SARL, Brenco-France, spécialisée dans les ventes d'armes, de matériel de sécurité, mais aussi de produits alimentaires, paraissait au mieux avec le fils aîné du président de la République. Lequel croisait parfois chez lui un autre habitué bien introduit, Jean-Charles Marchiani, ex-agent des services secrets

français devenu *missi dominici* de Charles Pasqua – mais pas encore préfet, ni député européen.

Né le 19 mars 1954 à Alger, où son père et ses quatre oncles paternels géraient une importante flottille de pêche et les conserveries de sardines Papa Falcone, le dirigeant de Brenco apparaissait comme un hyperactif menant grand train. Amateur de belles voitures allemandes, qu'il conduisait lui-même, d'une « petite Porsche » à une imposante Mercedes 600, Pierre Falcone fréquentait le tout-Paris dans ses « cantines » attitrées : autour d'un poisson en croûte de sel, chez Marius et Jeannette, au restaurant Jules Verne ou à La Maison blanche, avenue Montaigne. C'est là qu'il logeait, à l'étage au-dessous de ses bureaux, en face de l'immeuble où habitaient ses parents, non loin de la galerie d'art que tenait alors sa sœur, José-Lynde, de cinq ans son aînée.

« Chez les Falcone, on était en famille », résume un ancien employé. « Papa Falcone », le père septuagénaire, également

prénommé Pierre – comme déjà son propre père, navigateur originaire de la province de Naples –, était omniprésent et, d'ailleurs, associé dans Brenco-France, créée en 1985. C'est lui qui aurait introduit son fils sur le marché des armes en Amérique latine, notamment au Venezuela et en Argentine. La Colombie et le Brésil seront les terres de conquête de l'héritier, qui au demeurant épousera une femme bolivienne.

« AU CHAT ET À LA SOURIS »

« Dans les affaires, le père et le fils jouaient au chat et à la souris, chacun surveillant l'autre pour lui en remonter, le tout évidemment avec beaucoup de complicité », rapporte un témoin de leur quotidien. Polyglotte, le fils Falcone s'exprimerait, dit-on, avec la même aisance en portugais, en espagnol et en italien. « En français, il a gardé une trace d'accent pied-noir, mais beaucoup moins que son père », assure le même témoin.

En 1997, les affaires fleurissant, Brenco déménage au 46, avenue

Kléber, dans un superbe hôtel particulier, entièrement meublé en Napoléon III. A cette époque, sa famille pressait Pierre Falcone de s'épargner davantage, de ne plus vivre entre deux avions. Aussi une vaste salle de conférences est-elle aménagée, avec liaisons satellites en multiplex. « Mais il continuait à vivre de la même façon, toujours en route pour un rendez-vous, un téléphone portable à la main », raconte son ancien collaborateur. Très attentif à son personnel, « comme l'avait été son père en Algérie », Pierre Falcone rémunérait généreusement et ne ménageait pas sa confiance. « Dans son bureau, il y avait un coffre-fort plus grand qu'un homme, tout plein de liasses de billets, raconte l'un des témoins. Très souvent, il est resté ouvert toute la journée. »

Aurait-il fallu nourrir un soupçon à l'égard d'un patron plein d'égards, propriétaire d'un « chalet de rêve à Megève » et d'un luxueux ranch à Scottsdale, en Arizona, là où Jean-Christophe Mitterrand a été plusieurs fois reçu en ami, après son départ de

l'Élysée? L'idée n'est jamais venue à l'ancien employé, qui se souvient de la réaction de José-Lynde, la sœur, après les premières mises en cause de son frère dans des journaux. « En France, dès qu'on gagne quatre sous, on est tout de suite soupçonné d'être un bandit », aurait-elle tempêté.

« TOUT ÉTAIT TAPIS ROUGE »

Et pourquoi se méfier d'un homme qui était si bien vu en haut lieu? Se remémorant une visite, avenue de Messine, au siège de la Sofremi – la société de matériels de sécurité du ministère de l'intérieur par laquelle ont été couvertes les ventes d'armes à l'Angola qui sont à l'origine des ennuis judiciaires de Pierre Falcone et de Jean-Christophe Mitterrand –, ce témoin évoque la scène et les impressions qu'elle avait suscitées en lui : « Quand M. Falcone est arrivé, tout était tapis rouge. C'était un homme protégé. Jamais je n'aurais cru qu'on le mettrait un jour en prison. »

Stephen Smith

LE MONDE

diplomatique

JANVIER 2001

La FNSEA, un syndicat « à la soviétique »

Une enquête en Vendée, à Paris et dans les régions

DOSSIER

L'irrésistible ascension des juges :

De l'affaire Pinochet au financement des partis ; de la torture en Algérie à la Cour pénale internationale...

Dérive autoritaire du gouvernement marocain

VIVENDI-UNIVERSAL : Un prédateur à l'ère d'Internet

ISRAËL

La gauche reprend la parole
Des colons entre rage et résignation

Egalement au sommaire :

Irréversible, la mondialisation ? (Bernard Cassen) ; L'« Empire », stade suprême de l'impérialisme (Toni Negri) ; Pourquoi la coopération franco-africaine a échoué (Jean-Pierre Cot) ; L'adhésion à l'Union européenne fait peur aux Polonais (Bruno Drweski) ; Ce trafic « légal » des armes légères (Steve Wright) ; Cultures illicites, narcotraffic et guerre en Colombie (Maurice Lemoine) ; Tout est cousu d'enfance (Claire Brisset) ; etc.

En vente chez votre marchand de journaux - 25 F - 3,81 €

Vache folle: l'Afssa s'inquiète d'un éventuel « relâchement des mesures de précaution »

Le dépistage systématique des bovins de plus de trente mois est obligatoire depuis le début de l'année

L'Agence française de sécurité sanitaire (Afssa) a rendu public, mercredi 3 janvier, un avis sur le dépistage systématique de la maladie de la

vache folle chez les bovins de plus de trente mois, officiellement mis en place depuis le début de l'année. L'Agence estime que cette systé-

matique des contrôles ne doit pas conduire à un relâchement des précautions de base pour la protection des consommateurs.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), Martin Hirsch, a rendu public, mercredi 3 janvier, son avis sur le dépistage systématique des bovins en phase d'incubation de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la vache folle).

L'Afssa attire notamment l'attention des pouvoirs publics sur les possibles effets pervers que pourrait avoir cette initiative. Celle-ci pourrait induire chez les consommateurs un sentiment de « fausse sécurité ». Ce dépistage, qui concerne tous les bovins âgés de plus de trente mois et destinés à la consommation humaine, est officiellement obligatoire depuis le début de l'année (Le Monde du 3 janvier). En pratique, toutefois, sa mise en œuvre paraît rencontrer de nombreuses difficultés techniques.

DES INFRASTRUCTURES DÉPASSÉES

C'est ainsi par exemple que la plupart des laboratoires vétérinaires des trois régions de l'ouest de la France les plus touchées par l'épidémie bovine (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) ont fait savoir qu'ils n'étaient pas encore prêts pour organiser ce dépistage de manière systématique. Contactés par l'AFP, différents directeurs des laboratoires départementaux agréés pour pratiquer les tests à l'abattage ou qui ont déposé un dossier de candidature ont indiqué qu'ils ne pourraient pas être opérationnels avant plusieurs jours ou plusieurs semaines.

« Nous avons été prévenus un peu tard par le gouvernement, et nous ne sommes pas opérationnels, alors que la demande des abattoirs est urgente », explique ainsi Michel Pinel, directeur du laboratoire d'analyses départementales des Côtes-d'Armor. « Dans l'attente, les abattoirs sont obligés de faire appel à des laboratoires extérieurs,

l'abattage des bêtes d'une semaine ou deux pour éviter un engorgement. Au près du ministère de l'Agriculture, on indique que l'objectif de 20 000 tests de dépistage par semaine ne sera vraisemblablement pas atteint avant la fin du mois de janvier.

Saisie par la direction générale de l'alimentation sur un projet

systématisés à certaines populations bovines « ne doit pas conduire à un relâchement des précautions de base essentielles pour la protection du consommateur, et en particulier de l'élimination des tissus à risque ».

Pour l'Afssa, l'utilisation des tests actuels de dépistage ne permet d'identifier que les animaux présentant des niveaux détectables de l'agent pathogène dans le système nerveux central. En d'autres termes, « un résultat négatif ne signifie pas que l'animal testé est indemne d'ESB ». L'Afssa réitére la mise en garde quant à un éventuel relâchement des mesures de précaution en vigueur et estime d'autre part que « l'information du consommateur doit rappeler ces limites ».

Soucieux de participer très activement à l'analyse du risque sanitaire, les responsables de l'Afssa demandent d'autre part au gouvernement d'organiser, « dans les prochaines semaines », une évaluation complète et précise du respect effectif de la réglementation relative aux conditions de retrait des abats, organes et tissus bovins potentiellement infectieux. Enfin, s'agissant de la campagne de dépistage, « les conditions dans lesquelles seront réalisés les tests et les données résultant de leur utilisation devront faire l'objet d'un suivi régulier pour que le dispositif puisse être adapté, si nécessaire, par des mesures correctives ou complémentaires ».

Jean-Yves Nau

La Confédération paysanne pour l'« abattage sélectif »

Dans un communiqué daté du mardi 2 janvier, les responsables de la Confédération paysanne « exigent le passage immédiat à l'abattage sélectif dans les troupeaux touchés par l'ESB ». Qualifiant de mesures « qui vont dans le bon sens » le dépistage systématique des bovins et le retrait des farines animales, ce syndicat agricole estime que « rien ne justifie la poursuite de l'abattage intégral des troupeaux dont un animal est touché par l'ESB ». La Confédération paysanne, qui préconise la seule élimination des animaux de la cohorte de naissance et des descendants de l'animal malade, estime que cette politique préventive est « ruineuse » et « disproportionnée par rapport à l'objectif recherché ». Ce syndicat juge, d'autre part, que cette politique est inefficace, que le niveau d'indemnisation des troupeaux abattus « pose aujourd'hui problème » et que les mesures de soutien mises en place par le gouvernement « ne répondent pas du tout à la perte économique subie par les producteurs ».

ce qui pose quelques problèmes de logistique. » Certains responsables n'hésitent pas aujourd'hui à qualifier la situation de « critique ». C'est notamment le cas de la direction du laboratoire départemental de la Mayenne, pour qui « la mesure a devancé les possibilités des infrastructures ». Dans le département de la Vienne, où aucun laboratoire n'est agréé, les abattoirs vont être contraints de retarder

d'arrêté organisant le dépistage systématique, l'Afssa cite dans son avis les conclusions des experts français des maladies à prions réunis dans le comité que préside le professeur Dominique Dormont. Analysant les premiers résultats de la campagne expérimentale conduite depuis le mois d'août sous l'égide de l'Afssa, les membres du comité Dormont soulignent que la mise en place de tests

Une décision judiciaire souligne les dangers des médicaments coupe-faim

POUR LA PREMIÈRE FOIS en France, la justice a condamné le fabricant d'un coupe-faim, soulignant ainsi les dangers de ce type de médicament. Le 22 décembre 2000, la première chambre civile du tribunal de grande instance de Nanterre a condamné le groupe pharmaceutique Servier, fabricant du médicament coupe-faim Isoméride, à payer plus de 2,5 millions de francs de dommages et intérêts à Anna Ferreira, une jeune femme de 39 ans atteinte d'une grave maladie imputable au médicament, ainsi que plus de 1,3 million de francs aux organismes de Sécurité sociale ayant pris en charge ses frais de maladie. La victime a dû subir une transplantation des deux poumons et une intervention cardiaque.

Depuis longtemps, des études mettent en cause cette classe thérapeutique de produits destinés à couper l'appétit dans la survenue de graves troubles pulmonaires et cardiaques. « Déjà en 1960, une véritable épidémie d'hypertension artérielle pulmonaire s'était déclarée en Suisse, en Autriche et en Allemagne, raconte le docteur Gérard Simonneau, pneumologue à l'hôpital Antoine-Béclère, qui a suivi un grand nombre des victimes de l'Isoméride ; un produit voisin de celui incriminé actuellement, l'Anorex, en avait été alors reconnu responsable. » Cela n'avait pas empêché le développement de nouvelles molécules, la fenfluramine (Pondéral), la phentermine et la dexfenfluramine (Isoméride) ainsi que leur commercialisation en France.

Cependant, le directeur général de l'Agence du médicament, Didier Tabuteau, avait décidé, dès 1985, de réserver la prescription de ces médicaments aux seuls médecins hospitaliers, spécialistes de diabétologie, d'endocrinologie ou de médecine interne. Les patients devaient souffrir d'obésité majeure, et ces produits ne pouvaient être prescrits qu'après un traitement diététique infructueux.

En 1991, l'équipe d'Antoine-Béclère attirait l'attention des autorités sanitaires françaises sur la survenue d'hypertension artérielle pulmonaire primitive (HTAPP) chez des personnes ayant consommé Isoméride ou Pondéral. Les troubles survenaient en général dans les trois ans suivant le traitement. Une étude épidémiologique menée en 1993 et

1994 par le professeur Lucien Abenhaïm, aujourd'hui directeur général de la santé, concluait que la prise de ces médicaments, absorbés pendant plusieurs mois, multipliait par 25 le risque de HTAPP.

La connaissance des risques n'a pas empêché les Etats-Unis d'autoriser, en 1996, la mise sur le marché de ces molécules. La dexfenfluramine, commercialisée sous le nom de Redux, a connu un vaste engouement. Ce médicament était le plus souvent associé à d'autres molécules analogues pour des traitements amaigrissants de neuf mois en moyenne. Des manifestations cliniques sont apparues chez de nombreuses patientes (Le Monde du 29 novembre 1997). Des anomalies cardiaques sont même survenues après trois mois de traitement. Ce phénomène posait un problème majeur de santé publique compte tenu du nombre très élevé de consommateurs de produits anorexigènes.

DU TEMPS PERDU

Une nouvelle alerte internationale a été lancée en août 1997. Sous la pression des autorités sanitaires, les laboratoires Servier - qui avaient pourtant déposé un recours devant le Conseil d'Etat en 1996 pour obtenir une extension de la prescription de leurs produits coupe-faim - ont finalement décidé, à la mi-septembre 1997, de cesser leur commercialisation à l'échelon mondial.

Pourquoi tant de temps perdu ? Sans doute du fait de l'importance de la demande vis-à-vis de ces produits et de leur marché (qui couvre 85 pays). « L'étude conduite par Lucien Abenhaïm avait bien été publiée en 1995 dans le New England Journal of Medicine mais elle était accompagnée d'un éditorial vantant à l'inverse les vertus médicales de ces substances », raconte Gérard Simonneau. Il devait apparaître que les deux signataires de cet éditorial avaient été rémunérés par les fabricants ou les distributeurs (Le Monde du 21 février 1997). Aujourd'hui, 150 cas environ de HTAPP ont été diagnostiqués en France à la suite de la prise d'anorexigènes, conduisant pour un tiers d'entre eux à une transplantation pulmonaire. Une association d'aide aux victimes de l'Isoméride vient d'être créée à Bordeaux.

Elisabeth Bursaux

Les piles usagées devront être rapportées aux distributeurs

LES PILES électriques et accumulateurs usagés doivent être récupérés par les distributeurs, en vertu d'un décret du 12 mai 1999 qui a pris effet lundi 1^{er} janvier. Ce texte du ministère de l'environnement précise que « tout distributeur, détaillant ou grossiste, de piles et d'accumulateurs est tenu, que ces piles ou accumulateurs aient été ou non incorporés à des appareils », de les reprendre gratuitement. Les piles doivent comporter « de manière apparente » le nom de la personne physique ou morale chargée de la collecte et de l'élimination de ces piles. Les organismes chargés de la collecte doivent aussi organiser la filière d'élimination ou de recyclage. De nombreux magasins et entreprises ont déjà mis en place des poubelles spéciales. Le consommateur devra simplement rapporter les vieilles piles dans le magasin où il prévoit de refaire ses réserves.

La Cour de cassation n'admet pas l'audition d'un témoin sous hypnose

LA CHAMBRE criminelle de la Cour de cassation a estimé que la loi n'autorisait pas un juge d'instruction à entendre ou faire entendre un témoin sous hypnose. Dans un arrêt du 12 décembre 2000, elle a déclaré nulle une audition de témoin réalisée selon ce procédé à l'initiative d'un juge d'instruction de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). Instruisant une affaire de braquage au cours duquel un gendarme avait été blessé, le magistrat avait estimé qu'il devait être entendu sous hypnose afin que son témoignage soit sûr et complet. Le gendarme avait donné son accord. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes avait admis le procédé le 18 mai 2000, en refusant d'annuler cet acte de procédure. La Cour de cassation en a jugé autrement en estimant que, « si le juge d'instruction peut procéder ou faire procéder à tous actes d'information utiles à la manifestation de la vérité, encore faut-il qu'il se conforme aux dispositions légales relatives au mode d'administration des preuves ». L'arrêt a été cassé sur ce point, et le dossier renvoyé à la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Angers.

DÉPÊCHES

■ **FAITS DIVERS : un homme a été tué et un autre blessé par balles** à la sortie d'une discothèque de Montataire (Oise), lundi 1^{er} janvier. Selon les premiers éléments de l'enquête, les coups de feu résulteraient d'une altercation sur le parking de l'établissement et auraient été tirés par un membre d'un groupe de cinq ou six personnes qui ont pris la fuite.

■ **Un surveillant de la maison d'arrêt de Villepinte (Seine-Saint-Denis)**, qui effectuait son service sur un mirador, a été la cible d'un tireur à l'arme de guerre dans la nuit du vendredi 29 au samedi 30 décembre. L'homme n'a pas été touché. « La balle a transpercé de part en part la vitre blindée, prévue pour résister à une cartouche d'arme de guerre de calibre 7,62 », a indiqué à l'AFP un fonctionnaire de police chargé de l'enquête.

■ **Vingt-six personnes ont été blessées, dont quatre grièvement**, dans un accident d'autobus qui s'est produit mardi 2 janvier à Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne). Selon les premiers éléments de l'enquête, l'accident s'est produit alors que le chauffeur du véhicule était descendu pour vérifier un problème technique sur une porte. L'autobus, à l'arrêt, s'est alors mis en mouvement et a dévalé une forte pente avant de s'encaster dans le mur de clôture d'un pavillon.

■ **BANLIEUES : les policiers du syndicat Alliance ont demandé le classement de Strasbourg** en « zone difficile » après les violences urbaines de la nuit de la Saint-Sylvestre (Le Monde du 3 janvier). « La présence policière devrait être effective tout au long de l'année, avec les moyens appropriés en hommes et matériels, et non seulement quelques jours par an, estime le syndicat. La mission de reconquête des quartiers se fera uniquement à ce prix. »

La fermeture de l'A6b va entraîner de fortes perturbations en Ile-de-France

Cet axe majeur, qu'empruntent cent mille véhicules par jour, est en travaux pour une durée de trois semaines, à partir du 4 janvier. Les autorités prévoient « un bouchon continu » entre la Francilienne et le périphérique

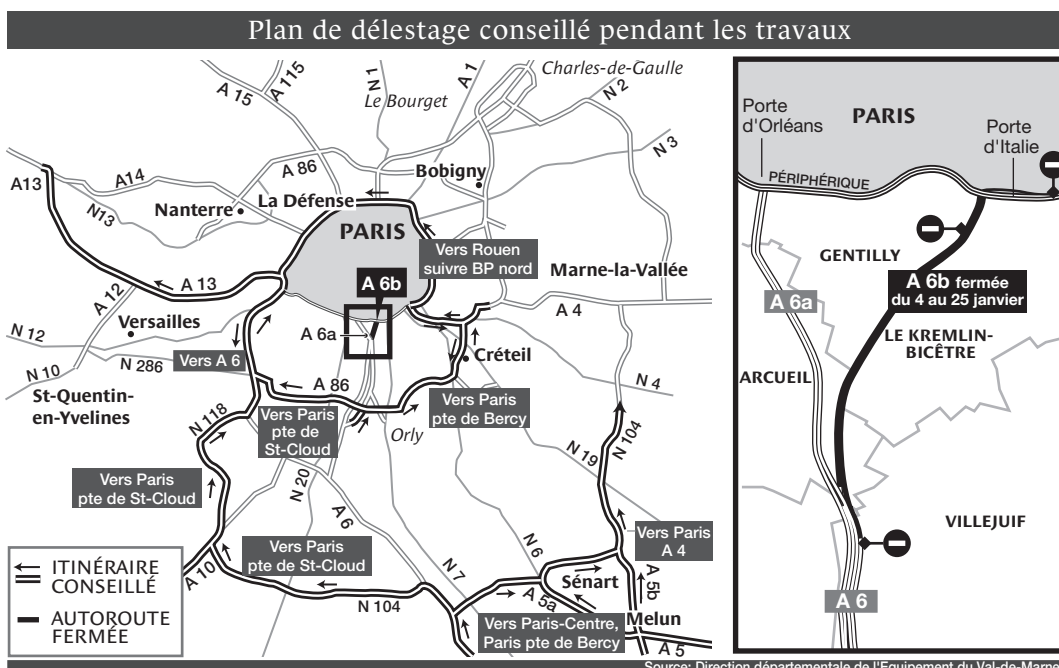
POUR les automobilistes franciliens, janvier 2001 risque de tourner à la crise de nerfs : à partir du jeudi 4, et jusqu'au 25, la bretelle d'autoroute A6b, l'un des deux axes, avec l'A6a, qui alimentent le sud de Paris, sera fermée pour cause de travaux entre le carrefour des Quatre-Chemins, à Arcueil (Val-de-Marne) et la porte d'Italie. En temps normal, cette section de 2,3 kilomètres voit défiler pas moins de 100 000 véhicules par jour, qui devront donc être détournés, multipliant ainsi la probabilité de sévères embouteillages.

L'affaire est d'importance pour les autorités, qui ont lancé, depuis plusieurs semaines, une vaste campagne d'information : affiches place d'Italie (13^e arrondissement), panneaux de signalisation sur le boulevard périphérique, notes dans les bus desservant le secteur de la banlieue parisienne compris entre la nationale 20 et la nationale 305, annonçant la fermeture. « Ce dispositif n'est qu'une petite partie de la campagne de sensibilisation destinée aux automobilistes qui fréquentent tous les jours cet axe », indique Vincent Motyka, directeur

départemental adjoint de l'équipement du Val-de-Marne, chargé des infrastructures.

Ainsi 600 000 tracts ont-ils été distribués aux péages et dans les centres d'activités ; 30 000 dans les communes riveraines du chantier (Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly, Arcueil) ; 70 000 pour les communes qui bordent l'autoroute A6. Il a été nécessaire, également, de modifier les marquages au sol, ou encore les panneaux autoroutiers dans plusieurs départements (Val-de-Marne, Yvelines, Seine-et-Marne, Essonne, Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis) sur 230 kilomètres et 12 échangeurs. Au total, sur Paris et la banlieue, ce sont plus de 96 panneaux d'information et 121 panneaux de signalisation qui ont été modifiés. Ce plan de communication a nécessité un investissement de 1,5 million de francs, financé par l'Etat et la région Ile-de-France.

Il fallait bien une telle campagne : la fermeture de cet axe aura des répercussions sur l'ensemble du réseau routier est et ouest de la capitale, sur le boulevard périphérique sud et les boulevards des



maréchaux. « Un tiers des déplacements journaliers du sud de Paris sera affecté indirectement par cette fermeture. Le million de

véhicules/jour du périphérique sera dépassé, et il est à prévoir un bouchon continu entre la Francilienne et le périphérique », selon Gérard Sauzet, directeur adjoint du service interdépartemental d'exploitation routière (SIRE) de la direction régionale de l'équipement de l'Ile-de-France.

COUVERTURE À VENIR

Les travaux de dépose de la couverture de la bretelle d'autoroute A6b sont à l'origine de cette fermeture, dans les deux sens de la circulation, entre la porte d'Italie et Arcueil. Des sections de la voie gauche de la RD 126 de part et d'autre de l'autoroute seront également neutralisées en fonction de

l'avancement du chantier. La couverture acoustique de l'A6b, posée en 1978, répartie sur deux tronçons d'une longueur totale de 825 mètres, a été mise sous surveillance depuis 1993 après que des dégradations eurent été constatées. Les dispositions prises en 1998 – filets de protection pour se prémunir contre le risque de chutes de morceaux d'acier et, en mars 2000, pose de renforts métalliques – s'avèrent insuffisantes pour assurer la sécurité des automobilistes. D'où la décision prise à l'automne 2000 de la déposer entièrement.

Ces travaux, d'un montant d'une vingtaine de millions de francs, financés par la région et

l'Etat, ne sont que provisoires : un vaste projet de requalification de cette couverture a été inscrit dans le contrat de plan Etat-région 2000-2006. D'un coût bien supérieur – 550 millions de francs –, ce projet – « un des plus ambitieux pour le Val-de-Marne », selon les propos de Jean-Pierre Dupont, préfet de la région Ile-de-France et préfet de Paris – ne sera pas mis en œuvre avant 2002, après consultation des trois communes concernées : Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Arcueil, et de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre (Le Monde du 8 décembre 2000).

Attendue depuis de nombreuses années, cette future couverture, qui concerne directement plus de dix mille riverains, a pour objectif de lutter contre les nuisances sonores, de réorganiser toutes les formes de circulation entre Le Kremlin-Bicêtre et Gentilly et de « recoudre le tissu urbain », selon l'expression des urbanistes ; il s'agit de réduire les saignées provoquées par les voies de circulation dans des zones fortement habitées.

D'ici là, un enrobé antibruit tout le long de la chaussée, des parements absorbants sur les parois latérales de l'autoroute ainsi que des écrans acoustiques sur la RD 126 en lieu et place de l'ancienne couverture sont censés limiter les conséquences de la suppression de l'ancienne protection sonore. Si les automobilistes risquent de perdre patience pendant les trois semaines que dureront les travaux, les riverains de l'A6b, eux, ne sont pas près de pouvoir ouvrir leurs fenêtres.

Dominique Buffier

Renforcement des transports en commun

● **RER.** A la demande de la préfecture de région et en coordination avec la préfecture du Val-de-Marne et les transporteurs, le Syndicat des transports parisiens (STP) met en place un dispositif de renforcement de l'offre pendant la durée des travaux : sur la ligne RER D, trains supplémentaires au départ de Malesherbes et de La Ferté-Alais et renforcement sur le RER C des

services d'heures creuses entre Brétigny-sur-Orge et Juvisy-sur-Orge.

● **Bus.** Les itinéraires des lignes de bus RATP 323 (Issy-Val-de-Seine à Mairie-d'Ivry) et 186 (Chevilly-Larue à Porte-d'Italie) seront modifiés pendant les travaux au voisinage de la section fermée, pour permettre à ces lignes de rejoindre leur terminus habituel.

● **Guides.** Pour aider les automobilistes dans ces itinéraires de délestage, deux postes d'information seront à leur disposition : le site sytadin (www.sytadin.équipement.gouv.fr), dont la fonction « Navigateur » permet de calculer le temps de parcours entre deux points du réseau ; et le numéro de téléphone du Centre régional d'informations routières Ile-de-France (CRIRC) : 01-48-99-33-33.

La Grande Roue de Paris s'accroche à la Concorde et sème la discorde

ELLE TOURNE encore, gigantesque anneau lumineux de 60 mètres de haut, à deux pas de la place de la Concorde, à Paris. Dimanche 31 décembre, le compte à rebours du troisième millénaire – un rayon laser projeté au pied de l'Obélisque – s'est déroulé à la perfection. Les télévisions du monde entier l'ont retransmis avec cette Grande Roue en toile de fond. Il y a un an, le décompte affiché sur la tour Eiffel avait connu une malencontreuse panne. La Grande Roue serait-elle en train de devenir le symbole de Paris, rejetant la vieille dame de fer au magasin des accessoires du temps passé ? Comme la tour Eiffel, elle avait une durée d'existence limitée. Elle est toujours là.

En retenant ce projet pour les festivités de l'an 2000 dans la capitale, le premier commissaire général de la Mission Paris 2000, Yves Mourousi (décédé en 1998), avait alors donné l'accord de la Ville pour son installation pendant deux ans place de la Concorde. Cette « occupation temporaire du domaine public » avait été autorisée en échange d'une redevance



Avec ses 60 mètres de haut, la Grande Roue offre un point de vue unique sur Paris.

de 700 000 francs par an et après accord de la direction du patrimoine et de l'architecture.

Cette autorisation du ministère de la culture ne fut cependant accordée que pour un an. Et c'est à la date du 1^{er} décembre 2000 que la préfecture de police de Paris a demandé aux gestionnaires de la Grande Roue de dégrader la grille d'honneur des Tuileries.

Marcel Campion, le bouillant président de la SARL Grande Roue de Paris, multiplie alors les passages sur les plateaux de télévision, mobilise des artistes – entre autres Johnny Hallyday, Carlos ou Smaïn – et fait signer une pétition qui rencontre un large écho. Il veut pouvoir maintenir son attraction jusqu'au 31 décembre. Devant ce tollé de protestations, le ministère de la culture repousse le délai : d'abord jusqu'au 7 janvier, et finalement jusqu'au 1^{er} juin 2001, « afin de permettre à Marcel Campion de trouver une autre implantation parisienne ».

M. Campion, actuel président de l'association Le monde festif en France, après avoir dirigé l'Inter-syndicale des forains de France et le Syndicat national des forains parisiens, rappelle qu'il a été pendant trois ans, de 1988 à 1991,

« chargé des professions » au conseil national du monde du travail au sein du RPR, et qu'il est prêt à rendre sa carte... qu'il détient depuis 1983. Il se souvient encore qu'il n'avait eu aucune difficulté avec le ministère de la culture lorsque, à partir de 1994, il avait installé quatre ans de suite au moment des fêtes de fin d'année, à la demande de Jacques Chirac, alors maire de Paris, une roue de 44 mètres de haut au même endroit. Il a également écrit à Lionel Jospin : « Vous qui avez apprécié notre Grande Roue, le soir de votre anniversaire... » Mais à l'Elysée comme à Matignon, même réponse, qui renvoie M. Campion vers le ministère de la culture... où on se refuse à faire le moindre commentaire.

OBJET DE POLÉMIQUE

Jean Tiberi, l'actuel maire de Paris, a quant à lui confirmé son engagement pour deux ans. Et la Grande Roue est devenue, depuis plusieurs semaines, l'objet d'une vive polémique entre le maire de la capitale et les partisans de Philippe Séguin, son adversaire RPR. Florent Longuépée, candidat officiel RPR-UDF-DL dans le 1^{er} arrondissement, estime que « la place de la

Concorde doit retrouver son cadre naturel et historique, tout comme le jardin des Tuileries, et ne plus se transformer en Luna Park permanent ». Constatant que « le propriétaire de la roue, soutenu par la Ville de Paris, déclare vouloir la laisser sur place », M. Longuépée s'étonne que « la politique du fait accompli semble obtenir le soutien de la Ville de Paris ».

M. Campion ne désarme pas. Il s'apprette à engager de nombreux recours devant les tribunaux, « pour avoir le temps de rentabiliser sur deux ans un investissement de 40 millions de francs, et pour défendre l'emploi de trente personnes ». Il se tourne vers le public qui plébiscite son attraction. Pour son prix d'abord : 30 francs pour les adultes, 20 francs pour les enfants, gratuit pour les tout-petits, ainsi que pour les militaires du défilé du 14 juillet et pour cinquante mille enfants du Secours populaire. Et, surtout, pour le point de vue qu'elle offre sur Paris. « De là-haut, tous les monuments autour de la Concorde sont posés les uns à côté des autres. C'est, en réel, le cœur de la capitale d'une France miniature. Encore mieux que ce que l'on peut voir de la tour Eiffel », résume une touriste ravie.

Le sud du Finistère se trouve de nouveau sous la menace d'inondations

LES SECOURS du Finistère restaient « vigilants », mercredi 3 janvier au matin, après le déclenchement d'une alerte aux crues en début de semaine. « Les pluies attendues pendant la nuit n'ont pas eu lieu. Pour l'instant, c'est calme », commentait-on au centre départemental d'incendie et de secours du Finistère. Une décrue a été constatée. Cependant, selon Cédric Goubet, directeur du cabinet du préfet du Finistère, « il ne s'agit que d'un répit. On attend 20 à 30 millimètres d'eau dans la journée et les sols n'ont jamais été aussi saturés ».

Deux semaines après des inondations catastrophiques, les seuils de débordement de plusieurs cours d'eau ont de nouveau été dépassés dans les bassins de Quimper et de Quimperlé. Leur niveau n'atteignait pas les cotes relevées lors des crues du 12 décembre 2000 (3,89 mètres à Quimper et 5,43 mètres à Quimperlé, contre 3,03 mètres et 4,08 mètres enregistrés lundi), à la suite desquelles l'état de catastrophe naturelle avait été déclaré dans le département. Dans les bassins de Châteaulin et de Morlaix, « les seuils de débordement ont été approchés mais pas atteints », précise la préfecture du Finistère. Une alerte a toutefois été lancée « compte tenu de la très forte réactivité des cours d'eau ».

Les prévisions de Météo-France, qui annonce de la pluie mercredi mais aussi jeudi, inquiètent les auto-

rités. Les sols gorgés d'eau n'absorbent plus les précipitations. Les crues du 12 décembre avaient été provoquées par l'action cumulée de très fortes précipitations sur des sols gonflés d'eau et d'un fort coefficient de marée (100). Si les coefficients de marée tournaient seulement autour de 40 mardi 2 janvier, les autorités craignent les coefficients annoncés en hausse jusqu'au 12 janvier, où ils oscilleront entre 100 et 105.

L'ampleur des récentes inondations a dépassé celle de 1995, qui était pourtant restée dans les mémoires. Des dégâts matériels très importants ont eu lieu dans les villes finistériennes, notamment Quimper, Quimperlé, Châteaulin, Morlaix et Landerneau. Six mille foyers ont été privés d'électricité et de téléphone.

Mardi soir, la population était invitée à prendre « toutes les mesures nécessaires », notamment protéger ou, si possible, monter leurs meubles dans les étages. Après une relative accalmie sur le front des intempéries, les Bretons sont donc une nouvelle fois suspendus aux prévisions météo. Selon M. Goubet, « nous ne devrions pas avoir de débordements importants cette semaine. Je suis en revanche beaucoup plus inquiet pour la semaine prochaine, s'il continue à pleuvoir ».

Gaëlle Dupont

DÉPÊCHES

■ **ROUEN :** les tramots CGT et FO de Rouen sont entrés, mardi 2 janvier, dans leur troisième semaine de grève. Ils ont accepté les propositions salariales de leur direction mais réclament toujours l'abandon de procédures disciplinaires engagées contre sept grévistes. Ces derniers sont soupçonnés de « dégradations de matériel » ou de « comportements inadmissibles sur les piquets de grève », a indiqué la direction des Transports en commun de l'agglomération de Rouen (TCAR, groupe Vivendi).

■ **ÎLE-DE-FRANCE :** pour améliorer la sécurité sur les trains de la banlieue parisienne, la SNCF envisage de regrouper dans deux voitures, à partir d'avril, les voyageurs de fin de soirée. La première rame, équipée d'un dispositif de verrouillage de deux voitures sur quatre, devrait être testée à la fin du mois sur la ligne C du RER. A partir du deuxième trimestre, les voyageurs de cette ligne n'auront accès qu'à une partie de ces trains, dès 20 heures ou 21 heures, sur les seuls tronçons au-delà de la zone 5 de la Carte orange, c'est-à-dire hors agglomération centrale.

■ **TOULOUSE :** le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) de l'agglomération toulousaine a décidé de « conclure un marché d'ensemble » de 1,525 milliard de francs avec Matra Transport International pour la réalisation de la ligne B du métro VAL (nord-sud).

DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

MATELAS • SOMMIERS
VENTES PAR TEL. POSSIBLE

fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO
239 à 247, rue de Belleville
Paris 19^{ème} - M° Télégraphe
50, avenue d'Italie
Paris 13^{ème} - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00
7 jours sur 7

Légion d'honneur

Nous publions la liste des nominations, promotions et élévations dans l'ordre de la Légion d'honneur parues au *Journal officiel* daté lundi 1^{er}-mardi 2 janvier.

Maurice Druon grand-croix

Est élevé à la dignité de grand-croix : Maurice Druon, ancien ministre, écrivain, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie française.

Sont élevés à la dignité de grand officier : Claude Alphandéry, président du Conseil national de l'insertion par l'activité économique ; Alfred Grosser, universitaire, écrivain ; François-Xavier Ortolı, ancien ministre ; Adolphe Steg, membre de l'Académie nationale de chirurgie.

Grande chancellerie

Est promu *commandeur* : François Chamoux, professeur émérite de l'Université de Paris-Sorbonne, membre de l'Institut.

Premier ministre

Sont promus *commandeurs* : Marianne Manago, née Grunberg, directrice de recherche émérite au Centre national de la recherche scientifique ; Philippe Meyer, professeur d'université honoraire, donateur des Musées nationaux. Michèle Puybasset, née Peretti, présidente de la commission d'accès aux documents administratifs ; Jean Todt, directeur général de la gestion sportive de Ferrari.

Economie, finances et industrie

Sont promus *commandeurs* : Pierre Lelong, ancien ministre, président de chambre honoraire à la Cour des comptes ; Edouard Salustro, expert-comptable, commissaire aux comptes, président de l'Union nationale des associations pour les professions libérales.

Emploi et solidarité

Sont promus *commandeurs* : Edouard Brassier, président de groupements mutualistes ; Nafissa Sid-Cara, ancienne ministre, présidente d'honneur d'une association de rapatriés.

SANTÉ ET HANDICAPÉS

Est promu *commandeur* : Yves Poulquen, professeur des universités, ophtalmologiste. Officier du 11 octobre 1994.

Justice

Sont promus *commandeurs* : Jacqueline Bauchet, née Griffon, conseiller d'État honoraire ; Jean-François Bureillon, procureur général près la Cour de cassation ; Gilbert Guillaume, président de la Cour internationale de justice de La Haye et membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye ; François Sardá, avocat honoraire au barreau de Paris.

Intérieur

Sont promus *commandeurs* : Joseph Fusilier, président de la commission juridique du conseil national de la protection civile ; Jean Quyolet, préfet honoraire ; André Voisin, ancien parlementaire, ancien président du conseil général d'Indre-et-Loire, ancien maire de L'Ile-Bouchard.

Éducation nationale

Sont promus *commandeurs* : Pierre Dasté, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale honoraire ; Jean Ecole, ingénieur de recherche honoraire.

Défense

Est promu *commandeur* : Pierre Faurre, président-directeur général de la Sagem.

ANCIENS COMBATTANTS

Est promu *commandeur* : Hélène Viannay, présidente de l'association des anciens du mouvement Défense de la France.

Équipement, transports et logement

Est promu *commandeur* : Paul Granet, ancien ministre, président d'un organisme d'HLM.

Culture et communication

Est promu *commandeur* : Edouard de Royère, président de la Fondation du patrimoine.

Agriculture et pêche

Est promu *commandeur* : Stéphane Hénin, ancien chef du département d'agronomie de l'Institut national de la recherche agronomique.

Relations avec le Parlement

Est promu *commandeur* : Théodore Vial-Massat, dit Théo, député honoraire de la Loire.

Fonction publique et réforme de l'État

Est promu *commandeur* : André Darrigrand, inspecteur général honoraire des PTT, président d'honneur de La Poste.

Recherche

Est promu *commandeur* : Adrien Joliot, directeur de recherche, professeur au Collège de France, directeur d'un centre de biologie physico-chimique.

Grande chancellerie

Sont promus *officiers* : Louis Bajada, grand invalide de guerre, pensionnaire de l'Institution nationale des invalides ; Jean-Paul Calon, ancien conseiller juridique au ministère des affaires étrangères, président de l'Association du souvenir de Ferdinand-de-Lesseps et du canal de Suez ; Roger Crespın, président d'honneur d'un comité départemental de la Société d'entraide de mes membres de la Légion d'honneur ; Louis Durègne de Launagueı, administrateur-fondateur de la Société de l'histoire du patrimoine de l'ordre souverain de Malte ; Jean de Lussy, ancien courtier en fret ; Jean Méline, administrateur de la France mutualiste, vice-président national de la retraite mutualiste du combattant.

Sont nommés *chevaliers* : Mohamed Achab, grand invalide de guerre, pensionnaire de l'Institution nationale des invalides ; Gérard Bardon, écrivain régionaliste, créateur d'almanachs régionaux ; Bertrand de Bary, commandeur pour la France de l'ordre de Saint-Jean de Grand Bailliage de Brandebourg et responsable d'organisme à vocation charitable ; Nicole Blanquet, née Romain, membre d'associations à caractère social, tierce personne auprès des son époux, très grand blessé de guerre ; D' Hélène Bost-Hourticq, médecin et présidente de deux associations d'aide aux handicapés ; Jacques Coudamy, ancien chef d'entreprise, fondateur et président d'une association culturelle ; Patrick de Gmeline, écrivain et historien militaire ; le Révérend Père René Godet, ancien chanoine titulaire de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers et aumônier des Sœurs de la Miséricorde ; Gisèle Jeuland, née Condominas, présidente honoraire de l'Association nationale des anciens prisonniers internés-déportés d'Indochine ; le professeur Pierre Louis, ancien chef d'un service de cardiologie d'un centre hospitalier universitaire ; Jacques Mathivat, expert près la cour d'appel de Paris ; D' Annie Nivelon, née Chevallier, médecin, ancienne praticienne hospitalière d'un centre hospitalier universitaire ; le RP Michel Piron, (en religion, frère Charles-Félix), ecclésiastique et ancien enseignant à l'étranger ; D' Louis de Gonzague Sauvé, docteur en médecine, ancien chef de service hospitalier.

Premier ministre

Sont promus *officiers* : Jean-François Coste, ingénieur général des ponts et chaussées, secrétaire général d'une association mondiale. Rémi Devers dit Dreyfus-Devers, ancien combattant, secrétaire général d'une association ; Jean Ferrier, inspecteur général de l'éducation nationale, secrétaire général d'un comité d'organisation d'expositions ; Jean-Claude Moutret, directeur général d'une société ; Jeanne-Marie Parly, née Herland, professeure honoraire des universités ; Michel Perotti, trésorier dans une association d'anciens combattants ; Anne de Sauville de La Presle, née de Thomassin, chargée de mission à la direction des Journaux officiels.

Sont nommés *chevaliers* : Simone Abraham-Thisse, chargée de recherche au Centre national de la recherche scientifique, conseillère municipale ; Samuel Adoner, président d'une amicale de déportés ; Claude Arnould, directrice pour les affaires internationales et stratégiques au secrétariat général pour la défense nationale ; Denis Barthélemy, secrétaire général de la mission interministérielle de lutte contre les sectes ; Marie-Claude Beauvallet, née Durand, maire, ancienne institutrice ; Yvette Bellet, née Chourreau, ancienne résistante ; Bernardette Bhasin, née Popovics, chef de bureau au Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles ; Pierre Bidart, professeur des universités ; Catherine Bonnet, née Baudet-Germain, pédopsychiatre et psychanalyste ; Maud Bouvier, née Laloyer, adjointe à un maire ; Georges Boyadjian, président de la Fédération française de sauvetage et du secourisme ; Claire Brisset-Foucault, défenseur des enfants ; Jean-Pierre Caffin, directeur général d'un groupe de presse ; René Caves, commandant honoraire de police ; Maurice Claverie, conseiller scientifique ; Liliane Daligand, née Rossi, professeure des universités en médecine légale ; André Delahaye, secrétaire général de la mission d'étude sur la spoliation des juifs de France ; Michel Desmoulin, président de l'union des associations de l'Institut des hautes études de défense nationale ; Jeanne Fayard, écrivain, conseillère littéraire ; Pierre Froger, membre d'organisations francophones ; Marie-Françoise Gaouyer, née Chaumet, infirmière, conseillère régionale ; Odile Gotlieb dite Jacob, née Jacob-Franck, éditrice ; Antoinette Haegel, née Helfman Denize, anesthésiste-réanimatrice, ancienne directrice médicale d'un service mobile d'urgence ; Jérôme Huet, professeur de droit dans une université ; Jacques Huntzinger, ambassadeur de France en Israël ; Paulette Isaia, née Milhaud, ancienne résistante, membre d'une association en faveur des femmes ; Liliane Kerjan, née Nicol, rectrice d'académie ; Daniel Krief, ancien ingénieur de recherche ; Isabelle de Lambertonı, née Jacob, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; Maurice Le Fustec, intendant dans les services du premier ministre ; Pascale Loizuo, née Gérard, professeure des écoles, conseillère régionale ; Pierre-Louis Marger, président d'un institut universitaire de technologie ; Clotilde Menmetrier, née Tascon, directrice dans une société, conseillère générale ; Christian Olivier, maire, adjoint à un directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse ; Pierre Pougnaud, conseiller technique auprès du délégué pour l'action extérieure des collectivités locales ; Annette Raczymow, née Wiewiorka, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; Louis Rebougeon, ancien maître artisan, ancien résistant ; Albert Robert, président fondateur d'un atelier protégé métallurgique ; Jean-Michel Roclore, président du directoire d'un groupe ; Hervé Salomon, née Ser, peintre, sculptrice, présidente fondatrice d'honneur d'une association culturelle ; Antoine Sfeır, directeur de rédaction d'une revue, président d'un centre d'études ; Pierrette Zannettacci-Stephanopoli, née Adancourt, dirigeante d'un cabinet immobilier, première vice-présidente d'un syndicat professionnel.

Sont nommés *chevaliers* : Simonne Abraham-Thisse, chargée de recherche au Centre national de la recherche scientifique, conseillère municipale ; Samuel Adoner, président d'une amicale de déportés ; Claude Arnould, directrice pour les affaires internationales et stratégiques au secrétariat général pour la défense nationale ; Denis Barthélemy, secrétaire général de la mission interministérielle de lutte contre les sectes ; Marie-Claude Beauvallet, née Durand, maire, ancienne institutrice ; Yvette Bellet, née Chourreau, ancienne résistante ; Bernardette Bhasin, née Popovics, chef de bureau au Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles ; Pierre Bidart, professeur des universités ; Catherine Bonnet, née Baudet-Germain, pédopsychiatre et psychanalyste ; Maud Bouvier, née Laloyer, adjointe à un maire ; Georges Boyadjian, président de la Fédération française de sauvetage et du secourisme ; Claire Brisset-Foucault, défenseur des enfants ; Jean-Pierre Caffin, directeur général d'un groupe de presse ; René Caves, commandant honoraire de police ; Maurice Claverie, conseiller scientifique ; Liliane Daligand, née Rossi, professeure des universités en médecine légale ; André Delahaye, secrétaire général de la mission d'étude sur la spoliation des juifs de France ; Michel Desmoulin, président de l'union des associations de l'Institut des hautes études de défense nationale ; Jeanne Fayard, écrivain, conseillère littéraire ; Pierre Froger, membre d'organisations francophones ; Marie-Françoise Gaouyer, née Chaumet, infirmière, conseillère régionale ; Odile Gotlieb dite Jacob, née Jacob-Franck, éditrice ; Antoinette Haegel, née Helfman Denize, anesthésiste-réanimatrice, ancienne directrice médicale d'un service mobile d'urgence ; Jérôme Huet, professeur de droit dans une université ; Jacques Huntzinger, ambassadeur de France en Israël ; Paulette Isaia, née Milhaud, ancienne résistante, membre d'une association en faveur des femmes ; Liliane Kerjan, née Nicol, rectrice d'académie ; Daniel Krief, ancien ingénieur de recherche ; Isabelle de Lambertonı, née Jacob, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; Maurice Le Fustec, intendant dans les services du premier ministre ; Pascale Loizuo, née Gérard, professeure des écoles, conseillère régionale ; Pierre-Louis Marger, président d'un institut universitaire de technologie ; Clotilde Menmetrier, née Tascon, directrice dans une société, conseillère générale ; Christian Olivier, maire, adjoint à un directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse ; Pierre Pougnaud, conseiller technique auprès du délégué pour l'action extérieure des collectivités locales ; Annette Raczymow, née Wiewiorka, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; Louis Rebougeon, ancien maître artisan, ancien résistant ; Albert Robert, président fondateur d'un atelier protégé métallurgique ; Jean-Michel Roclore, président du directoire d'un groupe ; Hervé Salomon, née Ser, peintre, sculptrice, présidente fondatrice d'honneur d'une association culturelle ; Antoine Sfeır, directeur de rédaction d'une revue, président d'un centre d'études ; Pierrette Zannettacci-Stephanopoli, née Adancourt, dirigeante d'un cabinet immobilier, première vice-présidente d'un syndicat professionnel.

Sont nommés *chevaliers* : Simone Abraham-Thisse, chargée de recherche au Centre national de la recherche scientifique, conseillère municipale ; Samuel Adoner, président d'une amicale de déportés ; Claude Arnould, directrice pour les affaires internationales et stratégiques au secrétariat général pour la défense nationale ; Denis Barthélemy, secrétaire général de la mission interministérielle de lutte contre les sectes ; Marie-Claude Beauvallet, née Durand, maire, ancienne institutrice ; Yvette Bellet, née Chourreau, ancienne résistante ; Bernardette Bhasin, née Popovics, chef de bureau au Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles ; Pierre Bidart, professeur des universités ; Catherine Bonnet, née Baudet-Germain, pédopsychiatre et psychanalyste ; Maud Bouvier, née Laloyer, adjointe à un maire ; Georges Boyadjian, président de la Fédération française de sauvetage et du secourisme ; Claire Brisset-Foucault, défenseur des enfants ; Jean-Pierre Caffin, directeur général d'un groupe de presse ; René Caves, commandant honoraire de police ; Maurice Claverie, conseiller scientifique ; Liliane Daligand, née Rossi, professeure des universités en médecine légale ; André Delahaye, secrétaire général de la mission d'étude sur la spoliation des juifs de France ; Michel Desmoulin, président de l'union des associations de l'Institut des hautes études de défense nationale ; Jeanne Fayard, écrivain, conseillère littéraire ; Pierre Froger, membre d'organisations francophones ; Marie-Françoise Gaouyer, née Chaumet, infirmière, conseillère régionale ; Odile Gotlieb dite Jacob, née Jacob-Franck, éditrice ; Antoinette Haegel, née Helfman Denize, anesthésiste-réanimatrice, ancienne directrice médicale d'un service mobile d'urgence ; Jérôme Huet, professeur de droit dans une université ; Jacques Huntzinger, ambassadeur de France en Israël ; Paulette Isaia, née Milhaud, ancienne résistante, membre d'une association en faveur des femmes ; Liliane Kerjan, née Nicol, rectrice d'académie ; Daniel Krief, ancien ingénieur de recherche ; Isabelle de Lambertonı, née Jacob, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; Maurice Le Fustec, intendant dans les services du premier ministre ; Pascale Loizuo, née Gérard, professeure des écoles, conseillère régionale ; Pierre-Louis Marger, président d'un institut universitaire de technologie ; Clotilde Menmetrier, née Tascon, directrice dans une société, conseillère générale ; Christian Olivier, maire, adjoint à un directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse ; Pierre Pougnaud, conseiller technique auprès du délégué pour l'action extérieure des collectivités locales ; Annette Raczymow, née Wiewiorka, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; Louis Rebougeon, ancien maître artisan, ancien résistant ; Albert Robert, président fondateur d'un atelier protégé métallurgique ; Jean-Michel Roclore, président du directoire d'un groupe ; Hervé Salomon, née Ser, peintre, sculptrice, présidente fondatrice d'honneur d'une association culturelle ; Antoine Sfeır, directeur de rédaction d'une revue, président d'un centre d'études ; Pierrette Zannettacci-Stephanopoli, née Adancourt, dirigeante d'un cabinet immobilier, première vice-présidente d'un syndicat professionnel.

Sont nommés *chevaliers* : Simonne Abraham-Thisse, chargée de recherche au Centre national de la recherche scientifique, conseillère municipale ; Samuel Adoner, président d'une amicale de déportés ; Claude Arnould, directrice pour les affaires internationales et stratégiques au secrétariat général pour la défense nationale ; Denis Barthélemy, secrétaire général de la mission interministérielle de lutte contre les sectes ; Marie-Claude Beauvallet, née Durand, maire, ancienne institutrice ; Yvette Bellet, née Chourreau, ancienne résistante ; Bernardette Bhasin, née Popovics, chef de bureau au Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles ; Pierre Bidart, professeur des universités ; Catherine Bonnet, née Baudet-Germain, pédopsychiatre et psychanalyste ; Maud Bouvier, née Laloyer, adjointe à un maire ; Georges Boyadjian, président de la Fédération française de sauvetage et du secourisme ; Claire Brisset-Foucault, défenseur des enfants ; Jean-Pierre Caffin, directeur général d'un groupe de presse ; René Caves, commandant honoraire de police ; Maurice Claverie, conseiller scientifique ; Liliane Daligand, née Rossi, professeure des universités en médecine légale ; André Delahaye, secrétaire général de la mission d'étude sur la spoliation des juifs de France ; Michel Desmoulin, président de l'union des associations de l'Institut des hautes études de défense nationale ; Jeanne Fayard, écrivain, conseillère littéraire ; Pierre Froger, membre d'organisations francophones ; Marie-Françoise Gaouyer, née Chaumet, infirmière, conseillère régionale ; Odile Gotlieb dite Jacob, née Jacob-Franck, éditrice ; Antoinette Haegel, née Helfman Denize, anesthésiste-réanimatrice, ancienne directrice médicale d'un service mobile d'urgence ; Jérôme Huet, professeur de droit dans une université ; Jacques Huntzinger, ambassadeur de France en Israël ; Paulette Isaia, née Milhaud, ancienne résistante, membre d'une association en faveur des femmes ; Liliane Kerjan, née Nicol, rectrice d'académie ; Daniel Krief, ancien ingénieur de recherche ; Isabelle de Lambertonı, née Jacob, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; Maurice Le Fustec, intendant dans les services du premier ministre ; Pascale Loizuo, née Gérard, professeure des écoles, conseillère régionale ; Pierre-Louis Marger, président d'un institut universitaire de technologie ; Clotilde Menmetrier, née Tascon, directrice dans une société, conseillère générale ; Christian Olivier, maire, adjoint à un directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse ; Pierre Pougnaud, conseiller technique auprès du délégué pour l'action extérieure des collectivités locales ; Annette Raczymow, née Wiewiorka, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; Louis Rebougeon, ancien maître artisan, ancien résistant ; Albert Robert, président fondateur d'un atelier protégé métallurgique ; Jean-Michel Roclore, président du directoire d'un groupe ; Hervé Salomon, née Ser, peintre, sculptrice, présidente fondatrice d'honneur d'une association culturelle ; Antoine Sfeır, directeur de rédaction d'une revue, président d'un centre d'études ; Pierrette Zannettacci-Stephanopoli, née Adancourt, dirigeante d'un cabinet immobilier, première vice-présidente d'un syndicat professionnel.

Sont nommés *chevaliers* : Marcel De Schepper, ancien agent de maîtrise des houillères nationales ; Roger Elzière, expert judiciaire, président d'honneur d'un organisme industriel professionnel ; Michel Rapeaud, président-directeur général de société ; Patrick Ricard, président-directeur général de société ; Pierre Vaillaud, président d'honneur d'un groupe parapétrolier ; Christian Wallut, président-directeur général de société.

Sont nommés *chevaliers* : Salha Ben Ameer, née Amara, directrice régionale à France Télécom ; Jean-Michel Billaut, responsable d'un atelier de veille technologique ; Serge Blond, ancien président d'une chambre de commerce et d'industrie ; Michel Bruneaud, employé dans une agence d'exploitation d'Electricité de France ; Bernard Caron, délégué dans une division d'Electricité de France ; André Cathelineau, ingénieur des télécommunications, directeur de branche à France Télécom ; Yves Chauvet, ancien cadre à Electricité de France ; Michel Clément, président-directeur général de sociétés ; Pascal Copin, directeur à La Poste ; Pierre-François Couture, président du directoire d'un groupe minier et chimique ; Anclit-Faiwel Dickstein dit Philippe Adec, président d'une union nationale professionnelle, président de société ; Jean-Pierre Doliég, président-directeur général de sociétés ; Anne Duthilleul, née Chopinet, présidente du conseil d'administration d'un groupe pétrolier ; Michel Guttenmacher, président-directeur général de sociétés ; Andrée Hélaïne, née Halouin, présidente-directrice générale de société ; Paul Lacour, secrétaire général et administrateur de sociétés ; Jean-Marc Lepeu, directeur dans un groupe de construction d'automobiles ; Jean Lhiaubet, directeur régional des télécommunications ; André Merlin, directeur délégué à Electricité de France ; Jean-Yves Rebeyrol, chef ouvrier à Electricité de France ; Claude Savey, président-directeur général de sociétés ; Ginette Schmidt, née Gasq, conseillère clientèle à Electricité de France ; Jean-Louis Vinciguerra, directeur exécutif de branche à France Télécom.

Sont nommés *chevaliers* : Michel Aimé, président d'un syndicat régional des bouchers ; Jules Alihand, maire, ancien fendeur d'ardoises ; Martial Barbe, ancien artisan lapidaire, président régional de l'Association des meilleurs ouvriers de France ; Christiane Beauvieux, née Jaubert, agente de maîtrise dans une entreprise ; Gérard Braun, président de société ; Maurice Duvalen, professeur dans un lycée professionnel, restaurateur de monuments historiques ; Jean Floch, président-directeur général d'un groupe ; Jacques Gervais, ancien trésorier départemental d'une association caritative ; Eugène Heringuez, intendant dans une préfecture ; Jacques Labesse, ébéniste d'art, maître d'apprentissage ; Joseph Libner, président-directeur général de société ; François Michon, contremaître en mécanique générale ; Robert Mona, maire, artisan menuisier ; René Pianetti, maître couvreur, président régional de l'Association des meilleurs ouvriers de France ; Louis Roquesalane,

ancien carrossier, adjoint à un maire, vice-président d'une chambre des métiers ; Charles Tanepau, exploitant agricole, horticulteur.

Economie, finances et industrie

Sont promus *officiers* : Louis Bady, conseiller maître à la Cour des comptes ; François Delafosse, conseiller maître à la Cour des comptes ; Bruno Desjonquères, président du conseil de surveillance d'une filiale d'un groupe bancaire ; Christian Giacomotto, président de banque ; Jean-Claude Hirel, inspecteur général des finances ; Yves-André Istel, vice-président de banque ; Pierre Letzelter, président-directeur général de société ; Serge Rechter, ancien conseiller du président d'une association bancaire ; Charles Salzmann, président de société ; Jacky Sarnelli, chef du poste d'expansion économique à Bagdad.

Sont nommés *chevaliers* : Claude Amoux, président-directeur général de société ; Jacob Barbier, receveur principal des impôts honoraire, ancien expert en fiscalité ; Jérôme Berthe, directeur d'usine ; Christophe Blanchard-Dignac, président du conseil d'administration d'une société ; Ghislain de Boissieu du Tired, vice-président d'un groupe industriel ; Raymonde Boulouange, née Laye, fondée de pouvoir dans une banque ; François Chaniot, président du directoire d'une société ; Jean Charpy, ancien contrôleur d'Etat ; Roselyne Coutant, épouse Bénier, directrice générale de société ; Roger Ducrotté, président de société ; Christian Formagne, associé gérant de banque ; Marie-Madeleine Inglart, née Zboinski, présidente-directrice générale de société ; Jean-Jacques Israël, professeur en droit économique et public ; Jean-Pierre Jouyet, inspecteur général des finances, directeur du Trésor ; Henri de La Croix de Castries, président du directoire d'un groupe d'assurances ; Christian Lecomte, expert-comptable, président de société ; Dominique Ledouble, président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables ; Shemaya Levy Chocron, directeur général adjoint d'un groupe industriel ; Jacques Louge, président-directeur général de société ; Serge Martı, rédacteur en chef adjoint au *Monde* ; Jean-Marie Messier, président de Vivendi ; Patrick Rabain, vice-président d'un groupe industriel ; Gérard Ramond, président-directeur général de société ; Marie-France Ravier, née Marchand, trésorière-payeuse générale de la Nièvre ; Claude Reisman, née Suire, trésorière-payeuse générale de la région Centre et du Loiret ; Jocelyne Rivière, née Amiland, ingénieure mécanicienne électricienne au ministère.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Sont nommés *chevaliers* : Gérard Clerc, ancien conseiller du commerce extérieur ; Garabed Kassarian, conseiller honoraire du commerce extérieur.

BUDGET

Sont promus *officiers* : Jacques Chabrun, Robert), conseiller maître à la Cour des comptes ; Georges Laferrrière, trésorier-payeur général de la Charente.

Sont nommés *chevaliers* : Louis Durvy, contrôleur financier ; Jean-Yves Guingand, trésorier-payeur général de la Haute-Vienne ; Jean-Marie Louton, trésorier-payeur général du Gard ; Marcel Steenlandt, directeur interrégional des douanes à Lille.

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES COMMERCE ET ARTISANAT

Sont promus *officiers* : François Doubin, ancien ministre. Daniel Giron, président d'une chambre de métiers ; Denys Levy, président-directeur général de sociétés.

Sont nommés *chevaliers* : Jean Alfonsoa, artisan tailleur ; André Augagneur, président-directeur général de société ; Roland Barthélemy, fromager ; Fernand Bise, président-directeur général de société ; Daniel Créange, président de société ; Sophie Crespelle dite de Menthon, née Turpin, présidente-directrice générale de sociétés ; Alexandre Dumas, ancien président d'une chambre de métiers ; Joseph Fritz, maître menuisier ébéniste, président d'une chambre de métiers ; Yves Heger, chef d'entreprise ; Robert Kaps, graveur-ciseleur ; Agnès Leclercq, née Robert, ancienne commerçante ; Thierry Ortmans, président-directeur général de sociétés ; Jacques Perrin, ancien directeur d'un parc d'expositions commerciales ; Arnaud Petyst de Morcourt, directeur général d'une confédération française du commerce de gros et du commerce international ; Catherine Refabert, née Bildlerling, ancienne présidente-directrice générale de sociétés ; Didier Roux, président de société et d'organismes professionnels ; Patrice Vermeulen, directeur d'administration centrale.

INDUSTRIE

Sont promus *officiers* : Marcel De Schepper, ancien agent de maîtrise des houillères nationales ; Roger Elzière, expert judiciaire, président d'honneur d'un organisme industriel professionnel ; Michel Rapeaud, président-directeur général de société ; Patrick Ricard, président-directeur général de société ; Pierre Vaillaud, président d'honneur d'un groupe parapétrolier ; Christian Wallut, président-directeur général de société.

Sont nommés *chevaliers* : Salha Ben Ameer, née Amara, directrice régionale à France Télécom ; Jean-Michel Billaut, responsable d'un atelier de veille technologique ; Serge Blond, ancien président d'une chambre de commerce et d'industrie ; Michel Bruneaud, employé dans une agence d'exploitation d'Electricité de France ; Bernard Caron, délégué dans une division d'Electricité de France ; André Cathelineau, ingénieur des télécommunications, directeur de branche à France Télécom ; Yves Chauvet, ancien cadre à Electricité de France ; Michel Clément, président-directeur général de sociétés ; Pascal Copin, directeur à La Poste ; Pierre-François Couture, président du directoire d'un groupe minier et chimique ; Anclit-Faiwel Dickstein dit Philippe Adec, président d'une union nationale professionnelle, président de société ; Jean-Pierre Doliég, président-directeur général de sociétés ; Anne Duthilleul, née Chopinet, présidente du conseil d'administration d'un groupe pétrolier ; Michel Guttenmacher, président-directeur général de sociétés ; Andrée Hélaïne, née Halouin, présidente-directrice générale de société ; Paul Lacour, secrétaire général et administrateur de sociétés ; Jean-Marc Lepeu, directeur dans un groupe de construction d'automobiles ; Jean Lhiaubet, directeur régional des télécommunications ; André Merlin, directeur délégué à Electricité de France ; Jean-Yves Rebeyrol, chef ouvrier à Electricité de France ; Claude Savey, président-directeur général de sociétés ; Ginette Schmidt, née Gasq, conseillère clientèle à Electricité de France ; Jean-Louis Vinciguerra, directeur exécutif de branche à France Télécom.

Emploi et solidarité

Sont promus *officiers* : Dominique Aldüy, née Daumas, directrice générale du *Monde* ; Ernest Gay, président d'association ; Claude Guinet, membre d'associations, président-directeur général de

CARNET

société ; Jacques Mariet, porte-parole d'une association de rapatriés ; André Nutte, directeur de l'Office des migrations internationales ; Edouard Vasseur, membre d'associations humanitaires.

Sont nommés *chevaliers* : Marie-Josée Baffroy, née de Rasque de Laval, secrétaire générale d'une association en faveur de l'emploi ; Gilbert Bec, président d'honneur d'une association de bienfaisance ; Isaac Ben-Said, président régional d'une association de lutte contre le racisme ; Bernadette Boillon, née Duboz, coordonnatrice régionale d'une association de lutte contre la précarité ; Noëlle Bourquard, née Desrayaud, fondatrice d'une association en faveur des familles de détenus ; Jean-Paul Chaze, directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; Françoise Colloch, née Judet, directrice générale des ressources humaines d'un groupe d'assurance ; Lina Debraye, née Beauchamps, vice-présidente d'une fédération en faveur des accidentés et des handicapés ; Georges Delanoy, président honoraire d'une section du conseil de l'ordre des pharmaciens ; Patrick Del Grande, président d'une caisse locale d'assurance maladie ; Henri Drevet, membre d'associations de réinsertion ; Yves Edouard, directeur général des établissements d'une association en faveur des handicapés ; Nicolas Eleftheriou, médecin, ancien président-fondateur d'une association en faveur de personnes âgées ; Alfred Felber, directeur d'une association en faveur des personnes âgées ; Bruno Gignoux, praticien hospitalier ; René Larrouy, président d'une association en faveur des rapatriés ; Bruno Leirat, président d'association ; Bernard Meurinne, administrateur et trésorier d'une association de lutte contre l'exclusion ; Alain Molla, président de la commission juridique d'une association de lutte contre le sida ; Monique Poch, née Thiébaud, ancienne directrice d'un foyer pour handicapés ; Michel Thiry, directeur d'organismes de soutien à domicile ; Serge Tricoire, inspecteur général des affaires sociales ; Rose-Marie Van Lerberghe, née Taglioli, inspectrice générale des affaires sociales, directrice des ressources humaines d'un groupe.

Ville

Sont nommés *chevaliers* : Claire Baudin, directrice de centres sociaux, chargée de la politique de la ville ; Jean Maillard, maire ; Joëlle Percq, née Mayer, chargée de mission dans une maison d'éducation.

SANTÉ ET HANDICAPÉS

Défense

Sont promus *officiers* :

Pierre Alési, ancien directeur dans une société nationale ; Thierry Porteu de La Morandière, adjoint au directeur commercial d'un groupe industriel.

Sont nommés *chevaliers* :

Solange Apik, administratrice civile hors classe, directrice au ministère ; François Desprairies, directeur dans une société ; Jacques Durieux, chef d'études au ministère ; Gérard Henry, ancien pilote d'essais dans une société ; Yves Imbert, directeur adjoint dans une société nationale ; François Mathey, enseignant cumulant, président du département chimie de l'Ecole polytechnique ; William Sprogis, directeur dans un groupe industriel ; Gérard Taltasse, directeur dans un groupe industriel ; Jean-Pierre Taran, directeur adjoint dans un office national.

ANCIENS COMBATTANTS

Sont promus *officiers* :

Georges Doussin, président national de l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre ; Michel Heois, trésorier général de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.

Sont nommés *chevaliers* :

Odette Allard, membre actif de l'association Rhin et Danube ; Maurice Aveline, membre du comité national de l'Association des anciens du corps expéditionnaire français en Italie ; Serge Barcellini, directeur général de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ; Gérard Beaumont, membre du comité national de l'Union nationale des combattants ; Georges Boichard, vice-président d'une amicale régimentaire ; Maurice Camuset, membre du bureau de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance ; Jacques Dauzier, membre actif d'associations d'anciens combattants ; Fernand Deconinck, président d'une section de l'Union nationale des combattants ; André Degreef, président d'un comité d'entente d'anciens combattants ; André Fournier, administrateur de la Fédération nationale des plus grands invalides de guerre Les Grands Mutilés ; Marcel Jayet, vice-président départemental de l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerre ; Fernand Jourdan, administrateur d'une amicale régimentaire ; Marcel Knaebel, membre actif de l'Amicale des forces navales françaises libres ; Hélyette de La Cropte de Chanterac, membre actif d'associations d'anciens combattants ; Solange Lamothe, née Waldmann, présidente départementale de l'Association et entraide des veuves et orphelins de guerre ; Jean Mas, président de la Fédération nationale des anciens de la Résistance ; Maurice Meunier, président de l'Amicale des anciens combattants de Nouvelle-Calédonie ; Suzanne Paraf, née Nahon, ancienne résistante ; Henri Revel, vice-président départemental de l'Association nationale des médaillés de la Résistance française ; Marie Riffaud, membre du comité d'honneur de l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre ; Suzanne Saule, née Michot, secrétaire adjointe d'une section de l'Union nationale des combattants ; Georgette Terray, née Louis, ancienne membre du comité de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie ; Jean Vaudeleau, président départemental de l'Association des anciens de la 2^e DB ; René Wagner, membre fondateur de l'Amicale des anciens de Torgau.

DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE

Sont promus *officiers* :

Yvette Gobert, née Altenhoven, déportée résistante ; Célestin Pesques, interné résistant.

Sont nommés *chevaliers* :

Andrée Candas, née Delaye, internée résistante ; Xavier Fontoynton, interné résistant ; Marguerite Foulon, née Méance, internée résistante ; Marcel Henry, interné résistant ; Yvonne Lointier, déportée résistante ; Denise Place, née Asset, déportée résistante ; Jérôme Scorin, déporté résistant.

Equipement, transports et logement

Sont promus *officiers* :

André Helbert, capitaine au long cours, directeur d'un office municipal maritime ; Jean-Pierre Leclerc, ancien président d'un groupe de filiales de la SNCF ; Claude Robert, inspecteur général de l'équipement, président d'une section du conseil général des Ponts et Chaussées ; Jacques Roussel, ingénieur général des ponts et chaussées, coordonnateur d'une mission d'inspection générale territoriale au conseil général des ponts et chaussées ; Jean-Pierre Thiolat, président d'un comité départemental de prévention routière.

Sont nommés *chevaliers* : Jacques Allemand, président-directeur général d'entreprises de bâtiment et travaux publics ; Pierre Bérest, ingénieur en chef des mines, président du conseil scientifique du laboratoire central des ponts et chaussées ; Catherine Bersani, née Le Roy, coordonnatrice d'un collège spécialisé au conseil général des ponts et chaussées ; Jean-Paul Bertheau, coprésident d'une société de promotion immobilière ; André Blanchard, ancien président départemental de la prévention routière ; Michel Boutourlinsky, adjoint d'un directeur régional de l'aviation civile ; Charles Claden, capitaine de première classe de la navigation maritime ; Françoise Combelles, chargée de mission à la RATP ; Denys Dartigues, directeur régional à la SNCF ; Jean-Pierre Friederich, directeur général adjoint d'une compagnie de transports ; Camille Lapierre, ancien président d'un office de tourisme ; André Lauer, ingénieur général des Ponts et chaussées au conseil général des Ponts et chaussées ; Pierre Lefebvre, expert maritime ; Paul Legendre, ancien délégué régional de la Fédération nationale des transports routiers ; Bertrand Levy, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, directeur d'une société d'auto-routage ; Jean-Claude Marce, ingénieur général honoraire de l'aviation civile ; Jacques Marvillet, directeur dans une collectivité locale ; Brigitte Mazière, née Yvinec, inspectrice générale de la construction au conseil général des Ponts et chaussées ; Michel Quatre, ingénieur général des Ponts et chaussées au conseil général des Ponts et chaussées ; Michel Quimbert, avocat, président du conseil d'administration d'un port autonome ; Jacques Rapoport, directeur général adjoint à la RATP ; Nicolas Seiler, capitaine au long cours ; Marie-Sylvie Seillan, née Moyen, responsable d'une unité à la RATP ; Louis Virgoulay, ancien cheminot, adjoint à un maire, chargé de la circulation et des transports.

LOGEMENT

Est promu *officier* : Robert Caudal, président de sociétés d'HLM.

Sont nommés *chevaliers* :

Pierre Carli, directeur général d'une société d'HLM ; Michel Croizé, ingénieur consultant, ancien président de la Fédération nationale des promoteurs-constructeurs ; Philippe Darteil, directeur d'une association de restaura-

tion immobilière ; Antoine Dubout, ingénieur des ponts et chaussées, président-directeur général d'une société immobilière ; Robert Froungy, administrateur d'un comité d'amélioration du logement ; Sylvie Houssin, née d'Herbe, conseillère générale, adjointe à un maire, chargée de la politique de la ville, de l'urbanisme et de l'habitat ; Michel Langlois, président d'une mission d'information sur le logement ; Anne-Marie Lehmann, née Chastagner, chef du bureau du cabinet du secrétaire d'Etat ; Lucien Meudec, président d'une société immobilière ; Christian Nicol, ingénieur des arts et manufactures, chef d'une mission interministérielle à caractère social ; Danièle Penet, directrice d'un foyer de jeunes travailleurs ; André Ruggieri, vice-président d'une fédération de promoteurs-constructeurs.

TOURISME

Sont nommés *chevaliers* : François Brossard, président d'honneur d'un organisme professionnel d'hôtellerie ; Roger Champagnac, adjoint à un maire, président d'un office de tourisme ; Jean-Pierre Chenu, maire, directeur d'une société de développement touristique ; Françoise Lajunias dite Delord, née Doucet, directrice d'un parc zoologique ; Roland Mazère, hôtelier-restaurateur cuisinier ; . M. Rousseau (Jacques), président honoraire d'une société d'histoire et d'archéologie.

Culture et communication

Sont promus *officiers* :

Jean Bourdarias, ancien chef de l'information religieuse au *Figaro* ; Régine Deforges, épouse Wiazemsky, écrivain ; Béatrice Gonzalez de Andia, responsable culturelle ; Jean-François Jarrige, conservateur général du patrimoine, directeur du Musée Guimet ; Christian Pattyn, inspecteur général de l'administration des affaires culturelles.

Sont nommés *chevaliers* :

Nathalie Aïtoff, chef de chant, pianiste ; Anne Barère, épouse Namias, journaliste à TF 1 ; Gille Béguin, conservateur général, directeur d'un musée ; Georges Bellec, artiste de variétés, membre du groupe Les Frères Jacques ; Lydia Blanchet, épouse Chalize, secrétaire administrative d'administration centrale au ministère ; Jacques Bouffet, architecte des bâtiments de France, chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Mayenne ; Véronique Cayla, née Desaint, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel ; François Chaslin, architecte, professeur ; Edouard de Cassin Brissac, président d'une association de défense du patrimoine ; Jean-Pierre Dalbera, ingénieur de recherche, chef de la mission de la recherche et de la technologie au ministère ; Claire Denis, ancienne professeure, ancienne attachée de recherche en histoire de l'art, donatrice ; Hugues Dufourt, compositeur de musique, ancien directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; Gérard Garouste, artiste peintre, sculpteur ; Gilbert Gaston, journaliste, écrivain ; Danièle Giraud, conservatrice générale du patrimoine, directrice de musées ; Clément Guéard dit Clym, journaliste, critique musical, dessinateur ; Simone Harari, née Halberstadt, présidente-directrice générale de Télé-images ; Bernard Huet, architecte, enseignant, chercheur ; Emmarel Krivine, chef d'orchestre ; François Lanzenberg, journaliste ; Bernard Latarjet, président de l'Établissement public du parc et de la Grande Halle de La Villette ; Thierry Lhermitte, comédien, président d'honneur d'associations humanitaires ; Stéphane Lissner, directeur du Château ; Stéphane Martin, président de l'Établissement public du Musée du quai Branly ; Paul Otchakovsky-Laurens, éditeur ; Marc Perrone, accordéoniste, compositeur ; Lucette, dite Luce, Perrot, inspectrice générale de l'administration des affaires culturelles ; Jean-Claude Renard, écrivain, poète ; Patrick Sermadiras de Pouzols de Lile, éditeur d'art ; François Soubeyran, artiste de variétés, membre du groupe Les Frères Jacques ; Robert Thévenot, directeur général d'une chaîne de télévision ; Bernard Thomas, chef d'orchestre ; Paul Tournerne, artiste de variétés, membre du groupe Les Frères Jacques ; Marie de Valmalete, épouse Pochet, organisatrice de concerts ; Catherine Hermary-Vieille, écrivain ; Fabienne Vonier, épouse Boespflug, vice-présidente de la Fédération nationale des distributeurs de films ; Gao Xingjian, écrivain, Prix Nobel de littérature.

PATRIMOINE

ET DÉCENTRALISATION CULTURELLE

Sont promus *officiers* :

Roger Pinard dit Pic, photographe ; Dominiq Ponnau, directeur de l'Ecole du Louvre.

Sont nommés *chevaliers* :

Marc Bélit, directeur d'un centre culturel ; Abraham Bengio, directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes ; Huguette Briaut, épouse Bouchardeau, ancienne ministre, écrivain, editrice ; Françoise Durand, née Evrard, conservatrice générale du patrimoine, directrice du centre des archives d'outre-mer ; Nicole Jalladeau, épouse Pot, directrice générale de la Cité des sciences et de l'industrie ; François Loyer, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique, directeur du centre des hautes études de Chaillot ; Françoise, dite Soisik, Moreau, directrice d'un cercle théâtral ; Françoise Pathie, épouse Bercé, conservatrice générale du patrimoine, directrice du centre de recherche des monuments historiques ; Jean-Claude Petit, compositeur de musiques de films, chef d'orchestre.

Agriculture et pêche

Sont promus *officiers* :

Claude Besnault, ancien directeur général de l'Union nationale des coopératives agricoles d'approvisionnement ; Bernard Gassir, inspecteur général de l'environnement ; Henri Nallet, ancien ministre de l'agriculture ; Maurice Rigaud, président d'une chambre régionale d'agriculture ; Jacques Solal, ancien président-directeur général d'une société de céréales.

Sont nommés *chevaliers* :

Jean-Marie Aurand-Montane, directeur à l'administration centrale ; Jean-Marc Barrey, secrétaire national d'une union syndicale maritime ; Jean-Jacques Bontoux, ancien président d'un syndicat local de vignerons ; Jean Boyer, ancien exploitant agricole, vice-président du conseil général de la Haute-Loire ; Gérard Duquet-Chassaing, président-directeur général d'une entreprise de serres et pépinières ; Christian Dubreuil, directeur à l'administration centrale ; Bernard Laval, président d'une chambre départementale d'agriculture ; André Le Berre, président d'un comité régional des pêches maritimes et des élevages marins ; Daniel Lefèvre, président d'un comité régional des pêches maritimes ; Pierre-Louis Lefort, président du groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences ; André Lurton, président d'un syndicat viticole ; Henri Prugniaud, directeur d'une association d'aide pour le développement international agricole ; Jean-Michel Reillier, président d'un conseil du cheval ; René Renou, président du Comité national des vins à l'Institut national des appellations d'origine ; Mireille Riou, née Canals, directrice à l'administration centrale ; Louis Romanet, président d'une fédération internationale de courses hippiques ; Eugène Schaeffer, président d'organismes professionnels agri-

coles ; Ginette Sesmat, née François, présidente d'une caisse de mutualité sociale agricole ; Rémi Toussain, directeur à l'administration centrale.

Aménagement du territoire et environnement

Est promu *officier* :

Jacques Chevalier, président d'association en faveur de la sauvegarde de la nature.

Sont nommés *chevaliers* :

Dominique Bourg, professeur des universités, directeur d'un centre de recherches et d'études sur le développement durable ; Marcel Cruveillier, président d'un conservatoire régional des espaces naturels ; Robert Gillet, président d'associations en faveur de la protection de l'environnement ; Michel Guégan, maire ; Christian Lavigne, adjoint à un maire ; Yves Le Cabec, chargé de mission environnement dans une union professionnelle ; Marcel Lefèvre, adjoint à un maire, président d'une association de défense de l'environnement ; Lysiane Orséro, née Escriva, chargée de mission à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) ; Jean-François Savy, sous-préfet.

Relations avec le Parlement

Sont nommés *chevaliers* :

Joëlle Desjardins, attachée d'administration centrale chargée des relations parlementaires au ministère de l'intérieur ; Claude Galametz, ancien député du Pas-de-Calais ; Bertrand Gallet, ancien député d'Eure-et-Loir.

Fonction publique et réforme de l'Etat

Sont nommés *chevaliers* :

Olivier Audéoud, professeur des universités ; Serge Darmon, administrateur civil hors classe, directeur général des services de la communauté de communes de l'agglomération grenobloise ; Jean Frappat, maire honoraire d'Argenton-sur-Creuse (Indre) ; Bernard Gagnepain, professeur des écoles ; Pierre Gravelle, conseiller général du Val-de-Marne, maire de Villecresnes, président du centre interdépartemental de gestion de la fonction publique territoriale de la petite couronne d'Ile-de-France ; Louis Janel, docteur en médecine, ancien conseiller général de l'Ain, ancien maire de Montrevel-en-Bresse ; Michel Lambert, ancien député, professeur, maire de Flers (Orne) ; Philippe Langevin, maître de conférences à la faculté des sciences économiques de Montpellier ; Robert Lazerges, directeur général des services du conseil général du Gard ; Claudine Ludger, née Pesqué, administratrice territoriale, secrétaire générale de la ville de Maisons-Alfort (Val-de-Marne) ; Robert Michelin, directeur général des services du district de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) ; Jacqueline Portefaix, née Cahuzac, directrice à la préfecture de Vaucluse ; Louis-Raymond Préaud, directeur d'un centre départemental de la fonction publique territoriale ; Jean-Charles Savignac, conseiller-maître à la Cour des comptes ; Henriette Steinberg, administratrice territoriale, directrice générale adjointe des services du conseil général du Val-de-Marne ; Anita Weber, née Caumes, déléguée au développement et à l'action territoriale au ministère de la culture et de la communication.

Jeunesse et sports

Sont nommés *chevaliers* :

Serge Agneaux, trésorier général d'un comité sportif ; Jean-Pierre Caraës, trésorier d'une association sportive ; Mauricette Colavito, née Chavinas, championne du monde de tir en 1999 ; Céline Duboisat, née André, déléguée régionale de la Fédération française de handball ; Catherine Lacoste, ancienne championne de golf ; Gérard Lefranc, président d'un comité syndical ; Joseph, dit Jo, Maso, manager de l'équipe de France de rugby ; Michel Vial, président de la Fédération française de judo, ju-jitsu, kendo et disciplines associées ; Eliane Viscart, née Jacq, cotitulaire du record du monde du 4 x 400 mètres.

Recherche

Sont promus *officiers* :

Gérard Brachet, directeur des programmes au Centre national d'études spatiales ; Philippe Passa, professeur des universités, praticien hospitalier ; René Pellat, directeur de recherche, haut-commissaire à l'énergie atomique ; Raymond Sadoun, directeur de recherche honoraire, président d'honneur de la Fédération internationale d'épidémiologie psychiatrique.

Sont nommés *chevaliers* :

François Demarcq, ingénieur, directeur général de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ; Jean-Alexis Grimaud, professeur des universités, directeur du département de bio-ingénierie au ministère ; Elie Hamou, gynécologue-obstétricien, directeur d'enseignement de diplômés universitaires ; Pascale Kahn, née Briand, directrice de recherche, directrice d'une unité de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ; André Kaspi, professeur des universités, enseignant-chercheur en université ; Grégory Lathrop, directeur de recherche, directeur général du Centre national de génotypage ; Marc Peschanski, directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ; Serge Petit, ingénieur, directeur du programme Ariane 5 ; Lydie Rappaport, née Dresch, directrice de recherche, directrice d'une unité à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ; Monique Simonoff, née Lagarde, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; Elisabeth de Turckheim, épouse Champpeimot, directrice de recherche, chef de département à l'Institut national de recherche agronomique.

Affaires étrangères

PROTOCOLE ÉTRANGERS EN FRANCE

Est promu *officier* :

Eckart Thomae (Allemagne), chef d'entreprise, président de l'Institut des sciences de la matière et du rayonnement de Caen.

Sont nommés *chevaliers* :

Herbert Feistner (Allemagne), ancien président-directeur général de société ; Antonio Ugidos Noriega (Espagne), psychologue clinicien ; Ann Zaleski, née Mac Lachlan, journaliste.

Coopération et francophonie

ÉTRANGERS EN FRANCE

Est promu *commandeur* :

Azéline Beschaouch, professeur associé au Collège de France et à l'Ecole pratique des hautes études.

Sont nommés *chevaliers* :

Hadda Berrebouh, agente de médiation dans des associations de jeunes des cités sensibles ; François Collin, chargée de cours et de séminaires au Collège international de philosophie ; Ariel Goldenberg, directeur du palais de Chaillot ; Rachel Pludermacher, ancienne éducatrice de jeunes enfants dans une association humanitaire.

Anniversaires de naissance

SAFIÉTOU !

Jeudi 4 janvier 2001, tu as trente ans.
Où est mon gros bébé sénégalais de l'île de N'Gor ?
Où est ma petite Chilienne des années 70 ?
Où est ma Mexicaine des années 80 ?

Bon anniversaire, longue vie et plein de « guaguas » avec Thomas !

Dominique, ton « papito » qui t'aime.

Décès

– M. Henri Epstein, M^{me} Evelyne Epstein, ses cousins, Et toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques BABOK,

survenu le 1^{er} janvier 2001.

Les obsèques auront lieu le jeudi 4 janvier.

On se réunira à 10 h 45, à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M^{me} Bernadette Belime, son épouse, M^{me} Paulette Belime, sa sœur, et ses enfants et petits-enfants, Et toute la famille, ont le chagrin d'annoncer le décès, après une longue maladie, de

Paul-André BELIME,

ingénieur de l'Ecole centrale, le 19 décembre 2000, à l'âge de quatre-vingts ans.

La cérémonie d'adieu et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité, à Chaumont (Haute-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue de la Cavalerie, 75015 Paris. 68, chemin Ami-Argand, 1290 Versoix (Suisse).

– Juliette Delafosse, née Vignol, son épouse, François Delafosse, Catherine et Raphael Larrère, ses enfants, Marion Larrère, Mathilde Larrère-Lopez et Miguel Lopez, ses petits-enfants, ont la douleur d'informer de la mort de

Marcel DELAFOSSÉ,

archiviste paléographe, ancien directeur des services d'archives de la Charente-Maritime, puis des Yvelines, et de l'ancien département de Seine-et-Oise,

le 29 décembre 2000, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

François Delafosse, 10, rue Charles-Nodier, 75018 Paris. Catherine et Raphael Larrère, *2 bis*, boulevard Morland, 75004 Paris.

– Valenciennes.

Thérèse Delattre-Petit, son épouse, Christine Willig-Delattre, François et Laurence Delattre-Denoyelle, Géry et Chrystelle Delattre-Bruwaene, Damien Delattre, ses enfants, L'abbé Yves Delattre, Elisabeth Delattre, ses frère et sœur, Les familles Delattre, Basquin, Petit, Vanderlinden, vous invitent à partager leur tristesse à l'occasion du décès de

Bernard DELATTRE,

notaire honoraire, survenu le 1^{er} janvier 2001, à Valenciennes, à l'âge de soixante-douze ans.

Les funérailles seront célébrées le 4 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Géry de Valenciennes, suivies de l'inhumation au cimetière Saint-Roch dudit lieu.

7, rue de Mons, 59300 Valenciennes.

– M^{me} Duroure, Ses enfants et petits-enfants, Parents et amis, ont la tristesse de faire part du décès de

Roger DUROURE, ancien député des Landes, officier de la Légion d'honneur,

à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 4 janvier 2001, à 10 h 30, à la salle des fêtes de Moustey (Landes).

– M^{me} Louis-René des Forêts, M. et M^{me} Guillaume des Forêts et leurs enfants, Et M^{me} Nicole des Forêts, font part du décès de

M. Louis-René des FORÊTS,

survenu le 30 décembre 2000, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La levée du corps aura lieu le vendredi 5 janvier 2001, à l'amphithéâtre de l'hôpital Cochin, 12, rue Méchain, Paris-14^e.

L'inhumation aura lieu le même jour à 11 heures, au cimetière de Neuilly (Eure).

(*Le Monde* du 3 janvier)

– Madeleine, son épouse, Monique et Laurent, Georges, Françoise, ses enfants et son genre, Caroline et Vincent, Semsia, Benjamin, Toussaint, Elise et Pauline, ses petits-enfants, Julie, son arrière-petite-fille, ont la tristesse d'annoncer le décès, le 29 décembre 2000, de

Roger HURON,

ingénieur divisionnaire honoraire de la RATP.

La cérémonie civile aura lieu le 5 janvier 2001, à 9 h 15, au crématorium des Ullis (Essonne), route de Marcoussis, lieu-dit La Folie Bessin.

– Christian Jaulin, son fils, et son épouse Laura, Denise Mannoni, sa sœur, et son époux Jean Gensburger, Bruno Mannoni, son frère, Louis Jaulin, son beau-frère, et son épouse Geneviève, Alain Gensburger, François Gensburger et son épouse Monique, ses neveux, Françoise et Cécile Louvel, ses nièces, Brice, Matthieu et Quentin, ses petits-neveux, ont la douleur de faire part du décès de

Francine JAULIN-MANNONI.

Elle s'est éteinte, entourée de l'affection des siens, le mardi 26 décembre 2000.

Ses obsèques ont eu lieu mardi 2 janvier, à Arcueil.

– Tous ses collaborateurs et amis ont la douleur de faire part de la disparition de

Francine JAULIN-MANNONI,

orthophoniste, fondatrice du Groupe d'études sur la psychopathologie des activités logico-mathématiques (Gepalm), docteur en psychologie, diplômée de l'Ecole pratique des hautes études.

M^{me} Jean NIVAT,

née **Gabrielle AUBOUY**,

s'est éteinte le 29 décembre 2000, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Elle a été inhumée dans l'intimité à Montpellier.

De la part de Georges et Lucile Nivat, Maurice et Paule Nivat, Aline et Robert Bonami, ses enfants,

« Qui veut gagner des millions » sur TF1 : Olivier, trente et un ans, s'apprête à répondre à Jean-Pierre Foucault pour le gain de 700 000 francs.

LE Cadox», « Les Amours », « Fa-Si-La-chanter », « Le Juste Prix », « Qui est qui ? », « Le Millionnaire », elle a tout applaudi, tout supporté, Simone, des jeux de pré-pri-me time, de fin de matinée et de milieu d'après-midi. Encaissant les décalages horaires – on enregistre un matin de novembre des programmes diffusés un soir de février –, zonant dans tous les studios hollywoodiens périphériques, de Saint-Ouen à Saint-Cloud, de Boulogne-Billancourt à Bry-sur-Marne, poireautant parfois des heures pour être sûre d'avoir sa place sous les projecteurs, somnolant sur « Des chiffres et des lettres » – trente-six années d'antenne, ça use –, scandant « Le mi-yon ! le mi-yon ! » avec abnégation, se mordant les lèvres ou pouffant avec les concurrents. La vidéostarmania, mode d'emploi.

Un beau jour, la retraite venue, cette petite dame sortie d'un dessin de Sempé a décidé de passer de l'autre côté de l'étrange lucarne, comme un poisson rouge qui s'échapperait de son bocal, pour s'offrir un voyage non virtuel dans l'univers pailleté, clinquant et criard des marchands d'Audimat. En mettant ainsi sa vie en jeux, Simone a bien mérité de la partie.

Ce matin-là, à deux pas d'un Billancourt désespéré, nous pointons aux studios de Boulogne, avec Simone et la cohorte des fantassins montant aux feux de la rampe dans les conditions du direct. Piétinements, papotages, collation légère : sodas, pommes, parts de cake, offerts par la maison (de production). Avant les jeux, le pain. Histoire de résister à trois heures de vacuité ou de vacances. « Pendant qu'on est là, on ne joue pas au Loto ni au Tac-o-tac », résume un quadra accro.

Pour se parasiter dans les coulisses de la plus emblématique des émissions-illusions, « Qui veut gagner des millions ? », il a fallu ruser. Sont-ce les effets des soupçons de trucage qui ont plané sur ce jeu, cartonnant au score ? Les journalistes sont, « sans aucune exception », interdits de plateau. Il suffit pourtant de décrocher le téléphone pour être accueilli parmi le public, incognito mais à bras ouverts.

Pour persuader l'assistance qu'elle fait de la figuration intelligente, un chauffeur de salle au bagout gentiment culpabilisé – « On est bien tous d'accord : gagner 2 000 francs ici, c'est rien, mais dans la vie c'est difficile... » – distille des conseils rigolards : « Évitez de vous gratter le nez ou l'oreille, vous êtes ici des acteurs. Et si vous avez envie de tousser, faites-le pendant les applaudissements... » Lui, justement, il toussa, sa voix s'érailla. Josette, une habituée extravertie, lui lance une boîte de pastilles pour la gorge, et glisse dans la foulée une petite promo pour son resto de Meaux. La musique du générique – imposée par le concepteur du jeu, vendue dans une soixantaine de pays, comme chaque détail du décor et du script – déferle, les projecteurs virevoltent, nous nous faisons tout petits sur le bout du banc, relevant notre col, chauffant des lunettes de soleil (finalement proscrites « pour éviter les reflets à l'image »).

Le silence s'est installé. Jean-Pierre Foucault aussi. Arrivé sur la pointe des mocassins, avec une onctuosité de chanoine, il va assurer le service minimum avec un détachement certain. Et les QCM (questions à choix multiple) s'enchaînent, mollement. « Comment appelle-t-on un sandwich italien composé de pain blanc grillé : A) Un panama, B) Un pan-bagnat, C) Un panini, D) Un panari ? » Pour 10 000 ou 50 000 francs, le candidat hésite douloureusement et a recours à un joker. Suspense « insoutenable ». À l'aide d'un boîtier à quatre touches, le public vote. On appuie sur C, fastoche. « L'action du film MASH se déroule : A) Au Cambodge, B) Au Viet-



Pour une poignée de millions

« Questions pour un champion », « Le Bigdil », « Qui veut gagner des millions ? »... Robert Belleret s'est fondu dans le public de ces jeux télévisés qui suscitent passions, envie ou moquerie

nam, C) En Corée, D) En Thaïlande ? » « Je me serais planté, j'aurais répondu le Vietnam » (c'était la Corée), glissera M. Loyal. Quelques dizaines de minutes et quelques centaines de milliers de francs plus tard, un dernier candidat va plancher. On l'attend, il est parti faire pipi. « Vous vous êtes lavé les mains ? », plaisante, hors micro, l'animateur pressé d'en finir. « S'il n'en reste qu'un : A) Ce ne sera pas moi, B) Ce sera Attila, C) Je serai celui-là, D) Je serais étonné ». Cette fois, le candidat qui a déjà fait appel au joker téléphonique (son beau-frère) n'a pas confondu les Huns avec les autres. « Réponse C ». « C'est votre dernier mot ? », susurre suavement M. Foucault. « C'est mon dernier mot, Jean-Pierre. »

Comme le confirme un candidat, le plus dur, c'est d'arriver ici. Les présélections s'opèrent au téléphone (3,68 francs l'appel) ou par Minitel (2,21 francs la minute) – dont les unités assurent la cagnotte du jeu. Parmi cette multitude d'inscrits, un tirage au sort en retient cent, qui sont questionnés

par téléphone, dix d'entre eux étant finalement convoqués. Enfin, parmi ces dix élus, deux, trois ou quatre, selon les rythmes, seront mis sur la sellette. C'est donc principalement le hasard qui permet d'empocher un pactole pouvant atteindre 4 millions de francs. En direct devant nous, Hélène repartira avec 1 million de francs après avoir séché sur la question à 2 millions. Elle ira se raser sans plus d'émotion apparente que si elle venait de gagner un bon d'achat de 200 francs...

Prétendre assister à la fugace émission de M6 « Mission 1 million » (titre original, « Greed » : cupidité) relevait de la mission impossible. Un zélé détaché de presse ayant déjoué nos projets d'espionnage sur un plateau « top secret », l'émission, qui copiait sans vergogne celle de TF1, passa à la trappe en deux temps, trois semaines. Malgré la relative élégance de son présentateur et des questions un peu moins basiques, l'émission engendrait la somnolence. Elle atteignit péniblement 10 % de part d'audience et s'éteignit le 11 décembre.

Au « Bigdil », Plaine-Saint-Denis, studio 107, c'est officiellement que le journaliste du Monde a été convié. Là, une attachée de presse s'empresse : « Vincent aimerait vous voir – Vincent qui ? (la gaffe !) – Bah, Vincent Lagaf, l'animateur. » Petit détour donc par la loge du sudist en pleine séance de maquillage-brushing. Torse nu, tatoué, chaîne en or au cou, Lagaf assume autant qu'il assure : un max.

« J'étais en train de compter combien on a explosé d'émissions sur les autres chaînes depuis qu'on existe... », glisse ce fana de jet-ski. Son père, ingénieur chimiste, et sa mère étaient « des intellectuels », lui, BEP de diéseliste en poche, a zappé sur les études. « A Marseille, j'ai été un vrai voyou pendant deux ans, confie-t-il. J'ai eu du bol de ne jamais me faire serrer, mais là j'ai fait les seules choses que je regrette vraiment. » Ensuite, dix ans de GO au Club Med', dix ans d'amuseur dans les cabarets (en rival de Bigard, son double en plus machosalace). Et puis la téléloche, comme une révélation.

« Il y a des gens intelligents, des gens cultivés, des gens spontanés, des gens vulgaires. Pour moi, par exemple, Ardisson est intelligent mais pas cultivé, et Baffie est cultivé mais pas intelligent », observe Lagaf, en convenant, après Colu-

che, que certains ne sont ni intelligents, ni cultivés, ni spontanés, mais bien vulgaires et que, pour eux, c'est très dur. Afin de justifier ses efforts pour dénicher à l'heure de grande audience le plus petit dénominateur commun, Lagaf affirme qu'en dehors des « petits cercles parisiens », le dialogue-dialecte d'aujourd'hui se résume à « Yo ! ». Le même, coproducteur fortuné, peut faire preuve d'une

« On est bien tous d'accord : Gagner 2 000 francs ici, c'est rien, mais dans la vie c'est difficile... »

fibres citoyennes : « J'ai payé assez d'impôts pour financer une caserne de pompiers, une maternité et un commissariat et, loin de m'en plaindre, j'en suis fier. »

Autour du plateau, ambiance d'arbre de Noël, d'après-midi au cirque. On bat des mains en scandant « Vincent ! Vincent ! », on soupire des « Oulala-lalala ! » clownesques, on attend l'entrée des Gaffettes (variante popu des Coco girls) et l'on s'amuse comme les enfants qui apportent des dessins à Bill, l'extraterrestre virtuel et visqueux, complice de Lagaf. Les candidats sont issus d'un casting parmi les 140 000 demandes enregistrées. « Au feeling, indique Lagaf. On recherche les motivés, les dynamiques et on évite les barges, les racistes ou les racailles qui foutraient le bordel. »

REDINGOTE d'auguste jaune canari sur chemise bleu pétrole, guêtres blanches, Lagaf entre en scène pour entraîner, dans la « déconnade », quelque 6 millions de téléspectateurs vers le 20 heures de PPDA. Simone nous avait prévenu : c'est le plus près du public, ne reculant devant rien pour le désinhiber. Comique troupier, pétomane, surgaffeur – « Je tiens à préciser aux exploitants agricoles que pécore n'est pas une injure dans ma bouche » –, imitateur : il singe les chimpanzés avec une ahurissante justesse. Dans un PAF de plus en plus racoleur – reportages à l'estomac, talk-show de pure promotion, best-off sado-voyeuristes, déballages « psychés », Lagaf et son « Bigdil » ont au moins ce mérite d'annoncer la couleur – vert pomme, rouge perroquet – sans nuances mais sans perversité.

Les épreuves du « Bigdil », adresse ou débrouillardise, relèvent du jeu de plage à base de boules, de quilles, de balance ou de machine à laver géante. Après Laurent, responsable de produits frais dans un hyper, et Fernando, magasinier, comblés de coûteux cadeaux, Chantal, négociatrice en immobilier, repart avec un voyage en Egypte, un vélo d'appartement, un lecteur de DVD et autres

bes est venue en car d'Athis-Mons. A chaque pause, les érudits commentent, pinaillent, courtoisement. Convivialité sans débrailé. Les candidats, qui déjeunent ensemble et tissent des liens, viennent moins pour gagner de l'argent (le gain record s'élève à 271 000 francs) que pour tester leur fameuse « culture générale » – cinéma, littérature, arts, sciences, histoire, sport, mythologie, etc. « Je suis ? je suis ? aaaaah oui ! allez on s'embrasse... » Les assistants de prod' changent les panneaux des prénoms, l'animateur change de cravate et de veste – bouton d'or contre bleu pervenche – plaisante « familièrement » – « Qu'est-ce que je vais me faire pour le dîner ? Des rognons madère, on peut en manger sans risque ? » –, et c'est reparti avec un élèveur bio, une pharmacienne, un chauffagiste, une prof de lettres retraitée, un radiologue.

DERNIÈRE étape, à Boulogne, à l'autre extrémité du spectre ludique : « 100 % questions ». Neuf émissions sont mises en boîte dans la journée. Depuis trois ans, du mardi au vendredi, La Cinquième en diffuse deux, une pour adultes, une pour la deuxième génération. Minimalisme absolu, concentration totale, mais les coulisses sont très chaleureuses. L'animateur, Pascal Hernandez, distille, en voix off, soixante-dix QCM. Pour tout accompagnement : un sourd battement de percussions. Les scores des candidats, qui ont trois secondes pour répondre, s'affichent en pourcentage. Les séries d'aujourd'hui concernent les 15-20 ans, essentiellement lycéens ou étudiants. Ils gagnent des dictionnaires, ou, au mieux, une bibliothèque. En lice, Pierre, super-décontracté, Eléonore, qui joue du hautbois au conservatoire de Créteil, et Sébastien, qui aime le blues et le foot. « Comment a-t-on baptisé les années 1945 à 75 : A) Les trente frimeuses, B) Les trente dormeuses, C) Les trente glorieuses ? » « Galilée s'est intéressé à : A) La chute des cheveux, B) La chute des corps, C) La chute des reins ? » « Le prénom de M. Leblanc dans Le Dîner de cons ? – Juste. » C'est juste. Dans les réponses, Jean-Jacques Goldman voisine avec Rimbaud, Jésus avec Aragon. A, B ou C toujours, et pourtant un autre alphabet...

Changeant radical d'ambiance : feutrée, studieuse, propre. Dans un studio de Saint-Cloud, entre 10 et 19 heures, on tourne le 358' « épisode » et les cinq suivants de « Questions pour un champion », qui, depuis douze ans, fait les belles avant-soirées de France 3. L'animateur, Julien Lepers, visage lisse, œil rond, déchiffre en vrai pro les fiches jaunes impeccablement rédigées par une équipe de huit rédacteurs. Pierre, Marie, Jean, Philippe, Christophe, les aspirants champions plus ou moins inspirés et traqueurs, sont crispés sur leur champion. Les réponses fusent : « Pandémie... allergène... Saint-Simon..., délibéré », la poursuite ici n'est pas triviale. Les dérapages sont exceptionnels : « Qui anime l'émission "C'est mon choix" ? » Sur les femmes en politique, un candidat confond Tasca et Casta, une autre impose sur la Cocotte-Minute. Entre chaque séquence, Julien Lepers débite mécaniquement quelques intros perso : « Alors, Jeanine, le Morbihan, magnifique ! Deux enfants ? Le bateau, bien sûr, un petit bonjour à la famille ? Allez on y va... »

Dans le public sage, où le troisième âge domine, on murmure à peine. L'association La tête et les jam-

Israël-Palestine : une querelle de légitimité

par **Élie Barnavi**

FAYÇAL HUSSEINI est un honnête homme, et je ne doute pas qu'il désire sincèrement la paix. Certes, l'article qui a été publié dans *Le Monde* (« Palestine, la révolte d'un peuple », *Le Monde* du 30 décembre 2000) fourmille d'inexactitudes factuelles, de vérités tronquées et d'omissions. Mais comment en serait-il autrement ? M. Hussein n'est pas un observateur impartial, si tant est que, s'agissant de notre malheureuse contrée, cet oiseau rare existe ; il est un membre important d'un mouvement national.

Je lui ferai donc grâce des détails (ainsi, les « trois mille soldats israéliens en armes » qui auraient accompagné M. Sharon sur le mont du Temple). Je ne lui tiendrai pas rigueur de la comparaison, à l'évidence absurde, entre un conflit centenaire opposant deux mouvements nationaux et le soulèvement des Serbes contre un dictateur issu de leur sein. Je ne m'arrêterai même pas sur la lecture cavalière de notre histoire récente (« Franchissons à présent rapidement les années jusqu'au début de l'an 2000 »). Je préfère aller à l'essentiel, c'est-à-dire à la signification profonde des derniers événements et aux enjeux véritables de la négociation en cours – une négociation heurtée et désespérée, marquée par la violence, conditionnée par l'urgence et handicapée par une impotence politique partagée.

Le maître mot est légitimité. Vous avez acheté une maison, vous l'avez payée argent comptant, elle est dûment enregistrée au cadastre, elle est à vous en toute légalité. Mais voilà, elle est située dans un quartier hostile, où l'on n'aime pas votre peau, ou votre style de vie, ou vos fréquentations. Aucun titre de propriété, aussi indiscutable soit-il, ne protégera durablement votre possession si vos voisins refusent de vous reconnaître comme le propriétaire légitime. Bien sûr, si vous êtes plus riche qu'eux, vous hérisseriez votre propriété de barbelés et de miradors et vous serez en mesure de tenir en respect vos ennemis.

Mais votre vie sera un enfer. Cependant, vos voisins ne sont pas mieux lotis. Vous vivez dans un camp retranché, mais eux vivent dans un bidonville ouvert à tout vent. Pour faire de ce quartier un lieu vivable, ils ont besoin de vous autant que vous d'eux, peut-être même davantage.

Voilà l'enjeu véritable de la négociation qui s'est péniblement nouée à Madrid, a connu une brusque accélération à Oslo et hésite maintenant, depuis Camp David, entre une conclusion heureuse et une rupture grosse de malheurs. Pour Israël, la reconnaissance des Palestiniens signifie l'ultime victoire du mouvement national juif moderne, autrement dit du sionisme. Que la paix avec les Palestiniens soit enfin signée, que nos frontières soient enfin arrêtées et reconnues, et nous aurons enfin obtenu ce que nous avons toujours ardemment désiré : être admis comme membre à part entière de cette région qui nous a vus naître comme peuple, propriétaires légitimes de ce pays où, comme le dit notre Proclamation d'indépendance, « se forma [le] caractère spirituel, religieux et national [de ce peuple], [où] il acquit son indépendance et créa une culture d'une portée à la fois nationale et universelle, [où] il écrivit la Bible et en fit don au monde ».

Ce qui est vrai pour les Israéliens l'est tout autant pour les Palestiniens. Leur propre mouvement national s'est forgé dans la lutte avec le nôtre. Par une ironie de l'Histoire qui vaut son poids de souffrances, c'est le sionisme et l'Etat qu'il a enfanté qui auront permis à terme la création d'un Etat palestinien souverain. Imagine-t-on un instant que les pays arabes auraient permis à un tel Etat de voir le jour, la Syrie surtout, pour qui la Palestine n'a jamais été que sa province méridionale, tout comme elle n'a jamais considéré le Liban que comme sa province occidentale ?

Afin d'aboutir à la reconnaissance mutuelle, il a fallu que les deux parties mesurent les limites de leur puissance. L'écrasante supériorité

militaire israélienne a suffi pour remporter les affrontements qui ont jalonné le demi-siècle d'existence de l'Etat hébreu. Mais ces affrontements n'ont jamais été qu'autant de batailles dans une longue guerre qui, elle, n'est pas gagnable sur le terrain. Inversement, les Arabes ont fini par comprendre qu'Israël est décidément indéradicable et que, faute de pouvoir remporter une seule bataille, le sort de la guerre restera à jamais incertain.

De Camp David à Camp David, autrement dit de la paix avec l'Egypte à la tentative avortée d'en finir avec le conflit israélo-palestinien, c'est ce constat d'impuissance mutuelle qui nous a conduits, les uns et les autres, sur le chemin caho-

Ainsi, sept ans après Oslo, les vents mauvais qui soufflent sur notre pays en ont éteint l'esprit. Nous voici à la fois plus proches que jamais d'un accord dans les faits, plus éloignés que jamais dans l'esprit

teux de la négociation. L'Egypte s'y est engagée la première, ce qui est logique : sa prééminence naturelle au sein du monde arabe la rendait moins vulnérable. Quarante et un ans après la décision de partage des Nations unies qui prévoyait la création de deux Etats sur le territoire de la Palestine mandataire, les Palestiniens y sont venus les derniers, ce qui est tout aussi logique : ce sont eux qui ont payé le prix le plus lourd de la guerre, eux qui, de tous les Arabes, paieront le prix le plus lourd de la paix.

Nous avons négocié donc, directement et indirectement, secrètement et ouvertement, au Proche-Orient, en Europe et aux Etats-Unis. Etrange négociation. D'un côté, un Etat puissant, certes, mais que sa qualité même d'Etat constitué et de démocratie oblige à rendre des comptes à

ses citoyens et à la communauté internationale. De l'autre, un semi-Etat qui a gardé la marge de manœuvre des mouvements de libération nationale en lutte. Celui-ci, sur la défensive, est comptable du moindre coup de feu de ses troupes. Celui-ci, protégé par sa faiblesse et corseté dans une espèce d'arrogance morale, n'est comptable de rien. Voyons, ce n'est pas moi, c'est le Hamas, ou le Jihad islamique, ou les Tanzim, ou, mieux encore, « tout un peuple en colère ».

Pourtant, petit à petit, l'écart s'est resserré. Déterminé à arracher la paix, coûte que coûte, Israël a fini par admettre que les Juifs ne sont pas partout chez eux en Judée, que les frontières du futur Etat palesti-

nien, dont nul, ou peu s'en faut, de droite ou de gauche, ne conteste plus le droit à l'existence, fassent référence aux lignes de cessez-le-feu de mai 1967, que l'unité de Jérusalem même passe par profits et pertes.

Tout cela s'est dit à Camp David, en juillet 2000, et tout de suite après. Mal préparé, le sommet de Camp David ? C'est probable. Les Palestiniens n'étaient pas heureux des propositions qu'on leur a faites ? Cela se conçoit. Eh bien, il aurait fallu continuer de négocier, négocier sans relâche, jusqu'à ce qu'on aperçoive enfin, dans le ciel de Camp David ou d'ailleurs, la fumée blanche des conclaves réussis. Au lieu de quoi, nous avons eu droit à un nouveau round de violence.

Qu'on ne s'y trompe pas, cette

« deuxième Intifada » n'a rien à voir avec la première. D'abord, parce que l'horizon bouché qui, à la fin des années 80, justifiait la première ne saurait plus servir de justification à la seconde. Ensuite, parce que derrière les gamins à fronde se tiennent des hommes à kalachnikov. Explosion de colère d'une population frustrée par sept années de négociation stérile, excédée par les privations et excitée par la visite d'Ariel Sharon sur le mont du Temple ? Si l'on veut. Mais surtout soulèvement préparé de longue main, dès la fin du sommet avorté de Camp David, par l'Autorité palestinienne, de l'aveu même de membres en vue de celle-ci.

Or, si je comprends que le président de l'Autorité palestinienne ne puisse éteindre à volonté le feu populaire, je comprends moins bien qu'il ne puisse contrôler ses policiers et les francs-tireurs de son parti. Aussi, cela expliquant ceci, parce que cette Intifada est dirigée non seulement contre une occupation israélienne en voie de liquidation mais tout autant, sinon plus, contre la direction palestinienne elle-même. Enfin, et peut-être surtout, parce que les Palestiniens, y compris le premier parmi eux, ont choisi de placer leur action sous le signe d'el-Aksa. Ce faisant, ils jouent avec le feu, le feu des guerres de religion. L'islamisation volontaire du conflit israélo-palestinien est une faute majeure, qui risque de s'avérer lourde de conséquences.

Où l'on découvre que le constat d'impuissance qui a permis les négociations ne suffit pas pour en assurer la conclusion : il faut maintenant franchir le pas ultime de la légitimité. Un jour, dans la foulée des accords d'Oslo, une journaliste française m'a fait rencontrer l'intellectuel palestinien Sari Nusseibeh, un autre honnête homme, je le dis sans ironie aucune. Au terme d'un dialogue courtois, et, tout compte fait, consensuel, j'ai demandé à mon interlocuteur si désormais ma présence dans ce pays lui paraissait légitime. « Non, cela ne sera jamais, m'a-t-il répondu en souriant. Je l'ac-

cepte car je ne puis faire autrement, et qu'il faut bien que cette guerre s'arrête un jour. Mais vous ne serez jamais à nos yeux qu'un intrus. »

Tout au long de ces jours fiévreux, pendant et depuis Camp David, j'ai souvent pensé à cette étrange conversation. Ce n'est pas un hasard si la négociation bute sur la question des réfugiés et sur celle du mont du Temple. Le « droit au retour » de 3,7 millions de réfugiés sur le sol d'Israël est une autre manière de dire qu'est illégitime l'Etat dont la vocation historique est de constituer le refuge du peuple juif et le cadre où doit s'affirmer son être collectif.

L'exigence d'une souveraineté palestinienne exclusive sur le mont du Temple revient à dénier aux Juifs toute légitimité historique à Jérusalem. Les négociateurs israéliens ont été stupéfaits de découvrir à quel point leurs partenaires palestiniens, par ailleurs si fins connaisseurs des réalités israéliennes, ignoraient les ressorts profonds du nationalisme juif. « Vous n'avez rien à faire sur l'esplanade des Mosquées », leur a asséné, péremptoire, l'un d'entre eux. Nous n'y avons rien à faire, vraiment ? Et pourquoi donc y a-t-il des mosquées sur le « Noble Sanctuaire », sinon parce qu'il y eut autrefois un premier Temple, puis un second ? Mais lorsqu'un refusé aux Juifs tout lien avec le mont du Temple, alors même que tant de formules de compromis ont été avancées (souveraineté divine, souveraineté partagée, voire souveraineté internationale), c'est tout bonnement qu'on leur refuse la légitimité.

Ainsi, sept ans après Oslo, les vents mauvais qui soufflent sur notre pays en ont éteint l'esprit. Nous voici à la fois plus proches que jamais d'un accord dans les faits, plus éloignés que jamais dans l'esprit. Comment tout cela finira-t-il ? Je l'ignore. Car les clés de la paix ou de la guerre ne se trouvent plus dans mon camp.

Élie Barnavi est ambassadeur d'Israël en France.

Violences urbaines : repenser la ville

par **Luc Gwiazdzinski**

UNE fois de plus, Strasbourg se réveille avec la gueule de bois, étourdie par le décompte médiatique des voitures incendiées dans la nuit de Nouvel An. Pêle-mêle au banc des accusés : l'Etat, les politiques, les parents, les jeunes, les médias... Avant de sombrer une nouvelle fois dans les réponses convenues de la dictature de l'urgence, le discours sécuritaire ou les effets d'annonce sans lendemain, il est indispensable de prendre du recul pour s'inscrire dans une réflexion à long terme sur la ville.

La ville est devenue un territoire complexe qui doit nous obliger à abandonner une dialectique centre-périphérie, dominant-dominé, pour une approche polycentrique. Cessons de parler des quartiers comme de lointains territoires, là-bas, quelque part. En évoquant la police, par exemple, on dit souvent qu'« elle n'y va plus », comme s'il s'agissait de zones extraterritoriales. Ces quartiers font partie de la ville et leurs habitants sont membres de la cité. C'est à nos institutions d'évoluer en s'appuyant sur le principe d'égalité urbaine. Au-delà de la « démocratie participative », il faut accorder le droit de vote aux étrangers aux élections locales et permettre à chaque quartier ou arrondissement d'élire son maire. C'est sur les marges de nos agglomérations que s'exercent les pressions. C'est là également que se réinvente la ville de demain.

Les banlieues crient au secours et depuis des années nous leur répondons par des mesures gadgets en multipliant les « confettis », ces zones d'exception mal dimensionnées dont les derniers avatars sont les zones franches. Leurs habitants réclament la mobilité sociale et spatiale et nous les condamnons à des réponses en termes de proximité, comme pour mieux les enfermer. Strasbourg avait obtenu le classement d'un de

ces quartiers en zone franche destinée à encourager le développement économique : 23 hectares de logements sociaux, cimetière compris. Quelle que soit la mobilisation des acteurs locaux, le développement sera toujours limité. Les millions de francs récemment médiatisés pour le grand projet de ville (GPV) ne suffiront pas plus, surtout si les habitants ne sont pas associés.

En multipliant les processus dérogatoires, qui pointent les secteurs difficiles, on participe également à leur marginalisation, dressant des murs infranchissables entre « ceux du dedans » et « ceux du dehors ». Qui peut rêver de s'installer dans une ZEP ou une zone franche ? La stratégie de ceux qui ont le choix consiste à contourner la carte scolaire. A travers ce processus, c'est l'encadrement naturel du quartier et sa mixité qui sont remis en question. Pour les gens qui y habitent déjà, l'adresse est devenue un handicap supplémentaire dans la recherche d'un emploi. C'est à l'échelle de secteurs plus vastes que doivent s'élaborer des programmes de développement. On ne peut sortir le quartier du quartier qu'en réinventant la ville.

En matière de lutte contre la délinquance nos élus regardent vers les Etats-Unis où de nombreuses villes ont radicalisé leur politique de répression à travers le principe de la « tolérance zéro » : renforcement des effectifs policiers, pénalisation des délits mais aussi développement des polices privées et prisons surchargées. A New York, les moyens mis en œuvre sont importants et l'évolution a été spectaculaire, au moins à Manhattan. Il est cependant abusif d'attribuer cette amélioration à la seule politique répressive. Le redécoupage économique a eu un impact évident. N'oublions pas que la délinquance, le taux de criminalité et le nombre d'homicides restent

bien plus élevés qu'en France. Nous pouvons dépasser cette approche essentiellement répressive pour nous intéresser aux stratégies élaborées chez nos amis anglais. Là-bas, des partenariats régionaux, les *safety communities*, associent les organes publics, bénévoles ou privés, les autorités éducatives et les citoyens qui travaillent en étroite collaboration avec les autorités locales et la police pour combattre la criminalité et favoriser la création d'un cadre de vie plus sûr. La mobilisation sur une base locale de l'ensemble de la société civile autour d'un projet visant à la reconquête de la qualité de vie s'appuie notamment sur un travail d'information des citoyens en amont et un suivi des victimes qui n'ont pas d'équivalent en France.

Outre-Manche, les policiers non armés sont présents dans les quartiers vingt-quatre heures sur vingt-quatre et travaillent en 3x8. Ils disposent d'informations statistiques précises quasiment en continu sur la délinquance, la localisation et l'heure des délits, qui permettent de modifier rapidement leur stratégie. Les excellents rapports que ces policiers entretiennent avec la population sont encore difficilement imaginables chez nous. Leur valorisation dépend avant tout du degré de satisfaction des citoyens. La confiance et l'efficacité sont à ce prix.

Partout les seules réponses en termes de multiplication des effectifs policiers, de caméras de surveillance ou même de couvre-feu sélectif ont montré leurs limites. La délinquance et la peur se développent dans les endroits et les moments où la ville est amputée d'une partie de ses activités. Il faut mettre en place les conditions d'un encadrement social naturel partout et en permanence. A Strasbourg comme ailleurs, nous devons inventer un nouveau projet de ville privilégiant la présence

humaine dans tous les quartiers notamment en soirée, au moment où les tensions sont les plus fortes : encourager l'ouverture des commerces en soirée ; maintenir ouverts plus tardivement certains services publics, installer partout des bureaux de police (municipale et nationale) ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre ; développer les activités de soirée dans les centres sportifs et socioculturels ; mettre en place un réseau de bus de nuit qui contribue à cette sécurisation et enfin, étendre l'expérience des « correspondants de nuit » à toute la ville.

Avec l'Etat, les collectivités sont concernées par cette mobilisation en faveur de la sûreté et pour la reconquête de la qualité de la vie partout et pour tous. Pourtant, l'action collective ne peut aboutir sans engagement citoyen. C'est à chacun d'entre nous de réagir face à la montée de l'indifférence et de la violence. Sans cette prise de conscience individuelle, les tensions entre individus et quartier seront exacerbées et sur l'échelle des violences urbaines tous les niveaux seront franchis.

On ne peut accepter la mise en place dans nos cités d'une « société de développement séparé » avec des habitants et des quartiers se tournant définitivement le dos. Nous devons faire le choix de la solidarité et de la cohésion urbaine contre la relégation et le désir de « sécession ». On ne peut laisser se dégrader la situation et faire reposer nos seuls espoirs sur les professionnels de la médiation, promus en quelques années au rang de force de dialogue et d'interposition, casques bleus du nouvel archipel urbain. Le plein exercice de la citoyenneté est un bon rempart face à la violence, le seul peut-être.

Luc Gwiazdzinski, géographe, est professeur associé à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg.

AU COURRIER DU « MONDE »

IL N'Y A PAS DE GUERRE PROPRE

Certes, il est louable de dénoncer la torture durant la guerre d'Algérie et honorable de chercher des moyens pour éviter ces ignobles excès. Mais, de grâce, si vous désirez rester logiques, quittez l'Afrique du Nord ! C'est à croire que tous ceux qui ont multiplié les articles sur ce thème depuis deux mois dans les pages du *Monde* ne savent pas ce qu'est la guerre : c'est un infâme creuset dans lequel les hommes qui y participent, en dehors de quelques êtres d'exception, sont moralement broyés, où toute éthique disparaît, où les perversités naissent ou se développent. Lorsque Pierre George (*Le Monde* du 26 novembre : « Dire, enfin... ») parle de sale guerre, je ne peux m'empêcher de poser la question : il y en a de propres ? Vous évoquez (*Le Monde* du 28 décembre) la « corvée de bois ». Vous n'avez donc pas vécu dans les maquis de 44, où cela se pratiquait et où j'ai vu pire encore. Vous croyez peut-être que les bombardements au phosphore de Dresde ou la bombe atomique d'Hiroshima sont des choses propres ?

En réalité, toutes les guerres sont sales et toutes les armées du monde, quelles qu'elles soient, où qu'elles soient, se livrent un jour à des exactions avilissantes. (...)

B. Furet
Piffonds (Yonne)

LE PCF ET L'ALGÉRIE FRANÇAISE

M' Rappaport a rappelé avec raison le rôle très important des avocats en faveur des victimes de la répression pendant la guerre d'Algérie (*Le Monde* du 19 décembre). Son témoignage contient cependant un erreur de détail, et surtout un grand rideau d'oubli. (...) Le rôle du PCF dans les premières années de la guerre d'Algérie a été le reflet exact des intérêts de l'URSS : ne pas soutenir les mouvements d'indépendance du tiers-monde quand ils n'étaient pas dirigés par les communistes.

C'est ainsi que l'envoi des soldats du contingent en Algérie, qui a permis l'extension de la guerre et entraîné beaucoup de jeunes Fran-

çais à participer à d'innombrables exactions, a nécessité le vote au Parlement d'une loi par laquelle Guy Mollet a demandé et obtenu des pouvoirs spéciaux, sans lesquels l'armée ne pouvait effectuer ce qui légalement était une opération de police. Or le groupe communiste à l'Assemblée nationale a voté pour ces pouvoirs spéciaux, à la stupeur des militants de base, qui attendaient un vote contre ou au moins une abstention. Par la suite, durant des années, le Parti communiste s'est refusé à se prononcer pour l'indépendance de l'Algérie, comme à se proclamer solidaire du FLN. La direction du Parti communiste algérien n'était nullement impliquée dans la rébellion, et les militants communistes algériens qui ont payé d'atroces tortures ou de leur vie leur engagement aux côtés du FLN l'ont fait de leur propre décision. (...)

Jean Durup
Toulouse

MODÈLES

En politique, comme au théâtre, le répertoire offre parfois à des hommes d'un certain âge, graves et dignes, l'occasion de « jouer les pères nobles ». Les récentes tribulations institutionnelles ont ainsi libéré le devant de la scène à ces belles consciences pour se livrer à un étrange exercice où l'outrance et l'oubli mêlent curieusement leurs eaux. Dernier en date, un historique ministre de la justice vient de livrer au *Monde* (daté 17-18 décembre) une philippique du plus bel effet contre le président de la République en exercice. M. Badinter, qui se fait ces jours-ci une très haute idée de ce que doit être la fonction présidentielle, aurait-il eu l'audace de murmurer à l'oreille du prédécesseur de l'actuel locataire de l'Élysée que certaines étapes de sa longue carrière politique ou certaines amitiés particulières (...) n'étaient guère de nature à servir de « modèles » auxquels « les jeunes peuvent s'identifier », alors que lui-même affirme aujourd'hui qu'« il n'en est pas de [modèle] plus important ni plus exigeant, quand il s'agit de devoirs civiques, que le président élu par la nation » ?

Loïc-Charles Marion,
Rennes (Ille-et-Vilaine)

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Le choix de Yasser Arafat

LES Palestiniens n'ont jamais paru aussi proches d'atteindre l'objectif majeur pour lequel ils luttent depuis plusieurs décennies : un Etat, ayant pour territoire la quasi-totalité de la Cisjordanie et Gaza, et pour capitale Jérusalem-Est. Pourtant, leurs chefs n'ont jamais tant semblé hésiter face au choix crucial attendu d'eux : accepter ou non les propositions d'un président américain sur le départ visant à sceller l'ultime négociation de paix avec Israël. Yasser Arafat ne manque pas d'arguments pour justifier ses atermoiements. Il demande que des cartes dessinent avec précision les contours de la Palestine ; il souligne, à juste titre, que le maintien des colonies juives est un danger pour le futur Etat ; il souhaite que la souveraineté palestinienne sur Jérusalem soit plus solidement établie. Il est normal que Yasser Arafat manifeste un tel souci de clarté, à l'heure décisive. Il reviendra aux négociateurs d'y répondre.

Mais l'essentiel est ailleurs, qu'exprime l'autre grande exigence de Yasser Arafat : la reconnaissance explicite par tout accord de paix du « droit au retour » des quelque 3,6 millions de réfugiés. On est là au cœur de l'hésitation palestinienne. En admettant il y a dix ans l'existence de l'Etat juif, l'OLP avait implicitement renoncé à l'objectif avoué, ou secrètement nourri, par plusieurs générations : le « retour à Jaffa » des réfugiés de 1948 et de leurs descendants. L'heure est aujourd'hui venue pour Yasser Arafat de dissiper officiellement le douloureux mirage entretenu auprès des exilés, celui d'une reconquête de la Palestine

mandataire, qui a depuis un demi-siècle jalonné les discours, ponctué les slogans, inspiré les poèmes de son peuple.

L'heure est venue non pas de sacrifier « la part du rêve », mais d'inscrire ce rêve dans un destin autrement concret et durable. Ce qui suppose réalisme, courage et pédagogie. Les diplomates peuvent trouver les formules qui respectent la mémoire et les droits palestiniens et permettront le retour – forcément limité – de réfugiés dans la future Palestine et l'indemnisation matérielle des autres. Mais Yasser Arafat sait pertinemment – et de longue date – que nul ne peut prétendre imposer à l'Etat juif le « suicide démographique » qu'impliquerait le retour massif des réfugiés en Israël même.

Les grands hommes d'Etat sont ceux qui savent être au rendez-vous de l'Histoire, qui ne confondent pas intransigeance et courage, qui assument, au moment propice, l'audace de leur modération, comme le fit Nelson Mandela, en d'autres circonstances. L'Histoire offre aujourd'hui à Yasser Arafat un compromis plus qu'honorable, qu'il aurait tort de rejeter. S'il accepte d'emprunter le chemin proposé par Bill Clinton, il est sur le point d'obtenir un Etat souverain, avec une partie de Jérusalem pour capitale et la fin de la colonisation. Croit-il pouvoir jouer encore avec le temps alors qu'en Israël le va-t-en-guerre Ariel Sharon se profile à l'horizon électoral ? Certes la paix que propose Bill Clinton mérite encore d'être amendée et complétée. Mais la refuser serait faire le pari de la guerre, et non plus de la paix.

Bioéthique : le nouveau pragmatisme français

ÉVOLUTION CARACTÉRISÉE vers le pragmatisme, telle est l'analyse schématique qui peut être faite des choix et des arbitrages gouvernementaux à l'origine du projet de révision des lois de bioéthique de 1994. Plusieurs exemples témoignent de cette nouvelle tendance, dans des domaines aussi divers que la pratique des greffes d'organe, l'analyse des caractéristiques génétiques d'une personne décédée, l'usage qui pourra ou non être fait des embryons humains.

L'élargissement du « collège » des personnes, majeures ou mineures, pouvant donner, de leur vivant, tout ou partie d'un organe à un proche en attente d'une greffe salvatrice procède clairement d'une volonté de ne pas nuire aux nouveaux espoirs thérapeutiques. Cette proposition résulte, en effet, de la pénurie croissante des greffons prélevés sur des cadavres autant que des progrès accomplis ces dernières années dans la maîtrise des phénomènes de rejet immunitaire. Elle conduit à s'éloigner un peu plus du grand principe de l'anonymat du donneur, clef de voûte française de la pratique du don biologique thérapeutique, qu'il concerne le sang, les cellules sexuelles, les tissus et les organes.

Imposé dès le début du développement de

l'activité transfusionnelle, puis élargi aux champs de la procréation médicalement assistée et des greffes, cet anonymat visait à prévenir toute forme de relation marchande et à promouvoir une chaîne exemplaire de solidarité biologique fondée, entre autres, sur le bénévolat et la gratuité. Mesurant les risques, le gouvernement entend associer à l'élargissement de la liste des donneurs une série de dispositions visant à protéger ceux des donneurs potentiels qui pourraient être soumis à de fortes pressions familiales. Il reste toutefois à savoir si, dans une telle matière, l'expression du consentement devant un magistrat, puis devant un comité d'« experts », suffira à prévenir les risques inhérents à l'« assouplissement » aujourd'hui proposé.

Autre symptôme de pragmatisme, résultat de « l'affaire Montand », qui conduisit à l'exhumation du cadavre du comédien, six ans après sa mort, pour établir la vérité biologique dans un conflit de reconnaissance en paternité : le gouvernement propose que, à l'avenir, de telles décisions de justice ne soient plus possibles en matière civile, dès lors que l'opposition a été clairement manifestée de son vivant par la personne concernée. Plutôt que de voir dans cette interdiction la preuve que l'on serait pro-

priétaire de son corps après sa mort, on fait valoir auprès de la chancellerie qu'une telle disposition reconnaîtrait seulement que « l'on est propriétaire d'une volonté exprimée de son vivant ».

Du fait de sa portée symbolique, le chapitre le plus important du projet traite des embryons humains et de l'usage qui pourrait en être fait si, après avoir été conçus *in vitro* et conservés par congélation, ils se situent hors de tout projet parental ; ou s'ils ont été créés dans le cadre de ce que l'on se refuse toujours, en haut lieu, à qualifier de « clonage thérapeutique ». Comme dans le cas des greffes d'organes avec donneurs vivants, le gouvernement reconnaît que le choix délibéré en faveur du pragmatisme ne peut aller sans l'instauration de mécanismes de contrôle, sans instances d'évaluation sinon de gestion du risque éthique. D'où la proposition de créer une nouvelle agence abritant en son sein un haut conseil, composé de dix-huit membres, chargé notamment de rendre des avis sur les demandes d'autorisation des protocoles de recherche dans les nouveaux domaines autorisés par la loi.

DEUX QUESTIONS

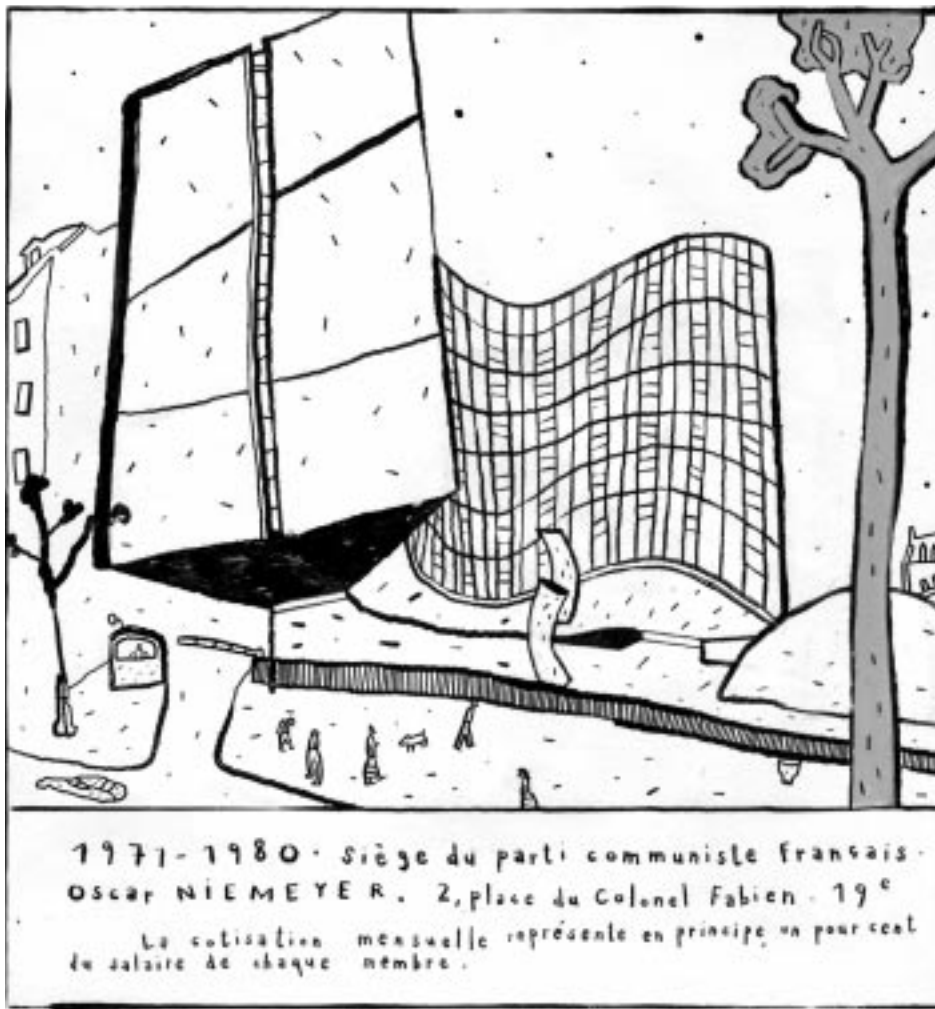
Le modèle retenu n'est pas sans rappeler celui qu'a institué la loi Huriet de 1998 en créant l'Agence de sécurité sanitaire des aliments et l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé, deux organismes qui ont fait la preuve de leur efficacité. Pour autant, la création d'une agence « de la procréation, de l'embryologie et de génétique humaine » cherche à introduire une dimension nouvelle. Elle conduirait, en pratique, à structurer une veille nationale qui ne serait plus « sanitaire » mais bien « éthique », et ce, dans un cadre préalablement défini, qui se caractérise notamment par la condamnation sans appel du clonage reproductif et l'encouragement, ferme autant que discret, du clonage thérapeutique.

Dans l'attente, deux questions sont dès maintenant soulevées. La première, à court terme, porte sur les modalités de l'organisation du débat que le gouvernement souhaite ouvrir le plus largement possible, avant le rendez-vous avec le Parlement fixé au deuxième trimestre 2001. La seconde, à moyen terme, concerne la portée de l'évolution actuellement observée qui, le cas échéant, pourrait rapprocher le nouveau pragmatisme français du traditionnel utilitarisme britannique.

Les nouvelles questions que soulève cette évolution peuvent dès à présent être identifiées. Elles portent sur le maintien, ou non, de l'usage des techniques de l'assistance médicale à la procréation dans le champ de la thérapeutique de la stérilité, proposé à des couples « composés d'un homme et d'une femme en âge de procréer ». Elles touchent aussi à la banalisation des techniques du clonage thérapeutique et de la manipulation croisée des cellules humaines sexuelles et somatiques. Elles concernent enfin, plus généralement, l'usage social qui pourra être fait des futurs tests dits de « médecine prédictive » permettant d'identifier les prédispositions individuelles à être atteints de maladies génétiquement déterminées.

Jean-Yves Nau

Le piéton contemporain par Lionel Koechlin



La nouvelle économie survivra-t-elle à 2001?

Suite de la première page

Les lois de l'économie n'ont pas disparu avec la naissance d'Internet : les sociétés dont les modèles ne sont pas rentables ne survivront pas.

Après le trop-plein de capitaux et la course à l'argent facile, faut-il craindre aujourd'hui l'effondrement de la nouvelle économie, faute de ressources financières ? Même les grands groupes de télécommunications, souvent très endettés, font peur...aux marchés, aux établissements de crédits et aux banques centrales. La fin d'une vague de spéculation digne des années 20 ne signifie pas pour autant la disparition de la nouvelle économie. L'Internet ne se résume pas à une bulle financière et à la faillite programmée de start-up, son usage ne cesse de se diversifier et d'augmenter. Il bouleverse les relations entre les acteurs économiques : producteurs, fournisseurs, distributeurs et consommateurs. Au XIX^e siècle, avec le développement des chemins de fer, et au XX^e avec celui de l'automobile, le monde a connu des révolutions technologiques d'une ampleur comparable. Elles ont une influence sur les cycles économiques mais ne sont pas liées à eux.

La nouvelle économie se trouve d'ores et déjà au cœur du fonctionnement des entreprises. Le volume de données transférées sur le

réseau téléphonique mondial est nettement supérieur à celui des communications vocales. Selon le cabinet d'études Forrester Research, le commerce électronique pourrait représenter, en dépit de ces ratés, 1 000 milliards de dollars en 2003. La moitié de la population adulte des Etats-Unis – plus de 100 millions de personnes – se connecte à l'Internet chaque mois, dont une majorité de femmes (51 %). « Nous en sommes encore au tout début de la construction du réseau mondial. Il y a seulement 180 millions d'individus connectés aujourd'hui sur les 6 milliards que compte la planète », souligne John Doerr, partenaire de la firme de capital-risque de Palo Alto Kleiner Perkins, au magazine *Fortune* du 27 novembre.

DES EXPERTS RIDICULISÉS

Plutôt qu'utiliser le terme de nouvelle économie, trop vague, la revue californienne *Wired*, apôtre de l'Internet, préfère la qualifier d'économie de réseaux (*network economy*) et considère que chaque facette de l'activité humaine peut être transformée par la multiplication des réseaux. « On ne peut plus survivre aujourd'hui à la compétition économique sans la technologie », souligne Regis McKenna, un des pionniers de la Silicon Valley. *L'utilisation des réseaux pour améliorer la productivité des entreprises dans tous les secteurs est devenue indispensable.*

Selon l'économiste américain Robert Solow, père de la théorie de la croissance, le progrès technologique représente aux Etats-Unis, lors des cinquante premières années du dernier siècle, environ 90 % de l'augmentation du rendement du capital. L'atout majeur des technologies de l'information, au-delà de l'ouverture de nouveaux marchés et de l'alimenta-

tion de nouveaux besoins, est justement d'augmenter la productivité, notamment dans les services, même s'il est difficile d'en mesurer statistiquement les progrès.

Les experts en technologie, qui se sont pour la plupart ridiculisés, il y a un peu plus de douze mois, en agitant la grande menace du bogue de l'an 2000, font preuve maintenant de plus de prudence. Un consensus existe toutefois pour prévoir le développement dans les mois qui viennent de l'accès à l'Internet rapide, d'un succédané du Web via le téléphone mobile et... de risques croissants pour la sécurité des internautes et la confidentialité des informations.

Paradoxalement, la menace la plus grande pour la nouvelle économie n'est sans doute pas financière mais technique : son incapacité à faire du réseau un espace protégé. « L'année 2001 pourrait être marquée par une nouvelle multiplication des attaques et des délits sur le Web », affirme Richard Stiennon, responsable de la recherche sur la sécurité des réseaux de Gartner.

Le principal défi de l'Internet

PRÉCISIONS

AIDE À LA CRÉATION

Tout en rejetant le recours pour excès de pouvoir déposé par l'association Protection des ayants droit (*Le Monde* du 21 décembre), le Conseil d'Etat a précisé la portée de l'article R.321-9 du code de la propriété intellectuelle consacré à la défense et à la promotion de la création. Il a ainsi souligné que ce texte « ne saurait être regardé comme autorisant l'emploi de fonds [par les sociétés de perception et de répartition des droits] au soutien d'actions, d'opérations ou de mani-

festations qui n'auraient pas directement pour objet la création d'œuvres ».

Eric Leser

festations qui n'auraient pas directement pour objet la création d'œuvres ».

OMNIUM DES LIBERTÉS

Dans le procès en diffamation qu'il a perdu contre Alain Vivien, président de la mission interministérielle de lutte contre les sectes (*Le Monde* du 23 décembre), Christian Cotten a agi en justice en son nom propre, nous précise le président de l'association Omnum des libertés, Joël Labryère. M. Cotten était cité comme « animateur du mouvement », alors qu'il « n'en est pas adhérent », souligne M. Labryère.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Boulets et anthracite font défaut

IL ÉTAIT à prévoir que l'approvisionnement des foyers domestiques en charbon serait difficile cet hiver. A la suite de la vague de froid qui a sévi la semaine dernière, les commandes se sont multipliées chez les détaillants, et elles n'ont pas toujours pu être satisfaites. Les négociants en charbon expliquent qu'ils n'ont pas pu constituer des stocks normaux parce que les prix d'été ont été connus trop tard et que leur trésorerie était insuffisante. D'autre part, la consommation a augmenté. Les particuliers économisent moins le charbon qu'au temps des restrictions. Ils usent davantage d'eau chaude. Le chauffage central a été allumé plus tôt que les années précédentes. Le fuel, à cause de son prix, est plutôt dédaigné.

Dans beaucoup d'endroits, par exemple à Paris, l'anthracite fait défaut, et les marchands ne livrent que des boulets ou d'autres qualités

de charbon qui ne conviennent pas aux salamandres. L'Angleterre a réduit des deux tiers ses exportations d'anthracite et l'Allemagne de 20 %. Les Etats-Unis nous fournissent heureusement un appoint. Quatre-vingt mille tonnes d'anthracite américain sont arrivées au Havre samedi dernier. Ailleurs ce sont les boulets qui manquent. Au Havre, par exemple, les commerçants font queue dès le petit matin aux portes des entreprises qui produisent des boulets. La fabrication des agglomérés dans les régions portuaires se ressent de la forte baisse des importations. Cependant les réserves de charbon détenues par les particuliers sont assez importantes, car de nombreux achats ont été faits en automne. La situation ne deviendrait sérieuse que si le gel interrompait la circulation sur les voies d'eau.

(4 janvier 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

FINANCE En 2000 comme en 1999, les opérations de fusions et acquisitions entre entreprises ont atteint des niveaux sans précédents. ● LE MONTANT total des transac-

tions réalisées à travers le monde s'éleverait, selon Bloomberg, à 2 990 milliards de dollars en 2000 après le record de 3 530 milliards de dollars en 1999. ● MAIS L'EUPHORIE

n'est plus de mise. L'environnement a totalement changé. Depuis mars 2000 et les premiers accès de faiblesse du Nasdaq, les grandes opérations n'ont cessé de se raréfier.

● LES ACTIONNAIRES ne veulent plus être payés en titres, dont les cours baissent. Et la situation pourrait durer : le Nasdaq a perdu plus de 7 % le 2 janvier pour sa première

séance de l'année. ● SI LE RETOURNEMENT se confirme, les banquiers d'affaires, dont les bonus ont atteint des niveaux considérables, vont souffrir, surtout à Londres et à New York.

L'euphorie des fusions et acquisitions appartient au passé

Depuis quelques mois, les grands mariages d'entreprises se raréfient. La baisse de la Bourse, et notamment du Nasdaq, rend les actionnaires de plus en plus réticents. Les banquiers d'affaires, dont les rémunérations ont atteint des sommets, se préparent à des lendemains difficiles

EN 2000 comme en 1999, les entreprises se sont restructurées à grands coups de fusions, d'acquisitions, de cessions. Selon l'agence d'informations financières Bloomberg, le montant total des transactions réalisées à travers le monde serait de 2 990 milliards de dollars. Il est en recul de 15 % par rapport au record de 1999, une année tout à fait exceptionnelle, avec 3 530 milliards de dollars d'opérations, mais s'est maintenu à un niveau très élevé.

L'année 2000 n'a toutefois pas été aussi uniforme que 1999. Elle a démarré sur les chapeaux de roue, avec l'annonce, le 10 janvier, de la fusion AOL-Time Warner, suivie le 17 janvier par l'annonce du rapprochement dans la pharmacie de GlaxoWellcome et de SmithKline Beecham ou encore, le 18 janvier, par l'acquisition de la banque d'affaires Schroder par Salomon Smith Barney (Citigroup). Mais, dès le mois de mars, le plongeon du Nasdaq a introduit un élément nouveau : l'incertitude. Un premier signe est venu signaler que ces opérations devenaient plus difficiles : l'échec de la fusion des deux banques allemandes Deutsche Bank et Dresdner Bank. Annoncé en grande pompe fin mars, le projet a été retiré début avril.

IMPRÉVISIBILITÉ DES MARCHÉS

L'incertitude n'a pas empêché quelques belles opérations de se faire dans l'année, parfois au prix fort, comme l'acquisition d'Orange puis d'Equant par France Télécom, l'achat de la banque américaine JP Morgan par sa consœur Chase Manhattan ou encore la fusion de Vivendi et de Seagram. Mois après mois, les opérations se sont toutefois raréfiées. Selon Bloomberg, entre le 1^{er} octobre et la fin décem-

Les 20 principales opérations annoncées en 2000					
en milliards de dollars					
Acheteur	Cible	Montant	Secteur		
1 America Online (E.-U.)	Time Warner (E.-U.)	164,7	Internet		
2 GlaxoWellcome (R.-U.)	SmithKline Beecham (R.-U.)	76,0	Pharmacie		
3 Deutsche Telekom (Allem.)	VoiceStream Wireless (E.-U.)	53,9	Télécommunications		
4 France Télécom (France)	Orange (R.-U.)	46,0	Télécommunications		
5 General Electric (E.-U.)	Honeywell Intern. (E.-U.)	45,2	Construction électrique		
6 Chevron (E.-U.)	Texaco (E.-U.)	42,9	Pétrole		
7 JDS Uniphase (E.-U.)	SDL (E.-U.)	41,1	Fibres optiques		
8 Vivendi (France)	Seagram (Canada)	40,4	Communication		
9 Pacific Century-Cyber Works (Hkg)	Cable & Wireless HKT (Hkg)	37,4	Internet		
10 China Mobile (Chine)	Beijing Mobile (Chine)	34,0	Télécommunications		
11 Chase Manhattan (E.-U.)	JP Morgan (E.-U.)	33,6	Banque		
12 Citigroup (E.-U.)	Associates First Cap. (E.-U.)	30,1	Services financiers		
13 Unilever (R.-U.)	Bestfoods (E.-U.)	25,1	Agroalimentaire		
14 VeriSign (E.-U.)	Network Solutions (E.-U.)	21,1	Informatique		
15 Firstar (E.-U.)	US Bancorp (E.-U.)	21,1	Banque		
16 Zurich Allied (Suisse)	Allied Zurich (R.-U.)	19,4	Assurance		
17 Philip Morris (E.-U.)	Nabisco (E.-U.)	19,3	Tabac-Agroalimentaire		
18 Veritas Software (E.-U.)	Seagate Technology (E.-U.)	18,5	Informatique		
19 Tin.it (Italie)	Seat Pagine Gialle (Italie)	18,2	Internet		
20 UBS (Suisse)	Paine Webber (E.-U.)	16,5	Banque		

Source : Thomson Financial ; 11/12/2000

bre 2000, le volume de transactions a chuté de 44 % par rapport au premier trimestre de l'année, un trimestre record. Le ralentissement pourrait se poursuivre en 2001. « Le volume des transactions sera probablement plus faible, ne serait-ce qu'en raison de la baisse des valorisations boursières dans le secteur des télécommunications », estime-t-on chez JP Morgan Chase. « Le début d'année se caractérise par une très grande incertitude. Nous avons à peu près le même carnet d'ordres qu'au début de l'année

2000, mais il est beaucoup moins facile d'affirmer que les opérations se feront », constate le responsable d'une grande banque d'affaires américaine à Paris.

Jean-Jacques de Balasy, chez Morgan Stanley Dean Witter, relève que, déjà en 2000, « il y a eu beaucoup de grosses opérations étudiées à fond et repoussées, notamment des opérations transfrontières. Les chefs d'entreprise sont plus sensibles aux difficultés de mise en œuvre des fusions, notamment aux problèmes fiscaux, à l'absence de statut de

société européenne, ou encore aux problèmes de nominations ». Les dirigeants de Suez Lyonnaise et d'Eon ont ainsi reconnu avoir eu des discussions mais ne pas être parvenus à trouver un terrain d'entente. Les patrons redoutent aussi les réactions des autorités de la concurrence, de plus en plus exigeantes. Mais ils se heurtent surtout à « l'imprévisibilité des marchés financiers », souligne M. de Balasy. « Des opérations comme le rapprochement Iberdrola/Endesa ou Chase/JP Morgan, qui auraient dû

normalement être bien accueillies par le marché, ont entraîné un recul des cours », remarque un banquier. Ce sont loin d'être les seules : le mariage GlaxoWellcome-SmithKline, qui était pourtant attendu par le marché, a entraîné une chute des titres. Quant à la fusion Vivendi Seagram, elle a été plusieurs jours sur la sellette après la réaction plus que sceptique des marchés financiers. « Cela pousse à la prudence », poursuit ce banquier.

Plusieurs facteurs rendent les marchés imprévisibles, y compris pour les banques d'affaires réputées pour leurs activités boursières. « Les investisseurs sont plus sceptiques sur la capacité des entreprises à réaliser les économies de coût et les progressions de revenus qu'elles annoncent. Dans un marché euphorique, les analystes valorisent immédiatement ces synergies. Dans un contexte plus hésitant, ils attendent », explique Michael Zaoui, responsable des fusions et acquisitions pour l'Europe chez Morgan Stanley Dean Witter. Il est aussi devenu beaucoup plus difficile d'anticiper les réactions des analystes financiers qui notent immédiatement les opérations annoncées. « Ils changent plus souvent d'avis », remarque M. de Balasy. Cette imprévisibilité des marchés a pratiquement fait disparaître les opérations hostiles : « En 1999, elles ont représenté environ 30 % du volume total en Europe, contre à peine 5 % en 2000 », note M. Zaoui.

CHOISIR LE « BON MOMENT »

Si les banquiers d'affaires se montrent moins euphoriques qu'il y a un an, ils ne sont pas encore pessimistes. « Il reste beaucoup de secteurs où les restructurations sont nécessaires. Les marchés restent donc dans l'expectative de voir plus d'opérations. Le choix du bon moment pour les faire, toujours délicat, l'est encore plus dans des conditions de volatilité extrême », estime M. Zaoui. Autre facteur positif, selon Thierry d'Argent, chez JP Morgan Chase, « les opérations de fusions et d'acquisitions sont devenues un outil de gestion quotidien pour les chefs d'entreprise. Les équipes juridiques et financières de nos clients sont beaucoup plus structurées pour faire ce type de transactions. Il est devenu stratégique de pouvoir réorganiser rapidement son portefeuille d'activités ». Il estime que « un véritable marché des actifs industriels. Il est d'autant plus fluide qu'il y a aujourd'hui des acquéreurs stratégiques et des acquéreurs financiers, les fonds qui utilisent l'effet de levier et qui ont des capitaux très importants à investir ». Contrairement aux industriels, souligne-t-il, « dans leurs acquisitions, les financiers, qui ne sont pas cotés en Bourse, n'ont pas à surveiller en permanence l'évolution de leurs cours. Beaucoup d'entre eux, qui ont opté pour une approche

sectorielle dans leurs investissements, ont également un intérêt industriel ». Ils font des opérations de plus en plus importantes, même si elles restent de taille moyenne à l'échelle d'un marché qui a vu sept transactions de plus de 50 milliards de dollars en 1999 et encore trois en 2000.

« La tendance au développement des opérations moyennes devrait se poursuivre », estime un banquier d'affaires. Pour les très grandes offres publiques d'achat ou d'échange, les entreprises devront d'abord s'assurer que le marché est prêt à accepter un échange d'actions ou à supporter une grosse

Les banques anglo-saxonnes dominent le marché français

En France, le classement des banques conseils en fusions et acquisitions s'est encore resserré en 2000. Les établissements les plus actifs dans les opérations impliquant une entreprise française ont été deux américains, Morgan Stanley Dean Witter et Goldman Sachs, qui dominent le classement mondial et sont suivis par deux français, Lazard et Rothschild. Une autre banque étrangère, Credit Suisse First Boston, se distingue aussi. En revanche, les banques françaises comme BNP Paribas, Société Générale ou Crédit agricole-Indosuez restent à la traîne et n'apparaissent pas à l'échelle européenne.

Autour des tables de négociations, les mêmes noms se retrouvent donc systématiquement. Outre les associés-gérants de Rothschild et Lazard, deux Français, Michael Zaoui, responsable des fusions et acquisitions pour l'Europe chez Morgan Stanley, et son frère Yoël, qui occupe des fonctions similaires chez Goldman Sachs, sont omniprésents dans les transactions françaises et européennes.

émission d'obligations pour financer l'opération. C'est la grande inconnue de 2001, notamment pour le secteur des télécommunications, qui devrait malgré tout rester très actif.

Face à ces incertitudes, les financiers ne fanfaronnent pas, surtout à New York ou à Londres, où les rémunérations et les bonus se sont envolés. Le retournement, s'il se confirme et se révèle durable, sera difficile pour l'industrie bancaire. « Il n'y a aucune chance que ça se passe de façon douce compte tenu du nombre de banquiers qui ont été recrutés depuis dix-huit mois et du prix auquel ils l'ont été. A un moment ou à un autre, il y aura des corrections d'effectifs », appréhende l'un d'entre eux.

Sophie Fay

Le cercle étroit des avocats d'affaires parisiens

LES AVOCATS D'AFFAIRES impliqués dans les grandes fusions se comptent sur les doigts de la main à Paris. Quelques cabinets français seulement apparaissent dans les opérations d'envergure. Trois d'entre eux sont incontournables : Bredin Prat et associés, avec M^{re} Jean-François Prat et Didier Martin (ancien du cabinet Gide Loyrette Nouel), Darrois-Villey et Rambaud-Martel. Un rang derrière, l'équipe du cabinet Veil Armfeld Jourde La Garandie s'est fait sa place, autour de M^{re} Jean Veil et Brandford Griffith. Quant au cabinet Gide Loyrette Nouel, un des plus grands en France par le nombre d'associés, il a souffert en 1999 du départ de plusieurs avocats. Cela lui a valu d'être absent des grandes offres publiques d'achat, dans la banque, le pétrole ou la distribution. Il a fait toutefois un retour en 2000 en tant que conseil français de Seagram dans sa fusion avec Vivendi. Quant au cabinet Jeantet, qui était l'un des rares français – avec Gide – à afficher des ambitions, il traverse une période difficile.

Plusieurs cabinets anglo-saxons gagnent en importance dans l'Hexagone, n'hésitant pas à attirer des équipes à prix fort. Linklaters & Pai-

nes s'est adjoint les services de M^{re} Thierry Vassogne, un ancien de Gide. Le cabinet Cleary Gottlieb Steen & Hamilton, avec M^{re} Pierre-Yves Chabert, est également bien placé, tout comme Freshfields – qui est notamment intervenue dans la fusion Aérospatiale-DASA pour créer EADS –, Clifford Chance ou Shearman & Sterling.

PEU D'OPÉRATIONS POUR SE FAIRE LA MAIN

Traditionnellement, la réputation des avocats d'affaires a souvent été liée à celle des banques. Bredin Prat, par exemple, passe pour le conseil favori de Lazard. De fait, il est souvent au côté de clients traditionnels de la banque du boulevard Haussmann. En 2000, il a conseillé Jean-Marie Messier dans la fusion Vivendi-Seagram, mais aussi Cap Gemini dans l'acquisition de la partie conseil d'Ernst & Young. M^{re} Vassogne, lui, est donné comme l'un des favoris de Rothschild.

« La concentration des avocats présents dans les grandes opérations n'est pas propre à Paris, estime l'un d'entre eux. On trouve cette notion de « cercle magique » à New York et à Londres. L'explication est simple : l'expérience s'acquiert en faisant des

opérations. Or il n'y a pas beaucoup de grosses transactions chaque année. »

Les cabinets d'avocats sont confrontés aux mêmes questions stratégiques que les banques d'affaires : les spécialistes des fusions-acquisitions dans un pays résisteront-ils aux attaques répétées des Anglo-Saxons qui se construisent un réseau mondial et peuvent mobiliser des moyens importants ? L'expérience et le talent reconnus des stars du droit boursier, lorsqu'une affaire doit être plaidée notamment, les protègent pour l'instant.

Mais les Anglo-Saxons utilisent leur force de frappe financière pour débaucher des équipes d'avocats à même de rivaliser avec eux. « Le travail des avocats est très différent à Londres et à Paris, constate l'associé d'un grand cabinet français. A Londres, les actes sont beaucoup plus standardisés et les honoraires beaucoup plus élevés qu'à Paris. En jouant sur la fiscalité – ce que permet la convention bilatérale franco-britannique sur les services –, un associé d'un cabinet britannique peut gagner, après impôts et charges, quatre fois plus que l'associé de même rang d'une équipe française. »

S. F.

La confirmation du ralentissement économique américain provoque une nouvelle dégringolade du Nasdaq

APRÈS une année 2000 qui a vu l'indice Nasdaq s'effondrer de près de 40 %, sa plus mauvaise performance depuis sa création, le baromètre des valeurs de croissance américaines a très mal commencé le XXI^e siècle. Mardi 2 janvier, il a enregistré sa septième plus forte chute en pourcentage de son histoire, avec un plongeon de 7,23 % à 2 291,86 points. Il se situe désormais à son plus bas niveau depuis les 3 mois 1999.

« C'est la débâcle parmi les investisseurs », se lamente Larry Wachtel, directeur de Prudential Securities, interrogé par l'AFP. Cette fois, la crainte des boursiers ne s'explique pas par une énième mise en garde d'une société sur ses bénéfices futurs, mais par l'état de l'économie américaine. Ils sont tétanisés par l'annonce d'une nette baisse de 4 points, à 43,7 % en décembre, de l'indice composite d'activité des directeurs d'achat des

principaux groupes manufacturiers américains (NAPM). Les analystes de Wall Street tablent sur un recul de seulement 0,7 point. Il s'agit du cinquième recul mensuel consécutif de cet indicateur économique très suivi, qui a atteint son niveau le plus bas depuis avril 1991.

L'état des carnets de commandes de l'industrie « a continué à être préoccupant », indique le communiqué du NAPM, alors qu'ils n'ont pas progressé depuis juin. Les commandes à l'exportation sont aussi en nette baisse pour le troisième mois d'affilée.

L'ensemble des directeurs d'achat des groupes manufacturiers consultés ont tous cité comme facteurs négatifs « la hausse des taux d'intérêt, les coûts élevés de l'énergie, le ralentissement des commandes et la faiblesse de l'euro », qui handicape la compétitivité des exportations américaines. « Ils estiment également que le net ralentissement de

l'activité dans le secteur automobile affecte l'ensemble de l'industrie », ajoute le communiqué du NAPM.

Si, en décembre 2000, le secteur manufacturier a continué à se contracter, l'économie dans son ensemble a poursuivi son expansion, a relevé le NAPM. Mais l'indice composite (43,7 %) ne se situe qu'à 1,3 point au-dessus du niveau indiquant une récession générale, situé à 42,4 %.

L'économie américaine devrait enregistrer une croissance de 2 % en rythme annuel au premier semestre 2001, selon une projection moyenne des cinquante-quatre économistes interrogés par le Wall Street Journal publiée mardi 2 janvier. Si cette performance représente un ralentissement sensible par rapport aux dernières années de croissance que viennent de connaître les Etats-Unis, la grande majorité de ces conjoncturistes ne prévoient pas de récession généra-

lisée. La plupart d'entre eux reconnaissent toutefois que les risques de récession sont plus élevés aujourd'hui qu'il y a quelques semaines.

Autre mauvaise nouvelle pour Wall Street, la maison de courtage Robertson Stephens prévoit un ralentissement des dépenses dans les technologies de l'information durant la première moitié de 2001. La sanction a été immédiate pour les sociétés du secteur. L'action du numéro un des équipements de réseau de télécommunications, Cisco Systems, s'est effondrée de près de 13 % mardi.

CONTAGION À TOUS LES MARCHÉS

Tous les indices boursiers américains étaient à la baisse ce jour-là. Les valeurs technologiques ne sont plus les seules touchées. L'action General Electric a ainsi plongé de 9 %. L'indice Dow Jones affichait un recul de 1,3 %, à 10 646,15 points, lorsque a retenti

la cloche qui marque la clôture de la séance.

Le Prix Nobel d'économie 1985, Franco Modigliani, interrogé sur la chaîne de télévision CNBC, est convaincu « qu'il y a encore de la marge à la baisse pour le Dow Jones. Je pense que cet indice reste surévalué ». Il le voit tomber entre 9 000 et 9 500 points.

Les boursiers attendent désormais un geste de la Réserve fédérale (Fed) pour stopper la chute de Wall Street. La banque centrale américaine, qui s'est dit préoccupée par le ralentissement économique outre-Atlantique, pourrait décider de baisser ses taux directeurs d'ici à la fin janvier. Jusqu'à présent, les analystes estimaient que la Fed pourrait réduire de 25 points de base le loyer de l'argent, mais certains pensent qu'elle pourrait frapper plus fort et envisager un recul de 75 points de base.

Les résultats des entreprises

américaines pour l'année 2000, qui devraient être publiées d'ici quelques semaines, sont également attendus avec anxiété.

La chute de Wall Street s'est répercutée sur les autres places boursières. Quelques minutes avant la clôture de la séance mercredi, la Bourse de Hongkong cédait plus de 2 %. Les places européennes, déjà dans le rouge mardi après-midi, ont toutes ouvert en baisse mercredi. Seule la Bourse de Tokyo, fermée jusqu'à jeudi, échappait à ce mouvement.

Les malheurs de la Bourse et de l'économie américaine font au moins un heureux : l'euro. La monnaie unique européenne se traitait au-dessus de 0,95 dollar mercredi matin. Elle se situe au plus haut depuis près de six mois face au billet vert et à son meilleur niveau depuis seize mois face au yen.

Joël Morio

Pharmacia invente le médicament à prix variable

En juillet 2004, le Celebrex baissera de 18 %. Grâce à cette promesse, la filiale française du laboratoire américain a pu mettre sur le marché son nouveau produit contre l'arthrose et obtenir son remboursement par la Sécurité sociale

La méthode de mise sur le marché du Celebrex pourrait bien faire jurisprudence : Pharmacia a négocié le remboursement par la Sécurité sociale de ce médicament antiarthrose contre une baisse de prix programmée. Ainsi, en

novembre 2000, le Comité économique des produits de santé a annoncé tout à la fois le remboursement immédiat de cette molécule (118,80 francs pour 30 comprimés dosés à 100 mg) et la réduction de son prix de 18 % à

partir de juillet 2004. Il s'agissait, pour les autorités, de contenir la facture de cette dernière génération d'anti-inflammatoires, sans effet secondaire sur l'estomac et donc promise à de fortes ventes. Pharmacia, qui a trouvé le

Celebrex dans la corbeille de son mariage avec Monsanto, réalise déjà un tiers de ses ventes avec ce produit. Née le 1^{er} janvier, la filiale française compte aussi sur ce lancement pour asseoir son développement.

« JE SUIS un industriel comblé : j'ai innové dans la négociation avec la collectivité et tout le monde y gagne. » Patrice Coissac, cinquante-deux ans, président du tout nouveau Pharmacia France, vient d'obtenir une autorisation de mise sur le marché pour son médicament contre l'arthrose, Celebrex. Rien d'extraordinaire à cela... si ce n'est que la filiale du groupe américain s'est engagée, à l'avance, à baisser son prix de 18 % en juillet 2004. « L'affaire était difficile à accepter, mais mon produit est sur le marché, avoue M. Coissac. Cette disposition ne nous choque pas : il faut rembourser les innovations et, quand elles n'en sont plus, baisser le prix. »

C'est la première fois que le Comité économique des produits de santé (CEPS) annonce, pour un nouveau médicament, une baisse de prix programmée (publiée au Journal officiel du 9 novembre 2000). Dans le cas du Celebrex, le premier représentant d'une nouvelle classe thérapeutique, les autorités de santé craignaient que les volumes n'exploient au point de rendre la facture très élevée pour la collectivité. Les faits leur donnent raison : au bout d'un mois et demi de mise sur le marché, Celebrex a connu des pics de plus de 30 000 unités vendues par jour. La direction de Pharmacia s'attendait au mieux à 20 000 unités par jour.

Cette nouvelle génération d'anti-inflammatoires présente l'avantage de ne pas attaquer la muqueuse gastrique. Les produits classiques, deux fois moins chers, peuvent entraîner des complications digestives graves, comme des perforations, des ulcères d'estomac et des hémorragies digestives. Ils sont prescrits en association avec des protecteurs gastriques, ce qui augmente la facture.

L'innovation Celebrex est issue de Searle, la division pharmaceutique de l'américain Monsanto, qui a fusionné avec Pharmacia & Upjohn en avril 2000. Moins d'un an après, le nouvel ensemble, baptisé « Pharmacia », bénéficie d'un véritable ballon d'oxygène grâce à ce médicament devenu, en quelques mois, l'anti-inflammatoire le plus prescrit au monde.

Le lancement de Celebrex en février 1999 aux Etats-Unis a battu les records établis par le Viagra : il a réalisé 1,2 milliard de dollars de ventes sur les onze mois de 1999 et devrait franchir les 2 milliards de dollars sur l'année 2000. Ce produit représente déjà un tiers des ventes du groupe, et est promis au même avenir en France, quatrième marché mondial du médicament.

FAIRE JURISPRUDENCE

Encore fallait-il trouver un accord sur le prix de remboursement par la Sécurité sociale. Dans cette course pour imposer une nouvelle molécule, Pharmacia-France a battu d'une tête le laboratoire américain Merck, qui dispose d'un médicament de la même famille, le Vioxx. Ce dernier est vendu en France depuis le mois d'avril, sans remboursement car Merck Sharp and Dohme (MSD), qui le distribue sur le territoire, n'a pas trouvé d'accord avec le CEPS.

Merck avait « sollicité » un prix de 9,27 francs par comprimé tandis que Pharmacia a accepté un prix de départ de 7,70 francs. Désormais, le Celebrex s'impose comme le médicament de référence. Plus encore, sa méthode de mise sur le marché devrait faire jurisprudence. Merck, s'il veut obtenir le remboursement de son produit, devra probablement

négocier une baisse de prix programmée. « Je n'exclus pas que cela se reproduise pour d'autres innovations, souligne Noël Renaudin, le président du Comité économique des produits de santé, dès lors qu'un médicament ouvre une nouvelle classe thérapeutique et est appelé à connaître des ventes importantes. »

De nombreux laboratoires en France, et notamment les dix premiers groupes internationaux, esti-

les pouvoirs publics établissent une enveloppe de dépenses de santé planifiée sur l'année (Ondam ou objectif national de dépenses d'assurance maladie). Pour 2001, cette enveloppe ne doit pas augmenter de plus de 3,5 % (à hauteur de 693,3 milliards de francs pour l'ensemble des soins et biens médicaux), ce qui ne permet qu'une introduction au compte-gouttes des nouveautés sur le marché français.

Une fusion sans à-coups

Depuis le 1^{er} janvier, Pharmacia & Upjohn France se dénomme Pharmacia, après la fusion de sa maison mère avec l'américain Monsanto. L'entreprise, dont le siège demeure à Guyancourt (Yvelines), est passée de 800 salariés à 1 300, avec l'intégration des équipes de Searle France, la filiale pharmaceutique de Monsanto. Son chiffre d'affaires pro forma atteint 2,27 milliards de francs.

Au niveau mondial, Fred Hassan, le directeur général, avait su redresser son groupe empêtré dans une fusion ratée, celle du suédois Pharmacia et de l'américain Upjohn. Il a mené ce nouveau rapprochement avec Monsanto avec encore plus de maestria. Moins d'un an après la fusion effective, en avril 2000, le groupe a absorbé le meilleur de son rival. L'entité Monsanto, réduite à son plus strict minimum - l'agrochimie et les organismes génétiquement modifiés -, a été mise sur le marché. M. Hassan prépare un désengagement complet pour 2002 et envisage de nouvelles aventures pour sa pharmacie au Japon.

ment, sans vouloir le crier sur les toits, qu'il faudrait « dérembourser les produits anciens ou baisser leur prix ». Ils pointent du doigt des médicaments, qui, depuis longtemps, continuent d'être remboursés alors qu'ils sont dépassés ou que leur efficacité n'est plus avérée.

Ces laboratoires, parmi les plus innovants de la planète, voudraient que ne soient plus remboursés ces produits anciens de façon que leurs innovations puissent être rémunérées correctement. Chaque année,

Un autre facteur contribue à ce que les innovations piétinent aux frontières de France. Les laboratoires hésitent à introduire dans l'Hexagone des médicaments dont le prix, fixé trop bas, va déséquilibrer les autres marchés européens. Les prix pratiqués en France sont inférieurs de 20 % à ceux constatés en Allemagne et au Royaume-Uni. Il n'est pas rare de voir des grossistes britanniques commander un médicament en France pour approvisionner leurs clients en Grande-Bretagne. Ils ont

Légère baisse du marché automobile français en 2000

2 133 888 VOITURES NEUVES ont été immatriculées en France en 2000, une baisse de 0,7 % par rapport au niveau de 1999, un nouveau record de la dernière décennie, selon les chiffres publiés mardi 2 janvier par le Comité des constructeurs français (CCFA). Depuis la suppression du millésime au 1^{er} juillet, les ventes ont amorcé en France une dégringolade de six mois consécutifs. Cet effet-millésime serait encore à l'origine de la chute de 18,8 % observée en décembre, selon le CCFA, les acheteurs de fin d'année préférant attendre janvier pour faire immatriculer leur voiture avec l'estampille « 2001 ».

L'année 2000 a été marquée par la remontée en force du diesel (49 % des immatriculations) et celle des marques françaises - en particulier de PSA Peugeot Citroën, numéro mondial du diesel justement - (59,1 % du marché national, contre 57,2 % en 1999).

Un dirigeant de M6 directeur général de RTL

ROBIN LEPROUX, quarante et un ans, vice-président du directoire de M6 et chargé du développement des chaînes thématiques, a été nommé, mardi 2 janvier, directeur général de RTL, en remplacement de Stéphane Duhamel. La nomination d'un dirigeant du groupe M6 « marque la synergie forte que l'actionnaire [RTL Group] veut voir entre ses filiales françaises », selon Rémy Sautter, président de RTL. Victime d'une chute d'audience spectaculaire, Stéphane Duhamel a été remercié le 20 décembre (Le Monde du 21 décembre 2000).

Par ailleurs, Nicolas de Tavernost, président du directoire de M6, devient administrateur de RTL.

Véronique Lorelle

TABLEAU DE BORD

ÉCONOMIE

L'indice américain des directeurs d'achat en baisse de 4 points en décembre

L'INDICE COMPOSITE d'activité établi par le groupement national des directeurs d'achat des principaux groupes manufacturiers américains (NAPM) a plongé de 4 points en décembre par rapport à novembre, pour s'établir à 43,7 %, a annoncé mardi 2 janvier l'association professionnelle. Les analystes de Wall Street s'attendaient généralement à un recul de 0,7 point, à 47 %, de ce baromètre. Il s'agit de la cinquième baisse mensuelle consécutive, et du niveau le plus bas depuis avril 1991. Cette annonce a accentué les craintes de récession aux Etats-Unis, entraînant une chute du marché des actions (lire page 17).

■ ISRAËL : l'économie israélienne a enregistré en 2000 une croissance de 5,9 %. Le produit intérieur brut s'est envolé durant les neuf premiers mois de 2000, puis s'est effondré sous l'effet de l'intifada palestinienne. Ce taux reste toutefois le plus élevé depuis dix ans, après une hausse de 2,3 % en 1999.

■ ITALIE : le déficit des comptes publics s'est établi à environ 25,41 milliards d'euros (49 200 milliards de lires) en 2000, en hausse de 58,7 % par rapport à 1999 (16,01 milliards d'euros), a annoncé mardi le ministère du Trésor. Pour le seul mois de décembre, les comptes publics ont enregistré un excédent de l'ordre de 10,3 milliards d'euros.

■ SALVADOR : les Salvadoriens tentent tant bien que mal de s'adapter à la dollarisation de l'économie, devenue effective lundi 1^{er} janvier avec la mise en circulation du billet vert américain, parallèlement à la monnaie nationale, le colon.

AFFAIRES

INDUSTRIES

● MICROSOFT : une plainte pour discrimination raciale a été déposée contre Microsoft, mercredi 3 janvier, par sept de ses anciens et actuels salariés. La plainte pourrait coûter jusqu'à 5 milliards de dollars au groupe si elle était commuée en plainte en nom collectif.

● AVENTIS : dans le cadre de son désengagement de la chimie, le laboratoire pharmaceutique a annoncé mercredi la cession de 66,6 % de Messer à Allianz Capital Partners et à Goldman Sachs. Par ailleurs, Aventis a cédé, mardi, à un fabricant canadien de génériques les droits en Amérique du Nord du Cardizem, son antihypertension dont les ventes chutent depuis la perte de son brevet.

SERVICES

● NAPSTER : le site américain de musique en ligne a signé, mardi, un accord l'autorisant à diffuser le catalogue de la maison de disques allemande Edel Music.

● TF1 : la chaîne privée a indiqué, mardi, qu'elle avait obtenu 91 des 100 meilleures audiences réalisées en 2000 en France, toutes chaînes confondues.

● TF6 : le ministère des finances, saisi en novembre par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur l'alliance TF1-M6 dans la chaîne TF6, estime que seule la Commission européenne peut statuer sur son éventuel caractère anticoncurrentiel, a indiqué, mardi, le CSA.

● DEUTSCHE BAHN : les chemins de fer allemands envisagent de se séparer de leur filiale Mitropa (restaurants et wagons-lits), selon le quotidien Handelsblatt de mercredi. LSG, filiale de la compagnie aérienne Lufthansa, serait intéressée.

EUROPE

FRANCFORT DAX 30		LONDRES FT100		PARIS CAC 40	
7123	6250,79	6477	6143	6409	5730,81
6937		6401		6273	
6750		6325		6137	
6563		6249		6002	
6377		6173		5866	
6190		6097		5730	
3 O.	15 N.	3 J.	3 O.	15 N.	3 J.
Europe 12 h 37					
Indices sélection		cours 03/01		Var. % 02/01	
EUROPE	EURO STOXX 50	4651,16	- 1,07	- 2,54	
EUROPE	STOXX 50	4450,38	- 0,93	- 2,34	
EUROPE	EURO STOXX 324	381,31	- 1,24	- 2,68	
EUROPE	STOXX 653	350,83	- 1,13	- 2,49	
PARIS	CAC 40	5730,81	- 1,17	- 3,30	
PARIS	MIDCAC	2461,03	- 0,46	- 0,66	
PARIS	SBF 120	3890,61	- 1,27	- 3,28	
PARIS	SBF 250	3675,24	- 0,63	- 2,55	
PARIS	SECOND MARCHÉ	2812,19	- 0,34	- 0,17	
AMSTERDAM	AEX	633,35	- 0,13	- 0,67	
BRUXELLES	BEL 20	3034,97	0,15	0,35	
FRANCFORT	DAX 30	6250,79	- 0,62	- 2,84	
LONDRES	FTSE 100	6143	- 0,51	- 1,28	
MADRID	STOCK EXCHANGE	9069,90	- 0,11	- 0,44	
MILAN	MIBTEL 30	42704,00	- 0,47	- 2,32	
ZURICH	SPI	8086,30	- 0,60	- 0,60	

AMÉRIQUES

NEW YORK Dow Jones		NEW YORK Nasdaq		EURO / DOLLAR	
10977	10646,15	3568	2291,86	0,955	
10776		3313		0,929	
10576		3058		0,903	
10375		2802		0,877	
10175		2547		0,851	
9975		2291		0,826	
3 O.	15 N.	2 J.	3 O.	15 N.	3 J.
Amérique 9 h 57					
Indices sélection		cours 02/01		Var. % 29/12	
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10646,15	- 1,30	- 1,30	
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1283,27	- 2,80	- 2,80	
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2291,86	- 7,23	- 7,23	
TORONTO	TSE INDEX	8611,51	- 3,61	- 3,61	
SAO PAULO	BOVESPA	15425,34	1,09	
MEXICO	BOLSA	308,82	- 2,27	- 2,27	
BUENOS AIRES	MERVAL	418,70	0,46	0,46	
SANTIAGO	IPSA GENERAL	99,38	- 0,62	3,52	
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6855,78	0,45	0,45	

Cours de change croisés

03/01 12 h 37	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	0,87371	0,95565	0,14566	1,50610	0,62794
YEN	114,45500	109,42000	16,67000	172,36000	71,89500
EURO	1,04641	0,91391	0,15245	1,57615	0,65720
FRANC	6,86540	5,99680	6,55957	10,33620	4,31085
LIVRE	0,66397	0,58015	0,63450	0,09670	0,41705
FRANC SUISSE	1,59250	1,39105	1,52200	0,23195	2,39760

ASIE - PACIFIQUE

TOKYO Nikkei		HONGKONG Hang Seng		EURO / YEN	
16149	13785,69	16184	14589,58	109,4	
15603		15744		105,3	
15058		15304		101,2	
14513		14864		97,2	
13968		14424		93,1	
13423		13984		89	
3 O.	15 N.	3 J.	3 O.	15 N.	3 J.
Zone Asie 9 h 57					
Indices sélection		cours 03/01		Var. % 02/01	
TOKYO	NIKKEI 225	13785,69	- 1,16	- 27,19	
HONGKONG	HANG SENG	14589,58	- 1,89	- 3,35	
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1861,52	- 1,83	- 3,39	
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	65,38	- 0,05	3,20	
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3180,50	- 0,78	0,82	
BANGKOK	SET	18,93	1,61	1,61	
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4055,57	0,91	2,10	
WELLINGTON	NZSE-40	1875,18	- 1,39	- 1,39	

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre		contre franc		Hors zone Euro	
Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	0,6315
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	1,9557
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	1,5218
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	15,6470
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,4115
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	7,3497
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLANDE	1,6376
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660	DRACHME GRECQUE	7,4600
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	6,26207	PONT HONGROIS	1,4115
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	ZLOTY POLONAIS	2,4467

Taux d'intérêt (%)

Taux 02/01	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	5,16	4,67	4,89	5,35
ALLEMAGNE	4,85	4,79	4,73	5,29
GDE-BRETAG.	5,64	5,76	4,77	4,25
ITALIE	4,85	4,76	5,16	5,77
JAPON	0,75	0,40	1,64	2,57
ÉTATS-UNIS	6,66	5,83	4,95	5,36
SUISSE	3,25	3,27	3,73	4
PAYS-BAS	4,79	4,76	4,87	5,30

Matif

Cours 12 h 37	Volume 03/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 2001	60390,00	89,99	89,96
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Retrouvez ces cotations sur le site Web : www.lemonde.fr/bourse

BOURSES

DANS LA FOULÉE de la chute de 7,23 % du Nasdaq, à 2 261,86 points, mardi 2 janvier, et de 1,30 %, à 10 646,15 points du Dow Jones, l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris était, mercredi 3 janvier à la mi-séance, en baisse de 1,16 %, à 5 731,56 points. Mardi, l'indice parisien avait terminé la séance sur un repli sensible de 2,15 %. A Francfort, l'indice DAX des principales valeurs était en recul mercredi vers midi, cédant 0,77 %, pour s'établir à 6 241,68 points. De même, à la Bourse de Londres, l'indice vedette des 100 premières capitalisations, le Footsie, baissait de 0,48 %, à 6 144,80 points.

TAUX ET CHANGES

L'EURO consolidait ses gains, mercredi, au-dessus de la barre de 0,95 dollar, seuil qu'il avait franchi la veille à la faveur du plongeon de l'indice Nasdaq et de la publication de statistiques confirmant le ralentissement de l'économie américaine. La monnaie européenne s'échangeait en début de journée contre 0,9514 dollar et 108,96 yens. La publication, mardi 2 janvier, d'un indice de l'activité industrielle américaine (NAPM) beaucoup plus mauvais que prévu a relancé les craintes d'un ralentissement brutal de l'activité aux Etats-Unis, affectant ainsi le billet vert.

VALEURS EUROPÉENNES

L'action Intershop s'est effondrée mardi 2 janvier de 70,86 % à 9,74 euros à Francfort, entraînant dans sa chute l'indice Nemax 50 du Neuer Markt, le marché des valeurs de croissance, qui a plongé de 12,01 %. Cette société de logiciels allemande a revu à la baisse ses prévisions de ventes et de bénéfices pour le quatrième trimestre 2000, en raison d'un ralentissement de la demande de sa clientèle. SAP, le numéro un européen des progiciels, l'une des valeurs vedettes de l'indice DAX de Francfort, a enregistré la plus forte baisse de cette place, à 131,2 euros, cédant 12,42 %. Le profit warning (avertissement sur les résultats) d'Inters-

hop ayant ravivé les inquiétudes sur le potentiel croissance de l'ensemble du secteur des logiciels. Le géant espagnol des télécommunications Telefonica a terminé la séance de mardi à la Bourse de Madrid en repli de 0,91 %, à 17,4 euros. La contre-performance de l'indice composite de la Bourse électronique américaine a affecté les TMT (technologie, médias, télécoms). Le Banco Santander Central Hispano (BSCH) a cédé 2,02 % à 11,47 euros et le Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (BBVA) 2,33 % à 15,48 euros. Les banques espagnoles ont pâti d'une ambiance plutôt morose sur le marché ibérique.

03/01 12h25

Table of stock prices for the AUTOMOBILE sector, including companies like AUTOLIV SDR, BASF AG, and BMW.

BANQUES

Table of stock prices for the BANQUES sector, including companies like ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, and ALL & LEICS.

CONSTRUCTION

Table of stock prices for the CONSTRUCTION sector, including companies like ACCIONA, ACS, and AGGREGATE IND.

PRODUITS DE BASE

Table of stock prices for the PRODUITS DE BASE sector, including companies like ACERIALIA, ACERINOX R, and ALUMINIUM GREEK.

CHIMIE

Table of stock prices for the CHIMIE sector, including companies like AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, and BASF AG.

Table of stock prices for the PHARMACIE sector, including companies like ACTELION N, ALTANA AG, and ARAZENECA.

CONGLOMÉRATS

Table of stock prices for the CONGLOMÉRATS sector, including companies like D'IETTEREN SA, AZEL, and GBL.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of stock prices for the TÉLÉCOMMUNICATIONS sector, including companies like ATLANTIC TELECOM, EIRCOM, and BRITISH TELECOM.

ÉNERGIE

Table of stock prices for the ÉNERGIE sector, including companies like BG GROUP, BP AMOCO, and CEPSA.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for the SERVICES FINANCIERS sector, including companies like 3I GROUP, ALMANIJ, and ALPHA FINANCE.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Table of stock prices for the CONSUMMATION CYCLIQUE sector, including companies like ACCOR, ADDIDAS-SALOMON, and AGFA-GEVAERT.

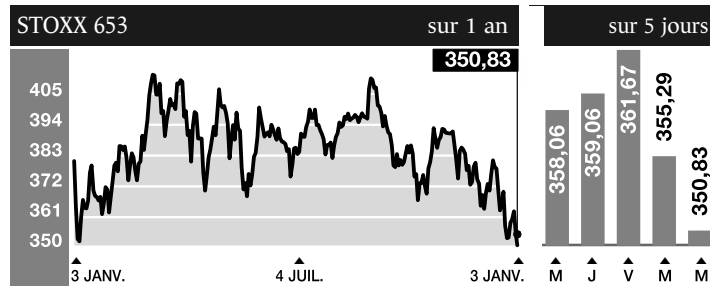


Table of stock prices for various companies in the STOXX 653 index, including SEB, SODEXHO ALLIANC, and TELE PIZZA.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector, including companies like ABB N, ADECCO N, and AEROPORTI DI RO.

ÉNERGIE

Table of stock prices for the ÉNERGIE sector, including companies like BG GROUP, BP AMOCO, and CEPSA.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for the SERVICES FINANCIERS sector, including companies like 3I GROUP, ALMANIJ, and ALPHA FINANCE.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Advertisement for the Volkswagen Golf TDI 115 4MOTION, featuring a photo of the car and technical specifications.

Table of stock prices for the CONSUMMATION CYCLIQUE sector, including companies like HELLENIC PETROL, LASMO, and LATTICE GROUP.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for the SERVICES FINANCIERS sector, including companies like 3I GROUP, ALMANIJ, and ALPHA FINANCE.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of stock prices for the ALIMENTATION ET BOISSON sector, including companies like ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, and BASS.

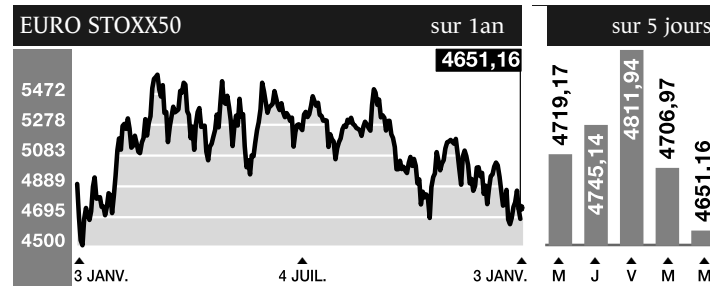


Table of stock prices for various companies in the EURO STOXX50 index, including VESTAS WIND SYS, VIVENDI ENVIRON, and VOLVO-A.

ASSURANCES

Table of stock prices for the ASSURANCES sector, including companies like AEGIS GROUP, AEGON NV, and AGF.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector, including companies like ABB N, ADECCO N, and AEROPORTI DI RO.

MEDIAS

Table of stock prices for the MEDIAS sector, including companies like MONDADORI, B SKY B GROUP, and CANAL PLUS.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of stock prices for the BIENS DE CONSOMMATION sector, including companies like AHOLD, ALTADES -A-, and AMADEUS GLOBAL.

SERVICES COLLECTIFS

Table of stock prices for the SERVICES COLLECTIFS sector, including companies like ACEA, AEA, and ANGLIAN WATER.

AMSTERDAM

Table of stock prices for the AMSTERDAM market, including companies like AIRSPRAY NV, ANTONOV, and C/AC.

BRUXELLES

Table of stock prices for the BRUXELLES market, including companies like ARTHUR, ENVPICO HLD CT, and FARDIS B.

FRANCFORT

Table of stock prices for the FRANCFORT market, including companies like UNITED INTERNET, AIXTRON, and AUGUSTA TECHNOLOGIE.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne - IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande - LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche - FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark - GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

SCIENCES La Grande Barrière de corail est la seule construction d'origine animale qui soit visible de la Lune. ● LES BÂTISSSEURS responsables de cet ensemble sont des or-

ganismes dont le fragile squelette est une mine d'archives pour les climatologues. ● CES RÉCIFS CORALLIENS présents dans tout le Pacifique sont aujourd'hui menacés par une pos-

sible montée des eaux due au réchauffement de la planète. ● LA PERTE de cet écosystème serait catastrophique tant il est riche d'espèces inconnues qui font aujourd'hui le

bonheur des zoologistes et demain, peut-être, celui de l'industrie pharmaceutique. ● NOMBRE DE MISIONS océanographiques ont été menées pour dresser de premiers

inventaires. Au cours de la campagne qui vient de s'achever en Nouvelle-Calédonie, les chercheurs ont collecté pas moins de 1 500 espèces dont plusieurs centaines seraient nouvelles.

Les archives climatiques et biologiques des coraux de Nouvelle-Calédonie

Des chercheurs exhument les traces des grands changements météorologiques du sud-ouest du Pacifique imprimées dans le squelette des micro-organismes marins. D'autres font l'inventaire des récifs coralliens de cette région riche d'une biodiversité inattendue et étonnante

NOUMÉA

de notre envoyé spécial

Sur l'îlot Ténia, la vie est bicolore : blanche et turquoise. Tané par le soleil austral, Julien Perrier sue et râle sous son chapeau de paille. « Ça ne descend plus. Pas même d'un millimètre. » Penché sur le carottier d'une foreuse jaune vif, le cartographe-mécanicien se déssole. L'appareil bute sur un lit de graviers cimentés par le calcaire. Il ne « ronge » plus rien sous cet étroit banc de sable formé en plein cœur du récif corallien de la côte ouest de Nouvelle-Calédonie.

« Ces graviers apportent la preuve, qu'ici même, il y a plusieurs millénaires, nous étions sur une plaine alluviale et le récif corallien tombait à quelques mètres de là dans le grand bleu », précise Jacques Récy qui dirige à Nouméa le laboratoire des géosciences de l'Institut français de recherche pour le développement (IRD). Aujourd'hui, c'est à une centaine de mètres de cet îlot désertique que l'on distingue la barrière de corail, révélée par une ligne de moutons blancs formée par la houle sur le récif. Trois carottes ont déjà été prélevées pour étudier les archives du corail. Une quatrième suivra.

« PALÉOTHERMOMÈTRES »

Véritables « paléothermomètres » des régions tropicales, les coraux – qui se développent entre 30 degrés nord et 30 degrés sud de latitude – complètent merveilleusement les données climatiques inscrites dans les glaces des pôles et des massifs montagneux. Mais eux, au moins, ne fondent pas. Depuis les années 1980, les campagnes de forage corallien se sont multipliées autour de la ceinture équatoriale. En Calédonie, à Fidji,



M. DESMIERAPHO

Les coraux complètent pour les régions tropicales les données climatiques inscrites dans les glaces des pôles et des massifs montagneux.

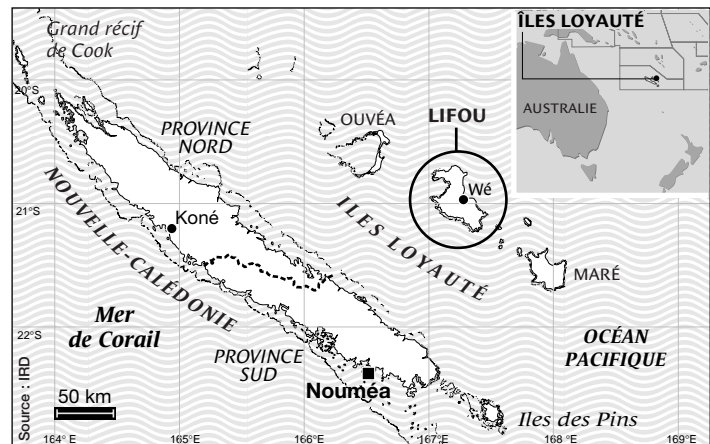
Tuvalu, Tokelau, Wallis, Tahiti et aux Marquises avec les Français. Sur la Grande Barrière de corail et en Indonésie avec les Australiens. A Kiribati, aux Fidji et dans les îles Cook avec les Américains, sans oublier les Galapagos et Clipperton. A leur tour, les récifs des Caraïbes, de la mer Rouge et des Seychelles ont été échantillonnés. « Dans le Pacifique, ces forages visent à mieux comprendre les fluctuations du phénomène El Niño, afin d'améliorer sa prédiction », précise le paléoclimatologue Thierry Corrège, de l'IRD.

Excellents marqueurs, les coraux sont « loquaces » pour qui sait les

faire parler. Percer les secrets qu'abrite leur squelette exige des opérations nombreuses, longues et délicates. Pour établir les archives du climat sous les tropiques, les chercheurs font donc la chasse aux indices gravés dans le corail. D'abord, les stries d'accroissement saisonnier de leur squelette. La vitesse de croissance des coraux étudiés ici, les Porites, est en moyenne d'un centimètre par an. Décryptée par radiographie depuis les années 1970, cette alternance de bandes claires et sombres, analogue à celle des troncs d'arbre, permet de reconstituer la dyna-

mique de croissance du corail. « Les irrégularités dans l'alternance ou la densité des stries signalent l'occurrence d'un stress, comme les cyclones, un refroidissement ou un réchauffement des eaux, ou encore une élévation du niveau marin. Et ces événements peuvent être datés à deux mois près », raconte Gilbert Camoin, du CNRS (Cerege), accueilli au centre de Nouméa.

Deuxième indice : la profondeur du corail. « En identifiant les espèces de coraux d'une carotte, et grâce à nos collections de référence et à la littérature, nous pouvons associer un assemblage corallien à un



niveau marin, à quelques mètres près », explique le géologue sédimentologue Guy Cabioch (IRD, Nouméa). Encore faut-il corriger ces valeurs des mécanismes atténuant ou amplifiant ces fluctuations du niveau marin, tel que le soulèvement de la croûte continentale après une déglaciation, ou, au contraire, l'enfoncement des marges insulaires, comme en Nouvelle-Calédonie, de quelques dizaines de millimètres par siècle.

RÉCHAUFFEMENT Océanique

Si on effectue une analyse géochimique du squelette, on trouve un troisième indice témoignant de l'évolution de la température des eaux ambiantes. C'est ce que vient de confirmer l'équipe de Nouméa avec un forage dans le récif calédonien du phare Amédée. Lors d'un réchauffement océanique, certains éléments chimiques du squelette corallien, comme le strontium et l'uranium, tendent à décroître. « C'est ainsi que, récemment, nous avons pu, avec le forage d'une colonie de Porites fossile de

Vanuatu, dans le Pacifique sud-ouest, reconstituer les variations mensuelles de la température de l'eau de surface il y a 4 200 ans, et cela sur une période de cinquante ans et avec une précision de 0,5 °C », indique Thierry Corrège.

En les comparant avec les valeurs enregistrées au cours du dernier demi-siècle dans cette même région, l'équipe de Nouméa a fait une étonnante découverte. Il y a 4 200 ans, non seulement la température océanique moyenne était presque identique à la température actuelle (27,6 °C contre 27,7 °C), mais des événements comme El Niño existaient déjà. Et surtout, ceux-ci étaient bien plus intenses qu'aujourd'hui. « Le phénomène d'augmentation anormale, au Vanuatu, des températures océaniques de surface, baptisé La Niña, était plus long qu'aujourd'hui : 3 à 5 ans contre 1 à 2 actuellement. Et tous les quinze ans environ, survenaient des phases El Niño (anomalies froides au Vanuatu) deux à trois fois plus intenses qu'actuellement, avec une baisse moyenne de la température de surface d'1,5 °C contre -0,5 °C aujourd'hui », ajoute le paléoclimatologue de l'IRD.

Gilbert Camoin, lui, vient de déceler un quatrième indice dans le squelette des coraux : la présence d'amas microbiens qui forment parfois des dômes de 30 centimètres sur le corail et sur le sable. A Tuamotu, en Polynésie, ou à Maurice dans l'océan Indien, sur des récifs actuels, mais aussi à Tahiti sur des Porites fossiles, les chercheurs ont retrouvé ces amas plus ou moins calcifiés. « Ils se sont formés à la suite d'un lessivage des nitrates des terres par les orages, ou une remise en suspension des éléments nutritifs stockés dans les sédiments par de forts courants » explique le géologue. Dans tous les cas, ils témoignent d'une forte perturbation du milieu récifal. Et, chez le corail, une trop grande abondance de biens est souvent fatale.

V. T.

Vincent Tardieu

L'indépendance d'El Niño

Grâce au forage du phare Amédée, les chercheurs de l'IRD ont fait une découverte surprenante. Ils viennent de montrer qu'entre 1701 et 1761, lors du petit âge glaciaire, et bien avant le réchauffement global du XX^e siècle, le refroidissement enregistré dans cette région du Pacifique n'avait en rien modifié l'occurrence et l'intensité des événements de type El Niño.

« Comme quoi, contrairement à une hypothèse fort répandue, El Niño et le changement global des températures actuel seraient deux phénomènes indépendants. « Du moins jusqu'à un certain seuil de baisse ou d'augmentation des températures de surface », précise Thierry Corrège.

Un milieu menacé par la montée des eaux

LA GRANDE BARRIÈRE de corail australienne est la seule construction d'origine animale qui soit visible de la Lune ! Ces millions de minuscules polypes sont en effet d'infatigables bâtisseurs. Une seule colonie peut former des édifices de quelques centaines de kilomètres de long. Et pourtant, ces organismes, apparentés aux méduses, aux gorgones et aux anémones de mer, sont des êtres délicats. Pas question qu'ils tissent leurs dentelles pourpres, crème ou mauves si l'eau est trouble, trop riche en éléments nutritifs, peu saline, pas à la bonne température (entre 23 et 33 °C) ou au bon niveau. Au-delà des 50 mètres de profondeur, les polypes et leur cortège d'espèces animales et végétales associées se font en effet rares. Certains récifs rendent même les armes avec plus de 6 mètres d'eau au-dessus de leur tête.

Autant dire qu'une élévation rapide du niveau marin peut leur être fatale. C'est bien la crainte des populations et des biologistes marins, qui redoutent les pronostics des cli-

matologues. Dans la foulée d'un réchauffement global, la fonte des glaciers continentaux et surtout le gonflement thermique des océans feraient grimper le niveau des mers en moyenne de 50 centimètres d'ici à la fin du XXI^e siècle, selon les dernières données fournies par le Panel d'experts international sur les changements climatiques (IPCC). Soit deux à six fois l'élévation observée au cours du XX^e siècle, selon les valeurs retenues.

80 MÈTRES EN DIX MILLE ANS

Les atolls du Pacifique vont-ils pour autant être rayés de la carte ? Pour menacés qu'ils soient – surtout par l'homme ! – les 600 000 km² de récifs coralliens de la planète ne sont pas tous promis au sort de l'Atlantide. En particulier ceux qui, comme à Tahiti, sont baignés dans une eau presque idéale. « En 1995, raconte le sédimentologue Guy Cabioch (IRD, Nouméa), nous avons réalisé un carottage de 120 mètres d'épaisseur – un record à ce jour – qui a permis de reconstituer

14 000 ans d'histoire récifale sans discontinuité. »

Durant vingt mille ans, la mer, à la faveur de la fonte des calottes glaciaires, est remontée de 120 à 130 mètres. Jusqu'à son niveau actuel. Un phénomène brutal mais pas insurmontable pour les coraux qui, malgré un début difficile, sont parvenus à rattraper le niveau marin en fabriquant quelque 80 mètres d'édifice en seulement dix mille ans. Un record. Cette vitalité du récif tahitien, unique dans la région indo-pacifique, est deux à trois fois supérieure, selon la période, à celle qu'on trouve en Nouvelle-Calédonie. Une vitalité qui « lui a permis de compenser l'élévation annuelle du niveau des mers de 1 à 2 millimètres au cours du siècle écoulé et qui devrait le mettre à l'abri pour le siècle à venir », constate Guy Cabioch. Mais pour quelques récifs en bonne santé, combien d'autres risquent de boire la tasse ?

V. T.

Vincent Tardieu

L'étonnante richesse des fonds sous-marins de l'île de Lifou

LIFOU

de notre envoyé spécial

D'abord le silence. La lumière aussi, qui irradie de grosses patates coralliennes multicolores. Et puis le sable blanc sur lequel paressent des concombres de mer géants. Un essaim de poissons bleu électrique zigzague entre les gorgones et les coraux branchus. Derrière eux, un chapelet de bulles, et les masses violettes rayées d'émeraude des chercheurs qui, grâce à une suceuse, aspirent la couverture d'algues et de débris coralliens et par la même occasion des centaines d'organismes. Plus loin et par 40 mètres de fond, sept autres plongeurs grattent des roches, pour récupérer les organismes qui y sont fixés et collectent ce qui passe à leur portée.

En surface, L'Alis, le navire océanographique de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) multiplie les dragages qui raclent le sédiment le long des pentes du récif, jusqu'à 100 mètres de profondeur. Grâce à ce navire

équipé pour réaliser chalutages et dragages par des fonds très variables et au soutien de la fondation Total, la mission Lifou 2000 a pu réunir à la fin de l'année dernière une trentaine de chercheurs et techniciens venus de six pays pour mettre au jour les trésors de cette mer tropicale.

Certes, « il existe des zones plus riches en diversité spécifique, au sud de la Nouvelle-Calédonie par exemple », explique Philippe Bouchet, professeur au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), qui dirige cet « atelier » d'inventaire des mollusques marins. Mais ici, à Lifou, le récif est bien particulier : il plonge, sans lagon, directement dans l'Océan, jusqu'à 1 200 mètres. » Dès le retour de la drague et des paniers des plongeurs, un premier tri s'effectue à bord, sous la houlette de Bertrand Richer de Forges, directeur de la nouvelle unité Connaissance des faunes et des flores marines tropicales de l'IRD à Nouméa.

Assez vite, les casiers se remplissent. Sans attendre leur identifi-

cation, le plongeur Jean-Louis Menou de l'IRD congèle des éponges et des ascidies afin que les chimistes du laboratoire des substances naturelles, à Nouméa, puissent étudier leur activité biologique. Tous les autres animaux seront, eux, conservés dans de l'alcool ou du formol. Dès leur arrivée à quai, les chercheurs font leur marché et se retirent avec leur butin sous un hangar de pêche transformé en laboratoire. Walkman sur les oreilles, ils cherchent, à la loupe binoculaire et à la pince, les pépites biologiques cachées dans les débris du récif.

Si la biodiversité océanique procède d'un emboîtement d'espèces à différentes échelles, nul doute que l'essentiel de sa richesse appartient au royaume des lilliputiens. Régulièrement, les exclamations fusent, à peine couvertes par les coups de marteau de Stefano Schiaparelli, de l'université de Gênes. Toute la journée, il casse des blocs de coraux à la recherche des animaux foreurs. « Sur un bloc comme celui-ci, je peux

en trouver une centaine ! Ce sont pour l'essentiel des éponges et des bivalves. » Mais comment parviennent-ils à percer le carbonate de calcium de la roche ? « Grâce à l'acide qu'ils sécrètent. Grâce aux épines abrasives de leur coquille. »

« Ici, le récif est bien particulier : il plonge, sans lagon, directement dans l'océan, jusqu'à 1 200 mètres »

Les animaux coralliens ont bien du génie. Ainsi ces limaces de mer que William Rudman, de l'Australian Museum de Sydney, ne quitte de l'œil que le temps des repas. Ce matin, il y a un attroupement autour de ses pensionnaires aux

teintes chatoyantes et aux motifs fantaisie. Un chercheur a récolté, presque en surface, une danseuse de flamenco, *Hexabranchus sanguineus*, qui agit voluptueusement une robe orange et vermillon aux volants ourlés de mauve. « Plus qu'un moyen d'attraction sexuelle, ces couleurs vives tendent à effrayer les prédateurs », avance William Rudman. D'autres limaces tout aussi belles synthétisent, en plus, divers acides et terpénoïdes qui les rendent toxiques.

Plus que la collecte fastidieuse d'espèces qui iraient dormir dans les caves d'un musée, ces spécimens sont destinés à un réseau de 150 taxonomistes de 22 pays. De quoi les « nourrir » pour plusieurs années. Car les spécialistes chargés de classer ces bijoux de l'Océan en familles, en genres et en espèces, ont la chance assez rare de pouvoir les observer vivants. « Lifou 2000 est assez unique. Pour trouver les copépodes dont je m'occupe, qui sont de minuscules crustacés, vivant en association avec un grand nombre

de vertébrés et d'invertébrés, je dois dénicher leurs hôtes, confie Rony Huys, du Natural History Museum. Or, la présence, ici, de spécialistes de nombreux groupes m'a permis de mettre la main sur quelque 400 espèces et de comprendre des phénomènes biologiques que je n'ai jamais vus auparavant. »

A Lifou, quelque 1 500 espèces ont ainsi été collectées, dont plusieurs centaines seraient apparemment nouvelles et fort originales. « Sans compter les espèces de poissons inédites », ajoute l'océanographe et photographe Pierre Laboute, de l'IRD. Bien que située hors du triangle d'or de la biodiversité marine, compris entre Taïwan au nord, Singapour au sud-ouest et la Nouvelle-Guinée au sud-est, la Nouvelle-Calédonie serait donc du fait son ancienneté géologique – 260 à 300 millions d'années – et de sa richesse géomorphologique une exception remarquable dans tout le Pacifique sud-ouest.

V. T.



Régate dominicale dans le lagon à Pointe l'Herbe. Les paris vont bon train sur le rivage. Six pirogues engagées dans la brise, avec six équipiers chacune, la plupart pêcheurs. Les frères esquifs de 23 pieds, très toilés, sont armés d'une longue perche de bambou qui leur sert de mât.

Rodrigues, l'île solitaire

PORT MATHURIN

de notre envoyée spéciale

Rosemay Potiron l'affirme dans un éclat de rire : « Les Rodrigais, ce sont des forts. » D'une énergie pétillante, le visage rond, l'œil noir, les cheveux courts, la belle Créole, qui avoue cinquante ans, neuf enfants et en paraît trente, renchérit : « On ne se fait aucun souci, on peut travailler, on est habitué. » La case est accrochée à la pente. Les champs, brûlés par le vent et le soleil, dévalent à perte de vue. Tout en bas, très loin, le lagon décline ses bleus délavés, du plus pâle au plus sombre.

Sur la table de la cuisine, les pots d'achards-limons et de mangues confits, le rougail d'ourites (poulpes) et les piments oiseaux sont préparés pour le marché du lendemain. « Je me réveille à 1 heure du matin pour éplucher l'ananas, précise Rosemay, et je sors à 3 heures pour attendre l'autobus. » Il faut encore près de deux heures d'une méchante route, au car de service, pour traverser le cœur de l'île, escalader les monts Bois Noir, Limon, Marlart, Persil, Charlot, Tonnerre, s'arrêter dans chaque hameau, et enfin plonger sur Port Mathurin.

La capitale, une dizaine de rues en damier, s'épanouit au fond d'une baie sur la côte septentrio-

Dans l'océan Indien, à 90 minutes d'avion de Maurice, l'ancien volcan cerné par 200 km² de lagon demeure une terre sauvage. A 98 % créoles, paysans et pêcheurs y cultivent le sens de la fête et de l'accueil

nale de Rodrigues, île solitaire de l'océan Indien, un ancien volcan émergé à 650 km au nord-est de Maurice. Chaque samedi matin, à 4 h 45, sous la nouvelle halle, le stand 51 de Rosemay est joliment installé : « Il fait clair et tout le monde est là », assure-t-elle. Le jour du marché, Port Mathurin réunit une bonne part des 37 000 Rodrigais. C'est l'unique occasion de faire des affaires,

d'écouler légumes et fruits, de vendre volailles, poissons, miel, paniers et corbeilles tressés avec les feuilles du vacoa. Tout le reste arrive à prix fort de Maurice, l'île-mère, par le cargo mixte assurant la liaison maritime, en vingt-quatre heures, plusieurs fois par mois.

« Chaque famille possède une ou deux têtes de bétail, c'est une question de statut social », affirme un ancien. Bœuf, cochon, mouton ou chèvres broutent en liberté sur les pentes de cette île-montagne. A chacun son ouvrage. La femme, équipée d'une lance pointue, va piquer les z'ourites, à marée basse, dans le lagon, puis elle s'occupe du jardin. L'homme part à l'aube en pirogue traquer le capitaine.

Depuis l'indépendance, accordée par les Anglais en 1968, Rodrigues est le dixième district de la République mauricienne. Son histoire a quatre siècles. Baptisée en 1528 par Diego Rodriguez, navigateur portugais, elle fut colonisée par les Hollandais de 1601 à 1611. Les Français prirent pied durablement dans le sillage d'une dizaine

d'huguenots chassés par Louis XIV et en restèrent maîtres jusqu'en 1809, début de l'occupation britannique. Le Traité de Paris cédera, en 1814, l'île à l'Angleterre avec Maurice et les Seychelles. A 98 % créole, Rodrigues revendique sa descendance héritée des esclaves malgaches et africains et d'une poignée de colons français. Le reste de cette lointaine histoire le parler fleuri, même si la langue officielle demeure l'anglais, que peu de gens parlent.

UN LONG ISOLEMENT

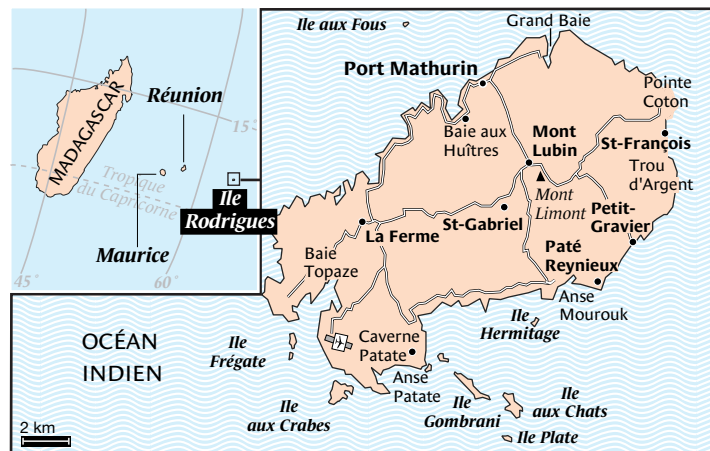
A l'ombre des manguiers alourdis par les fruits, Port Mathurin, avec ses boutiks en tôle peinte et ses grand'cases à varangues, a gardé une ambiance d'autrefois. Les banques, le cinéma ABC, le stand de la Loterie verte, l'Ebony night club et l'unique station à essence de l'île sont à deux pas de la grand'rue où se côtoient les bazars chinois et indiens qui vendent de tout (des robes de tulle rose, des bassines en plastique et les cassettes de sega-accordéon, la musique traditionnelle).

La presse donne le ton : *Le Vrai Rodrigais, Ici Rodrigues*, comme le dernier-né, *La Voix du Peuple*, qui exprime « la voix des sans-voix », tel que l'affirme Noël Allas dans son premier éditio, le

Plaidoyer

pour un tourisme vert

Les Rodrigais s'inquiètent à juste titre d'un développement touristique mal maîtrisé. Selon Willy Auguste, président de l'Association professionnelle du tourisme rodriguais (ARTO), onze projets d'hôtels balnéaires auraient été déposés par des investisseurs mauriciens. Quatre seraient approuvés par le gouvernement, contre l'avis de l'ARTO et des communautés de villageois. Ils devraient être réalisés à Gravières, Anse-Famille, Anse-Ally et Saint-François, sur la côte la plus sauvage, entre Pointe-Coton et Pâté-Reynieux, une partie de l'île préservée et non desservie par le réseau routier. Il ne faut « pas aller trop vite mais développer en priorité les infrastructures vitales pour la population : routes, distribution de l'eau, qualité des soins », rappelle Willy Auguste, qui insiste sur le manque d'eau : « Il y a un problème de chômage à Rodrigues, mais les touristes ne viendront pas pour trouver la même chose qu'à Maurice. On vend l'accueil, la gentillesse. Il faut aider les gens à aménager des chambres d'hôtes, des gîtes. »



16 décembre 2000. « On a vécu dans l'isolement jusqu'à il y a dix-quinze ans, argumente le signataire. La télévision est arrivée en 1989. L'unique émission de radio, « Les Matinales rodriguaises » (de 5 à 7 heures), date de 1996. Il y a cinq ans encore, on dénombrait 60 % d'illettrés. » « Dans les années 1967-1970, c'était une honte d'être Rodrigais, insiste le journaliste. Il y a eu une revitalisation culturelle et depuis, on considère que c'est un atout. Le Rodrigais est comme cet oiseau qu'on appelle le solitaire, fier, très généreux et convivial. » Cet oiseau endémique, aux ailes atrophiées, fut

décimé durant la colonisation. François Leguat qui débarqua sur l'île en 1691 avec ses compagnons d'exil est, à ce propos, éloquent : « L'espèce la plus remarquable est celle à laquelle on a donné le nom de solitaire, écrit-il, parce qu'on le voit rarement en troupe, quoiqu'il y en ait beaucoup. Ils sont extraordinairement gras et le goût en est excellent. On ne peut jamais les apprivoiser ; sitôt qu'ils sont arrêtés, ils jettent des larmes sans crier et refusent opiniâtement toute sorte de nourriture. »

L'aventurier français ne cache pas son enthousiasme pour cet éden, « où il n'y a ni haute mon-

ANYWAY.com
Comparez. Voyagez.

VOLS AR* taxes aéroport comprises

San Francisco	2765F	Marrakech	1450F
Miami	2300F	Tunis	1190F
New York	2010F	Montréal	2330F
Le Caire	2120F	Vancouver	3560F
Budapest	1680F		

WEEK-ENDS vol + 2 nuits hôtels ** en petits-déjeuners

Dublin	à partir de	1530F
Madrid	à partir de	1690F
Rotterdam	à partir de	1825F

0 803 008 008
3615 ANYWAY**

*Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter.
Caid. S.A. RCS Paris B391482452. Lic. 075960011 ** 0,99F/min ***2,23F/min



Au menu d'El Paco Restaurant, à La Fouche, chez Jean-Emmanuel Perrine, tailleur et cuisinier de son état, le bouillon-poisson et le riz-curry-ourites.



Matinée d'emplètes à Port-Mathurin. Les « boutiks » en tôle peinte des Chinois ou des Indiens vendent de tout.

Carnet de route

Photographies Yves Pitche pour « Le Monde »

tagne, ni coteaux dénudés de verdure. Où les beaux ruisseaux ne tarissent point. Où l'on rencontre partout abondamment de quoi manger et boire. Il y a dans cette île une si grande abondance de tortues. Elles se rassemblent le soir dans les lieux frais et se mettent si près l'une de l'autre qu'il semble que la place en soit pavée ». Pas plus, aujourd'hui, de solitaires survivants que de tortues, ni même de lamantins, ces vaches de mer qui « par trois ou quatre cent paissaient l'herbe au fond de l'eau. Quel dommage qu'un tel lieu, si délicieux en toutes manières, soit inutile aux habitants du monde ! », s'exclame-t-il encore. L'histoire lui a donné tort. Cet éden fut convoité et dépouillé. Sans compter les erreurs plus récentes.

« En 1955, se souvient Ben Gontran, autour de la cathédrale Saint-Gabriel, au centre de l'île, c'était la forêt vierge, boueuse, humide, on en sortait fourbu. Certains pensent qu'on n'aurait jamais dû autant déboiser. On a commencé à partir de cette époque, précise l'enseignant retraité, pour faire de l'élevage, des vaches laitières. Cela a provoqué l'érosion. » Il y avait beaucoup de sources, un peu partout. Les rivières n'existent plus.

« PAYSAGE DU REFUS »

C'est cet univers minéral, métallique, qui fascine J.M.G. Le Clézio, parti sur les traces de Léon, son grand-père, chercheur d'or et magistrat de l'île en 1909. Le romancier décrit ce « paysage du refus, paysage hautain et impénétrable », cette « île issue de la mer, portant sur elle l'histoire des premières ères : blocs de lave jetés, cassés, coulées de sable noir, poudre où s'accrochent les racines des vacoas comme des tentacules ».

Faut-il avoir des ancêtres bretons, comme Le Clézio, pour apprécier cette sauvagerie, ces landes semées de pierres noires, battues par les vents, verrouillées par un récif dont on perçoit au loin la sourde rumeur ? Faut-il avoir conscience des dangers de l'Océan pour mesurer la force des courants qui brassent le lagon au rythme des marées ? Les kilomètres de côtes escarpées, les falaises tombant à pic, les plages intactes et les criques s'épanouissant au creux de vallées inaccessibles autrement qu'à pied ont façonné le caractère rodrigais et stimulé l'entraide.

« On a commencé, en 1977, à parler identité, culture, musique, puis on a organisé des comités de villages, défini des plans d'action pour créer des écoles primaires, construire un kilomètre de route, amener l'électricité. On est une force vive », affirme Karl Allas, directeur d'école à La Ferme. En moyenne, on a de l'eau tous les huit ou quinze jours, voire tous les mois, pendant une heure ou deux, il faut pouvoir la stocker. » Aider à finan-



Les fidèles accourent dès l'aube pour assister à la première messe à la cathédrale Saint-Gabriel, à Mont Lubin, au cœur de l'île.

cer les bassins de retenue, voilà une des priorités du responsable, avec la mise en place de caisses villageoises gérées par les bénéficiaires pour soutenir les projets des plus démunis.

Parade à l'isolement, au désolément, les zistoirs, devinettes et blagues lancées à tous propos, ces racontes pli qui perpétuent la tradition orale. Kermesses, régates de pirogues, bals populaires, les occasions ne manquent pas. Pour le Nouvel An, on a repeint la maison et changé les rideaux. Rosemay Potiron a tué deux cochons et acheté un énorme faitout en aluminium pour cuire le maïs. Elle prépare daubes, rôtis et grillades pour soixante personnes. « Tout le monde va à la messe, dit-elle, puis on fait la fête jusqu'à la fin janvier. » Comme le disent volontiers les Rodrigais, le rire est le seul remède contre le tracas.

Florence Evin

fruits de la maison, poissons du jour, viandes et charcuterie du cru). A la carte, excursions en pirogue vers les îlots sauvages qui jalonnent le récif, randonnées à pied le long de sentiers côtiers, ou en VTT (neufs et disponibles sur place) et club de planche à voile Nathalie Simon (CNS), avec location de matériel performant et stages (500 F, 76 €, en demi-pension par personne en chambre double, tél. : 00230-831-33-50). Le Cotton Bay est, lui, isolé sur la côte nord-est demeurée sauvage. Les bungalows-cubes de béton, distribués sur deux niveaux en quatre chambres avec balcons, ne sont malheureusement pas à la hauteur du site. Sur place, centre de plongée (730 F, 111 €, en demi-pension par personne en chambre double, tél. : 00230-831-60-01).

● **Forfaits.** Quelques voyageurs, affichant des formules « avion-hôtel », proposent une extension vers Rodrigues au départ de Maurice. Sun Vacances, par exemple, propriétaire de cinq établissements à Maurice, annonce un duo, en demi-pension, avec les transferts inter-îles, Cotton Bay - Saint-Géran avec étape à Maurice au palace mauricien, établi sur la côte est,

luxueusement rénové pour ses vingt-cinq ans et qui abrite le gastronomique Spoon des îles d'Alain Ducasse (club multiactivité pour les enfants et golf neuf trous gratuits : deux nuits au Saint-Géran et cinq au Cotton Bay, de Paris, 14 800 F, 2 256 € en avril, tél. : 01-49-29-60-00). Consulter également Austral (en agences), Nouvelles Frontières (tél. : 0825-000-825) et Sport Away (spécialiste des séjours sportifs tél. : 0803-01-30-00) programmant la semaine en demi-pension de Paris, au Mourouk-Ebony, autour de 10 000 F (1 524 €), sans nuit à Maurice.

● **Lectures.** Voyage à Rodrigues, de J.M.G. Le Clézio (Gallimard). Les Naufragés de Dieu, de François Leguat (Phébus), Cocos-de-mer, de Monique Agénor (Le Serpent à plumes). Côté guides : Rodrigues île-escala, de Katarina et Eric Roberts (Editions Le Printemps), le plus complet, s'achète sur place chez Craft-Aid, qui vend, à Port-Mathurin, l'artisanat local. Réunion-Maurice-Rodrigues (Neos-Michelin).

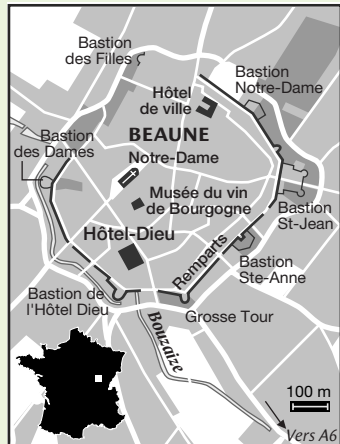
● **Renseignements.** Office du tourisme Maurice-Rodrigues à Paris, par téléphone (01-44-69-34-50) et sur Internet (www.rodrigues-island.org).

Week-end « Maison de Bourgogne » à Beaune

Même si Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, n'y résida jamais, Beaune (Côte-d'Or) consacre à la dernière des Valois une exposition installée, jusqu'au 28 février, au pied des remparts, dans un lieu prédestiné : la porte Marie-de-Bourgogne. Alors que son père venait de disparaître, en 1477, la ville allait résister, cinq semaines durant, aux assauts de Louis XI avant d'être rattachée au royaume de France. Plus de 200 œuvres (peintures, tapisseries, sculptures, manuscrits), la plupart en provenance de musées belges - dont le superbe autoportrait attribué à Michael Pacher - y campent la personnalité de la jeune duchesse morte à vingt-cinq ans d'un accident de chasse. L'œuvre caritative des ducs de Bourgogne est également évoquée à l'Hôtel-Dieu, édifice fondé par le fortuné Nicolas Rolin, chancelier du grand-père de Marie, Philippe le Bon. Depuis la cour d'honneur, on peut en admirer le gothique flamboyant et les célèbres toits aux tuiles vernissées multicolores. Longue de 72 mètres, la salle des Pôvres accueillait les malades dans des lits en bois encadrés de courtines rouges. A voir également : les pots en faïence de Nevers de la pharmacie et, dans la chapelle, le polyptyque du Jugement dernier, de Van der Weyden. Au sol, un dallage de verre révèle le cours souterrain de la Bouzaize.

A deux pas des Hospices, le visiteur peut parcourir les remparts que Charles XI a fait renforcer après la rébellion des Beaunois. Encore peu fréquenté car mal mis en valeur (une illumination est envisagée), un itinéraire permet de faire presque le tour de la cité. Tours et bastions y sont, pour la plupart, la propriété des maisons de vins locales qui, profitant de l'épaisseur des murailles (jusqu'à sept mètres à la tour des Dames), y ont aménagé des caves idéales pour l'élevage du vin.

Des demeures cossues, entourées de jardins verdoyants, coiffent certains bastions et bénéficient d'une belle vue sur le vignoble. En contrebas, la Bouzaize longe parkings publics et jardins privés. Aux abords des anciens bains-douches, de style néoclassique, la balade devient plus sauvage et redescend sur terre pour s'achever au niveau du théâtre municipal. On complètera le parcours en allant jeter un œil sur l'étonnante maquette du château, exposée dans la cour du Musée du vin.



de notre correspondante à Dijon, Christiane Perruchot

★ **L'exposition « Bruges à Beaune-Marie, l'héritage de Bourgogne » est ouverte tous les jours de 9 h 30 à 18 h 30. Forfait à 95 F (14,5 €) avec la visite des Hospices. Musée du vin et dégustation : 95 F (14,5 €). La formule « bon week-end en ville » offre deux nuits pour le prix d'une. Renseignements à l'Office du tourisme (tél. : 03-80-26-21-30) qui diffuse le dépliant sur la balade des remparts. Beaune est à 320 km de Paris via l'A6.**

★ **Deux bonnes tables :** Chez Félix (1, place Ziem, tél. : 03-80-22-66-29) et L'Ecusson (faubourg de la Madeleine, tél. : 03-80-24-03-82). **Table d'hôtes au domaine viticole Senart, à Aloix Corton, où le bourgogne se déguste au verre. Pour l'Épiphanie, pâtisseries et confiseurs locaux glissent dans leurs galettes des fèves en porcelaine à l'effigie des quatre ducs et de la duchesse de Bourgogne. Expédition sur demande au 03-80-22-13-39 et au 03-80-22-10-35.**

DÉPÊCHE

■ **YÉMEN :** la photographe Isabel Wets invite, avec ses clichés en noir et blanc d'une rare force, à une rencontre avec les bâtisseurs yéménites qui dressent leurs tours de pisé sur les promontoires et dans les vallées encaissées de l'Arabie heureuse. En regard de chaque cliché, les poèmes de Sabri Al-Haiki et d'Houda Ablan, traduits par Fayza El Qasem, sonnent au fil des pages comme une litanie (*Yémen, peuple des sables*, La Renaissance du livre, « L'Esprit des lieux », 130 p., 195 F, 29,7 €).

Hôtels : chaînes de charme

En Europe et ailleurs dans le monde, des établissements qui cultivent l'authenticité

POUR FAIRE PIÈCE à la mondialisation, les établissements hôteliers qui n'appartiennent pas aux puissantes chaînes internationales s'allient en regroupements de moindre envergure mais bénéficiant d'un réel prestige. Pour se faire connaître, ils ont mis en place une stratégie et un annuaire communs et partagent les frais de communication. Comme dans un club, leurs membres se cooptent par affinités et niveaux de prestations. Faisant suite à la présentation des principales chaînes de charme hexagonales (*Le Monde* du 28 décembre 2000), la sélection ci-dessous s'ouvre sur des établissements européens de qualité pour culminer avec ceux de l'élite internationale.

De l'Ecosse au pays de Galles et de Jersey, les **Macdonald Hotels** (tél. : 00-44-345-585-593, Internet : macdonaldhotels.co.uk) comptent 59 établissements 3 ou 4-étoiles, en ville ou à la campagne, neufs ou anciens. L'accent est mis sur le confort à l'anglaise, cosy et douillet. Annuaire gratuit. A partir de 600 F (91 €) la chambre double.

Toujours au Royaume-Uni, plus luxueux, les **44 Heritage Hotels** (0-800-40-22-15, heritage-hotels.com) ont investi des bâtiments historiques, certains redécouverts par Ann Boyd, styliste chez Ralph Lauren, dans des fiefs culturels (Bath, Oxford, Stratford-upon-Avon) ou à la campagne. Forfaits shopping, golf, écrivains ou jardins, ces derniers en liaison avec le National Trust. Annuaire gratuit. A partir de 1 000 F (152 €) la chambre double.

Le guide **Johansens** des Hôtels recommandés en Europe et Méditerranée (00-44-207-538-35-97, joh-

ansens.com), publié par le quotidien britannique *Daily Mail*, recense 264 hôtels 4-étoiles, dans plus de trente pays, châteaux, abbayes et manoirs, plutôt à la campagne. Ce sont souvent des propriétés de familles qui accueillent elles-mêmes leurs hôtes, notamment en Autriche (« bains de foin », pour la peau, au Seinerzeit, en Carinthie). Parmi les derniers affiliés : le Donjon, à Etretat, et le San Régis, à Paris (8^e arrondissement). Catalogue (200 F, 30 €). Chambre double de 700 à 2 000 F (107 à 305 €).

Les **Charming Hotels**, sous-titrés « Independent Luxury Hotels » (0-800-913-007, thecharminghotels.com), sont implantés en priorité dans les principales villes d'art italiennes, soit une quarantaine d'établissements 4 et 5-étoiles sur les soixante que comporte cette sélection. Annuaire gratuit. De 900 F à 3 000 F (137 € à 457 €) la chambre double.

S'agissant du luxe, les critères de sélection s'affinent, les prix montent, le nombre de chambres diminue. Les **Small Luxury Hotels of the World** (00-800-525-48-000, slh.com) ont coopté 265 hôtels 4 et 5-étoiles, dans plus de cinquante pays. Hors normes, Le Saxon, à Johannesburg, une élégante maison prêtée par le gouvernement sud-africain à Nelson Mandela, qui y résida deux ans, à sa sortie de prison. Annuaire (50 F, 7,6 €) et brochure « France » (gratuite) au 00-44-13-7237-5116. De 800 F à 4 000 F (de 122 € à 610 €) la chambre double.

Preferred Hotels (00-800-32-37-500, preferredhotels.com) est une chaîne américaine de 120 éta-

blissements de ville ou resorts de grand luxe et de moins de cent chambres, implantés en majorité aux Etats-Unis et contrôlés par un service extérieur deux fois par an (la troisième remontrance entraîne l'exclusion). Annuaire gratuit. Chambre double à partir de 2 000 F (305 €).

The European Collection (00-44-20-7434-3223, Europeancollection.co.uk), de Nigel Massey, un connaisseur passionné, sélectionne une soixantaine d'établissements luxueux tandis que **The Hildway Collection** (01-40-49-02-34, glainternational.fr) de Grace Leo-Andrieu, plus sélective encore, réunit sept hôtels indépendants dont le Lancaster, à Paris (8^e) ou l'Anassa, à Chypre, certains d'entre eux figurant d'ailleurs dans plusieurs sélections. Rares sont les chambres doubles à moins de 2 000 F (305 €).

On ne présente pas les **Relais & Châteaux** (0-825-32-32-32, relaischateaux.com), association de 452 établissements indépendants, dans 47 pays dont la France, et de

142 Relais gourmands totalisant 283 étoiles Michelin. Ces hôtels de charme, hors des villes, ont une capacité moyenne de trente chambres, gage d'un service attentif. Annuaire gratuit. Prix moyen de la chambre double : 1 300 F (198 €) en France, 2 000 F (305 €) à l'étranger.

Sous l'intitulé « **Luxury Alliance** », et afin de renforcer la notoriété de leur marque respective, les Relais & Châteaux ont signé un accord avec les Leading Hotels of the World (0-800-136-136, lhw.com). Ces 380 établissements, répartis dans 175 pays, incluent les Leading Small Hotels, qui répondent aux mêmes critères de qualité mais ne dépassent pas cent chambres. Annuaire gratuit. Chambre double à partir de 1 500 F (229 €). Cette sélection inclut la « collection » des Orient-Express Hotels (01-55-62-18-00, orient-express.com), 26 palaces à travers le monde, membres des Preferred ou des Leading Hotels.

Danielle Tramard

EVA SION

Publicités

PROMOTION FLORIDE

COMBINE MIAMI/ORLANDO 9 jours / 7 nuits

3770 F TTC HOTELS**

4010 F TTC HOTELS***

Vol régulier + 2 nuits Miami, 5 nuits Orlando + location de voiture. Base 4 personnes. Nuits supplémentaires possibles. Prix à partir de.

Valable du 1/01 au 31/03/01.

www.directours.com

Minitel 3615 Directours 2.21 F/mn et **01.45.62.62.62**

AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av des Champs-Élysées Paris 8e.

Directours

Membre SNAV - Garantie APS

Temps humide, gris et venteux

JEUDI. Le temps est très perturbé sur l'Europe avec un vaste système dépressionnaire centré sur l'Ecosse qui dirige un flux d'ouest sur notre pays dans lequel circulent plusieurs limites pluvieuses. Le temps est donc maussade sur bon nombre de régions avec de la pluie et du vent. La douceur se maintiendra encore plusieurs jours.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Le ciel est chargé toute la journée avec des averses accompagnées de coups de tonnerre. Le vent souffle jusqu'à 90 km/h en pointes. Il fera de 10 à 13 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Après un début de matinée gris et pluvieux, le ciel laisse entrevoir quelques trousés de ciel bleu, mais les averses sont fréquentes et sont localement accompagnées d'un coup de tonnerre. Le vent de sud-ouest est soutenu. Il fera de 8 à 12 degrés.

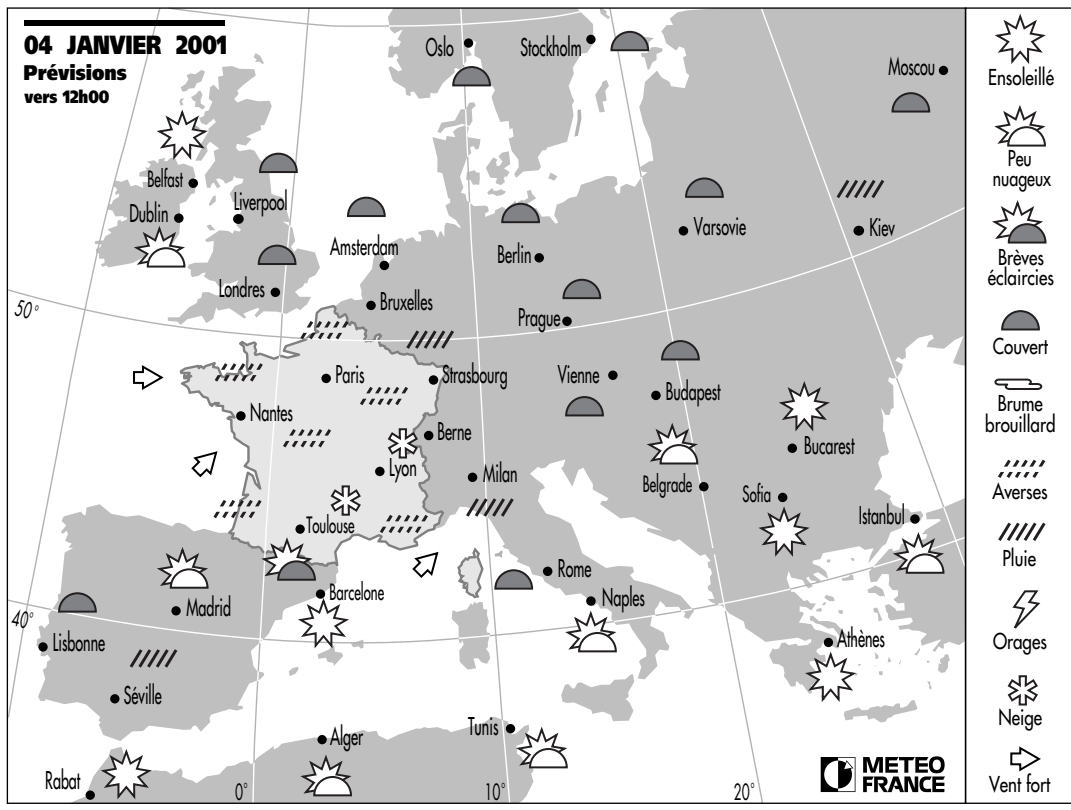
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le

ciel est gris et la pluie présente toute la journée. Le vent de sud à sud-ouest est soutenu. Il fera de 7 à 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Beaucoup de nuages et d'averses. Sur le Piémont, des éclaircies apparaissent l'après-midi. Un peu de neige est attendue sur les Pyrénées. Le vent de sud-ouest atteint 90 km/h sur le Poitou-Charentes et le nord de l'Aquitaine.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Le ciel est couvert avec de la pluie et de la neige en montagne. Il fera de 7 à 10 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le ciel est très nuageux avec quelques pluies l'après-midi des côtes du Var aux Alpes-Maritimes. En Corse, le ciel est variable et une ondée n'est pas exclue. Le vent de sud-ouest souffle jusqu'à 80 km/h entre Corse et continent. Dans la vallée du Rhône, le vent de Sud atteint en pointes 60 km/h. Il fera de 12 à 14 degrés sur le littoral et 15 à 17 degrés en Corse.



PRIX D'AMIS OU DE BANDITS? BONNE AFFAIRE?

On ne sait pas toujours où acheter sur le Net. Kelkoo propose un moteur de recherche pour comparer les prix de tous les produits : voyages, DVD, ordinateurs, jeux, voitures, vins et même immobilier. A mettre illico dans ses favoris.

www.kelkoo.com

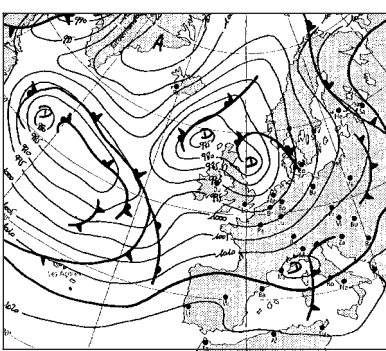
PRÉVISIONS POUR LE 04 JANVIER 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

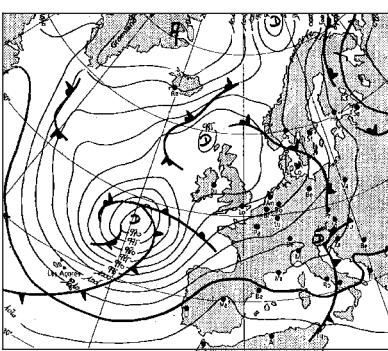
FRANCE métropole		FRANCE outre-mer	
AIACCIO	8/16 N	NANCY	5/9 P
BIARRITZ	12/15 N	NANTES	8/12 N
BORDEAUX	9/11 P	NICE	8/15 N
BOURGES	7/10 N	PARIS	7/10 P
BREST	8/11 P	PAU	5/12 N
CAEN	7/10 N	PERPIGNAN	7/13 N
CHERBOURG	7/9 P	RENNES	7/11 P
CLERMONT-F.	6/11 N	ST-ETIENNE	5/10 N
DIJON	5/9 P	STRASBOURG	3/9 P
GRENOBLE	-2/4 N	TOULOUSE	5/12 N
LILLE	6/9 N	TOURS	7/10 N
LIMOGES	7/9 P	FRANCE outre-mer	
LYON	5/10 N	CAYENNE	24/28 P
MARSEILLE	9/14 P	FORT-DE-FR.	23/28 S
		NOUMEA	24/29 C

PAPEETE	24/28 P	KIEV	-1/2 P
POINTE-A-PIT.	22/29 S	LISBONNE	13/17 C
ST-ETIENNE	25/30 S	LIVERPOOL	6/10 C
EUROPE			
AMSTERDAM	6/8 C	LONDRES	6/10 C
ATHENES	6/8 C	LUXEMBOURG	3/5 P
BARCELONE	10/17 S	MADRID	6/12 S
BELFAST	2/4 S	MILAN	1/4 P
BELGRADE	1/6 S	MOSCOW	-8/-6 C
BERLIN	0/6 C	MUNICH	-6/-6 C
BERNE	-1/6 P	NAPLES	7/15 S
BRUXELLES	9/16 S	OSLO	-4/1 C
BUCAREST	6/8 P	PALMA DE M.	8/18 S
BUDAPEST	-4/3 C	PRAGUE	-2/4 C
COPENHAGUE	1/4 C	ROME	9/16 C
DUBLIN	2/4 S	SEVILLE	13/17 P
FRANCFORT	2/6 P	ST-PETERSB.	-1/7 S
GENEVE	2/6 C	STOCKHOLM	-4/0 C
HELSINKI	0/3 C	TENERIFE	2/5 C
ISTANBUL	8/11 S	VARSOVIE	12/16 S

LE CAIRE	12/18 S	VENISE	4/9 C
NAIROBI	18/25 P	VIENNE	-3/2 C
PRETORIA	17/30 S	AMÉRIQUES	
RABAT	11/19 S	BRASILIA	20/30 S
TUNIS	10/17 S	BUENOS AIR.	23/33 C
ASIE-Océanie			
BANGKOK	22/32 S	CARACAS	20/27 S
BEYROUTH	14/18 S	CHICAGO	-11/-2 S
BOMBAY	17/30 S	LIMA	19/22 P
DJAKARTA	26/31 S	LOS ANGELES	11/19 S
DUBAI	15/24 S	MEXICO	5/20 S
HANOI	20/23 C	MONTREAL	-16/-7 S
HONGKONG	16/22 S	NEW YORK	-6/1 S
JERUSALEM	11/17 S	SAN FRANCISCO	7/14 S
NEW DEHLI	7/19 S	SANTIAGO/CHI	12/30 S
PEKIN	-12/-3 S	TORONTO	-9/-7 S
SEOUL	-12/-7 S	WASHINGTON	-5/2 S
SINGAPOUR	25/29 C	AFRIQUE	
SYDNEY	22/30 S	ALGER	9/18 S
TOKYO	4/7 S	DAKAR	20/27 S
		KINSHASA	22/27 P



Situation le 3 janvier à 0 heure TU



Prévisions pour le 5 janvier à 0 heure TU

JARDINAGE

Herbacées ou arbustives, les pivoines allient beauté et endurance

SEULES quelques plantes subsistent dans les vieux jardins abandonnés. Emergent des hautes herbes, des broussailles de ronces, pivoines rouges, rose ou blanches, simples ou doubles et hémérocalles orange. Deux grands classiques dont la vigueur du feuillage fait place nette alentour, capables de vivre au même endroit des décennies sans soins particuliers, résistant à la sécheresse comme aux froids les plus intenses.

Les pivoines sont des plantes herbacées ou arbustives à floraison printanière. Si les premières sont bien connues et croissent à l'état spontané dans de nombreux pays de l'hémisphère Nord tempéré, les secondes sont toutes originaires de Chine et moins répandues dans les jardins, encore que des établissements aussi renommés que les pépinières Rivière ont beaucoup fait pour en accroître le nombre de variétés disponibles depuis plus d'un siècle.

L'héritier de cette grande dynastie de multiplicateurs et d'obtenus publiés, ces jours-ci, un remarquable guide pratique. *Pivoines* présente un peu plus de quatre cent vingt variétés, présentées sous forme de fiches pratiques, il

lustrées de photographies en couleurs et donnant de nombreuses astuces de culture, d'utilisation de cette plante admirable au jardin et de judicieux indices pour reconnaître au premier coup d'œil une plante saine, robuste, du tout-venant malingre parfois proposé à la vente.

FACILITÉ DE CULTURE

Un conseil - et c'est nous qui le donnons : ne jamais acheter une racine de pivoine dans un petit sac de plastique rempli de tourbe sèche ; les chances de reprise sont faibles, pour ne pas dire nulles, et leur prix modéré une très mauvaise affaire.

La facilité de culture de la plupart des variétés commercialisées est réelle, et seules quelques espèces botaniques présentent des exigences qui les font réserver aux jardiniers aguerris.

Première règle : la pivoine vivante longtemps là où elle sera installée, il faut particulièrement soigner sa plantation. Creuser un trou de trente centimètres en tout sens, voire un peu plus, en retirer la moitié de la terre et mélanger celle qui reste avec un bon terreau, ou de la tourbe blonde auxquels on

ajoutera, si le sol est lourd et très humide l'hiver, du gravier ou des débris de pouzzolane, une roche volcanique très légère et neutre - recommandée par M. Rivière, mais elle n'est pas facile à trouver. Encore que dans notre jardin, à la terre gorgée d'eau en hiver, les pivoines se portent à merveille sans qu'elles aient bénéficié de drainage à la plantation. Une bonne double poignée d'un engrais organique complet ne fera pas de mal.

Un pépiniériste spécialisé

La Pivoine bleue est spécialisée dans les pivoines herbacées botaniques et arbustives, mais cette pépinière propose aussi de nombreuses variétés rares ou plus communes. Nicole et Robert Pardo cultivent et multiplient sur place, mais importent aussi de Chine des hybrides difficiles à trouver ailleurs que chez eux. Ils les sèment et les élèvent avant de les vendre. Ils proposent les splendides *Paeonia rockii* à fleur simple ou semi-doubles, blanches ou roses à cœur noir. Les prix sont élevés, mais est-il si cher de payer 300 F (45,73 €), une plante aussi rare, soignée pendant six ou sept ans, quand on sait qu'elle va vivre pendant des décennies ? De nombreuses autres espèces et variétés sont proposées par la Pivoine bleue à des prix plus doux. Cette pépinière présente d'autres plantes dans son catalogue, assez peu nombreuses mais toutes intéressantes et d'une qualité qui fait honneur à la profession de pépiniériste.

★ La Pivoine bleue, Séchan Dessus, 32550 Montegut, tél. : 05-62-65-63-56. Expéditions dans toute la France.

pas enterrer trop profond les bourgeons qui pointent au sommet des racines charnues. Trois centimètres sous la surface du sol, pas plus, faute de quoi la pivoine ne refleurira pas avant d'avoir remonté son collet à la hauteur voulue. Troisième recommandation : ne pas transplanter telle quelle une pivoine âgée. Elle ne refleurirait pas et dépérirait. Quand on déterre une touffe installée, il faut débarrasser ses longues et grosses racines charnues de la quasi-totalité

de la terre qui s'accroche à elles avec un jet d'eau puissant, puis diviser soigneusement la plante en ne laissant que trois ou quatre bourgeons par nouveau sujet - il sera replanté de suite.

Les pivoines arbustives nécessitent les mêmes soins, mais elles seront plantées plus profondément afin qu'elles s'affranchissent peu à peu des racines de pivoines herbacées sur lesquelles elles sont généralement greffées. Il est possible d'acheter des pivoines arbustives produites de division de vieux pieds affranchis, mais leur prix est très intimidant. Les pivoines arbustives, quand elles sont bien plantées, poussent un peu moins vigoureusement que les herbacées, certes, mais elles prennent quand même de belles proportions - 1,5 m, en tout sens, n'est pas rare.

Dans tous les jardins au sol calcaire, les pivoines devraient être préférées aux rhododendrons qu'elles égalent ou dépassent en beauté et pulvérisent quant à la facilité de culture. Si leur feuillage est caduc, il est beaucoup plus beau pendant la belle saison. La durée de floraison des pivoines est courte, mais toutes les variétés et espèces botaniques ne s'épanouis-

sant pas en même temps, il est facile, en choisissant bien, d'avoir des plantes en fleur pendant près de deux mois.

Les pivoines seront plantées au soleil, encore qu'elles acceptent une ombre légère et de préférence pas à l'est, qui est une très mauvaise orientation pour toutes les plantes fleurissant tôt au printemps : le soleil du matin abîme les fleurs. Les espèces les plus hautes nécessitent parfois un tuteur qui les empêchera de verser quand il pleut. Trois ou quatre piquets reliés par une ficelle seront fichés en terre au démarrage de la croissance. Le feuillage opulent des pivoines aura tôt fait de cacher ces béquilles disgracieuses. Dernière recommandation, ne jamais couper les tiges au ras du sol après la floraison, mais les laisser aller au bout de leur végétation afin que la plante reconstruit ses réserves.

Alain Lompech

★ *Pivoines*, de Jean-Luc Rivière, Marabout « Côté jardin », 208 pages, 59 F (8,99 €), photographies en couleurs et index. Pépinières Rivière, La Plaine, 26400 Crest, tél. : 04-75-25-44-85.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 003

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT

I. Assure la suite. - II. Nettoie les fours et fait le ménage à la cave. - III. Plantés à l'automne pour fleurir au printemps. Précieux métal. L'actinium. - IV. Petite, elle est chère. Décore le mur. - V. Note. Conforme à la majorité. Réponse référendaire. - VI. Support pour les amateurs d'art topiaire. D'un auxiliaire. De table ou non, ils finissent à table. - VII. Fumeur nippon. Pommes en régions. - VIII. Personnel. Modèle de papier qui peut devenir saint. Cours primaire. - IX. Période. Protestai en

le retournant. - X. Riches et prospères.

VERTICALEMENT

1. Particulièrement ennuyeux. - 2. Comme une mer blanche et violente. - 3. Respecte les usages. Victime de la jalousie d'Héra. Bas de gamme. - 4. Illustra la galerie du Luxembourg. Sans tache. - 5. Élément décoratif en façade. Engagement qui pourra rapporter gros. - 6. Occupées ailleurs. - 7. En boule. Espèrent trouver mieux ailleurs. - 8. Fidèle réplique. Drame chez les Nippons. - 9. Donnée

facilement. Répandu pour se défendre ou par pure méchanceté. - 10. Préposition. Bien assemblés. Dans le plat. - 11. Aux *Temps modernes* avec Sartre. Ouverte à tous. - 12. Comptent et recomptent, et leurs chiffres sont toujours faux.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 002

Horizontalement

I. Impondérable. - II. Nounours. Ain. - III. Culte. Fiel. - IV. OLP. Urologue. - V. Lee. Dation. - VI. Leur. Vestale. - VII. Sirius. Dam. - VIII. Brème. Sénevé. - IX. Le. Enfer. En. - X. Egarée. Arrêt.

Verticalement

1. Incollable. - 2. Moulée. Reg. - 3. Pulpouse. - 4. Ont. Rimer. - 5. Noeud. René. - 6. Du. Ravi. Fe. - 7. Ergoteuse. - 8. Rs. Lissera. - 9. Foot. - 10. Baignade. - 11. Lieu. Lavée. - 12. Enlèvement.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corro
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

BRIDGE

PROBLÈME N° 1926

L'EXPASSE
Cette donne d'un championnat de France par paires mixtes illustre bien une forme d'expasse. Cachez, au début, les mains d'Est-Ouest.

♠ D V 6 3 2	♠ A R 10 9 5
♥ V 10 5 4	♥ D 6 3
♦ 5	♦ R 6 4 2
♣ R V 3	♣ 10

♠ 8 7 4
♥ -
♦ A 9 8 7 3
♣ 8 7 6 4 2

Ann. : E. don. N.-S. vuln.

Ouest Nord Est Sud
2 ♠ - 1 ♠ contre 6 ♥
3 ♠ contre 6 ♥
4 ♠ contre 6 ♥

Ouest a entamé le 4 de Pique pour le Valet et le Roi d'Est. Sud a coupé :

1) Comment Sud a-t-il gagné ce PETIT CHELEM À CŒUR ?
2) Comment peut-on aussi faire

doze levées contre toute défense si Ouest entame Trèfle ?

Réponse
Sur l'entame à Pique, Sud a coupé et il a tiré l'As de Cœur, sur lequel Ouest n'a pas fourni. Alors il a joué la Dame de Carreau pour ouvrir la coupe. Ouest a mis l'As et a contre-attaqué Trèfle. Le déclarant a pris et a coupé le 10 de Carreau, puis il a fait l'impasse à la Dame de Cœur et a coupé le Valet de Carreau. En main par la coupe à Pique, il a battu atout et a fait le reste...

Sur l'entame à Trèfle, le chelem est plus difficile, même à cartes ouvertes ; voici le déroulement du coup : Valet de Trèfle, impasse à la Dame de Cœur, deux autres coups d'atout, trois tours à Trèfle pour défausser le 5 de Carreau, et, enfin, Sud joue la Dame de Carreau. Si Ouest ne met pas l'As, on défausse un Pique du mort. Est prend avec le Roi et tire le Roi de Pique coupé par Sud, qui rejoue le Valet de Carreau et fait « l'expasse » si Ouest ne couvre pas (sinon il coupe avec le dernier atout du mort). Il ne concède ainsi que le Roi de Carreau...

A la table, on peut difficilement imaginer qu'Est ait singleton à Trèfle avec trois atouts.

LE BON PLACEMENT

Tiré d'un championnat de France par équipes, voici un chelem à Trèfle bien négocié. Avant de regarder les

quatre jeux, cachez les mains d'Est-Ouest pour vous mettre à la place de Sud, qui doit faire douze levées.

♠ A D 6 3	♠ R 10 8 4
♥ 2	♥ 10 7 5 3
♦ V 9 7 2	♦ D 10 8 4
♣ A V 10 3	♣ 8

♠ V 9 7 2
♥ R D V 8 4
♦ 3
♣ 7 6 2

♠ 5
♥ A 9 6
♦ A R 6 5
♣ R D 9 5 4

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♣	3 ♣	1 ♦	3 ♣
3 ♦	3 ♣	4 ♣	3 ♣
4 ♥	3 ♣	4 SA	3 ♣
5 ♠	3 ♣	6 ♣	3 ♣

Ouest a entamé le Roi de Cœur sur lequel Est (qui a le 10 quatrième) a fourni le 5, comment Sud a-t-il gagné le PETIT CHELEM À TRÈFLE contre toute défense ?

Note sur les enchères
Sur « 3 Carreaux », il est préférable de soutenir à Trèfle (pour éclairer le partenaire) plutôt que de déclarer « 3 Piques ». Ensuite, la réponse de « 5 Piques » sur le Blackwood permettrait deux As et le Roi d'atout.

Philippe Brugnol

MUSIQUE Le chef d'orchestre britannique John Eliot Gardiner a achevé à New York une tournée-marathon d'un an, au cours de laquelle il a dirigé les 198 cantates du compositeur

Jean-Sébastien Bach, en quatre-vingt-treize concerts donnés dans douze pays. ● « CE FUT une année lourde, mais aussi une immense joie que d'être en contact permanent avec ces

œuvres. Mes musiciens et moi-même avons monté en moyenne quatre cantates nouvelles par semaine », explique le chef d'orchestre. ● « LA MOINDRE des cantates de Bach est

indiscutablement d'un autre niveau que celles de ses contemporains, Telemann, Graupner... », estime John Eliot Gardiner, dont le plaisir à diriger cette musique est palpable pendant

les concerts. ● DANS L'ÉGLISE Saint Bartholomew's de New York, le 25 décembre 2000, le chef d'orchestre et le Monteverdi Choir ont offert un moment de grâce au public.

John Eliot Gardiner achève à New York son pèlerinage de cantates de Bach

Pendant un an, le chef d'orchestre britannique a dirigé les 198 cantates sacrées du Cantor de Leipzig, dans l'ordre du calendrier liturgique. Une tournée débutée le 23 décembre 1999 à Weimar et conclue à New York, après quatre-vingt-treize concerts donnés dans douze pays

NEW YORK

de notre envoyé spécial

Sir John Eliot Gardiner a passé les derniers jours de l'an 2000 à New York. Il s'est installé au Waldorf Astoria, au coin de Park Avenue et de la 50^e Rue. Un hôtel cosy et commode : le chef d'orchestre britannique n'a que la rue à traverser pour pénétrer dans l'église Saint Bartholomew's, un vaste édifice de style incertain mais doté du plus grand orgue de la ville, dont le chef Leopold Stokowski, transcritteur pour l'orchestre de nombreuses pièces d'orgue de Jean-Sébastien Bach, fut nommé titulaire en 1905.

Les deux ensembles fondés par Gardiner, le légendaire Monteverdi Choir et l'orchestre d'instruments anciens English Baroque Soloists, ainsi que quelques solistes vocaux, y ont donné, en trois concerts (les 24, 27 et 31 décembre), quatorze cantates de Jean-Sébastien Bach. Ce ne sont pas seulement trois concerts de fêtes de fin d'année mais aussi et surtout la conclusion d'une tournée marathonienne, entamée il y a plus d'un an, le 23 décembre 1999, à Weimar, l'une des villes où Bach occupa le poste de cantor. Depuis cette date, plusieurs palanquées d'instrumentistes (155) et de chanteurs (116) se sont succédé dans 12 pays et 61 églises pour donner, à l'époque correspondante du calendrier liturgique, les 198 cantates sacrées de Bach parvenues jusqu'à nous.

Voici Sir John Eliot, le 28 décembre 2000, le lendemain de son deuxième concert à New York. Sa suite est décorée de guirlandes de Noël électrofilées. A l'entour, un joyeux désordre : des valises, des livres sur une étagère, des partitions sur la table et tous ces grigris qui accompagnent ceux qui passent leur vie hors de chez eux. Comme Leonard Bernstein aimait à le faire lors de ses séjours dans des hôtels européens, John Eliot Gardiner s'est de toute évidence organisé un « home away from home », comme disent les Anglo-Saxons, une manière de recréation d'atmosphère domestique loin de la maison.

Le chef est souriant, apparemment détendu. On s'étonne d'une telle fraîcheur après un tel marathon. « Ce fut une année lourde en effet, car je ne donne normalement pas 93 concerts et 59 programmes différents en une saison. Mais ce fut aussi une immense joie que d'être en contact permanent avec ces œuvres. Mes musiciens et moi-même avons monté en moyenne un programme de quatre cantates nouvelles par



PATRICK SWIRC/RAPHO

Sir John Eliot Gardiner : « Une expérience intense et profonde qui m'a durablement marqué. »

semaine, avec quelques rares moments de repos. Nous voyageons en début de semaine, puis répétons et, enfin, donnons les concerts pendant le week-end. Un rythme lourd mais rassurant, d'une certaine façon : on avait au moins la certitude de découvrir chaque semaine de nouveaux joyaux. On n'a vraiment cette sensation de « cycle » que lorsqu'on accorde ces cantates au calendrier liturgique, et donc au rythme des saisons. C'est une expérience intense et profonde qui m'a durablement marqué. »

Cette année de « pèlerinage » aura mené les musiciens d'Angleterre en Allemagne, en passant par la France (*Le Monde* du 5 juillet), l'Italie, l'Espagne, la Suisse, la Hollande et les pays nordiques. Elle s'achève à New York, et non en Allemagne – la boucle n'est donc pas bouclée, contrairement à ce à quoi on pouvait s'attendre. Il y a une raison : ce sont les Américains qui ont bouclé le lourd budget de cette intégrale en concert, notamment l'homme d'affaires Alberto Vilar,

qui s'est distingué en offrant au Festival de Salzbourg la plus grande somme de mécénat de son histoire, et qui aide également le Metropolitan Opera. John Eliot Gardiner voit par ailleurs dans cette ville de melting-pot ethnique et confessionnel le lieu symbolique de cette fin de pèlerinage : « Il y a parmi mes musiciens des juifs, des bouddhistes, des chrétiens, des athées, mais je crois que tout le monde peut trouver un sens à ces textes. J'ai tenu à ce que la signification des paroles soit connue

de tous. Aussi les chanteurs, comme les instrumentistes, recevaient-ils par courrier les textes et leur traduction. Ces cantates avaient beau être écrites par Bach à un rythme hebdomadaire incroyable, ce sont des chefs-d'œuvre qui disent toutes des choses profondes. »

Vraiment toutes des chefs-d'œuvre, ces cantates ? « Peut-être pas toutes en effet, mais la moindre des cantates de Bach est indiscutablement d'un autre niveau que celles de ses contemporains, Telemann, Graupner... Ce qui me fascine, c'est la capacité qu'avait Bach à mêler le sublime au trivial. Lorsqu'on étudie les problèmes qu'il rencontrait avec ses supérieurs hiérarchiques et qu'on les lie aux textes choisis pour les cantates de la même période, on voit assez clairement que Bach pouvait faire passer simultanément des messages de registres très différents, exprimer des affects d'une grande variété. La mort est certes très présente, mais certaines cantates, comme celles écrites à Coethen, dénotent l'influence de la danse. Grâce à notre décision de respecter les cycles du calendrier liturgique, c'est-à-dire de jouer groupées les cantates écrites pendant plusieurs années pour un même dimanche, on se rend compte de certains traits communs et du soin apporté à certaines occasions – celles de la Saint-Michel et de la Saint-Jean-Baptiste par exemple. »

Comme beaucoup de ses collègues « baroqueux », John Eliot Gardiner se comporte en musicien scientifique. Que pense-t-il de la théorie développée par ses collègues Joshua Rifkin et Andrew Parrott, défendant l'exécution des chœurs des cantates, messes et passions par des solistes ? « Je pars de constatations simples et pratiques : les caractéristiques acoustiques et la taille des lieux imposent des choix d'effectifs. Et puis, pas plus que Parrott ou Rifkin, je n'utilise de voix de garçons sopranos, comme celles employées par Bach, et quand bien même je le ferais, elles n'auraient pas le timbre et la puissance de celles des garçons d'alors, qui muiaient beaucoup plus tard. C'est dire qu'il est difficile d'imaginer des solutions historiques plausibles aujourd'hui. Cependant, je fais particulièrement attention à l'établissement du texte musical. Le musicologue viennois Reinhold Kubik a préparé à notre intention une nouvelle édition de ces cantates à partir de toutes les sources disponibles. Grâce à cela, je remarque que dans la cantate BWV 110, par exemple, il y a des indications de

Bach qui contredisent les dires de ces musicologues : il demande expressément de chanter des passages choraux avec ou sans ripieni, c'est-à-dire à plusieurs ou à une voix. Ce qui veut donc dire qu'il faut plus d'un chanteur par partie ! »

Le projet initial de John Eliot Gardiner était d'enregistrer sur disque, au fil de ce « pèlerinage », chacune de ces cantates dans les conditions du direct. Un projet abandonné six mois avant le lancement de ce cycle et qui n'aura donné lieu qu'à la publication de quelques volumes chez Archiv Produktion, le label de musique ancienne de Deutsche Grammophon. Au moment où le contrat d'exclusivité de Gardiner avec Polygram-Universal parvient à expiration, faut-il croire à une rupture ?

« La moindre des cantates de Bach est d'un autre niveau que celles de ses contemporains »

« La presse a beaucoup exagéré. Il est vrai que j'ai été contrarié que ce contrat ne soit pas honoré par la nouvelle direction du groupe. Mais je n'ai pas eu le choix. Nous n'avons donc enregistré que quatre albums dans les conditions du direct, complétés par quatre autres effectués en studio, à Londres, et la réédition de quatre disques enregistrés il y a quelques années. Je ne suis pas fâché avec Archiv, j'ai des projets avec Philips et Decca, mais je suis en discussion avec Erato pour refaire des disques chez ce label. Toutefois, ces cantates auront toutes été enregistrées par nos soins, et nous réfléchissons à un financement privé du montage, de la publication et de la distribution d'une intégrale. »

Une heure après le début de l'entretien, John Eliot Gardiner se souvient qu'il a promis à ses filles, qui l'ont rejoint, d'aller voir en leur compagnie une comédie musicale à Broadway, *Annie Get Your Gun*. Il reste une dernière question : qu'a-t-on envie de diriger après avoir uniquement donné des concerts Bach pendant toute une saison ? La réponse fuse, sans hésitation : « Bach ».

Renaud Machart

Moments de grâce dans l'église Saint Bartholomew's

CANTATES BWV 91, 40, 121, 110, de Johann Sebastian Bach. Solistes, Monteverdi Choir, English Baroque Soloists, John Eliot Gardiner (direction). Eglise Saint Bartholomew's, 109 East 50th Street, New York, le 25 décembre.

NEW YORK

de notre envoyé spécial

On fait la queue, dans la foule, compacte et nombreuse, afin de retirer au box office le billet d'entrée au premier des trois concerts que donne le chef d'orchestre britannique John Eliot Gardiner à New York, en conclusion du vaste « pèlerinage » qu'il a poursuivi, depuis un an, en compagnie des 198 cantates sacrées de Jean-Sébastien Bach. A notre gauche, un visage connu, rougi par le vent glacial. L'homme porte un bonnet, comme tous les New-Yorkais en cette saison, mais on dirait le maire de la ville, Rudolph Giuliani. Que ferait-il là, alors qu'il doit avoir d'autres chats à fouetter et aurait déclaré n'aimer que l'opéra italien ? On pense s'être trompé, mais non : on retrouve le maire de la ville à l'intérieur de l'église, simple citoyen venu écouter quatre cantates de Bach. Il allait revenir pour le deuxième concert, le 27.

L'église Saint Bartholomew's est vaste, mais d'acoustique sèche, et l'afflux du public n'arrange pas les choses. Mais, à choisir, on préfère nettement cette acoustique qui ne fait pas de cadeau aux piscines sonores où les sons nagent et se noient, comme dans la basilique de Saint-Denis par exemple, où Gardiner s'est produit pendant l'été 2000 (*Le Monde* du 5 juillet). Pour des raisons de disposition de plateau et d'acoustique, faut-il croire, le Monteverdi Choir s'est divisé en deux groupes, de part et d'autre de l'orchestre.

PROFESSIONNALISME À L'ANGLAISE

Mais il en faut davantage pour ruiner la légendaire cohésion de ce groupe vraiment admirable. Le professionnalisme à l'anglaise dans ce qu'il a de meilleur : parfaite intonation, mise en place impeccable, effacement de l'individuel au profit du collectif. Preuve en est la présence de des solistes dans les chœurs d'entrée et les chorals conclusifs.

Ainsi qu'on en avait eu l'impression à la basilique de Saint-Denis, dans un programme de cantates de la Pentecôte, John Eliot Gardiner semble bien avoir trouvé une souplesse, une ductilité qui lui faisaient souvent défaut naguère dans ce répertoire. Son plaisir à diriger cette musique se voit à son visa-

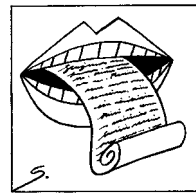
ge, à ses gestes, plus ronds eux aussi. Et il s'entend. On garde en mémoire, quelques jours après ce concert du 25 décembre, la remarquable subtilité de nuances, de rubato, de découpages des phrases dans le chœur d'entrée de la cantate *Unser Mund sei Voll Lachens* BWV 110, une adaptation savante par Bach de l'ouverture de sa *Troisième suite pour orchestre*.

Comme Gardiner parle l'allemand, la langue est particulièrement bien détaillée par les choristes. On remarque la même qualité chez le ténor soliste James Gilchrist, de même qu'une chaleureuse musicalité, telle qu'on la retrouve dans certains des disques de l'anthologie publiée par Archiv Produktion. Belles interventions du baryton Peter Harvey, plus à son aise probablement dans les passages calmes que dans les moments dramatiques. Signalons sa version, simple et émouvante, de la cantate *Ich Habe Genug* BWV 82, dans le cadre de la même anthologie de douze disques. Ceux-ci sont moins des têtes de discographie que le reflet touchant d'une entreprise inédite au service d'une musique géniale et en grande partie méconnue, achevée en apothéose dans un New York couvert de neige.

R. Ma.

« Esquisse d'une musique sacrée bien ordonnée »

DANS SON « Mémoire sur l'organisation de la musique à Leipzig », écrit à Leipzig le 23 août 1730, Jean-Sébastien Bach détaille sa recette des effets musicaux. Extraits.



VERBATIM

mais indispensable esquisse de ce qui constitue une musique sacrée bien ordonnée, avec quelques remarques ne préjugant de rien sur sa décadence.

(...) Les chanteurs de cette ville sont fournis par les élèves de Saint-Thomas et sont de quatre sortes : les dessus, les altos, les ténors et les basses. Si, comme il se doit, les chœurs de ces œuvres de musique sacrée doivent être correctement exécutés, les chanteurs devraient à leur tour être divisés en deux sortes, à savoir les concertistes et les ripiénistes.

Ces concertistes sont d'ordinaire 4, mais parfois aussi 5, 6, 7 et jusqu'à 8 si l'on veut faire de la musique avec chœurs.

Les ripiénistes doivent être au moins huit, c'est-à-dire deux pour chaque voix.

Les instrumentistes sont également répartis en plusieurs sortes : les violonistes, les hautboïstes, flû-

tistes, trompettes et timbaliers. Nota bene : font aussi partie des violonistes ceux qui jouent de l'alto, du violoncelle et de la contrebasse.

Le nombre des élèves de l'école Saint-Thomas est de 55. Ces 55 sont répartis en 4 chœurs, selon les 4 églises dans lesquelles ils doivent soit jouer, soit chanter des motets, soit chanter des chorals. Dans trois églises, à savoir Saint-Thomas, Saint-Nicolas et l'Eglise-Neuve, tous les élèves doivent être musiciens. Le rebut, c'est-à-dire ceux qui n'entendent rien à la musique et qui sont tout au plus capables de chanter un choral, vont à Saint-Pierre.

Pour chaque chœur, il faut au moins 3 sopranos, 3 altos, 3 ténors et autant de basses afin que, si l'un d'eux a une indisposition (...), on puisse au moins chanter un motet à deux chœurs. (Nota bene : il serait cependant encore préférable, si l'ensemble le permettait, de prendre 4 sujets pour chaque voix et de pourvoir ainsi chaque chœur de 16 personnes). (...) On ne peut absolument pas passer sous silence qu'en recevant comme on l'a fait jusque-là tant de garçons incapables et tout à fait inaptes à la musique on a nécessairement réduit la qualité de la musique et on l'entraîne au déclin. Car il est aisé de comprendre qu'un garçon qui ne sait rien de la musique, qui ne peut même pas

sortir de son gosier une deuxième voix, ne saurait non plus avoir un tempérament de musicien et qu'en conséquence il ne sera jamais utilisable pour la musique. Et ceux qui arrivent à l'école avec quelques principes ne peuvent être utilisés aussi rapidement que ce serait souhaitable. (...)

Comme chaque année cependant, quelques-uns de ceux qui ont appris quelque chose en musique quittent l'école, et ils sont remplacés par d'autres qui ou bien ne peuvent être encore utilisés, ou bien pour le plus grand nombre ne savent absolument rien, il est aisé de conclure que le *chorus musicus* ne peut voir que sa qualité baisser. (...)

Le niveau de l'art s'est beaucoup élevé, le goût s'est modifié d'une manière étonnante, l'ancienne manière de la musique ne parle plus à nos oreilles, on a plus que jamais besoin de suffisamment d'aide pour choisir et préparer des sujets capables de comprendre le goût musical actuel, de faire face aux nouveaux genres de la musique et qui soient donc en état de donner toute satisfaction au compositeur et à son œuvre (...).

★ Extrait de *Bach en son temps*, textes choisis, présentés et annotés par Gilles Cantagrel, éd. Fayard, 1997.

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA :** Nikita Mikhalkov veut tourner une suite de *Soleil trompeur*, film qu'il avait réalisé en 1994. Il s'agirait de plonger les personnages dans les affres de la seconde guerre mondiale (l'action du précédent film se déroulait en 1936). Selon la télévision RTR, le réalisateur américain Steven Spielberg devrait participer à ce projet et mettrait à la disposition du cinéaste russe la dernière technologie hollywoodienne. Le budget de cette superproduction serait de 25 millions de dollars (26,88 millions d'euros).

■ **THÉÂTRE :** le Théâtre du Marais va rouvrir ses portes en février. Cette petite salle privée, située au 37, rue Volta, dans le 3^e arrondissement de Paris, était fermée depuis un an. Elle avait été créée par le comédien et metteur en scène Jacques Mauclair, qui l'avait dirigée pendant trente ans. Reprise par François Florent, le directeur des cours de théâtre du même nom, elle est actuellement en cours de rénovation. Elle rouvrira le 27 février 2001 avec une pièce de Robert Garnier (1544-1590), *Les Juives*, mise en scène par Eric Génovèse, sociétaire de la Comédie-Française.

■ **JAZZ :** le projet de construction d'un musée national du jazz (National Jazz Museum) dans le quartier de Harlem vient de recevoir 1 million de dollars (1,12 million d'euros) du Congrès américain. Cette aide fédérale devrait permettre à l'institution d'ouvrir dès l'automne 2001. Le futur immeuble devrait être construit sur la 125^e Rue. Leonard Garment, président du futur musée, a indiqué que le coût total du projet atteindra 5 millions de dollars (5,616 millions d'euros).

Francis Dreyfus, producteur et éditeur de musique « Ma série de rééditions de jazz a nécessité deux ans de travail »

DEPUIS une quarantaine d'années, Francis Dreyfus, producteur et éditeur musical, travaille en indépendant dans le secteur de la chanson, du rock et du jazz. Dans les années 60, il a été l'éditeur de Johnny Hallyday, Sylvie Vartan ou Petula Clark, et représenté en France des groupes comme Pink Floyd, les Pretty Things, ou le chanteur Cat Stevens. Parti aux États-Unis au milieu des années 70, il a signé des chanteurs comme Ricky Lee Jones ou Al Jarreau et le saxophoniste David Sanborn. Il entretient, depuis 1972, une relation privilégiée avec Jean-Michel Jarre. Il a par ailleurs travaillé avec Alain Bashung, Bernard Lavilliers, Christophe et Alan Stivell.

En 1990, il a fondé la marque Dreyfus Jazz, qui compte à son catalogue Eddy Louiss, Richard Galliano, Michel Petrucciani, Philip Catherine ou Didier Lockwood. Récemment, il s'est intéressé aux enregistrements de jazz tombés dans le domaine public et publie une première série de rééditions.

« Le secteur des enregistrements dans le domaine public est surabondant. Pourquoi y ajouter une nouvelle collection avec "Jazz Reference" ?

— Le jazz est ma première passion, mais les circonstances ne m'ont permis de produire que tardivement ce que je considère

comme la grande musique du XX^e siècle. Lors de concerts, de jeunes amateurs me disaient souvent : "Le jazz, c'est bien, mais les enregistrements des débuts, ça sonne vieux, on a du mal à s'y retrouver." Pourtant, en réécoulant leurs 78-tours, les sons m'ont paru lointains, étriqués. Même chose avec les rééditions en CD. L'oreille d'aujourd'hui s'attend à un autre son. Il fallait amener cette musique à un niveau technique identique. "Dé-dater" le son, en quelque sorte.

— C'est le lot commun des enregistrements anciens.

— Les sources viennent de disques 78-tours, de cires de qualité très variable. J'ai demandé à Noël Hervé, qui a travaillé sur la collection d'intégrale "Masters of Jazz", ainsi qu'à Daniel Nevers, un autre spécialiste, de trouver les meilleurs supports possibles. Pour ce type de rééditions, il existe des systèmes efficaces qui gommant les bruits de surface, les craquements. Après, on atténue le souffle en essayant de ne pas enlever trop de musique. Mais je sentais qu'on pouvait faire mieux, aller chercher le son qui avait été enregistré un jour en studio car, pour des raisons techniques, ce qui était joué était déformé dès l'enregistrement. La bande magnétique n'existait pas ; la gravure rajoutait des



RUE DES ARCHIVES

Duke Ellington et son orchestre, en 1949. Francis Dreyfus envisage de leur consacrer un deuxième volume de sa série de rééditions.

défauts, on écoutait ces musiques sur des appareils qui n'arrangeaient rien.

— D'où ce que vous appelez un "protocole sonore"...

— Il fallait retrouver les conditions d'origine, comme si les musiciens étaient dans le studio. On part d'un enregistrement mono sur une piste. Mono, cela veut dire son étroit, distorsion, la musique qui arrive entre les yeux lorsque vous faites face aux enceintes acoustiques. Avec René Ameline, du Studio Ferber, avec qui je travaille depuis plus de trente ans, nous avons élargi ce signal avant

de le stabiliser, ce qui revient à lui donner plus d'espace. Le son va vers les deux oreilles mais c'est toujours de la monophonie. Simple, elle "respire". Nous avons mixé chaque titre comme avec un orchestre qui vient d'enregistrer. Dans ce cas-là, mixer veut dire agir sur les fréquences sonores particulières de chaque instrument. Mais en mono tout est mêlé. Pour chaque titre, on repart presque à zéro. L'informatique permet ce qui était impossible il y a moins de cinq ans. Mais c'est long et coûteux.

— Pourquoi d'autres éditeurs et les grandes compagnies phonographiques n'ont-ils pas procédé de la même manière ?

— Parce que c'est un truc de fou. Deux ans de travail, de la conception à la réalisation technique, ont été nécessaires pour les vingt premiers disques. Lorsque j'enregistre un artiste de jazz, je reste en moyenne six à sept jours en stu-

accords, des détails qui étaient cachés, le frottement des balais.

— Votre collection n'est ni une intégrale d'artiste ni une anthologie, mais bien la présentation de vos interprétations préférées de tel ou tel musicien. Il y a un parti pris de subjectivité affirmé.

— Je suis producteur. Je ne signe que ce qui me plaît. Il y a beaucoup de musiciens intéressants, mais si je n'accroche pas, je ne vois pas passer des jours en studio à m'ennuyer. "Jazz Reference", c'est pareil. Claude Carrière m'a présenté des présélections. Ma fille également. Elle est âgée de vingt-quatre ans et a une écoute de non-spécialiste. Au final, c'est moi qui décide. Si tel morceau n'est pas présent, même très connu, c'est parce que l'interprétation ne me plaisait pas, qu'il y avait des erreurs, que les solistes étaient en petite forme. Je ne veux pas non plus faire une encyclopédie. Cer-

LA COMÉDIE N°1 AUX U.S.A.

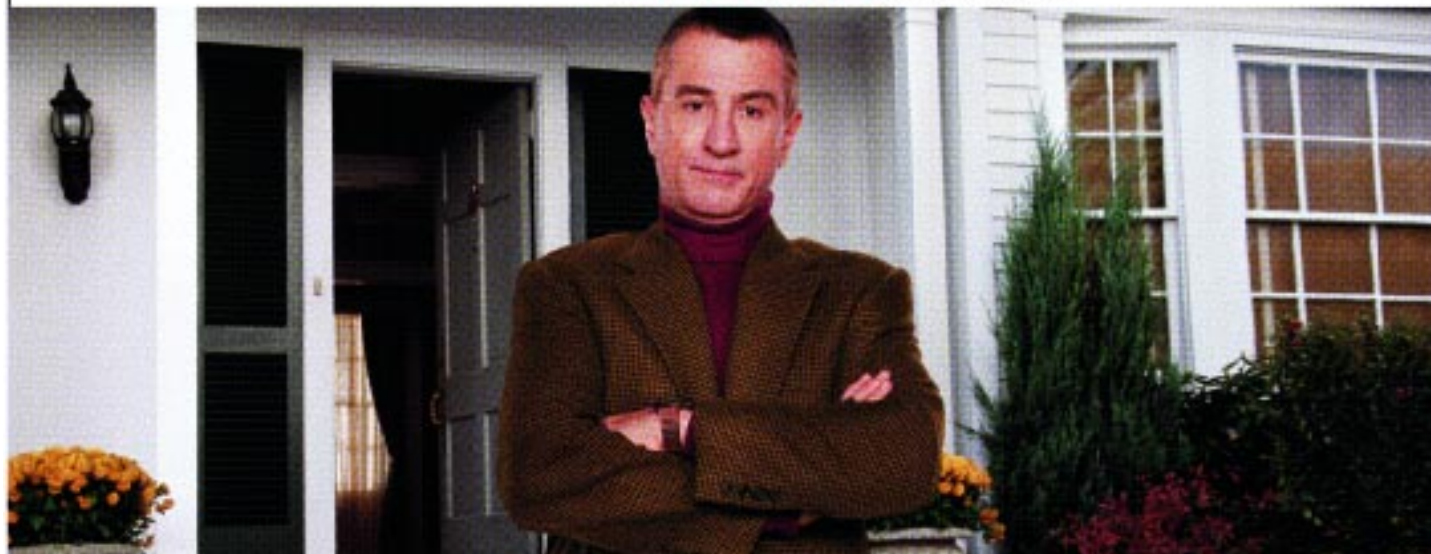
Il a enfin rencontré la fille de ses rêves.
Pas de chance, son père est un cauchemar.



Robert
De Niro

Mon
Beau-Père
et Moi
(MEET THE PARENTS)

Ben
Stiller



Le domaine public, un secteur libre de droits

L'article 30 du titre II de la loi numéro 85-660 du 3 juillet 1985, dite loi Lang, a fixé à cinquante ans plus l'année civile en cours la durée des droits patrimoniaux après communication au public de l'interprétation d'une œuvre. Cela permet à un éditeur phonographique d'exploiter en 2001 des enregistrements réalisés jusqu'en 1950 sans en demander l'autorisation aux artistes-interprètes, leurs représentants ou ayants droit. Le producteur de cette réédition n'est pas tenu de verser des royalties aux artistes-interprètes. En France, le marché de la réédition d'enregistrements de jazz tombés dans le domaine public est partagé par la collection « Masters of Jazz », à vocation intégrale, conçue par Noël Hervé, la collection « Classics » (plus de cinq cents références) dirigée par Gilles Pétard et les parutions thématiques du groupe Frémeaux et associés. Un secteur qui intéresse généralement, selon les éditeurs, une dizaine de milliers de personnes dans le monde ainsi que plusieurs centaines de médiathèques.

dio, et c'est considéré comme un luxe. Nous avons passé entre dix et quinze jours sur chacun des albums. Le domaine public, la réédition doivent coûter le moins possible en temps et en argent. J'ai une conception différente.

— Y avait-il déjà eu des tentatives pour rendre les sons anciens plus "actuels" ?

— Effectivement, ça s'appelle la stéréophonie électronique. Mais là, on est dans l'irréalité totale puisque le signal d'origine est en monophonie. C'est comme de coloriser des films en noir et blanc. Ce qui m'intéresse, c'est de garder le noir et blanc et d'essayer qu'il soit plus beau, plus lumineux.

— Quelles ont été les réactions des puristes du "son d'époque" ?

— Je crois qu'il y a une confusion entre le son et le style. On m'a dit : "Ce n'est pas le son d'Armstrong". Armstrong serait ce souffle, ces grattements, ces distorsions ? Dans mes disques, on entend des

tains musiciens ne seront pas dans la collection parce que je ne sens rien en les écoutant.

— Les vingt premiers disques ont été vendus à plus de cinquante mille exemplaires à ce jour. Quels seront les prochains enregistrements ?

— Un autre Ellington. Claude Carrière a eu une très bonne idée en centrant le premier sur l'année 1940. Maintenant, il faut un disque avec tous les grands standards du big band. Je travaille sur un Sarah Vaughan, pour compléter la Sainte Trinité avec Ella Fitzgerald et Billie Holiday. Il y aura un Lionel Hampton pour retrouver une version de *Stardust* de neuf minutes qui a bercé mon enfance. Et puis Stan Getz, Miles Davis, Oscar Peterson. Une dizaine de CD. Après, on verra. Je ne veux pas me spécialiser dans la réédition. »

Propos recueillis par
Sylvain Siclier

Maurice Godelier quitte le Musée du quai Branly

DIRECTEUR de l'enseignement et de la recherche du futur Musée du quai Branly, Maurice Godelier (soixante-sept ans) quittera prochainement ses fonctions. Il devrait être remplacé par un autre ethnologue, Emmanuel Desvaux (quarante-quatre ans), spécialiste des Indiens d'Amérique du Nord, ancien élève de Claude Lévi-Strauss, maître de conférences à l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Maurice Godelier, qui a fait toute sa carrière au CNRS et à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, a accompli beaucoup de missions sur le terrain en Nouvelle-Guinée - Papouasie. Auteur de nombreux ouvrages, il a été une des chevilles ouvrières du futur établissement consacré aux arts dits primitifs. C'est grâce à son action qu'une partie du milieu scientifique s'est ralliée au projet qu'il a notamment infléchi en tirant du côté des sciences sociales. Il a notamment créé, au pavillon des Sessions du Louvre, un espace d'interprétation des quelque cent quarante œuvres exposées et commencé un chantier de ressources documentaires pour le futur musée. Il était également partisan de créer une cinquième section transversale aux départements géographiques où serait faite une synthèse thématique et scientifique des œuvres d'arts d'Afrique, d'Océanie, d'Asie et des Amériques.



« Cloche aux trente-cinq bouddhas », de la période Ming.



Support de tambour, tombe du marquis Yi de Zeng.

La gloire silencieuse du marquis Yi de Zeng

A La Villette, le Musée de la musique fait retentir cloches et carillons de la Chine ancienne

LA VOIX DU DRAGON. Musée de la musique, 211, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris; tél.: 01-44-84-44-84. M^e Porte-de-Pantin. Du mardi au samedi de 12 heures à 18 heures, dimanche de 10 heures à 18 heures. Animations (grand carillon) à partir de 15 heures. 40 F (6,10 €). Catalogue : 296 p., 350 F (53,36 €). Jusqu'au 25 février.

ZHAO ZHOU (Chine) de notre envoyé spécial

Le monastère de Linji, dans le sud de Hebei, la province qui entoure la vaste municipalité de Pékin, apparaît ce matin-là dans un étrange état. Quelques soldats y sont encore logés, aussi pauvrement vêtus que les quelques moineaux que nous sommes amenés à croiser. Le sol est partout défoncé, détremé. Les bâtiments anciens font l'objet d'une cure de jouvence qui fait un peu frémir pour accueillir de gros et grands bouddhas tout neufs et dorés.

C'est là, pourtant, que la championne du monde de ping-pong en titre vient s'entraîner avec son équipe avant chaque match d'importance, dispensant au monastère l'argent nécessaire à sa reconstruction et à son extension. Mais c'est plutôt pour le ding-dong de la cloche locale que les représentants de la Cité de la musique à Paris, se sont déplacés en petit équipage, pour préparer l'exposition qu'on peut y voir en ce moment.

La cloche est encore plus ou moins planquée, silencieuse, attendant que les rituels soient repris et les heures à nouveau comptées selon l'ordre immuable de la journée du lama. Comme ils le sont à Zhao Zhou, au temple de Bailin (région de Zhaoxian), un peu plus loin dans le Hebei, dont la vie est à nouveau réglée par une grande cloche au son sourd, comme intérieurisé, et par un tambour au vaste spec-

tre, susceptible de singer l'orage déchaîné comme la rosée du martin. Fondé au troisième siècle de notre ère, Bailin n'est pas loin d'avoir retrouvé tout son lustre. Les cérémonies de la cloche et du tambour, l'une pour endormir le monde, l'autre pour le réveiller, damnant le pion au coq jusqu'au lever du soleil, deviennent de merveilleux concerts pour qui ne sombre pas dans la méditation.

LE CŒUR FENDU

A Pékin, les cloches et les tambours, qui alignaient le rythme des hommes sur celui des divinités, faisaient tours séparées dans l'axe exact, et au nord, de la Cité interdite. A Bailin, l'unique tambour et la cloche solitaire partagent le même édifice, chacun à son étage. Les robes des moines sont repassées comme chemises de légionnaires, mais, si la cloche a traversé l'histoire récente, elle en est restée le cœur fendu, livrant à chaque coup de masse un son aigrelet, déchirant.

En même temps qu'une collection de bouddhas flambant neufs, le vénérable maître Jinhui, qui préside aux destinées du temple, espère donc pouvoir faire fondre un nouvel instrument, la réplique d'un modèle ancien tel que le Musée des cloches de Pékin, situé entre le zoo et le défunt Yuanming Yuan, le « jardin de la clarté parfaite », en a organisé une petite industrie.

C'est aussi le centre de toutes les connaissances, et l'institution qui loue le plus généreusement ses trésors pour les expositions. Mais, s'ils ont fait l'essentiel de leur moisson au Musée des cloches de Pékin, les deux commissaires, Alain Jouffray et Lucie Ruault, sont aussi allés explorer les musées des provinces chinoises, poussant jusqu'au cœur des campagnes humides pour observer comment clo-

ches et tambours se comportent sur place. Car, telle qu'elle est présentée à la Cité de la musique, merveilleusement propre et lisse et pédagogue, l'exposition « La voix du Dragon » tranche passablement avec cette réalité chinoise où l'animal mythique, inspirateur et protecteur du fondeur de cloche, patauge encore largement dans la boue des chantiers. Chantiers de reconstruction pour les monastères bouddhiques, chantiers archéologiques pour les périodes plus anciennes, d'où l'on extrait à foison colliers de jade, vaisselle de bronze et carillons.

Alain Jouffray est directeur de l'Institut européen d'art campanaire de Toulouse et partage hiérarchiquement le commissariat général de l'exposition avec le directeur du Musée de la musique, Frédéric Dassas. Lucie Ruault assume le côté scientifique de cette partition, comme chargée du département d'ethnologie et des collections y afférentes, du Musée de l'homme, à Paris.

Alain Jouffray est un orateur au timbre clair, du genre de ces cloches à battant qu'on entend dans nos villes depuis les croisades, pour faire, nous apprend-il, le pendant des muezzins musulmans; mais que les Chinois avaient mises au point dès le sixième millénaire avant Jésus-Christ, pour travailler au corps jusqu'à la perfection les carillons des périodes Shang (XVI^e-XI^e s. av. J.-C.) ou Zhou, occidentaux (XI^e s.-771 av. J.-C.) et surtout orientaux (770-221 av. J.-C.).

MONUMENTAL CARILLON

De cette dernière période datent d'ailleurs les pièces les plus stupéfiantes de l'exposition, centrée autour du marquis Yi de Zeng, illustre inconnu jusqu'à la découverte de sa tombe et de son monumental carillon près de Suizhou, dans la province du Hubei, en plein centre

du pays actuel. Grâce aux inscriptions portées sur les instruments, la mort du marquis a pu être précisément datée (433 av. J.-C.), soit quelques dizaines d'années après celles de Confucius (551-441) et de Lao-tseu (vers 570-490).

Laozi qui, dans le catalogue, remarquable comme tout le travail réalisé autour de « La voix du Dragon », laisse ainsi tinter plaisamment sa voix : « Les cinq sons rendent sourds » (ch. 12). Lucie Ruault, savante, mais passionnée, cite ici le philosophe du Tao dont les cinq mots sont en vis-à-vis d'une autre sentence : « Tant qu'il ne s'est pas manifesté, un son demeure intègre et parfait. »

La technologie qui entoure l'art campanaire chinois cherche à s'ancre dans les abîmes de la métaphysique. Mais ces brèves notations peuvent aussi évoquer le sort fatal de ces instruments tenus au silence à la Cité de la musique comme ils étaient parfois voués à l'être au temps de Yi de Zeng, quand ils étaient fondus pour être aussitôt enterrés avec les défunts, eux-mêmes accompagnés de leurs épouses, concubines, musiciens, meubles et vaisselles, nécessaires pour passer joyeuse vie dans l'au-delà.

L'exposition pourrait être un écho spécialisé à celle du Petit Palais, « La gloire des empereurs ». Or, au-delà de leur côté tinnitulant, les objets choisis, notamment ceux issus de la tombe du marquis Yi de Zeng, carillons ou phonolithes, ou plus encore supports d'instruments, en font un événement en soi, plein de mystère et de grâce.

On fêtera à partir du 21 janvier le Nouvel An chinois et la fin de l'année du Dragon. L'occasion d'un nouveau programme de concerts et d'opéras chinois pour changer des soixante-cinq cloches du grand carillon biangzhong qui, toutes les demi-heures, réveille la Cité.

Frédéric Edelmann

SORTIR

PARIS

Little Milton and Revue

Plus vrai que dans les films les plus fous à la gloire du blues et de la soul, Little Milton, né Milton Campbell en 1934, guitariste de son état, se présente avec force chevalières aux doigts et lourde gourmette au poignet, œillades aux jeunes filles et voix chaude dans la tradition des grands shows. Au-delà de cette imagerie, il y a un excellent guitariste, incisif, présent sur

de nombreux enregistrements pour les labels Sun, Chess, Checker, Stax ou Malaco, que ce soit en leader ou comme musicien de séances pour les plus grandes voix de la musique afro-américaine. Sa « Revue » avec cuivres, rythmique carrée et orgue ronflant est un modèle du genre.

Jazz-Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris-17^e. M^e Porte-Maillot. Les 3, 4, 5 et 6 janvier, 22 h 30. Tél.: 01-40-68-30-42. 160 F.

GUIDE

EXPOSITIONS

Oriflammes vodou, trances et signes
Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi, Paris-16^e. Tél.: 01-44-17-60-00. De 9 h 30 à 17 h 15. Fermé mardi. Jusqu'au 26 février. 22 F; dimanche, 15 F; gratuit le 1^{er} dimanche du mois et pour les - de 18 ans.

Paris pour escale

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, ARC, 11, avenue du Président-Wilson, Paris-16^e. Tél.: 01-53-67-40-00. De 10 heures à 17 h 30; samedi et dimanche, de 10 heures à 18 h 45. Fermé lundi et fêtes. Jusqu'au 18 février. 27 F, 19 F (tarif réduit), 14 F (jeunes).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél.: 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre: les places de certains spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Légère en août

de Denise Bonal, mise en scène de Valérie Fouchier, avec Florence Da Silva, Valérie Fouchier, Jean-François Martyn, Séverine Pin, Adeline Tahar, Nathalie Untersinger et Sonia Weber.
Kiron Espace, 10, rue de la Vaquerie, Paris-11^e. Du 2 au 6 janvier, 21 h 30. Tél.: 01-44-64-11-50. 50 F.

Monsieur chasse

de Georges Feydeau, mise en scène de Jean-Luc Moreau, avec Philippe Chevalier, Régis Laspalès, Sophie Broust, Sébastien Azzopardi, Bruno Chapelle, Helena Grouchka, Chrystelle Labaude et André Valardy.
Théâtre du Palais-Royal, 38, rue Montpensier, Paris-1^{er}. A partir du 2 janvier. Du mardi au vendredi, 20 h 30; le samedi, 17 h 30 et 21 heures; dimanche, 15 h 30. Tél.: 01-42-97-59-81. De 70 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.

Hamlet (en anglais, s.t.f.)

de William Shakespeare, mise en scène de Peter Brook, avec Jeffrey Kissoon, Adrian Lester, Bruce Myers, Scott Handy, Natasha Parry, Naseeruddin Shah, Shantala Shivalingappa et Rohan Siv. Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de La Chapelle, Paris-10^e. Du 2 au 5 janvier, 20 heures; le 6 janvier, 15 heures et 20 heures. Tél.: 01-46-07-34-50. 120 F et 160 F. Jusqu'au 12 janvier.

La Belle Hélène

d'Offenbach. Elisabeth Conquet, Mimi Roussin, Corinne Valoy (Hélène), Jean-Luc Fabri, Dominique Ploteau, Didier Verdeille (Pâris), Olivier Podesta, Philippe Rondet, Olivier Till (Ménélas), Alexis Degay (hautbois), Catherine Merle (violin), Hervé Dupuis, Akémie Souchay-Okumura (piano), David Gurwicz (chorégraphie), Philippe Ermeiller (mise en scène).
Théâtre du Tambour-Royal, 94, rue du Faubourg-du-Temple, Paris-11^e. Mardi, mercredi, vendredi et samedi, 21 heures; dimanche 15 heures; jusqu'au 30 janvier. Tél.: 01-48-06-72-34. De 100 F à 130 F.

La Périchole

d'après Offenbach. François Borysse, Denis Brandon, Elise Caron, Jacqueline Danno, Michel Dussarat, Mona Heftre, Eric Huchet, Antonin Maurel, Jérôme Savary, Sophie Tellier, Gérard Daguere (direction), Jérôme Savary (mise en scène).
Opéra-Comique - salle Favart, 5, rue Favart, Paris-2^e. Du 2 au 6 janvier, 20 heures. Tél.: 08-25-00-00-58. De 50 F à 190 F.

La Flûte enchantée

de Mozart. Piotr Beczala, Werner Gura (Tamino), Dorothea Röschmann, Inger Dam-Jensen (Pamina), Detlef Roth,

Markus Werba (Papageno), Gaëlle Le Roi (Papagena), Natalie Dessay, Désirée Rancatore (la Reine de la nuit), Chœur et Orchestre de l'Opéra national de Paris, Ivan Fischer, Stéphane Denève (direction), Benno Besson (mise en scène).

Opéra de Paris - Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris-9^e. Les 3, 4, 5 et 6 janvier, 19 h 30. Tél.: 08-36-69-78-68. De 30 F à 670 F.

Cirque

Marionnettes pour les enfants de 3 à 10 ans. De Claude Pomme, avec la compagnie Poudre de souris.

Atelier de la Bonne-Graine, 16, passage de la Bonne-Graine, Paris-11^e. Les 3 et 6 janvier, 14 h 30 et 16 h 30. Tél.: 01-43-57-40-47. De 30 F à 50 F.

Zool Fleischer

Sept Lézards, 10, rue des Rosiers, Paris-4^e. Les 4, 11 et 18 janvier, 21 h 30, jusqu'au 25 janvier. Tél.: 01-48-87-08-97.

Denis Leloup, Marc Bertaux, Zool Fleischer

Sept Lézards, 10, rue des Rosiers, Paris-4^e. Le 4 janvier, 21 h 30. Tél.: 01-48-87-08-97. 70 F.

Mendelson et Darko Rundek

Glaz'Art, 7-15, avenue de la Porte-de-La Villette, Paris-19^e. Le 4 janvier, 20 h 30. Tél.: 01-40-36-55-65. 70 F.

Selectorama

Rex Club, 5, boulevard Poissonnière, Paris-2^e. Le 4 janvier, 23 h 30. Tél.: 01-42-36-83-98. 50 F.

RÉGIONS

Chine, l'apogée des Song

Amiens (80). Musée de Picardie, 48, rue de la République. Tél.: 03-22-97-14-00. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 18 mars. 20 F.

Un siècle d'arpenteurs, second volet

Antibes - Juan-les-Pins (06). Musée Picasso, château Grimaldi, place Mariéjol. Tél.: 04-92-90-54-20. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 21 janvier. 30 F.

Ange Leccia : église de lumière

Cluny (71). Abbaye. Tél.: 03-85-59-12-79. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures. Du 16 février 25 mars. 32 F.

Yayoi Kusama

Dijon (21). Le Consortium, Centre d'art contemporain, 16, rue Quentin. Tél.: 03-80-68-45-55. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 20 janvier. Entrée libre.

Dijon. L'Usine, 37, rue de Longvic. Tél.: 03-80-68-45-55. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 20 janvier. Entrée libre.

Settecento : le siècle de Tiepolo, peintures italiennes du XVIII^e

Lyon (69). Musée des beaux-arts, palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux. Tél.: 04-72-10-14-40. De 10 h 30 à 18 heures. Visites commentées lundi à 12 h 15 et samedi à 11 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 7 janvier. 25 F.

Biennale photographique

Montpellier (34). La Galerie Photo, esplanade Charles-de-Gaulle. Tél.: 04-67-60-43-11. De 13 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 18 février. Entrée libre.

La Section d'or, fortune du cubisme, 1912-1925

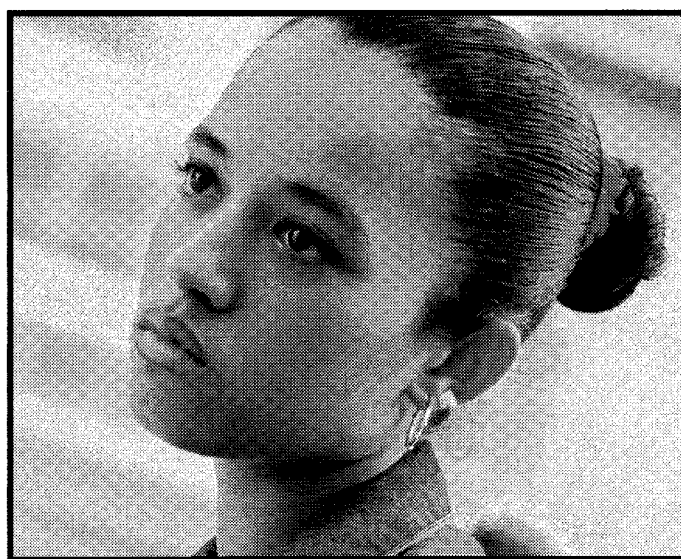
Montpellier. Musée Fabre, esplanade Charles-de-Gaulle. Tél.: 04-67-14-83-00. De 10 heures à 19 heures; nocturne vendredi jusqu'à 21 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 18 mars. 35 F.

Champion-Métadier, Delphine Coindet

Meymac (19). Abbaye Saint-André, Centre d'art contemporain. Tél.: 05-55-95-23-30. De 14 heures à 18 heures et sur rendez-vous. Fermé mardi. Jusqu'au 18 février. Entrée libre.

Pierre Soulagès

Toulouse (31). Les Abattoirs, Espace d'art moderne et contemporain, 76, allée Charles-Fitte. Tél.: 05-62-48-58-00. De 12 heures à 20 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 19 février. 40 F.



«Laissez-moi choisir ma vie !»

HUMBERT BALSAN présente

Samia

un film de PHILIPPE FAUCON

librement inspiré du roman de SORAYA NINI "Ils disent que je suis une beurette" Ed. Fixot

BEUR FM
www.beurfm.net

3 JANVIER

www.pyramidefilms.com

PYRAMIDE
DISTRIBUTION

Inrocks
.com

Climats : la catastrophe annoncée

Selon la revue « L'Ecologiste », les modèles climatiques actuels ne prennent pas en compte les processus biochimiques. Ils sous-estiment donc gravement les conséquences du réchauffement de la planète

DANS son numéro de l'hiver 2000, la revue *L'Ecologiste* – version française de *The Ecologist* – consacre un dossier spécial à « La crise climatique ». Une étude tout à fait opportune puisque l'Organisation météorologique mondiale vient d'annoncer que la température du globe a augmenté de 0,6 °C pendant le XX^e siècle. Les causes du phénomène ne sont pas toutes connues, mais les principaux accusés sont les gaz à effet de serre (gaz carbonique et méthane), dont le taux a considérablement augmenté dans l'atmosphère depuis le début de l'ère industrielle.

En novembre 2000, lors de la Conférence de La Haye, les pays participants n'ont pas réussi à s'en-

tendre pour diminuer les émissions de ces gaz. Pourtant, l'objectif du protocole de Kyoto en décembre 1997 – une réduction mondiale de 5,2 % en vingt ans – n'est pas excessif, selon Teddy Goldsmith, fondateur de la revue. Dans son éditorial, celui-ci rappelle que, au dire de Jacques Chirac lui-même, « il y a péril en la demeure ». « Espérons, conclut-il, que les atterrissements actuels de la politique internationale sur le climat permettront finalement d'adopter un objectif plus ambitieux que les 5,2 % actuels, objectif ridicule lorsqu'il y a "péril en la demeure" ».

Avec sa technologie et son industrialisation, l'homme a modifié son environnement comme jamais



aucune autre espèce ne l'a fait avant lui. Or la vie sur notre planète est un cas unique dans tout le système solaire. Elle résulte probablement d'un concours de circonstances particulier dont nous ignorons tout.

APPRENTIS SORCIERS

Pourtant, « nous perturbons aujourd'hui en toute conscience les mécanismes de la stabilité climatique par l'émission excessive de gaz carbonique, de méthane, d'oxydes d'azote, d'oxydes de soufre, de fréons, d'hydrocarbures, et aussi par la destruction forestière et la désertification », précise José Lutzenberger, ancien ministre de l'environnement du Brésil. Nous jouons les

apprentis sorciers sans nous soucier des conséquences de nos actes.

Ces conséquences seront peut-être plus lourdes que prévu. Les dernières estimations fournies par l'Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) indiquent que l'élévation de la température d'ici à 2100 pourrait osciller entre 1,5 °C et 6 °C. Des prévisions réalisées à partir de modèles climatiques qui ne prennent pas en compte la vie et travaillent uniquement sur des réactions physico-chimiques.

Pour cette raison, ils sous-estiment gravement, selon Peter Bunyard, directeur scientifique de *The Ecologist*, les conséquences de l'effet de serre sur la planète. Une

prévision fiable de l'évolution climatique future est sans doute encore hors d'atteinte. Mais en même temps, nos connaissances sur les phénomènes climatiques ont considérablement augmenté ces cinquante dernières années. A défaut d'une prévision exacte, elles nous permettent d'appréhender de manière plus précise le risque climatique. Cela veut dire que nous ne serons pas capables d'en contrôler ses effets si nous ne prenons aucune mesure.

Des effets qui auront des répercussions désastreuses sur l'agriculture, qui nourrit tant bien que mal six milliards d'hommes sur la planète. Un effet de serre accru pourrait en effet modifier les climats régionaux, en augmentant par exemple la fréquence des vagues de chaleur ou en diminuant les précipitations. Peter Bunyard rappelle que « l'absence de précipitations ainsi qu'un soleil brûlant ont provoqué en 1988 une grande sécheresse dans les États du sud des Etats-Unis » et que « l'indemnisation des agriculteurs a coûté au gouvernement fédéral plus de 3 milliards de dollars ». Autre exemple : la sécheresse de 1976 est encore présente dans tous les esprits. Des prévisions britanniques indiquent que, si la croissance des gaz à effet de serre continue, la probabilité d'un été aussi chaud qu'en 1976 pourrait être augmentée de 10 % d'ici à 2030 et de 33 % d'ici à 2050.

Christiane Galus

★ *L'Ecologiste*, volume 1, n° 2, hiver 2000, 40 F.

DANS LA PRESSE

LE FIGARO

Paul Guilbert

■ Car la surprise de la fin de l'an 2000, qui donne sa couleur à la suite du temps politique, c'est la précipitation de l'ambition présidentielle de Jospin. De cette légèreté ambition, nul ne doutait. Mais personne ne pensait – surtout pas à gauche – qu'elle s'exprimerait si tôt, pour devenir un élément de gouvernement. Face au premier ministre candidat, le président dispose d'une conduite inspirée par l'Histoire et le bon sens : maintenir la liberté de ton propre à sa fonction, en enfermant l'homme de Matignon dans son rôle gouvernemental, dont il devrait sortir avec peine pour changer de statut. Le thème de « l'année utile », martelé

par Chirac pour inviter Jospin à l'action ou, mieux encore, relever ses carences, procède tout droit de cette stratégie. C'est un slogan pertinent, efficace, d'autant plus facile à retenir par l'opinion que le discours chiraquien qui l'accompagne formule les questions concrètes qu'elle se pose au quotidien. (...) La tactique de sortie prématurée de Jospin, conçue pour éviter un piège, n'est pas non plus sans risque. S'il a compris qu'on accédait à l'Élysée davantage sur un projet que sur un bilan, comment échappera-t-il à l'achèvement de celui-ci dans le temps « utile » qui lui reste ?

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ La décision de la chambre de l'instruction fera date. (...) Les trois juges de la cour d'appel n'ont pas

désavoué l'instruction conduite par Philippe Courroye. Ils n'ont pas contredit sa décision de mettre en examen Jean-Christophe Mitterrand. Ils ont visiblement repris à leur compte les graves présomptions nourries par le juge à l'encontre du fils de l'ancien président. La preuve en est les conditions particulièrement sévères qu'ils ont mises à sa libération. Une caution de 5 millions de francs, à proportion des sommes considérables pour tout le moins illégalement touchées par Jean-Christophe Mitterrand et placées sur un compte en Suisse. (...) La chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris a en revanche clairement refusé la méthode utilisée par Philippe Courroye. Elle a estimé en effet que l'incarcération n'était pas utile au bon déroulement de l'enquête, sauf à

considérer la prison comme un moyen de faire parler la personne mise en examen.

LIBÉRATION

Gérard Dupuy

■ A cet égard, la mise en liberté de Jean-Christophe Mitterrand en contrepartie d'une lourde caution (cohérente avec les sommes encaissées en Suisse) tend à rapprocher la jurisprudence française de celles qui prévalent dans la quasi-totalité des démocraties libérales. Espérons que le fait que Mitterrand soit le fils et le collaborateur d'un ancien président de la République n'a pas plus joué dans cette décision de mise en liberté que dans son incarcération, soupçonnée de relever d'un « délit patronymique ». Il ne reste qu'à appliquer au commun des justiciables le même

traitement. En attendant, on ne peut que se réjouir de ce que le juge d'instruction ne soit plus, comme on l'a répété à satiété, l'« homme le plus puissant de France ».

RTL

Alain Duhamel

■ Jean-Christophe Mitterrand n'est certes pas un héros pour manuel d'éducation civique. (...) Tout cela n'est pas une raison pour le mettre en détention. (...) La nouvelle loi Guigou, toutes contestées que soient les conditions de sa mise en œuvre, améliorera heureusement les choses. La France ne fait, en l'occurrence, que rattraper un retard. Son système judiciaire demeure l'un des plus archaïques et des plus inquisiteurs de l'Europe démocratique.

www.babycarelink.com

La visioconférence au service des familles de prématurés



maïre de vingt grammes peut sembler insignifiante, et pourtant, elle suffit à redonner le moral aux proches », explique le docteur Gray.

Les témoignages d'autres familles de grands prématurés, une bibliothèque spécialisée, une liste de liens et une boutique d'objets adaptés aux nourrissons les

plus chétifs sont également accessibles en ligne. Le projet, qui a bénéficié des compétences d'une équipe médi-cale de vingt-huit personnes, a obtenu une bourse de 2,8 millions de dollars, accordée par l'Institut national de la santé, qui perçoit lui-même des fonds du gouvernement fédéral dans le

cadre d'un programme de promotion de la télémédecine. Après deux ans d'expérimentation, une étude, menée sur un groupe de cinquante-six familles, vient d'être publiée dans la revue médicale *Pediatrics* : elle montre que pour les vingt-six enfants du groupe-test ayant bénéficié de Baby Care Link, le séjour en unité de soins intensifs a été réduit en moyenne de 20 %, et que les problèmes de santé ultérieurs ont été moins nombreux. Les parents s'étaient mieux acclimatés que les autres à l'environnement hospitalier : quand ils venaient voir leurs enfants, ils étaient moins effrayés par le dispositif médical entourant les couveuses, leurs gestes étaient moins maladroités, et donc plus rassurants pour les nouveau-nés. Les docteurs Gray et Safran ont créé une entreprise, Clinician Support Technology, pour commercialiser leur procédé : huit hôpitaux américains l'ont déjà adopté, pour un coût annuel de 12 000 dollars.

Géraldine Faes

SUR LA TOILE

ASIE

■ Selon une étude publiée par le cabinet de consultants Gartner, l'Asie comptait en décembre 2000 plus de 72 millions d'internautes, contre 42 millions un an plus tôt. Le Japon resterait le pays asiatique le plus avancé dans ce domaine, suivi par la Chine et la Corée. En revanche, l'Inde serait très en retard. – (Reuters).

PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

■ La société britannique Worldpay, spécialisée dans les paiements sécurisés via Internet, a annoncé l'ouverture prochaine d'un système de garantie financière protégeant d'une part les commerçants contre les cartes de crédit frauduleuses et d'autre part les clients contre les marchands qui ne livrent pas la marchandise. – (Reuters.)
www.worldpay.com

BIENS JUIFS

■ La Galerie nationale du Canada va afficher sur Internet les photographies de 110 œuvres d'art en sa possession, peut-être confisquées à des familles juives européennes par l'Allemagne nazie pendant la deuxième guerre mondiale. – (AP.)
www.national.gallery.ca

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 15 h 10

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

Idéaux et débats
FRANCE MUSIQUES
Le dimanche à 17 heures

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Le troisième dimanche de chaque mois à 16 heures

A la « une » du Monde
RFI
Du lundi au vendredi à 12 h 45 et 1 h 10 (heures de Paris)

La « une » du Monde
BFM
Du lundi au vendredi à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi 13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

Abonnez-vous au **Monde** pour seulement **173^F** par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{FR}/min)

"Le Monde" (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-3003

Motus et bouche cousue

par Luc Rosenzweig

L'APPEL téléphonique, le 2 janvier 2001, aux environs de 19 h 57, d'un sympathique importun désireux de nous souhaiiter la bonne année nous fit rater, irrémédiablement, semble-t-il, l'événement télévisuel du millénaire (il en faut bien un qui commence). Il s'agit, tout le monde l'aura deviné tant l'affaire a fait de bruit, de la réclame faite par Zinedine Zidane, footballeur, pour une marque d'automobile dont nous tairons le nom, mais dont nous dirons seulement que le fondateur s'appelait Henry et adorait le noir (la teinte).

Ce que l'on nous a rapporté de cette œuvre majeure, de son originalité, de la fulgurance de son génie, nous a amené à rechercher les sources d'inspiration de son créateur, un cinéaste français qui avait, ces derniers temps, quelques problèmes de fin de mois. Nous les avons trouvées, tout d'abord chez un auteur de la période classique, Guillaume Boivin,

contemporain et rival bien oublié aujourd'hui, du célèbre Nicolas Boileau : « Ce qui se conçoit bien s'énonce en se taisant, et les mots pour le dire, on s'en fiche complètement », écrivait Boivin, dont Zizou a fait désormais son auteur de chevet. L'autre inspirateur de ce monument de la pensée réclamistique n'est autre qu'André Malraux, qui parlait des jours que nous commençons à vivre en prophétisant : « Le XXI^e siècle sera religieux ou ne sera pas. » Cette sentence, que certains incrédules proclament apocryphe, se révèle cependant pertinente, si l'on veut bien considérer qu'il s'agit, en l'occurrence, de la religion à la sauce trappiste : motus et bouche cousue.

Puisque nous en sommes aux voix du silence, il nous faut évoquer ici un personnage dont nous saluons le retour vers 20 h 30 sur France 3, Mister Bean, le comique anglais muet qui ressemble à Che-riote classique, Guillaume Boivin,

de cette pie bavarde d'Evelyne Thomas de « C'est mon choix », l'émission qui mit en émoi, au siècle dernier, le petit monde de la télé.

Un sketch de Mister Bean, mardi soir, nous a fort réjoui, si bien que nous ne pouvons pas résister au plaisir de vous le narrer. Mister Bean, se rhabillant à l'issue de sa séance de gym, échange malencontreusement son pantalon avec celui, beaucoup trop court, de son voisin de vestiaire. A l'issue d'une recherche épuisante, il le reconnaît, sur les chevilles d'un monsieur en train de satisfaire, derrière une porte, à ses besoins naturels. Bean parviendra, à force de ruse, à récupérer son bien. Dit comme ça, cela n'a l'air de rien, mais c'est chez Ray Ventura, grand philosophe québécois du XX^e siècle (*Tout va très bien, Madame la marquise et Tout ça vaut mieux que d'attraper la scarlatine*), que nous trouvons le sens profond du beanisme : « C'est idiot, mais c'est marrant ! »

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS	
20.45 et 1.00 Le Club.	LCI
21.00 Guatemala entre passé et avenir.	Forum
22.00 Cassavetes : un homme d'influence.	Forum
23.00 Que se passe-t-il quand on dort ?	Forum
MAGAZINES	
18.30 L'Invité de PLS.	LCI
18.55 Nulle part ailleurs. Invité : Hervé Gattegno.	Canal +
19.30 et 0.10 Rive droite, rive gauche.	Paris Première
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les monarchies modernes [4/4] : La Belgique.	Arte
21.00 Paris modes. Tom Ford à Santa Fe.	Paris Première
23.00 Confessions intimes. Elisabeth. Jean-Claude.	TF 1
23.55 Le Club. Invité : Roger Pierre.	TMC
0.25 Des mots de minuit.	France 2
DOCUMENTAIRES	
20.15 360°, le reportage GEO. Survivre dans le désert. [2/4]. Le fruit qui venait du désert.	Arte
20.30 « Le noir et blanc est plein de couleurs ».	Planète

fr Monde
TELEVISION

RADIO CLASSIQUE

20.40 Hommage à Teresa Berganza
C'est comme soprano mozartien, par une interprétation particulièrement veloutée de *Dorabella* au Festival d'Aix-en-Provence, en 1958, que la cantatrice espagnole, alors âgée de vingt-trois ans, s'imposa. Mais c'est dans *Cendrillon* et *Le Barbier de Séville*, de Rossini, enregistrés en 1972, que l'ambiguïté de son registre, mezzo ou soprano, la rendit sans rivale.

FRANCE 3

23.20 Honkytonk Man
Un guitariste de country music, buveur et bagarreur, doit auditionner à Nashville. Il emmène son jeune neveu qui l'admire, et son grand-père, qui veut finir ses jours chez lui. Clint Eastwood a mis en scène le lent itinéraire initiatique de l'enfant, au rythme des ballades chantées par l'oncle. Le film distille une tendresse discrète, et de l'émotion. Un des plus beaux films de l'acteur-réalisateur.

ARTE

0.25 La Lucarne
Dernier volet de la collection « Génération TNS », *Ça c'est vraiment toi*, de Claire Simon, a obtenu le Grand Prix du long-métrage français et le Grand Prix du documentaire au dernier Festival Entrevues de Belfort. A Strasbourg, postulant une place d'assistant au Parlement européen, Antoine tente de reconquérir Cléo. En arrière-plan, les sessions parlementaires autour de la guerre au Kosovo...

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS	
21.00 Le Clonage : aventure, éthique et progrès... Invités : Jean-François They, Louis-Marie Houdebine, Xavier Vignon, Laurence Simonneau.	Forum
22.00 Les Dinosaures et leur évolution. Invités : Véronique Barriel, Pascal Tassy, Armand de Ricqlès, Eric Robin, Denis Pons, Jean Genermont.	Forum
MAGAZINES	
18.30 L'Invité de PLS.	LCI
18.55 Nulle part ailleurs.	Canal +
19.00 Le Grand Journal.	LCI
22.20 Les Années belges. Le Crachet : le passé et l'avenir réconciliés. Invité : Jean Puisseant.	RTBF 1
23.30 Prise directe. Des psys partout : un bien ou un mal nécessaire ?	France 3
0.00 Howard Stern.	Paris Première
DOCUMENTAIRES	
17.10 Big Ben. Ben Webster en Europe.	Planète
17.45 L'Esprit du temps.	Planète
18.30 Les Palestiniens.	Planète
18.30 Un écureuil sur mon épaule.	TMC
19.00 Costa Rica.	Arte
19.05 Scientologie, une dangereuse mafia ?	Odyssée
19.15 Le « Guernica » de Pablo Picasso.	Histoire
19.30 Le Temps du marché noir, 1940-1950.	Odyssée
20.05 Esprit des peuples premiers. Canada, les gardiens du feu.	Planète
20.15 360°, le reportage GEO. Survivre dans le désert [3/4]. Les maîtres bâtisseurs du désert.	Arte
20.25 Parachute ! [1/4]. Chute libre.	Odyssée
20.30 Histoires oubliées de l'aviation. Pogostick, le nez en l'air.	Planète
20.35 Le Cinéma de Jean Rochefort.	Canal +
20.45 Thema. Recherche famille désespérément, les mystères de la généalogie.	Arte
21.00 Rachmaninov, le Secret Island.	Mezzo
21.05 Du rugby et des hommes. [1/5]. Aotearoa, terre des guerriers.	TV 5
21.25 Le Clonage. Un saut dans l'inconnu.	Planète
21.50 Sur les grandes avenues. Le Royal Mile, à Edimbourg.	Odyssée
22.35 Les Couples légendaires du XX ^e siècle. John Wayne, Marlene Dietrich ; Audrey Hepburn et Mel Ferrer.	TMC
22.45 Local style. Surf en Polynésie.	Odyssée
22.50 Légendes. Marilyn Monroe.	Téva
23.10 Les Emeus, de drôles de compagnons.	Odyssée
23.25 Au cœur de la machine à rêves. L'Exposition universelle de Hanovre 2000.	RTBF 1
23.35 Légendes. Olivia Newton-John.	Téva
23.45 Le Bal des libellules.	Odyssée
0.40 Grand format. La Route du sel au Tibet.	Arte
0.45 Un siècle d'écrivains. Arthur Schnitzler, voyage dans la pénombre des âmes.	France 3
SPORTS EN DIRECT	
14.30 Tennis. Tournoi messieurs de Doha (Qatar). 4 ^e jour.	Eurosport
20.30 Basket-ball. SuproLigue. Panathinaïkos - Asvel. A Athènes (Grèce).	Eurosport
DANSE	
18.00 Casse-Noisette. Chorégraphie de Rudolf Noureév. Musique de Tchaïkovski. Enregistré à l'Opéra de Paris, en 1989. Interprété par le ballet de l'Opéra de Paris. Avec Bruno Cauhape (Casse-noisette), Elisabeth Maurin (Clara) et l'Orchestre de l'Opéra de Paris, dir. Michel Queval.	Mezzo
MUSIQUE	
22.00 Vladislav Tchernouchenko dirige Rachmaninov. <i>Concerto n° 2 pour piano et orchestre en ut mineur</i> , opus 18. Avec Arkadi Zenziper, piano et l'Orchestre symphonique de la Capella de Saint-Petersbourg, dir. Vladislav Tchernouchenko.	Mezzo
23.00 Jazz à Vienne 2000. Wilson Pickett.	Muzzik
23.45 Nabucco. Opéra de Verdi. Mise en scène de Roberto de Simone. Interprété par l'Orchestre et le Chœur de la Scala de Milan, dir. Riccardo Muti.	Mezzo
0.00 Jazz à Vienne 2000. Trumpet Summit. Avec Jon Faddis, Lew Solof, Randy Brecker, Terrell Stafford, Cedar Walton, Peter Washington, Idris Muhammad.	Muzzik
0.50 Certains Leeb jazz. Concert enregistré à Nice, en 2000. Avec Herbie Hancock, Stephano Di Battista, Count Basie Orchestra, Flavio Boltro Quintet, John Hicks Trio.	TF 1
18.20 Chasseurs de tornades. Noel Nosseck.	M 6
19.00 La Tribu. Gérard Marx [1/3].	Téva
20.30 Bonjour tristesse. Peter Kassowitz.	Festival
20.55 Le Mas Théotime. Philomène Esposito.	TMC
21.00 La Course à la bombe. Allan Eastman. [1/3] La Course aux médailles 1933-1942.	Histoire
22.05 Mémoires en fuite. François Marthout.	Festival
22.30 Made in America. Dossiers confidentiels. Peter Smith.	TF 1
22.45 Les Visiteurs du futur. Barry Samson.	M 6
23.40 Que reste-t-il... Etienne Périer.	Festival
TÉLÉFILMS	
17.40 Code Quantum. Un seul être vous manque.	Série Club
17.50 Starsky et Hutch. Folie furieuse.	RTBF 1
18.15 7 à la maison. La vérité se découvre.	TF 1
19.50 21, Jump Street. La loi du plus fort.	13 ^{ème} RUE
20.00 Amandine Malabul. Le génie de la lampe.	Canal J
20.00 Les Anges du bonheur. Le couloir de la mort.	Téva
20.05 Une nounou d'enfer. Panique à l'hôpital.	M 6
20.20 Zorro. Le défi de Zorro.	RTL 9
20.30 Mister Bean. Bonne nuit, Mr Bean.	France 3
20.35 Julie Lescaut. Tableau noir.	RTBF 1
20.40 Significant Others. The Plan (v.o.).	Série Club
20.55 Navarro. La Colère de Navarro.	TF 1
21.25 Les Superminds. [1/2] Episode pilote.	Série Club
22.15 P.J. Racket ; Cambriolage.	TV 5
22.15 Roswell. Four Square (v.o.).	Série Club
23.00 Soap. (v.o.).	Série Club
23.25 Taxi. Fledgling (v.o.).	Série Club
0.05 Comment devenir une rock star ? Le bouche à oreille (v.o.).	Canal Jimmy
0.10 Chapeau melon et bottes de cuir. Danses macabres ; Faites de beaux rêves.	M 6
1.00 Chapeau melon et bottes de cuir. La mangesse d'homme de Surrey.	Série Club

fr Monde
TELEVISION

ARTE

20.45 Thema : recherche famille désespérément.
Les Liens de sang, une saga islandaise, de Béatrice Korc ; *Nom de famille*, de Macky Alston, *Tu n'es pas un ange*, de Marie Dumora ; *Le Rêve de Pinkas*, de Ruth Walk - cette « Thema » s'engage sur les sentiers, souvent bouleversés et bouleversants, de ceux pour qui le lien familial, perdu ou inconnu, devient le problème majeur de l'existence.

CANAL +

21.30 Le Mari de la coiffeuse
C'est le film d'une obsession, d'un fantasme, poursuivis depuis l'enfance. A douze ans, Antoine aimait aller se faire coiffer par une rousse opulente. Elle le troublait. Il décida d'être, plus tard, le mari d'une coiffeuse. Dans cette soirée consacrée à Jean Rochefort - et par ailleurs bien composée -, ce film de Patrice Leconte est le plus original et le plus insolite. Prix Louis-Delluc 1990.

FRANCE 3

0.45 Un siècle d'écrivains : Arthur Schnitzler.
La figure d'Arthur Schnitzler est tout entière inscrite dans un cadre, Vienne, et une époque, les quelques décennies qui vont de la fin du XIX^e siècle aux préliminaires du second conflit mondial. L'antisémitisme grossit à vue d'œil ; il va bientôt devenir une bête malaisante et meurtrière. Schnitzler, qui se sent viennois plus que juif, d'un regard inquiet, observe, note...

FILMS

15.35 Splendor. Ettore Scola (Italie, 1988, v.o., 110 min).	Ciné Cinémas 3
16.15 Les Lumières de la ville. Charlie Chaplin (Etats-Unis, muet, 1930, N., 80 min).	Cinétoilette
17.35 Drôle de frimousse. Stanley Donen (Etats-Unis, 1957, v.o., 105 min).	Cinétoilette
18.30 Nous irons tous au paradis. Yves Robert (France, 1977, 105 min).	Canal + Vert
19.20 Chantons sous la pluie. Stanley Donen et Gene Kelly (EU, 1952, 100 min).	Cinétoilette
20.35 Jugé coupable. Clint Eastwood (Etats-Unis, 1999, 120 min).	Canal + Vert
21.00 Autour de minuit. Bertrand Tavernier (France - Etats-Unis, 1986, 125 min).	Ciné Cinémas 3
22.15 L'Effrontée. Claude Miller (France, 1985, 95 min).	Ciné Cinémas 1
22.50 La maison aux fenêtres qui rient. Pupi Avati (Italie, 1976, 109 min).	Canal +
23.20 Honkytonk Man. Clint Eastwood. Avec Clint Eastwood, Kyle Eastwood (Etats-Unis, 1983, 135 min).	France 3
0.00 Les Parents terribles. Jean Cocteau (France, 1948, N., 100 min).	Ciné Classics
0.05 Capitaine Conan. Bertrand Tavernier (France, 1996, 125 min).	Ciné Cinémas 3
0.30 La Neuvième Porte. Roman Polanski (France - Espagne, 1999, 130 min).	Canal + Vert
1.40 L'Or et la femme. Rowland V. Lee (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 105 min).	Ciné Classics



17.35 Splendor
Ettore Scola (Italie, 1988, v.o., 110 min) **Ciné Cinémas 3**

16.15 Les Lumières de la ville
Charlie Chaplin (Etats-Unis, muet, 1930, N., 80 min) **Cinétoilette**

17.35 Drôle de frimousse
Stanley Donen (Etats-Unis, 1957, v.o., 105 min) **Cinétoilette**

18.30 Nous irons tous au paradis
Yves Robert (France, 1977, 105 min) **Canal + Vert**

19.20 Chantons sous la pluie
Stanley Donen et Gene Kelly (EU, 1952, 100 min) **Cinétoilette**

20.35 Jugé coupable
Clint Eastwood (Etats-Unis, 1999, 120 min) **Canal + Vert**

21.00 Autour de minuit
Bertrand Tavernier (France - Etats-Unis, 1986, 125 min) **Ciné Cinémas 3**

22.15 L'Effrontée
Claude Miller (France, 1985, 95 min) **Ciné Cinémas 1**

22.50 La maison aux fenêtres qui rient
Pupi Avati (Italie, 1976, 109 min) **Canal +**

23.20 Honkytonk Man
Clint Eastwood. Avec Clint Eastwood, Kyle Eastwood (Etats-Unis, 1983, 135 min) **France 3**

0.00 Les Parents terribles
Jean Cocteau (France, 1948, N., 100 min) **Ciné Classics**

0.05 Capitaine Conan
Bertrand Tavernier (France, 1996, 125 min) **Ciné Cinémas 3**

0.30 La Neuvième Porte
Roman Polanski (France - Espagne, 1999, 130 min) **Canal + Vert**

1.40 L'Or et la femme
Rowland V. Lee (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 105 min) **Ciné Classics**

JEUDI 4 JANVIER

FILMS

13.05 Tom et Viv. Brian Gilbert (EU - GB, 1994, 125 min).	Ciné Cinémas 1
13.20 Fanny et Alexandre. Ingmar Bergman (Suède, 1983, v.o., 180 min).	Cinétoilette
13.45 Le Grand Ziegfeld. Robert Z. Leonard (EU, 1936, N., v.o., 180 min).	Ciné Classics
14.30 La Neuvième Porte. Roman Polanski (France - Espagne, 1999, 130 min).	Canal + Vert
15.20 Capitaine Conan. Bertrand Tavernier (France, 1996, 130 min).	Ciné Cinémas 1
15.45 Autour de minuit. Bertrand Tavernier (Fr. - EU, 1986, 125 min).	Ciné Cinémas 3
16.15 La Lettre. Manoel de Oliveira (Fr. - Esp. - Port, 1999, 104 min).	Canal +
16.20 Ziegfeld Follies. Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1946, v.o., 110 min).	Cinétoilette
17.35 Risky Business. Paul Brickman. Avec Tom Cruise, Rebecca De Mornay (EU, 1983, v.o., 95 min).	Cinéfaz
18.15 Le Petit Criminel. Jacques Doillon (France, 1990, 100 min).	Ciné Cinémas 3
19.05 20 000 Lieues sous les mers. Richard Fleischer (Etats-Unis, 1954, 120 min).	Disney Channel
20.30 Regarde les hommes tomber. Jacques Audiard (France, 1993, 100 min).	Ciné Cinémas 1
21.00 La Poursuite infernale. John Ford (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 95 min).	Cinétoilette
21.30 Le Mari de la coiffeuse. Patrice Leconte. Avec Jean Rochefort, Anna Galiena (France, 1990, 75 min).	Canal +
22.30 I Love LA. Mika Kaurismaki (France - Etats-Unis, 1998, 105 min).	Cinéstar 1
22.35 L'homme qui tua Liberty Valance. John Ford (Etats-Unis, 1962, N., v.o., 125 min).	Cinétoilette
0.40 Les Désaxés. John Huston (Etats-Unis, 1961, N., 120 min).	Cinétoilette



13.05 Tom et Viv
Brian Gilbert (EU - GB, 1994, 125 min) **Ciné Cinémas 1**

13.20 Fanny et Alexandre
Ingmar Bergman (Suède, 1983, v.o., 180 min) **Cinétoilette**

13.45 Le Grand Ziegfeld
Robert Z. Leonard (EU, 1936, N., v.o., 180 min) **Ciné Classics**

14.30 La Neuvième Porte
Roman Polanski (France - Espagne, 1999, 130 min) **Canal + Vert**

15.20 Capitaine Conan
Bertrand Tavernier (France, 1996, 130 min) **Ciné Cinémas 1**

15.45 Autour de minuit
Bertrand Tavernier (Fr. - EU, 1986, 125 min) **Ciné Cinémas 3**

16.15 La Lettre
Manoel de Oliveira (Fr. - Esp. - Port, 1999, 104 min) **Canal +**

16.20 Ziegfeld Follies
Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1946, v.o., 110 min) **Cinétoilette**

17.35 Risky Business
Paul Brickman. Avec Tom Cruise, Rebecca De Mornay (EU, 1983, v.o., 95 min) **Cinéfaz**

18.15 Le Petit Criminel
Jacques Doillon (France, 1990, 100 min) **Ciné Cinémas 3**

19.05 20 000 Lieues sous les mers
Richard Fleischer (Etats-Unis, 1954, 120 min) **Disney Channel**

20.30 Regarde les hommes tomber
Jacques Audiard (France, 1993, 100 min) **Ciné Cinémas 1**

21.00 La Poursuite infernale
John Ford (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 95 min) **Cinétoilette**

21.30 Le Mari de la coiffeuse
Patrice Leconte. Avec Jean Rochefort, Anna Galiena (France, 1990, 75 min) **Canal +**

22.30 I Love LA
Mika Kaurismaki (France - Etats-Unis, 1998, 105 min) **Cinéstar 1**

22.35 L'homme qui tua Liberty Valance
John Ford (Etats-Unis, 1962, N., v.o., 125 min) **Cinétoilette**

0.40 Les Désaxés
John Huston (Etats-Unis, 1961, N., 120 min) **Cinétoilette**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

16.00 La Blonde et le Privé. Téléfilm. Armand Mastroianni.

17.30 Sunset Beach.

18.15 7 à la maison.

19.05 Le Bigdil.

20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.55 Combien ça coûte ? Invités : Yves Rénier et Rika Zarái.

23.00 Confessions intimes.

0.25 TF 1 nuit, Météo.

0.40 Certains Leeb jazz.

FRANCE 2

15.40 Miss Daisy et son chauffeur. Film. Bruce Beresford.

17.20 Flic de mon cœur.

18.05 Conan le destructeur. Film. Richard Fleischer.

19.45 Un gars, une fille.

19.55 et 20.45 Tirage du Loto.

20.00 Journal, Voile, Météo.

20.50 Les Filles du maître de chai. Téléfilm. François Luciani [2 et 3/3].

0.05 Journal, Météo.

0.25 Des mots de minuit.

FRANCE 3

17.50 C'est pas sorcier. La sauvegarde de Venise.

18.15 Un livre, un jour.

18.20 Questions pour un champion.

18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.

20.10 Tout le sport.

20.15 Le Journal du Dakar.

20.30 Mister Bean.

21.00 Magie à Las Vegas.

22.50 Météo, Soir 3.

23.20 Honkytonk Man. Film. Clint Eastwood.

1.35 Libre court.

CANAL +

16.30 Invasion planète Terre.

17.10 Anamisa.

► En clair jusqu'à 21.00

18.00 Chris Colorado.

18.30 Nulle part ailleurs.

20.30 Le Journal du cinéma.

21.00 The Hi-Lo Country. Film. Stephen Frears.

22.50 La maison aux fenêtres qui rient. Film. Pupi Avati.

0.40 Histoire muette.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

14.35 Hold-up en 4^e vitesse. Téléfilm. Oley Sassone.

16.10 La Rivière du danger. Téléfilm. Catherine Cyran.

17.30 Sunset Beach.

18.15 7 à la maison.

19.05 Le Bigdil.

20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.55 Navarro. La Colère de Navarro.

22.30 Dossiers confidentiels. Téléfilm. Peter Smith.

0.35 TF 1 nuit, Météo.

0.50 Certains Leeb jazz.

FRANCE 2

13.55 Le Voyage de Pénélope. Téléfilm. Patrick Volson.

15.35 Tiercé. A Vincennes.

15.45 Maître Da Costa. En désespoir de cause.

17.20 Flic de mon cœur.

18.05 S.O.S. Fantômes. Film. Ivan Reitman.

19.50 Un gars, une fille.

19.55 Image du jour : Dakar 2001.

20.00 Journal, Météo.

20.50 Point route.

20.55 Les Z'amours.

23.05 La Nuit des Rois. Film. Trevor Nunn.

FRANCE 3

14.55 Pas de roses pour OSS 117. Film. André Hunebelle, Renzo Cerrato et Jean-Pierre Desagnat.

16.45 Chroniques du dernier continent. [10/12]. Le « Wet ».

17.35 La Piste du Dakar.

18.15 Un livre, un jour.

18.20 Questions pour un champion.

18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.

20.10 Tout le sport.

20.15 Le Journal du Dakar.

20.30 Mister Bean.

21.00 Retour vers le futur III. Film. Robert Zemeckis.

23.00 Météo, Soir 3.

23.30 Prise directe. Des psys partout : un bien ou un mal nécessaire ?

0.45 Un siècle d'écrivains. Arthur Schnitzler, voyage dans la pénombre des âmes.

CANAL +

14.05 Cookie's Fortune. Film. Robert Altman.

16.00 Tyo Story. Court Métrage (v.o.).

16.15 La Lettre. Film. Manoel de Oliveira.

17.59 Entre chien et chat.

► En clair jusqu'à 20.35

18.00 Chris Colorado.

18.30 Nulle part ailleurs.

20.35 Le Cinéma de Jean Rochefort. Le Cinéma de Jean Rochefort. Documentaire. Jérôme Caza.

21.30 Le Mari de la coiffeuse. Film. Patrice Leconte.

22.45 Un étrange voyage. Film. Alain Cavalier.

0.25 Calmos. Film. Bertrand Blier.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

- Tous publics
- Accord parental souhaitable
- Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte
- Interdit aux moins de 16 ans
- Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

19.00 Connaissance. La Cannelle.

19.45 Météo, Arte info.

20.15 360°, le reportage GEO. Survivre dans le désert [2/4].

20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les monarchies modernes. [4/4] La Belgique.

21.45 Musica. Macbeth. Opéra de Verdi.

0.25 La Lucarne. Ca c'est vraiment toi. Téléfilm. Claire Simon.

M 6

16.50 A la poursuite de Fritz, le petit cochon. Téléfilm. Peter Timm.

18.25 Lucky Luke : Daisy Town. Film. Morris, René Goscinny et Pierre Tchernia.

19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.

20.05 Une nounou d'enfer.

20.40 Jour J.

20.50 Britannic. Téléfilm. Brian Trenchard-Smith.

22.30 Le Monstre du lac de Constance. Téléfilm. Richard Huber.

0.05 7 jours pour agir.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Radiodrames. Lit, de Gilles Saoud.

21.00 Mesures, démesures. Henri Salvador.

22.12 Multipistes.

22.30 Surpris par la nuit. 0.05 Du jour au lendemain. Marc Augé (Fictions fin de siècle).

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Festival Paris de la Musique. Concert donné par l'Orchestre philharmonique de Radio France, dir. Leonard Slatkin, Evelyn Glennie, percussion. Œuvres de Masson, Wallace, Chostakovitch.

22.30 Jazz, suivez le thème. Nardis.

Le bas aussi !

par Pierre Georges

VOILÀ, on attaque le millénaire, pied au plancher, décidé enfin à être résolument moderne. Finie la brocante des mots ! Terminé l'antique XX^e siècle ! En avant toute !

Et patatras ! Première phrase entendue, le 2 janvier, dans les brumes consécutives à la célébration de l'historique trilogie, l'an, le siècle et le millénaire, tous nouveaux, tous beaux, première phrase donc : « Il y a des bas de laine en francs. Il y aura des bas de laine en euros ! » Et qui dit cela ? Le gouverneur de la Banque de France ! Le GOUVERNEUR ! Ce n'est pas rien, tout de même. Un peu comme l'administrateur général des colonies financières françaises ! Le terme sent son passé compassé. Mais la fonction est bien réelle et le pouvoir existe.

Donc M. Trichet, un nom connu, et tout sauf un personnage de Molière, malgré l'envie qui nous dérange, parle de choses sérieuses. Quand le gouverneur parle, on l'écoute ! Tant sa parole est d'or, en homme qui fait marcher les marchés. Et, pour annoncer l'avenir qui s'annonce radieux et européen, la conversion en chantant à la monnaie unique, le bon gouverneur, qui sait d'expérience ce que les Français ont mis à gauche, sous l'oreiller, le matelas, la pile de draps dans l'armoire et dans la boîte de Petits Lu désaffectée, évoque un douloureux et brûlant sujet d'actualité : « la bas de laine ». Le grand, immense, discret, secret, mythique et pourtant bien réel bas de laine national !

Voici bien le drame ! Dans un an et un jour, les Français qui en ont planqué partout – mes billets, mes billets ! – vont devoir procéder à une grande lessive, impudique et risquée, de leurs

fameuses économies. Lave-t-on son bas de laine en public ? Autant avouer tout de suite qu'on a un peu économisé, franc après franc. Et que les petites économies font parfois les méga bas de laine ayant pu échapper, qui sait, à l'appétence forcenée du fisc, à la gourmandise à peine déguisée des banques et à la collecte boulimique de l'épargne.

Dans un an, dans un jour, tous ces beaux billets de belle monnaie bien française vont devoir aller à conversion ! Comme d'autres à pénitence publique. L'euro ou plus rien ! Rien qu'un vieux bas de laine hors d'usage et de cours, vain de toute la vanité des monnaies mortes ! Imaginez le tourment ! Des liasses qui n'ont pas vu le jour depuis des décennies. Des piles de billets constituées patiemment comme château de cartes d'économies. Des patrimoines offshore dans la lessiveuse ! Et il va falloir exhumer le tout !

2000, année de la cagnotte. 2001, année du bas de laine ! Et ne croyez pas qu'on galège, ici. L'affaire est sérieuse. Car le bas de laine français est monstrueux. Une véritable enflure selon *La Tribune* de mardi : 150 milliards de francs en billets de matelas à convertir ! C'est dire qu'il ne s'agira pas seulement d'entendre le fracas affligeant des tirelires à pièces jaunes, sacrifiées sur l'autel du dieu Euro ! L'argent, l'argent propre comme l'argent sale, l'argent qui dort au fond de la France profonde va devoir sortir. S'en sortir ! Redoutable instant de vérité ! Combien, en cette épreuve, connaîtront le sort funeste de ce célèbre fils de son père, imprudent possesseur, sur un compte suisse, d'un douillet bas de laine, 13 jolis petits millions de francs, mignons comme des dollars ?

81 morts sur les routes pendant le week-end du Jour de l'an

QUATRE-VINGT-UNE PERSONNES ont été tuées dans des accidents de la circulation au cours du week-end prolongé du Jour de l'an, soit une baisse de 6 % par rapport à 1999 et de 39 % par rapport à 1998, selon un bilan communiqué, mardi 2 janvier, par le ministère des transports. Quatre-vingt-six personnes avaient trouvé la mort sur les routes en 1999 et 132 en 1998. Cette année, du vendredi 29 décembre 2000 au lundi 1^{er} janvier, 987 accidents ont été recensés, soit 13 % de moins qu'en 1999 et 1998 ; ils ont fait 1 397 blessés, un chiffre en baisse de 14 % par rapport à 1999 (1 618) et de 13 % par rapport à 1998 (1 610). « La gratuité ou la baisse des tarifs des transports collectifs urbains, le succès des billets à 100 francs de la SNCF, la présence dissuasive des forces de l'ordre mais aussi la campagne de communication sur le thème du "conducteur désigné" ont sans doute permis une amélioration des comportements », estime le ministère des transports, qui juge cette évolution « positive, mais encore insuffisante ».

DÉPÊCHE

■ **FOOTBALL** : John Toshack, l'entraîneur gallois de Saint-Etienne, a signé, mardi 2 janvier, un contrat de deux ans et demi avec le club de la Real Sociedad (D1 espagnole). Il quitte le club stéphanois trois mois après avoir remplacé Robert Nouzaret, limogé. C'est la septième fois, au cours de la saison 2000-2001, qu'un club de première division française change d'entraîneur.

Tirage du Monde daté mercredi 3 janvier 2001 : 466 798 exemplaires.

1-3

Yahoo interdit la vente d'objets nazis sur ses sites d'enchères

La société se défend d'obtempérer à une décision judiciaire française

YAHOO INC., le géant américain de l'Internet, a finalement décidé d'interdire la vente d'objets nazis sur ses sites d'enchères, à partir du 10 janvier. Cette décision intervient un mois et demi après une ordonnance du juge des référés de Paris, Jean-Jacques Gomez, qui avait donné trois mois à la société américaine pour se conformer au droit français prohibant la vente d'objets de ce type. A l'issue du délai, que Yahoo devait utiliser pour mettre en place un système de filtrage, une astreinte de 100 000 francs par jour de retard devait être versée.

Pour le juge français, il ne s'agissait pas d'obliger Yahoo à supprimer purement et simplement les objets nazis de l'ensemble de ses sites, mais uniquement d'en interdire la visualisation par des internautes français. Yahoo Inc. a donc opté pour une mesure radicale en supprimant purement et simplement la vente de ces objets, y compris à l'attention des internautes américains.

Pour autant, M^e Michael Traynor, avocat du groupe américain, a affirmé, mardi 2 janvier, en rendant publique cette décision, que l'interdiction décidée par Yahoo ne constituait pas une réponse à l'ordonnance du juge français. « C'est une chose de faire quelque chose volontairement, mais c'en est une autre de recevoir l'ordre de faire quelque chose, a-t-il précisé. Cette

façon de donner des ordres est quelque chose que nous ne pouvons pas laisser faire. »

Visiblement agacé par la décision d'un juge français osant braver la toute-puissance du géant américain de l'Internet, l'avocat poursuit : « Nous avons pris cette décision conformément à notre politique. Notre compagnie partage l'inquiétude générale concernant les discours de haine. » Il n'en est pas moins permis de se demander quelle décision aurait pris Yahoo sans la contrainte de l'ordonnance du juge Gomez.

APPEL MAINTENU

Ce dernier avait été saisi en mai 2000, par la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) et l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), suivis par le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), qui entendaient voir reconnu le « trouble à l'ordre public » provoqué par la diffusion sur le réseau mondial d'objets à la symbolique nazie. Plusieurs audiences avaient été nécessaires avant que le juge ne décide, en août 2000, de désigner un collège d'experts, « internationalement reconnus », chargés de dire si un filtrage réservé aux seuls internautes français était techniquement possible. En novembre, les experts avaient répondu par l'affirmative, tout en précisant qu'au-

cun système de filtrage ne pouvait être fiable à 100 %.

Dans son ordonnance du 20 novembre, Jean-Jacques Gomez avait tiré la conclusion qui s'imposait (*Le Monde* du 22 novembre 2000). Pour justifier sa décision, il avait rappelé que Yahoo refusait déjà de diffuser sur son site de vente aux enchères des organes humains, de la drogue, des ouvrages ou des objets en rapport avec la pédophilie, des cigarettes ou des animaux vivants. En conséquence, avait estimé le juge, « il lui en coûterait très certainement fort peu d'étendre ses interdictions aux symboles du nazisme et une telle initiative aurait le mérite de satisfaire à une exigence éthique et morale que partagent toutes les sociétés démocratiques ».

Quelle que soit la manière dont les dirigeants de la firme le présentent aujourd'hui, Yahoo a donc fait droit à cette demande. Pour l'heure, ses avocats maintiennent l'appel, introduit le 21 décembre, devant la cour d'appel fédérale de San José (Californie) visant à vérifier la « compatibilité de la décision française avec le droit américain ». La question étant de savoir si une décision de la justice française peut être transposée aux Etats-Unis où le premier amendement de la Constitution garantit la liberté d'expression.

Acacio Pereira

En quête d'argent frais, Bull devrait céder son activité cartes à puce à Schlumberger

BULL a des fins d'années difficiles. Le besoin d'argent frais conduit le groupe d'informatique français à précipiter la vente de sa filiale CP8, spécialisée dans les cartes à puces. Cette cession était initialement programmée pour la fin février, mais Bull a annoncé le 3 janvier être en négociations exclusives avec la société Schlumberger.

Déjà en 1999, le 29 décembre, la société avait cédé les parts (29,7 %) qu'elle détenait dans Ingenico, fabricant de terminaux de paiement. La vente de cette participation très précieuse avait rapporté 105 millions d'euros. L'action d'Ingenico cotait alors 10 euros. Deux mois plus tard, elle se négociait à 100 euros !

RÉSULTATS DÉCEVANTS

La précipitation dans le programme de cessions n'est pas toujours compatible avec une valorisation maximale des actifs. Dans le cas de la vente de CP8, la direction de la communication indique que la fourchette de prix sera comprise entre 300 et 400 millions d'euros. Cette activité historique de Bull dans les cartes à puces,

même si elle ne représente que 5 % du chiffre d'affaires du groupe, est une véritable perle. Le chiffre d'affaires estimé en 2000 est de l'ordre de 130 millions d'euros, et les prévisions tablent sur un quasi-doublement en 2001 avec un objectif de 240 millions d'euros.

Bull envisage également de céder au plus offrant une seconde filiale, la société Evidian, qui regroupe des activités d'édition de logiciels et emploie 500 personnes. L'objectif affiché avec ce programme de cession d'actifs est de récupérer au moins 400 millions d'euros. Il avait été annoncé le 30 novembre 2000, quand Guy de Panafieu, PDG de Bull, avait tiré la sonnette d'alarme sur la situation financière de l'entreprise. Alors que le groupe avait anticipé un retour aux bénéfices, il a dû, une fois de plus, revoir sa copie et préciser que l'exercice en cours accuserait encore des pertes.

Dans la foulée, un plan de restructuration de l'entreprise a été dévoilé. Il prévoit la filialisation de deux grandes activités, celle liée aux serveurs informatiques d'une part, et celle de services d'autre

part. Cette double filialisation devrait être effective en juin et s'accompagne d'une recherche de partenaires pour chaque entité. La restructuration devrait se solder par une réduction de 10 % des effectifs, soit 1 800 emplois supprimés. Le groupe souhaite en particulier réduire ses implantations à l'étranger. Il se targue en effet d'une présence dans près de cent pays, mais réalise près de 80 % de son chiffre d'affaires en Europe.

ERREUR DE PRÉVISION

La cession de Bull CP8 a été accélérée alors que le groupe français traverse une période de turbulence financière. Dans ce contexte déjà sombre, la pression est encore montée d'un cran, lorsque le *Wall Street Journal* a évoqué, le 29 décembre 2000, la découverte d'une erreur comptable, portant sur un montant de 100 millions d'euros et affectant sa trésorerie. L'information a été démentie par Bull, qui ne reconnaît qu'une simple erreur de prévision sans impact sur les résultats annoncés.

Laurence Girard

Tours du monde à la voile : avaries dans The Race et le Vendée Globe

UN PEU PLUS de deux jours après le départ, The Race, la course autour du monde en équipage sans limites, à laquelle les plus grands catamarans du monde ont pris part, connaît ses premières avaries. Alors que Cam Lewis sur *Team-Adventure* franchissait le détroit de Gibraltar, en tête, devant Grant Dalton, sur *Club-Med*, mardi 2 janvier, l'Américain Steve Fossett a dû faire escale sur le rocher pour changer la grand-voile endommagée de son *PlayStation*.

Déjà victime de quelques ennuis ces derniers jours (problème de solent, la voile d'avant, et changements des lattes de la grand-voile au dernier moment), *PlayStation* connaît une mauvaise série qui inquiète et étonne son skipper. « Je suis surpris de ce qui nous arrive car je pensais que nous étions les mieux préparés », a-t-il déclaré, un soupçon de dépit dans la voix.

Le règlement de The Race autorise un tel arrêt avec recours à une assistance. En revanche, une pénalité sera appliquée au bateau puisque Steve Fossett et ses treize hommes d'équipage devront attendre quarante-huit heures avant de reprendre la mer. Il devra ainsi laisser filer *Team-Adventure*, *Club-Med* et *Innovation-Explorer* de Loïck Peyron, lequel a constaté qu'un de ses ballasts avait été rempli par erreur, vraisemblablement au moment du départ, le ralentissant de manière significative.

Dans le Vendée Globe, c'est Michel Desjoyeaux (*PRB*), toujours en tête de la course, qui connaît, depuis lundi, de sérieux problèmes d'alimentation électrique puisque son générateur est en panne. Pour maintenir sa position, il va devoir économiser le courant et puiser dans ses ressources physiques.

Il ne reste comme source d'électricité sur *PRB* que les panneaux solaires, soumis à la luminosité et qui ne peuvent, au mieux, fonctionner que quatorze heures par jour, et une éolienne. Il dispose également de quatre batteries de 135 ampères chacune. Il sera toutefois contraint de privilégier les éléments indispensables, tels le pilote automatique et les instruments de navigation, et devra rester plus longtemps à la barre, se priver de communications, d'informations météo par Internet et de transmissions d'images.

Alors qu'il avait pris 214 milles d'avance sur Roland Jourdain (*Sil-Matines-La Potagère*), son suivant immédiat, au moment de la panne, Michel Desjoyeaux n'en possédait plus que 155, mardi, quand, dans une communication, il a lâché : « C'était déjà très dur. Là, c'est très, très dur, et ça ne fait que commencer. Je continue ma route vers le cap Horn et ne demande pas assistance. »

M. Da. (avec AFP)

Si vous voulez en savoir plus sur le nouveau film de Beineix, demandez-lui.

Du 3 au 17 janvier, Jean-Jacques Beineix répond à vos questions au sujet de son dernier film "Mortel Transfert". Rendez-vous sur votre mobile WAP*, dans la sélection Itineris, rubrique Loisirs, puis Cinéma.

LE CINÉMA SELON VOUS.

